

ANNEXE 1

Rapports annuels :
Régie des Eaux du Pays d'Aix
Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban
Syndicat Durance Luberon.



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

EXERCICE 2021



PREAMBULE

Ce rapport annuel d'activité de la Régie des Eaux du pays d'Aix est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	1
1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE	1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	2
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	2
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	2
1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES	3
1.4.2. LES PRESTATAIRES	3
1.5. SERVICE AUX ABONNES	4
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX	5
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	7
2.2. FAITS MARQUANTS	7
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE	12
2.3.1. L'ADDUCTION	16
2.3.2. LA PRODUCTION	16
2.3.3. LE TRAITEMENT	17
2.3.4. LE STOCKAGE	18
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	19
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	20
2.5. LA DISTRIBUTION	22
2.5.1. RENDEMENT	22
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE	24
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	26
2.7. LA GESTION FINANCIERE	27
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES	27
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES	27
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	27
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	28
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	29
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	29
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	30
2.8.1. TRAVAUX NEUFS	30
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	32
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	33
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	35
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	35
3.2. FAITS MARQUANTS	35
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	41
3.3.1. LA COLLECTE	48
3.3.2. LE TRAITEMENT	49
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	49

3.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION.....	53
3.6.	LA GESTION DES DECHETS	66
3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	67
3.8.	LA GESTION FINANCIERE	68
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	68
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES.....	68
3.8.3.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE.....	69
3.8.4.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	70
3.8.5.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	70
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	70
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	70
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	71
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	72
4.	TARIFS DE L'EAU.....	73
4.1.	DONNEES DE FACTURATION	73
4.2.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	73
4.3.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	76
4.4.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	80
5.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	81
5.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	81
5.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	86
5.2.1.	COOPERATION DECENTRALISEE.....	86
5.2.2.	FONDS DE SOLIDARITE.....	86
ANNEXES		87
	ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	88
	ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE	92
	ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	99
	ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021	113
	ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	114
	ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	120
	ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	121
	ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)	133
	ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DE LA REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX 2021	134

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est une régie à autonomie financière et à personnalité morale.

Son Président est Monsieur Stéphane PAOLI. Son Directeur Général est M.François LAURENT.

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est composée d'un Conseil d'Administration qui est habilité à prendre les actes nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière. Il est composé de 40 membres, répartis de la manière suivante :

- Collège Elus : 24 Administrateurs
- Collège Qualifiés : 16 Administrateurs

La Régie des Eaux du Pays d'Aix fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole. Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole. Différents modes de gestion sont mis en œuvre.

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

La régie des Eaux du Pays d'Aix intervient sur un territoire de 9 communes.

Liste des communes pour la compétence Eau et Assainissement :

- Aix en Provence,
- Gardanne,
- Saint-Marc-Jaumegarde,
- Saint-Estève-Janson,
- Venelles,
- Saint-Paul-lez-Durance.

Liste des communes pour la compétence Assainissement :

- Châteauneuf-le-Rouge,
- Saint-Antonin-sur-Bayon,
- Fuveau.

Ce territoire représente un bassin de vie de 194 300 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Il couvre une superficie d'environ 371,4 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (148 336 habitants, soit 76% de la population du territoire couvert par la régie).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille ou le canal de Provence. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

La régie assure les missions suivantes :

- Prélèvement dans le milieu naturel
- Production d'eau potable
- Distribution d'eau potable

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la régie.

La régie assure les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Traitement et évacuation des boues et sous-produits d'épuration

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

La Régie des Eaux du Pays d'Aix n'est pas concernée par ce service.

1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la régie s'appuie sur des ressources internes et externes.

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix comptait 149 collaborateurs dont :

- Personnel mis à disposition par la Métropole Aix Marseille Provence : 24
- Personnel sur contrat à durée indéterminée : 121
- Personnel sur contrat à durée déterminée (dont apprentis) : 4

L'organigramme est disponible en annexe du présent document.

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est organisée en pôles :

- Un pôle Projets et Aménagements
- Un pôle Exploitation et Relations Clientèle
- Un pôle Ressources internes

Ces pôles comportent les différentes directions de la Régie des Eaux du Pays d'Aix, à savoir :

- Un pôle Projets et Aménagements
 - Direction SIG/Urbanisme
 - Direction Projets Hydrauliques
- Un pôle Exploitation et Relations Clientèle
 - Direction Réseaux – travaux de réhabilitation des réseaux et ordonnancement
 - Direction Qualité et Comptages – entretien du parc compteurs et diagnostics réseaux AEP et EU
 - Direction Usines et Electromécanique – gestion des sites de production d'eau potable et d'assainissement
 - Direction Relations Clientèle – facturation et vie des contrats
- Un pôle Ressources internes
 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
 - Direction des Systèmes d'Information et Stratégie Numérique
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction des Services Généraux

Seule la Direction du Budget et Exécution est rattachée directement au Directeur Général.

1.4.2. LES PRESTATAIRES

La Régie des Eaux du Pays d'Aix fait appel à différents prestataires afin de répondre à des prestations de fournitures courantes et service, travaux et prestations intellectuelles. En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix comptait :

- 11 AOO
- 16 MAPA
- 2 Procédures à formes négociées

Titulaire	Libellé marché	Type de marché	Type de procédure	Date début marché	Fin du marché
SAUR	Gestion et exploitation des stations d'épuration de Châteauneuf-le-Rouge et Fuveau	Fournitures courantes et Services	AOO	01/07/2019	31/12/2023
SEERC Co-traitant SUEZ ORGANIQUE	Gestion et exploitation de la station d'épuration de Venelles	Fournitures courantes et Services	AOO	11/01/2020	31/12/2024
CEO	Gestion et exploitation des usines de production d'eau potable du Puy du Roy, des Plaines et du Parc des Sports	Fournitures courantes et Services	AOO	01/01/2020	31/12/2023
SUEZ	Gestion et exploitation de l'usine de production d'eau potable de Fontcouverte	Fournitures courantes et Services	MAPA < 428 000	25/11/2020	25/11/2024
CEC	Gestion station épuration Pioline Milles Village	Fournitures courantes et Services	AOO	01/01/2017	31/12/2021
CEC	Gestion exploitation Boues par OVH	Fournitures courantes et Services	AOO	11/12/2017	11/12/2022
CEO	Gestion et exploitation usine Eau Potable St Eutrope	Fournitures courantes et Services	AOO	01/01/2018	31/12/2021
SEERC	Gestion et exploitation de la station d'épuration Ouest	Fournitures courantes et Services	AOO	20/07/2018	19/07/2023
SAUR	Exploitation station d'épuration, postes de refoulements et auto surveillance réseaux eaux usées de Gardanne. Surveillance, maintenance équipements de production, stockage, pompage et régulation d'eau potable de Gardanne.	Fournitures courantes et Services	AOO	14/11/2017	14/11/2023

1.5. SERVICE AUX ABONNES

Il existe 3 lieux d'accueil pour les abonnés :

- Agence d'Aix-en-Provence :
 - Email : contact@eauxdupaysdaix.fr
 - Tel : 04.13.57.39.00
 - Horaires d'accueil : 8h-12h15 – 13h15-16h30 (permanence tel 17h le mardi et 17h05 le jeudi)
- Agence de Gardanne :
 - Email : contact@eauxdupaysdaix.fr

- Tel : 04.13.57.39.00
- Horaires d'accueil : 8h-12h15 – 13h15-16h30 (permanence tel 17h le mardi et 17h05 le jeudi)
- Agence de Venelles :
 - Email : contact@eauxdupaysdaix.fr
 - Tel : 04.13.57.39.00
 - Horaires d'accueil : 8h-12h15 – 13h15-16h30 (permanence tel 17h le mardi et 17h05 le jeudi)

Les modalités de paiement des factures sont les suivantes :

- Chèque
- CB
- TIP
- Prélèvement à échéance
- Espèces

La Régie des Eaux du Pays d'Aix dispose d'une astreinte H24 7J/7 joignable au numéro suivant : 07 64 19 74 64.

Un nouveau site Internet sera déployé en 2022 avec notamment :

- Un espace abonnés qui permettra de gérer et suivre sa facturation,
- Des informations pratiques sur toutes les démarches entre la Régie et ses usagers
- Des informations sur les chantiers en cours,
- Les métiers de la Régie et des informations sur le circuit de l'eau

Depuis janvier 2022, la Régie des Eaux du Pays d'Aix est présente sur Twitter et LinkedIn - La Régie sur Twitter & LinkedIn.



Les statistiques standards ne sont pas disponibles et seront mises en place en 2022.

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

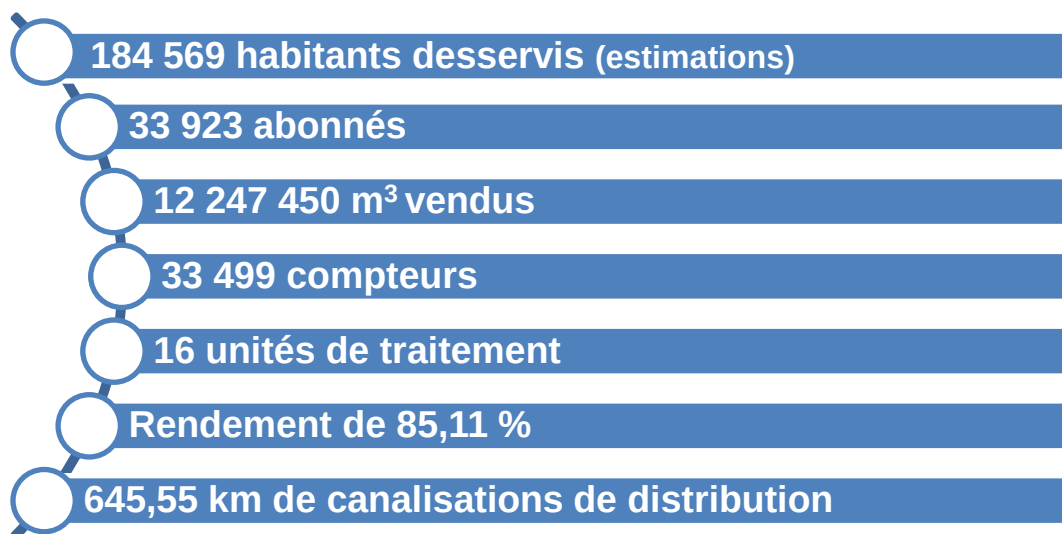
En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a instruit au titre de l'urbanisme ou dans le cadre de travaux :

Étiquettes de lignes	Certificat d'Urbanisme	Déclaration Préalable	Permis d'Aménager	Permis de Construire	Total général
Aix en Provence	28	72	29	402	531
Châteauneuf le Rouge	1			9	10
Fuveau	7	8	6	61	82
Gardanne	13	34	6	86	139
Saint Estève Janson			1	1	2
Saint Marc Jaumegarde		3	2	4	9
Saint Paul Lez Durance	1			4	5
Venelles	1	18		27	46
Total général	51	135	44	594	824

A noter, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a répondu à 5716 réponses à des ATU DT DICT.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Général AEP :

- **Le lancement du projet de télégestion et la refonte de la solution de supervision :** abandon du système de télégestion d'origine, déploiement de SOFREL en GSM et abandon de la RTC. Construction d'un serveur privé régie, déploiement du matériel de télégestion in situ et refonte des synoptiques sur le logiciel de supervision.

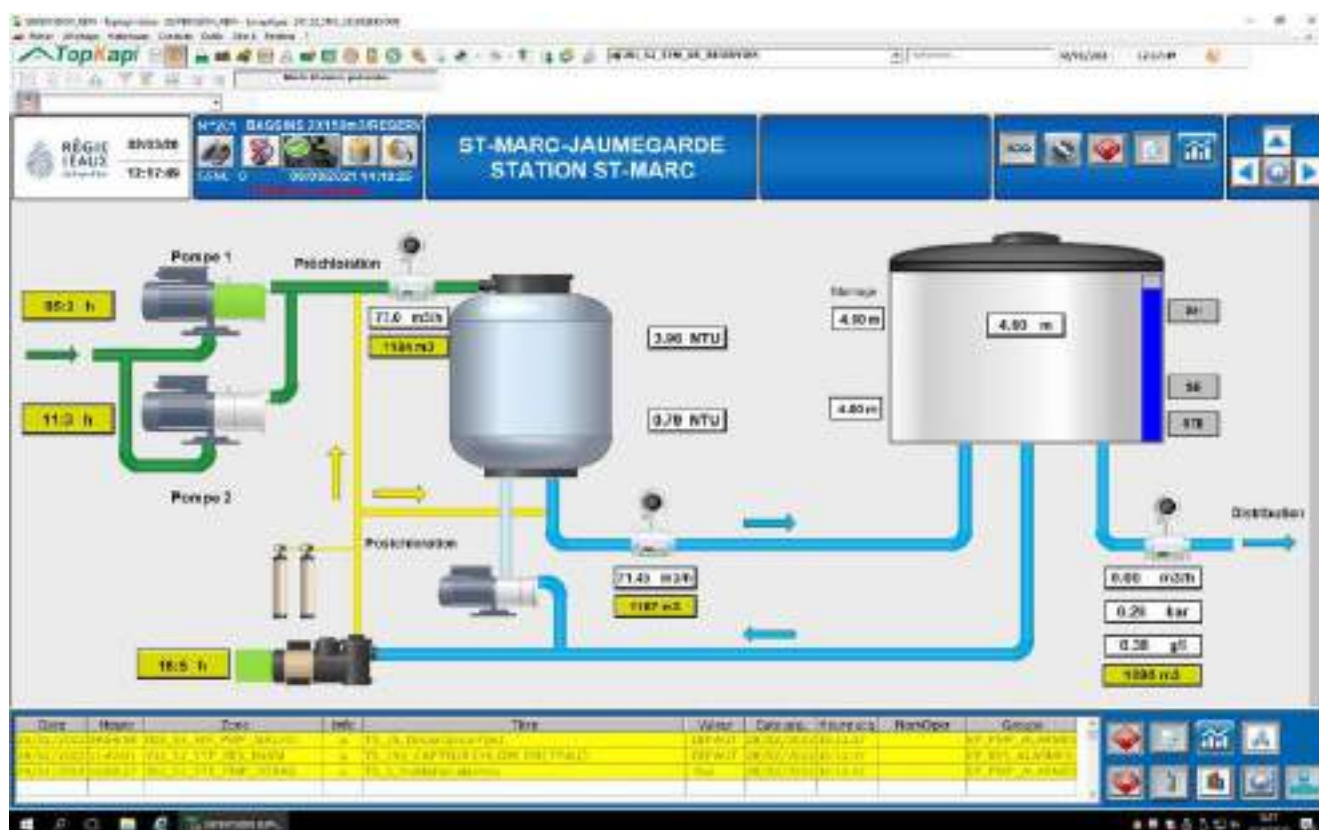


Figure 1 : Exemple de vue de supervision

Déploiement du projet de télégestion à partir de mars 2022. Priorisation du basculement des sites en fonction de leur nature jusqu'en 2023.

Usines :

- **La sécurisation du hameau de Couteron via Puy du Roy** : mise en place d'un surpresseur afin d'alimenter la totalité de la maille Couteron ainsi qu'un remplissage du bassin de Couteron.
- **La mise en place d'un mélangeur statique pour PAX sur l'usine de production d'eau potable de Fontcouverte** en mars 2021.



Figure 2 : Mélangeur statique pour PAX, Fontcouverte



Figure 3 : Pose du mélangeur statique pour PAX, Fontcouverte

- **Le renouvellement des boîtes de partialisation à l'usine de production d'eau potable de Fontcouverte** en avril 2021.



Figure 4 : Boîte de partialisation, filtres Fontcouverte

Réhabilitation

- **Chantier Cours Sextius : désamiantage des enrobés sur 4 jours**, principalement de nuit (rabetage).
- **La fin du chantier de Fontcuberte à Venelles** : 1,4 km neuf, début des travaux en 2019.



Figure 5 : Chantier Fontcuberte, Venelles

Ordonnancement - fuite

- **Avenue de la Cible, Aix-en-Provence** : fuite sur conduite DN100, 5,70 m³ renouvelés, montant de la réparation 26 647,64 € HT.
- **Avenue du Docteur Bertrand, Aix-en-Provence** : fuite sur conduite DN400, montant de la réparation 19 580,02 € HT.

Ordonnancement – réfection branchement et réseau

- **Rue Esquicho Coude, Aix-en-Provence** : intervention dans une ancienne rue pavée, chantier contraignant en centre-ville, montant de la réparation 49 099,20 € HT.

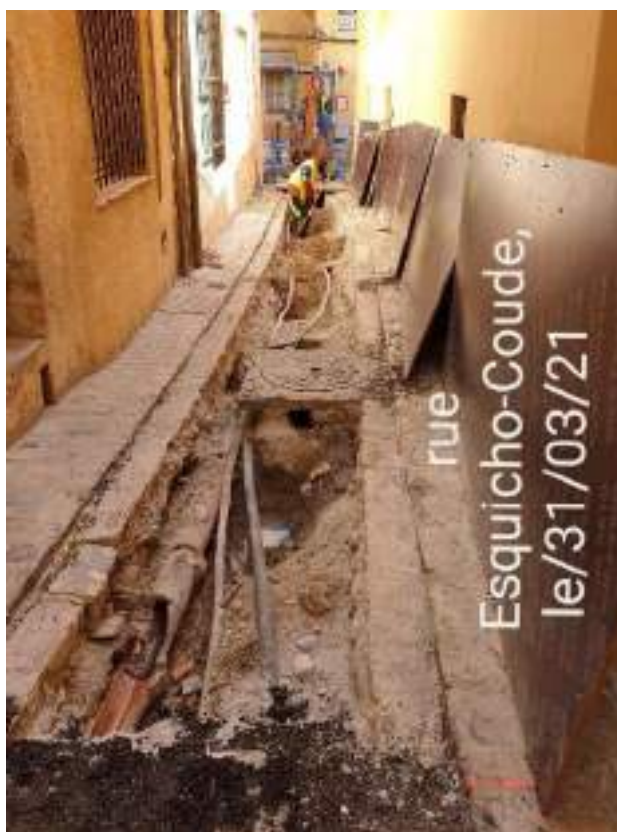
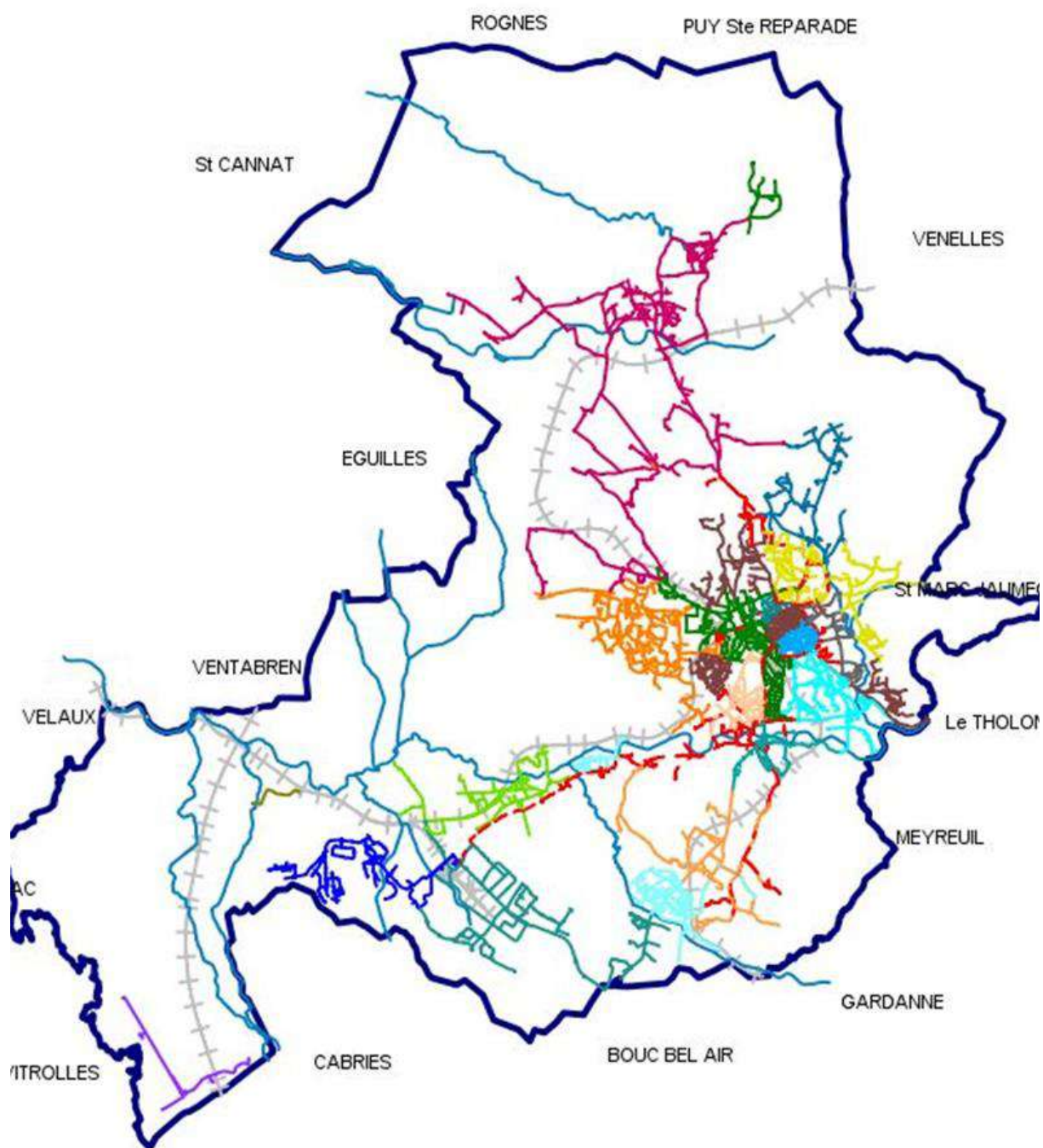


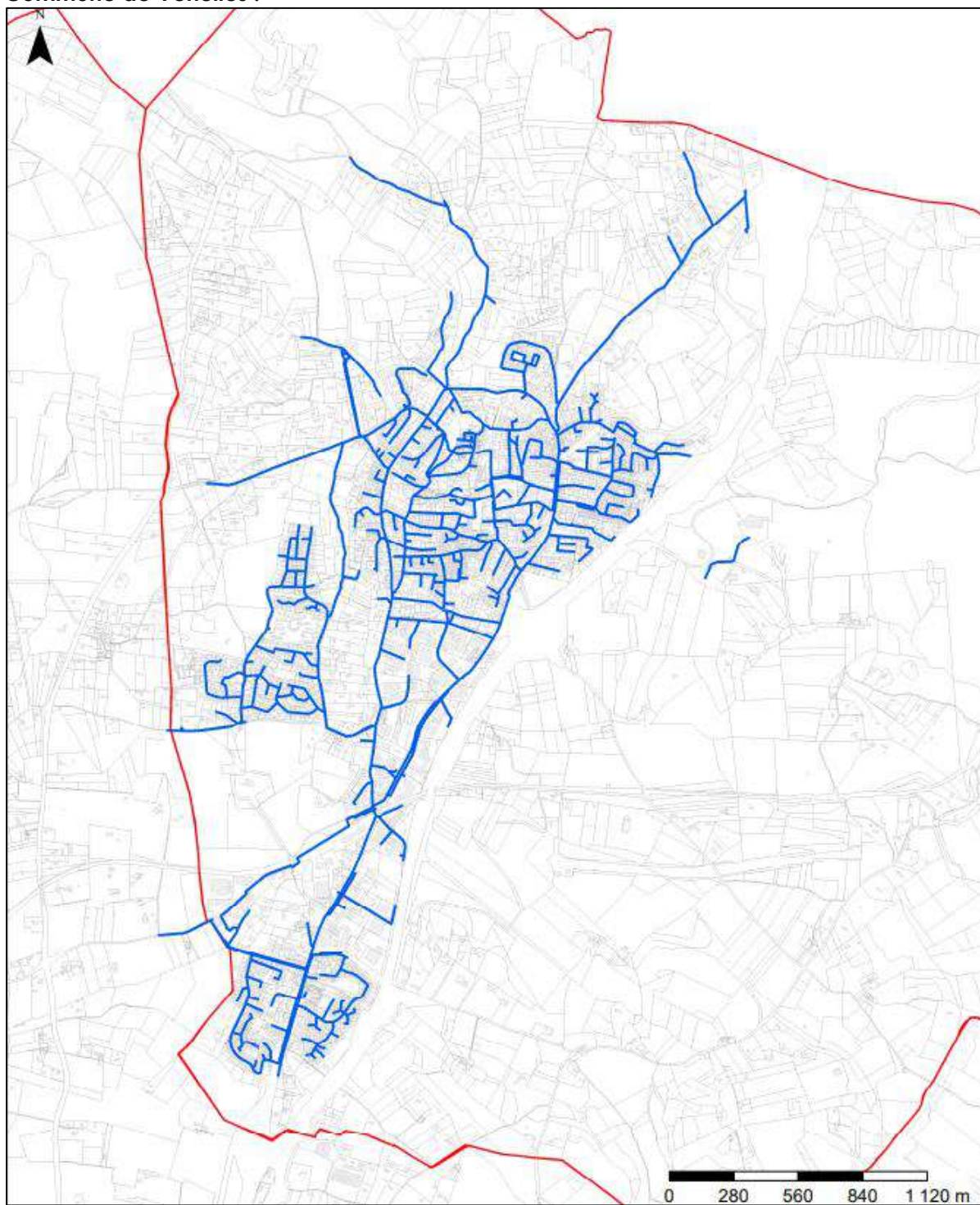
Figure 6 : Chantier Esquicho Coude, Aix-en-Provence

2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE

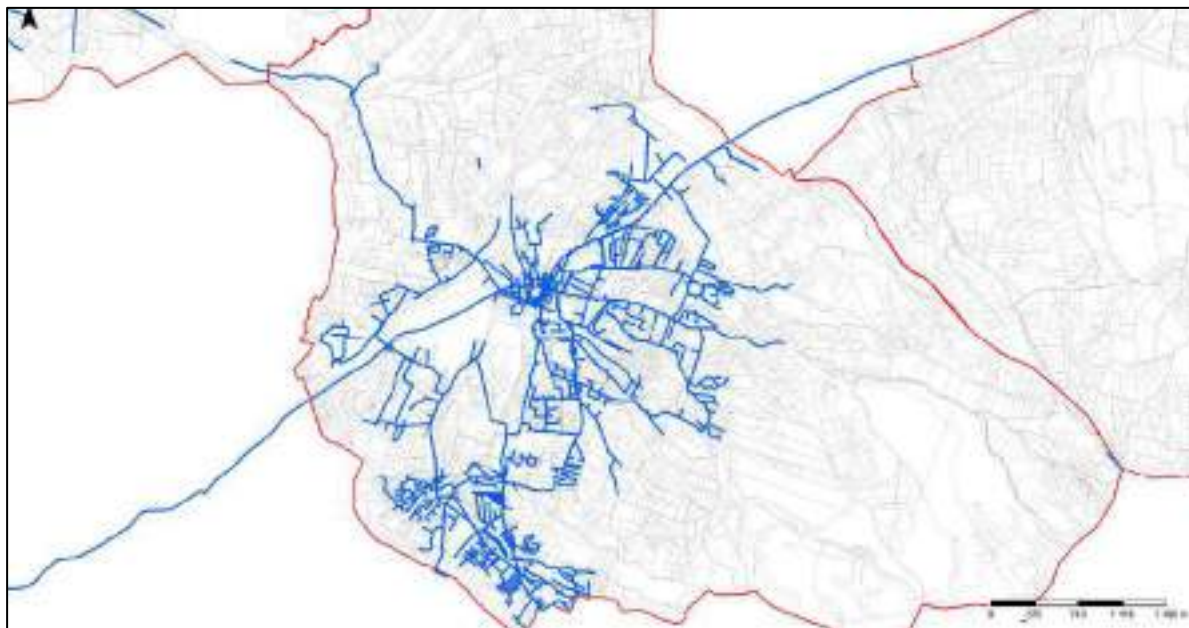
Commune d'Aix-en-Provence :



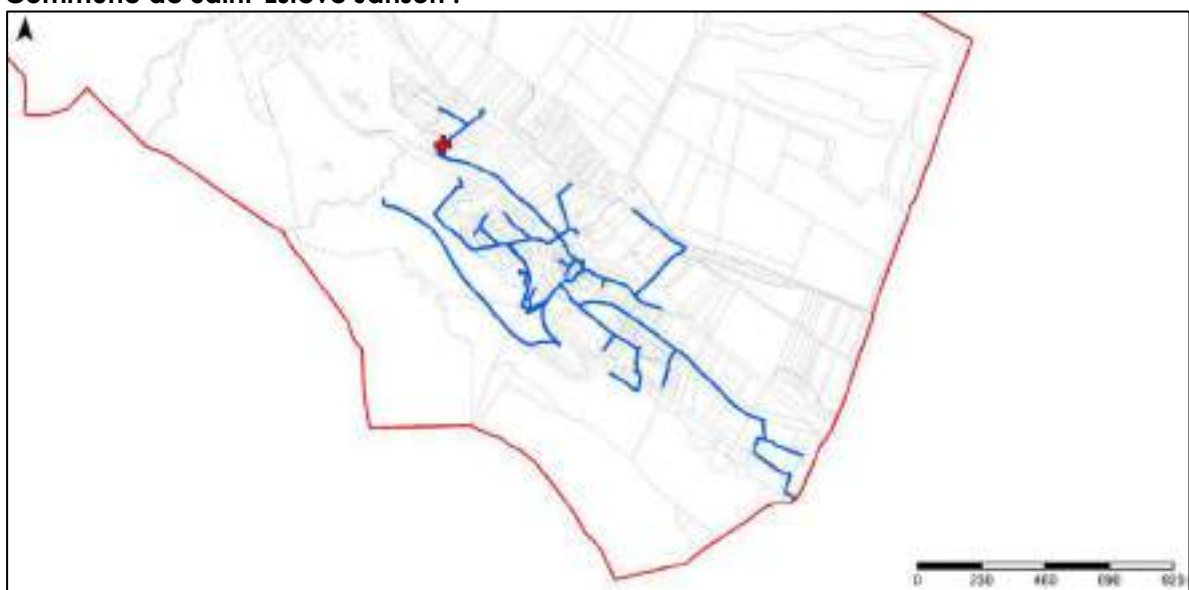
Commune de Venelles :



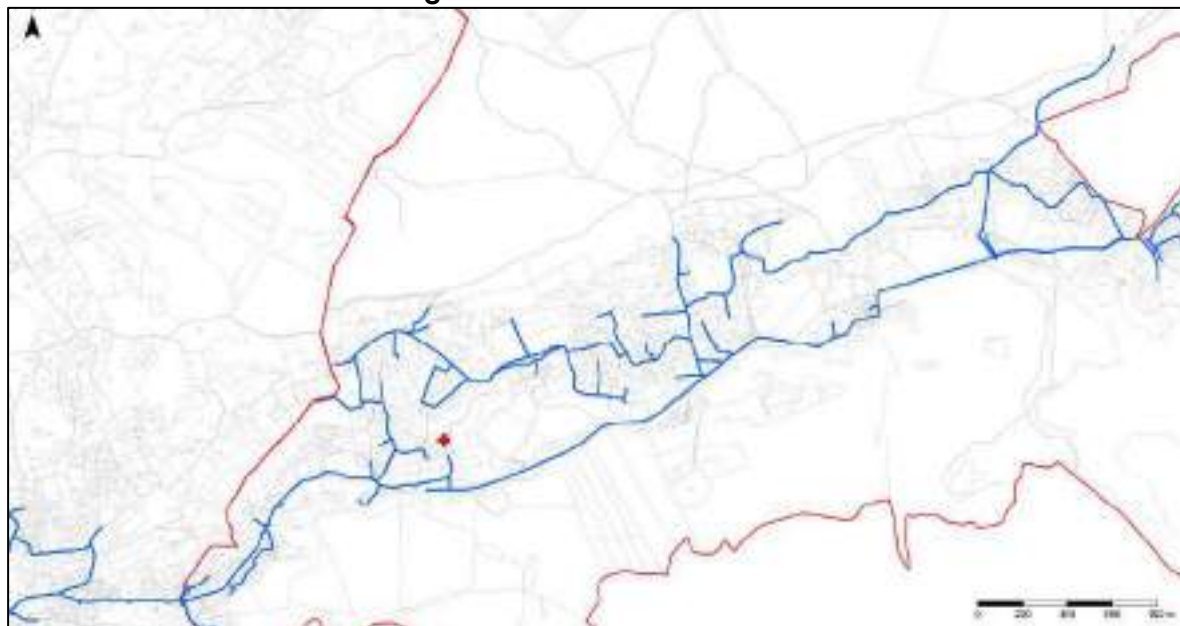
Commune de Gardanne :



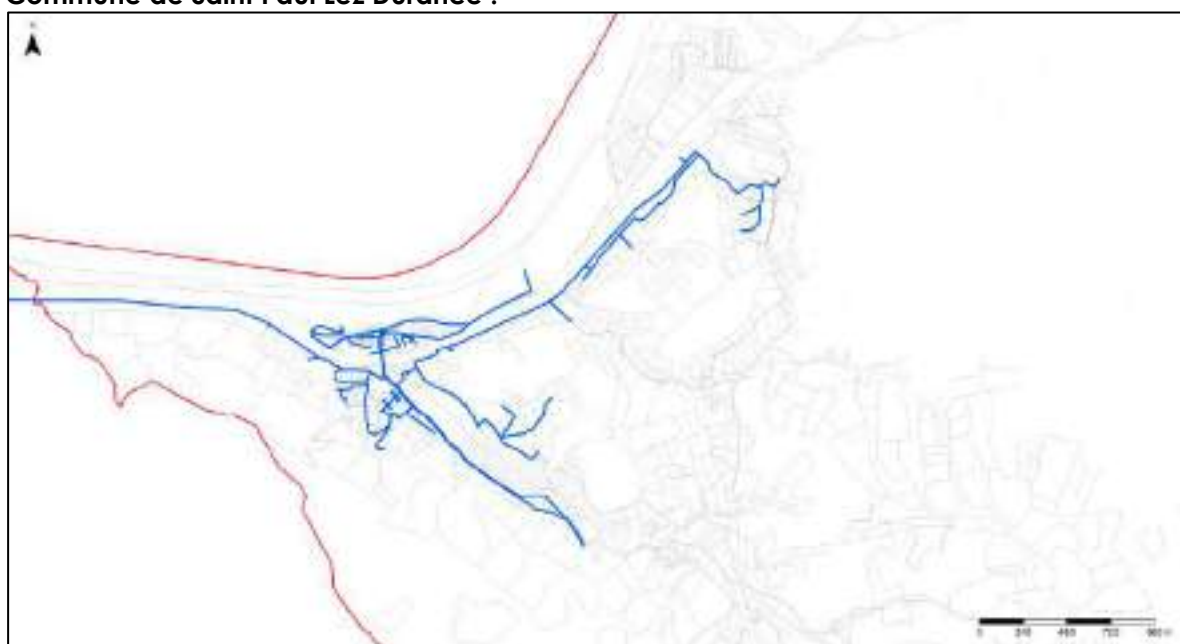
Commune de Saint-Estève Janson :



Commune de Saint Marc Jaumegarde :



Commune de Saint Paul Lez Durance :



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la régie et leur impact sur la ressource :

En 2021, la régie a prélevé 16 074 888 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2021 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	15 100 982	SO	41 372	SO
Canal de Marseille	887 804	SO	2 432	SO
Font Reynaude	56 292	SO	511,74	SO
Forages Saint Valentin et de l'Escale	29 810	528,76	81,67	15%

La source Font Reynaude a pu être utilisée 255 jours en 2021. Le reste du temps, l'alimentation de la commune de Saint Paul Lez Durance s'est effectuée via le secours du CEA Cadarache (suite à la sécheresse et la canicule).

- Les achats et ventes d'eau :

La régie achète de l'eau : 41 518 m³ en 2021 dont

- o traitée : 41 518 m³ en 2021
 - au CEA CADARACHE pour l'alimentation du secteur de Saint Paul Lez Durance (ZAC et secours) ;
- o brute : 15 988 786 m³ en 2021
 - au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur Gardanne,
 - au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs Aix-en-Provence, Gardanne, Venelles, Saint Marc Jaumegarde ;

Par ailleurs, la régie vend, par convention, de l'eau : 194 283 m³ en 2021 dont

- o traitée : 174 730 m³ en 2021
 - aux communes Tholonet et Meyreuil ;

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs de Gardanne, Saint Estève Janson et Saint Paul lez Durance sont sécurisés. En revanche, les secteurs de Aix-en-Provence, Venelles et Saint Marc Jaumegarde ne sont actuellement pas sécurisés.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence, les 3 usines de production d'eau potable peuvent se subvenir partiellement les uns les autres : Saint Eutrope peut secourir partiellement Puy du Roy et Fontcouverte. Fontcouverte et Puy du Roy peuvent soulager une partie du réseau de Saint Eutrope. De plus l'usine de Saint Eutrope possède un stockage d'eau brute de 40 000 m³.

Un projet permettant de relier Aix-en-Provence et Gardanne est en cours d'étude.

Pour la Ville de Saint Marc Jaumegarde, un secours partiel existe au niveau de la commune de Vauvenargues. De plus, une étude a été réalisée pour secourir la commune via le réseau de la Ville d'Aix-en-Provence.

2.3.3. LE TRAITEMENT

16 unités de traitement permettent de produire 15 168 700 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
St Eutrope	9 684 701	Ozone ou UV + chlore gazeux	Galice, Jas de Bouffan, Piscine, Beraud, Hôpital, Thermes, Hôtel de Ville, Mazarin, Cuques, Parc, Montmajour, Montperrin, Encagnane, Route de Nice	Fontcouverte
Puy du Roy	1 241 449	Ozone + chlore gazeux	Platanes, Puyricard, Jas de Bouffan (une partie)	Couteron
Fontcouverte	1 267 023	Ozone + chlore gazeux	Jas de Bouffan (Dyalise), Les Milles, Pont de l'Arc, ZEDA, ZI, Duranne, Luynes	Saint Eutrope
Mérindole	3 029	UV + chlore liquide	Mérindole	-
Couteron	34 366	UV + chlore liquide	Couteron	Puyricard
Arbois	6 910	UV + chlore liquide	Arbois	-
Molière	2 050	Chlore liquide	Molière	-
Grand St Jean	4 283	UV + chlore liquide	Grand St Jean	-
Giraudets/Plaines	751 893	Chlore gazeux	Bompertuis, Biver, Centre	Malespine, Ribas, Meyreuil
Ballons	1 109 015	Chlore gazeux	Malespine, Ribas, Meyreuil	Bompertuis, Biver, Centre
Plaines	722 826	Chlore gazeux	Reille, Grand Puits, Plaine, Faurys, Ribas	-
Parc des Sports	31 373	Chlore gazeux	Parc des Sports	-
Saint Paul lez Durance Font Reynaude	56 292	Chlore gazeux + charbon actif	Haut service, Bas service	-
Saint Marc Jaumegarde	223 680	Chlore gazeux	Saint Marc Jaumegarde	-

Vallon de l'Escale	15 608	Chlore gazeux	Saint Estève janson	-
Saint Valentin	14 202	Chlore gazeux	Saint Estève janson	-

Désignation de l'unité de traitement	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité
ST EUTROPE	NR	NR
Fontcouverte	NR	NR
PUY DU ROY VENELLES PLAINES PARC DES SPORT	NR	NR
CHABAL	NR	NR

2.3.4. LE STOCKAGE

32 réservoirs d'une capacité globale de 15 168 700 m³ permettent de desservir le périmètre de la régie.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Saint Eutrope	NR	2	27 000	Aix-en-Provence
Saint Eutrope		1	40 000 (EB)	-
Puy du Roy		2	8 000	Puyricard, Aix-en-Provence
Fontcouverte		3	6 000	Luynes, Aix-en-Provence
Bassin Nord		1	5 000	Aix-en-Provence
Couteron		1	250	Couteron
Cartoux		1	10	Luynes
Coupeau		2	900	Luynes
Malouesse		1	30	Luynes
Les Plaines Venelles		2	3 000	Venelles
Château d'eau Venelles		1	200	Venelles
Parc des Sports Venelles		2	540	Venelles
Plaines Gardanne		2	4 000	Gardanne
Biver		2	2 000	Gardanne
Malespine		1	1 500	Gardanne
Ribas		1	1 500	Gardanne
Clapiers		1	20	Gardanne
Giraudets Chabals		1	10	Gardanne
Saint Marc Jaumegarde		1	1 000	Saint-Marc Jaumegarde
Saint Estève Janson Escale		1	150	Saint Estève Janson

Saint Estève Janson Valentin		1	150	Saint Estève Janson
Saint Paul Lez Durance		2	800	Saint Paul Lez Durance

Désignation du réservoir	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ distribué
Saint Eutrope	NR	NR
Saint Eutrope	NR	NR
Puy du Roy	NR	NR
Fontcouverte	NR	NR
Bassin Nord	NR	NR
Couteron	NR	NR
Cartoux	NR	NR
Coupeau	NR	NR
Malouesse	NR	NR
Les Plaines Venelles	NR	NR
Château d'eau Venelles	NR	NR
Parc des Sports Venelles	NR	NR
Plaines Gardanne	NR	NR
Biver	NR	NR
Malespine	NR	NR
Ribas	NR	NR
Clapiers	NR	NR
Giraudets Chabals	NR	NR
Saint Marc Jaumegarde	NR	NR
Saint Estève Janson Escale	NR	NR
Saint Estève Janson Valentin	NR	NR
Saint Paul Lez Durance	NR	NR

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 645,55 km.

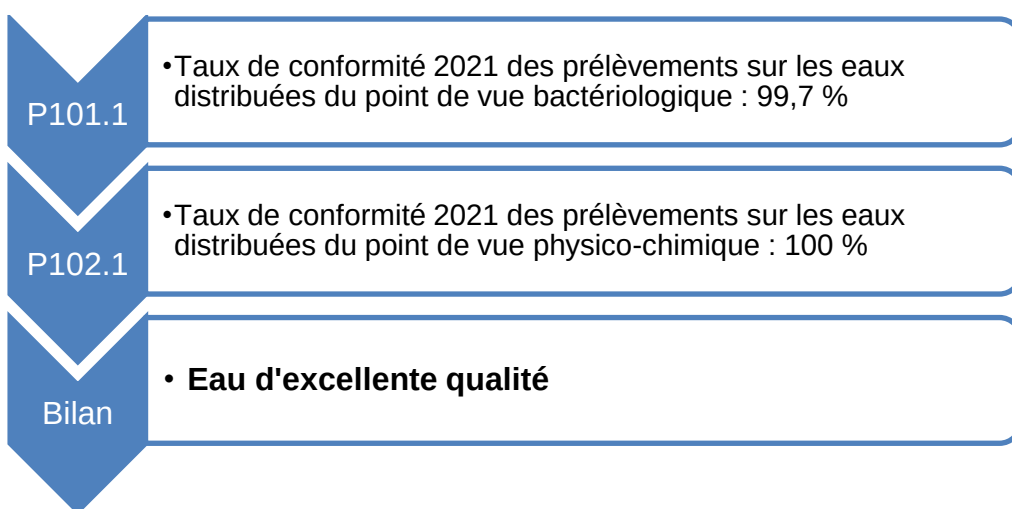
Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020.
Le nombre de branchements est estimé à 33 923, soit un linéaire d'environ 203 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la régie dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



Il y a eu une non-conformité bactériologique en 2021. Elle concerne le prélèvement du 02/06, correspondant à une analyse type D2 à la Fontaine de la Mairie de Saint Estève Janson. Les résultats du prélèvement sont les suivants :

- Bactérie coliforme : 1 UFC/100 mL
- Entérocoques : 1 UFC/100 mL
- Chlore libre : 0,06 mg/l
- Chlore total : 0,10 mg/l
- pH : 7,7
- Turbidité : 0,22 NFU

La contre analyse du 10/06/2021 est conforme.

Compte tenu du taux de chlore assez bas mais qui reste significatif, du pH permettant le pouvoir désinfectant du chlore à cette valeur et de la faible valeur de turbidité, la Régie des Eaux du Pays d'Aix n'approuve pas cette non-conformité et opte pour un problème d'échantillonnage.

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 40 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Vallon de l'Escale	Saint Valentin
0 % : Aucune action.		
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.		
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.		
60 % : Arrêté préfectoral.	X	X
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.		
Résultats	60%	60%

- Etudes de vulnérabilité :

Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
Toutes les communes de la REPA	Septembre 2020	

En 2020, la Direction Usines et Electromécanique a initié cette démarche sur l'ensemble des sites d'eau potable (production, pompage, stockage) exploités en Régie, soit 33 sites au total. Les travaux du plan d'actions qui en découle sont programmés en 2022.

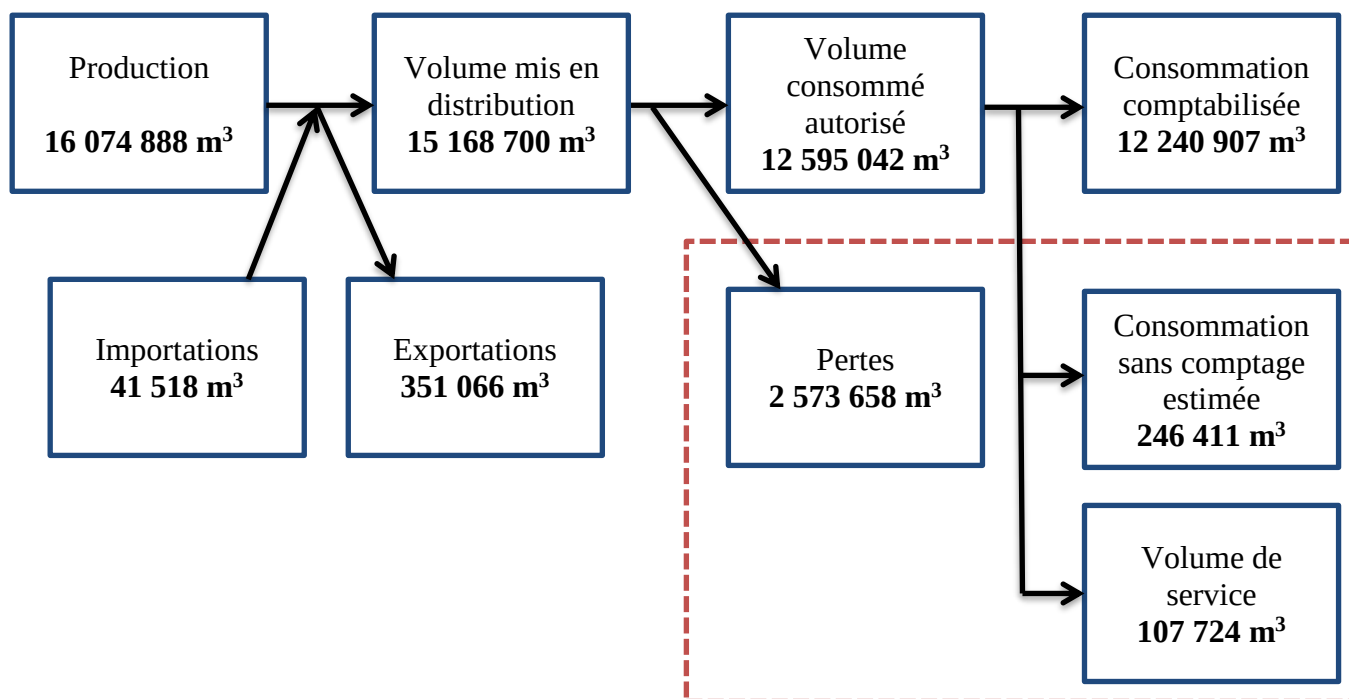
- Le contrôle des forages privés : non concerné

A la connaissance de la régie (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est non connu.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

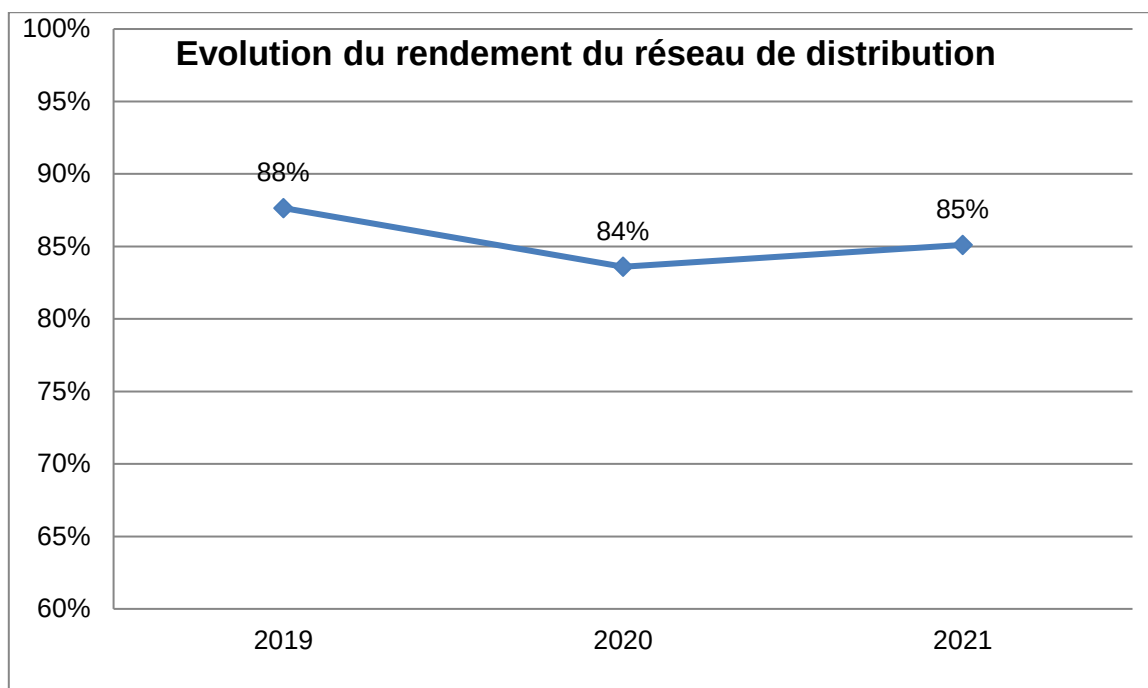
- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 85,11%

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau

potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 est atteint à l'échelle de la Régie.

Toutefois, compte tenu de son rendement, la commune de Saint Paul Lez Durance fait l'objet d'une attention particulière et d'un plan d'actions :

- Vérification des débitmètres en place ;
- Vérification auprès des agents de la commune de la base de données compteurs ;
- Analyses des remontées des alarmes issues de la radio relève (compteur bloqué, retours d'eau...) ;
- Vérification des compteurs sans abonnements (résiliations) ;
- Recherche de fuite systématique ;
- Campagne de vérification des débits (mise en place de débitmètre portable) ;
- Campagne de relève de compteurs mensuelle et comparaison compteur de tête en période d'alimentation via le CEA CADARACHE.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 11,1 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 9,6 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les

réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de perte est en baisse par rapport à 2020 (-5%). Plusieurs campagnes de recherches de fuite ont été menées.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 645,55 km de réseau (hors branchement), 32 réservoirs ou bâches, 2 surpresseurs et 9 pompes.

- Bilan de l'exploitation :

Durant l'année 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a procédé à 8 campagnes de recherche de fuite systématique sur les réseaux du Territoire :

- Venelles (réseau complet)
- Saint Marc Jaumegarde (réseau complet)
- Aix en Provence
 - o La maille galice
 - o La maille ZI
 - o La maille Duranne
 - o La maille piscine
 - o La maille des milles
 - o La maille Puyricard (en partie)

La programmation des recherches systématiques s'établit selon deux critères importants :

- Le premier critère est la dérive au niveau des débits de nuit (surveillance par débitmètres) ;
- Le second critère est le nombre croissant d'incidents sur le réseau AEP (conduites fuyardes).

La stratégie de recherche consiste à poser des loggers sur le réseau AEP à des distances courtes dans des secteurs prédéfinis en amont. Cela permet de quadriller parfaitement les dits secteurs et avoir des résultats concluants au niveau de la recherche de fuites.

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

Type d'intervention	Réalisé en 2021
Réparation de fuites	206
Détection de fuites (y compris recherche systématique)	66
Renouvellement de compteurs	2 788
Remplacement de vannes sensibles	4

Les 4 vannes sensibles remplacées en 2021 sont :

- Vanne RICM (HP/BP)
- Rue de Cuques (vanne de sectionnement)

- Avenue de la violette (vanne de maille en DN 350)
- Avenue Jules Isaac (vanne de sectionnement)

La Régie des Eaux du Pays d'Aix développe la radio-relevé sur son parc de compteurs depuis 2018, ainsi le pourcentage de radio-relevé sur le Territoire est le suivant :

- Aix-en-Provence (y compris Luynes, Puyricard, Les Milles) : 21 946 compteurs, 98% de radio-relevé
- St Marc Jaumegarde : 536 compteurs, 100% de radio-relevé
- St Estève Janson : 170 compteurs, 97% de radio-relevé
- St Paul Lez Durance : 532 compteurs, 92% de radio-relevé
- Venelles : 3 426 compteurs, 25% de radio-relevé
- Gardanne (y compris Pennes Mirabeau, Meyreuil, Simiane) : 6884 compteurs, 66% de radio-relevé

Le renouvellement des compteurs vise tout d'abord les compteurs dont l'âge des 15 ans est dépassé mais aussi la commune de Venelles où seulement 25% des compteurs sont radio-relevables. Un planning de renouvellement des compteurs difficiles d'accès et nécessitant une préparation de chantier est mis en place sur l'année.

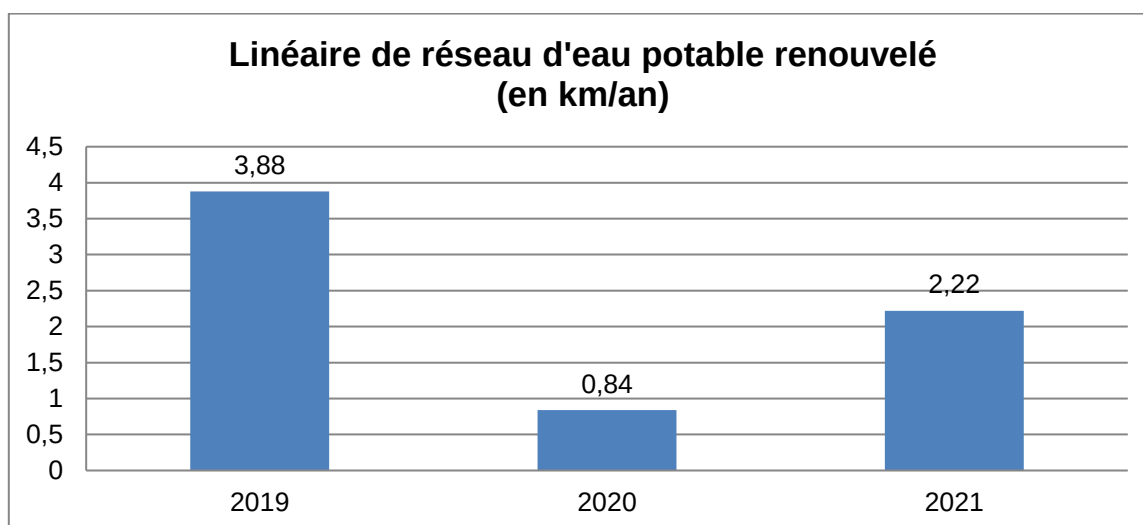
La répartition de l'âge des compteurs au 31/12/2021 est la suivante :

- Nombre de compteurs de + de 15 ans (soit date de pose antérieure au 31/12/2006) : 3 362 compteurs soit 10 %
- Nombre de compteurs de - de 15 ans (soit date de pose postérieure au 31/12/2006) : 30 137 compteurs soit 90 %

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,22 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les trois dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire d'eau potable renouvelé est en baisse par rapport à 2019, l'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19.

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) de la Régie des Eaux du Pays d'Aix est de 112 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est en légère amélioration par rapport à 2020, notamment concernant les renseignements des matériaux et diamètres ainsi que la date de pose.

Ont été réalisées en 2021 la saisie de plans de récolements en attente mais aussi une campagne de terrain pour confirmation et correction des données cartographiques. La base de données a été mise à jour.

En pourcentage du linéaire global ; 6% en classe A ; 3% en classe B ; 91% en classe C

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,06 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées est en baisse par rapport à 2020.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 45 jours.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est non disponible.

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Suite à un problème informatique, les données concernant le suivi des réclamations ne sont pas disponibles pour 2021.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 12 247 450 m³

Le détail par commune est le suivant :

- Aix-en-Provence : 10 432 765 m³
- Gardanne : 1 157 720 m³
- Venelles : 454 627 m³
- Saint Marc Jaumegarde : 127 038 m³
- Saint Estève Janson : 21 853 m³
- Saint Paul Lez Durance : 53 447 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
0,03 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

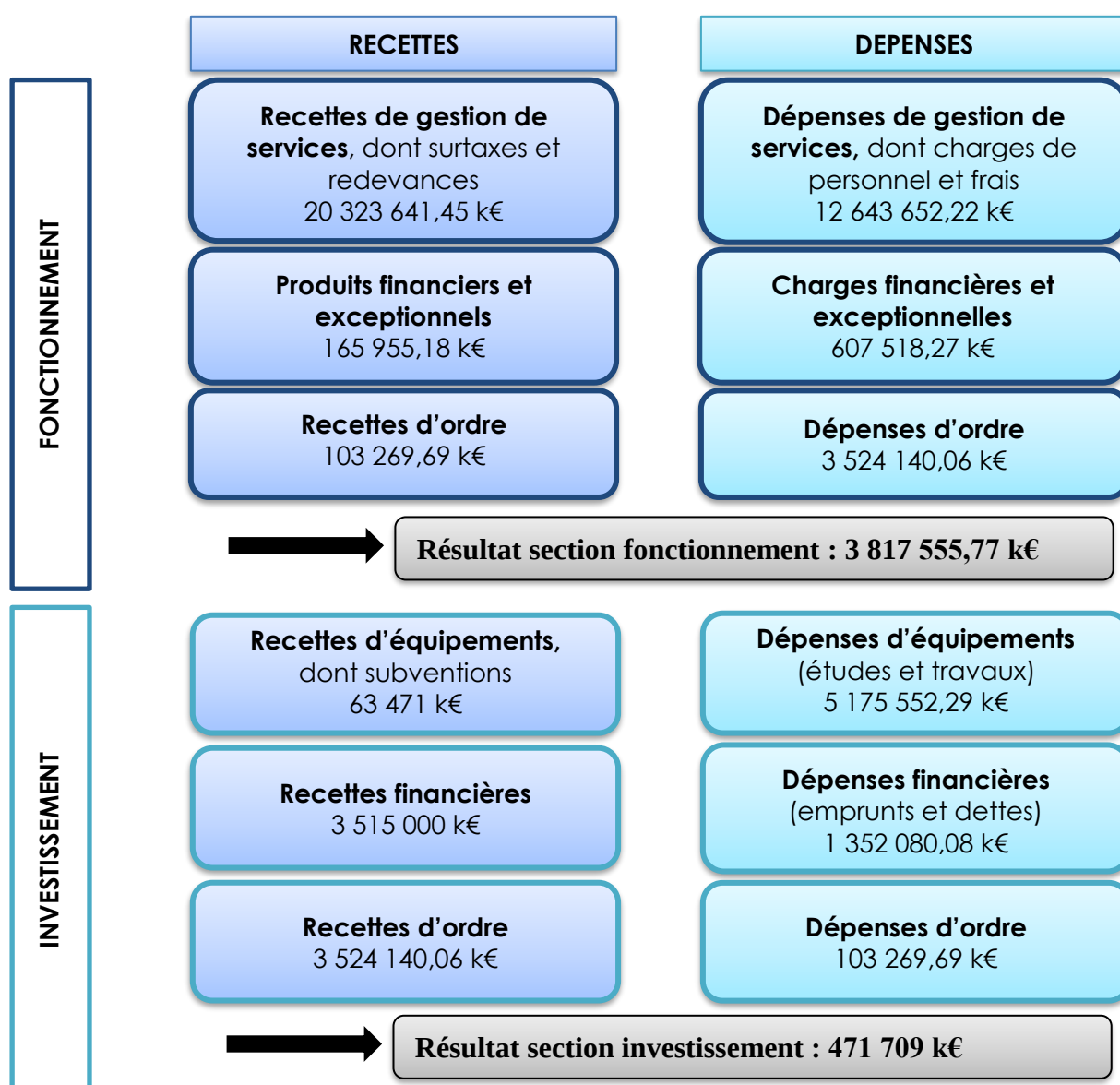
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	78 130 m ³	98 304 m ³	179 513 m ³	+ 82 %
Nombre d'abonnés concernés	NR	NR	213	%

En 2021, le montant dégrévé correspondant est de 590 329,76 € TTC eau et assainissement compris.

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Eau Potable de la Régie des Eaux du Pays d'Aix :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	25 025 894,32
Dépenses réelles	23 547 737,68
Epargne brute	3 693 923,48
Capital restant dû au 31/12/2021	21 200 942,22
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	5,74 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

Evolution des différents postes du CA de la régie des Eaux du Pays d'Aix :

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	SO	NR	26 654 557,23 €	27 695 477,38 €	+3,9%
Charges	SO	NR	20 926 299,50 €	23 406 212,61 €	+11,8%
Résultat avant impôt	SO	3 746 355,99 €	5 728 257,73 €	4 289 264,77 €	- 25%
RESULTAT	SO	3 746 355,99 €	5 728 257,73 €	4 289 264,77 €	- 25%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Le suivi des comptes de renouvellement des usines est en cours de consolidation.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	NR	NR	NR	NR
2019	NR	NR	NR	NR
2020	NR	NR	NR	NR
2021	NR	NR	NR	NR

- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	SO	5 160 269,24 €	5 834 147,33 €	NR

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0 €

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

La Régie des Eaux du Pays d'Aix a engagé environ 3 736 521,30 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Le montant total pour les travaux neufs est de 1 790 221€ HT. Le montant total pour les travaux de réhabilitation est de 1 946 300,30 € HT.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

Les travaux neufs réalisés en 2021 par la Régie des Eaux du Pays d'Aix sont les suivants :

Commune	Système AEP	Nom du chantier	Type travaux :	ml créé
				3468
Aix-en-Provence	St Eutrope	Pont de la Guiramande	Maillage de sécurité	160
Aix-en-Provence	Foncouverte	Maillage Duranne Berthelot/granon	Maillage de sécurité	180
Aix-en-Provence	Foncouverte	Maillage Duranne : Trevitchik/Rd9	Maillage de sécurité	702
Gardanne	Giraudet	Valabre - extension AEP	Extensions pour distribution (Ø150) et en vue de maillage (Ø400)	690
Gardanne	Giraudet	Chemin des Près	Extension en vue de maillage et alimentation AEP zone commerciale	1 022
Saint Marc Jaumegarde	SMJ	Ch Collongue	Maillage de sécurité	224
Venelles	Plaine	Vieux Canal	Maillage de sécurité	135
Venelles	Plaine	Clos de la Bosque	Renouvellement	355



Figure 7 : Regard ventouse Valabre



Figure 8 : Chambre sortie SNCF

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Concernant les sites en Régie :

Nom de l'équipement	Travaux sites en Régie
Survitesse Couteron	Mise en place d'une pompe survitesse réseau
Réservoir l'Escale (Saint Estève)	Installation d'un analyseur de chlore
Réservoir Couteron	Installation d'un analyseur de chlore
Réservoir Malespine	Installation d'un analyseur de chlore
Réservoir Plaines	Installation d'un analyseur de chlore
Réservoir Biver	Installation d'un analyseur de chlore
Réservoir Ribas	Installation d'un analyseur de chlore

Concernant les usines en gestion, les travaux de renouvellement sont en cours de finalisation.

Concernant le réseau, les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement sont les suivants :

Commune	Nom du chantier	Type de travaux	Détail : réseau / branchement	ml renouvelé
				2222
VENELLES	Chemin de la Resquillette	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø150 / 8 branchements	189
VENELLES	Avenue Maurice Plantier	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø100 et 150 / 2 branchements	290
VENELLES	Chemin de Foncuberte	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø150 / Ø100 / 35 branchements	931
AIX EN PROVENCE	Chemin des 3 Moulins	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø100 / 16 branchements	186
AIX EN PROVENCE	Rue de la Poudrière	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø150 / 18 branchements	310
AIX EN PROVENCE	Bd Ferdinand De Lesseps	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø300 / 5 branchements fonte	260
AIX EN PROVENCE	Cours Sextius	Rénovation tranchée ouverte	fonte Ø150	56



Figure 9: Chantier de la Resquillette, Venelles

En 2021, le nombre de compteurs renouvelés est de 2 788 :

- 1788 sur Aix-en-Provence
- 1 sur St Estève Janson
- 607 sur Venelles
- 13 sur St Marc Jaumegarde
- 33 sur St Paul Lez Durance
- 346 compteurs sur Gardanne

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Concernant la réhabilitation, des études sont en cours sur la canalisation DN300 Lesseps et son maillage sur le réseau existant ainsi que sur la possibilité de chemiser la canalisation DN400 du Cours Sextius, sur Aix-en-Provence.

En ce qui concerne les travaux neufs, des études sont en cours pour :

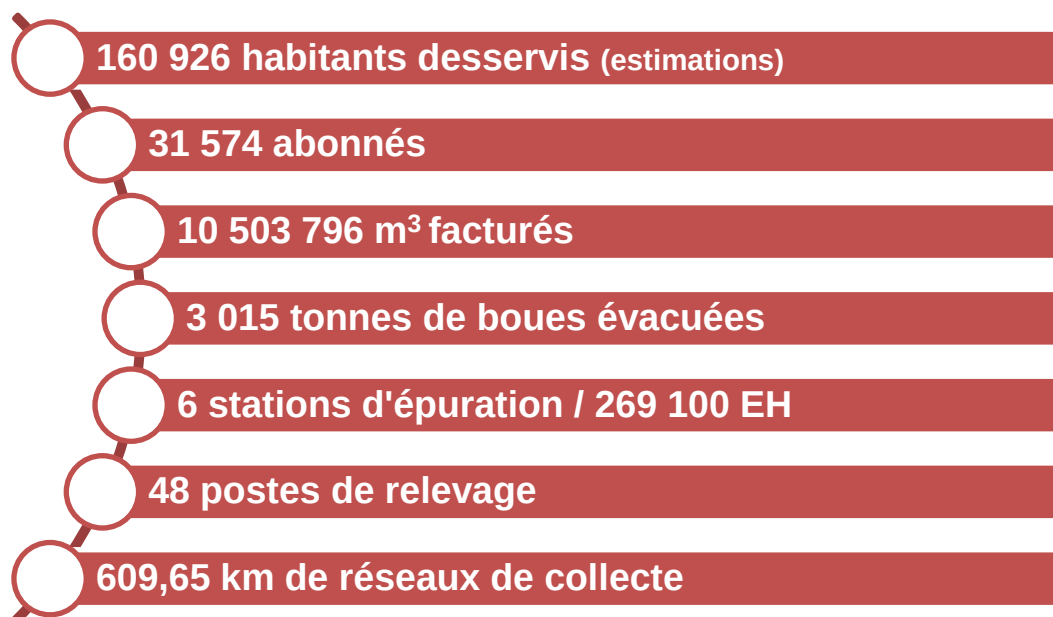
- Un maillage de sécurité eau potable Aix/Gardanne permettant de sécuriser par la station de Fontcouverte (AIX) l'alimentation du réservoir des Plaines (GRD) pour la phase 1 et du réservoir des Ribas (GRD) pour la phase 2 ;
- Un renforcement et sécurisation de l'alimentation du secteur de la Chevalière (AIX) ;
- Un maillage de sécurité et mise en adéquation avec le PLU pour le secteur Aix - RD14 (Fusains/Coquillade) en AEP.

D'autre part, le schéma directeur Eau Potable est à lancer à partir de 2022 sur le Territoire de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ainsi qu'une définition de l'aire de captage de Saint Paul Lez Durance (consultation en cours).

Du côté des usines de production d'eau potable, un marché pour la réfection de l'usine des Giraudets (Chabal) doit être lancé en 2022 ainsi que la rénovation de l'usine des Ballons, sur Gardanne.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 sont les suivants :

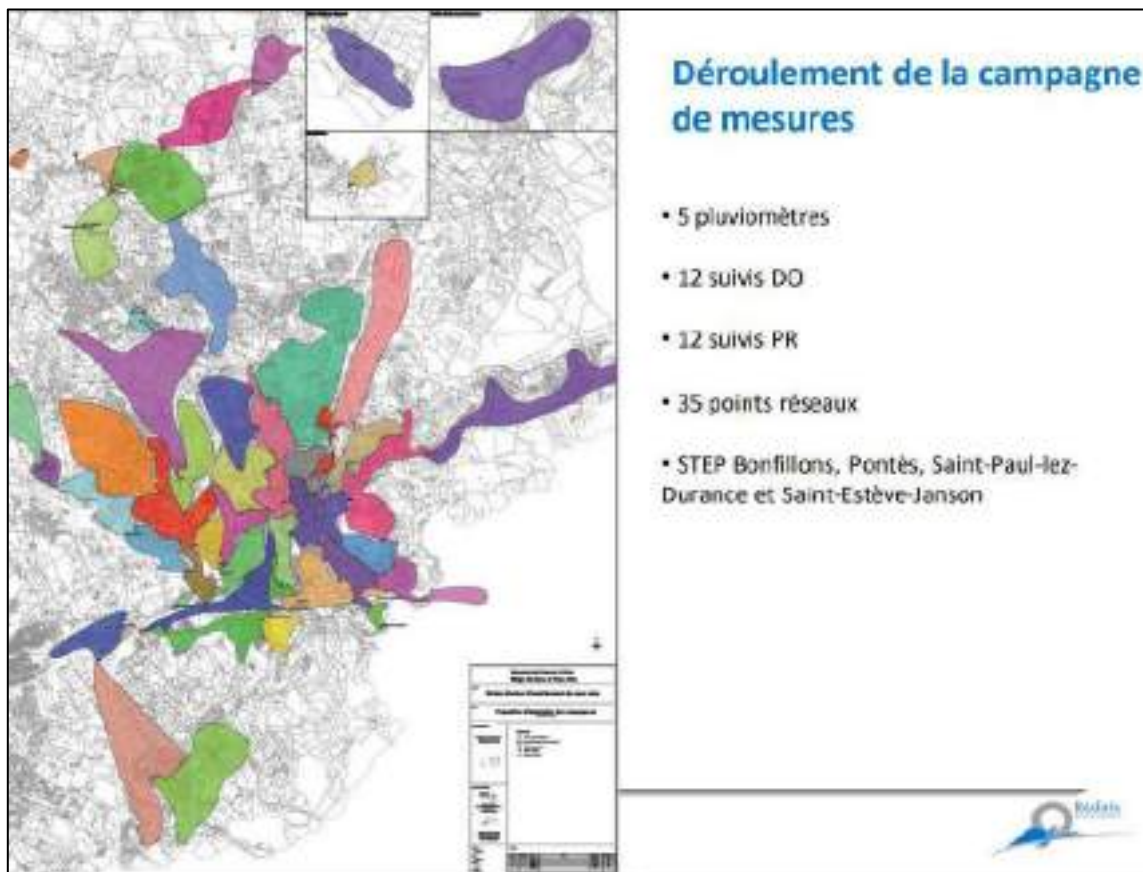
Général EU :

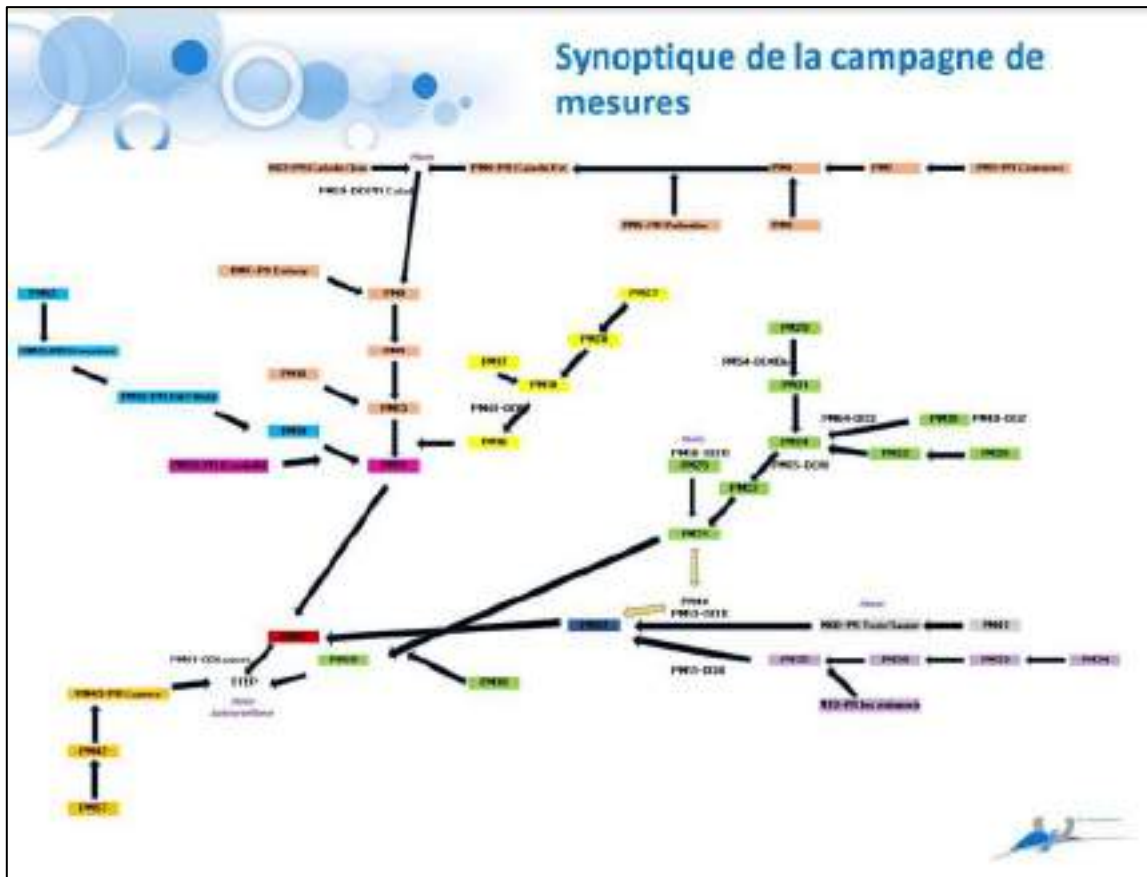
- **Le lancement du projet de télégestion et la refonte de la solution de supervision :** abandon du système de télégestion d'origine, déploiement de SOFREL en GSM et abandon de la RTC. Construction d'un serveur privé régie, déploiement du matériel de télégestion in situ et refonte des synoptiques sur le logiciel de supervision.
- **Lancement du schéma directeur assainissement sur le Territoire de la REPA :** l'objectif pour la Régie des Eaux du Pays d'Aix est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de ses systèmes assainissement existants et à venir, dans le respect de la réglementation en vigueur et en cohérence avec la démarche métropolitaine. Sous cet objectif qui constituera la ligne directrice de cette étude, plusieurs sous-objectifs sont déclinés et feront partie intégrante de ce schéma directeur :
 - o Etablir un état des lieux complet des ouvrages de chaque système pour améliorer la connaissance du patrimoine ;
 - o Analyser et hiérarchiser et réduire les dysfonctionnements de la collecte jusqu'au système de traitement ;
 - o Assurer un fonctionnement optimal en réduisant les effets potentiellement néfastes sur les milieux récepteurs (Arc notamment) ;
 - o Adapter les réseaux aux besoins futurs ;
 - o Assurer le respect des contraintes réglementaires ;

- o Contribuer aux objectifs du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse / SAGE / Contrats de rivières (Arc, Durance) ;
- o Concevoir un programme d'actions hiérarchisées d'amélioration des réseaux à l'échelle de l'ensemble du territoire.



Actuellement, le schéma directeur assainissement est au stade de la phase 2.





Usines :

- **La mise en place d'un broyeur sur le PR Roquemartine** : installé en octobre 2021, il permet ainsi de broyer les déchets solides et protéger les pompes (bouchages).



- **Le remplacement des diffuseurs du bassin biologique 2 de la STEP de la PIOLINE :**
en septembre 2022, opération en eau.





Réhabilitation :

- **La 2^{ème} phase du chantier Plantier EU à Venelles**
- **La dilatation de 263 mL du réseau d'eaux usées de Lesseps à Aix-en-Provence :** point noir, réseau auparavant sous-dimensionné (restriction en 250, pose 400).

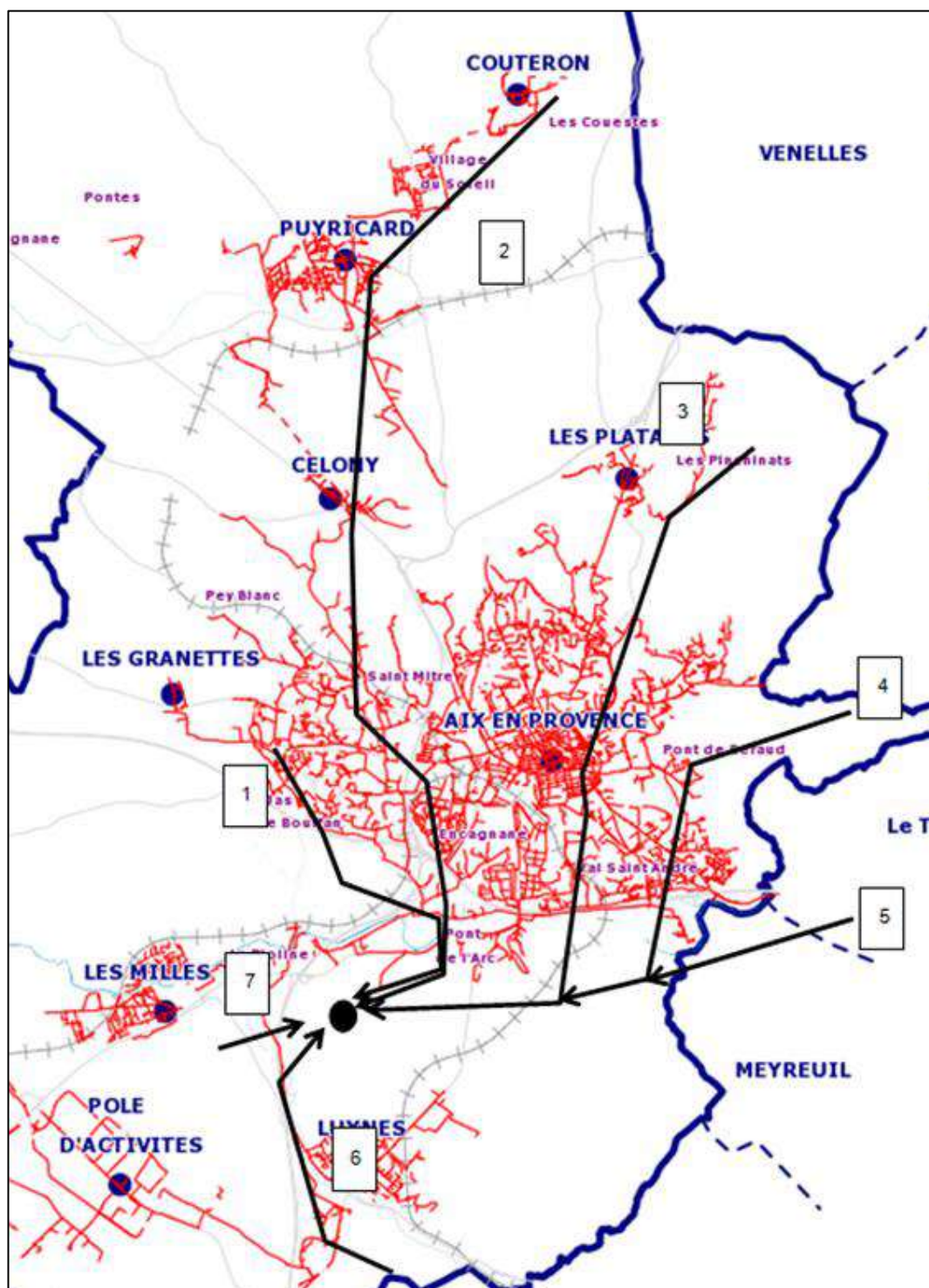
Ordonnancement :

- **Rue Esquicho Coude, réfection réseau et branchement :** 19 mL renouvelés sous 1 mois, montant de la réparation 77 331,70 € HT

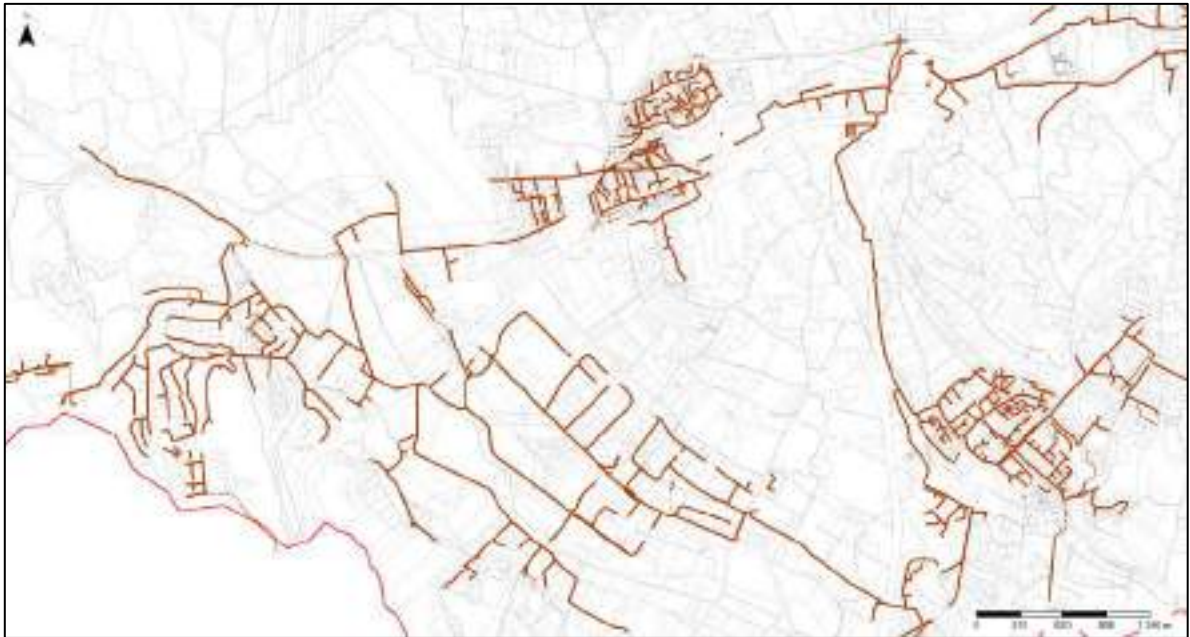
- **Route de Galice à Aix-en-Provence** : 4,8 mL de réseau et regard, montant de la réparation 61 653,78 € HT

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

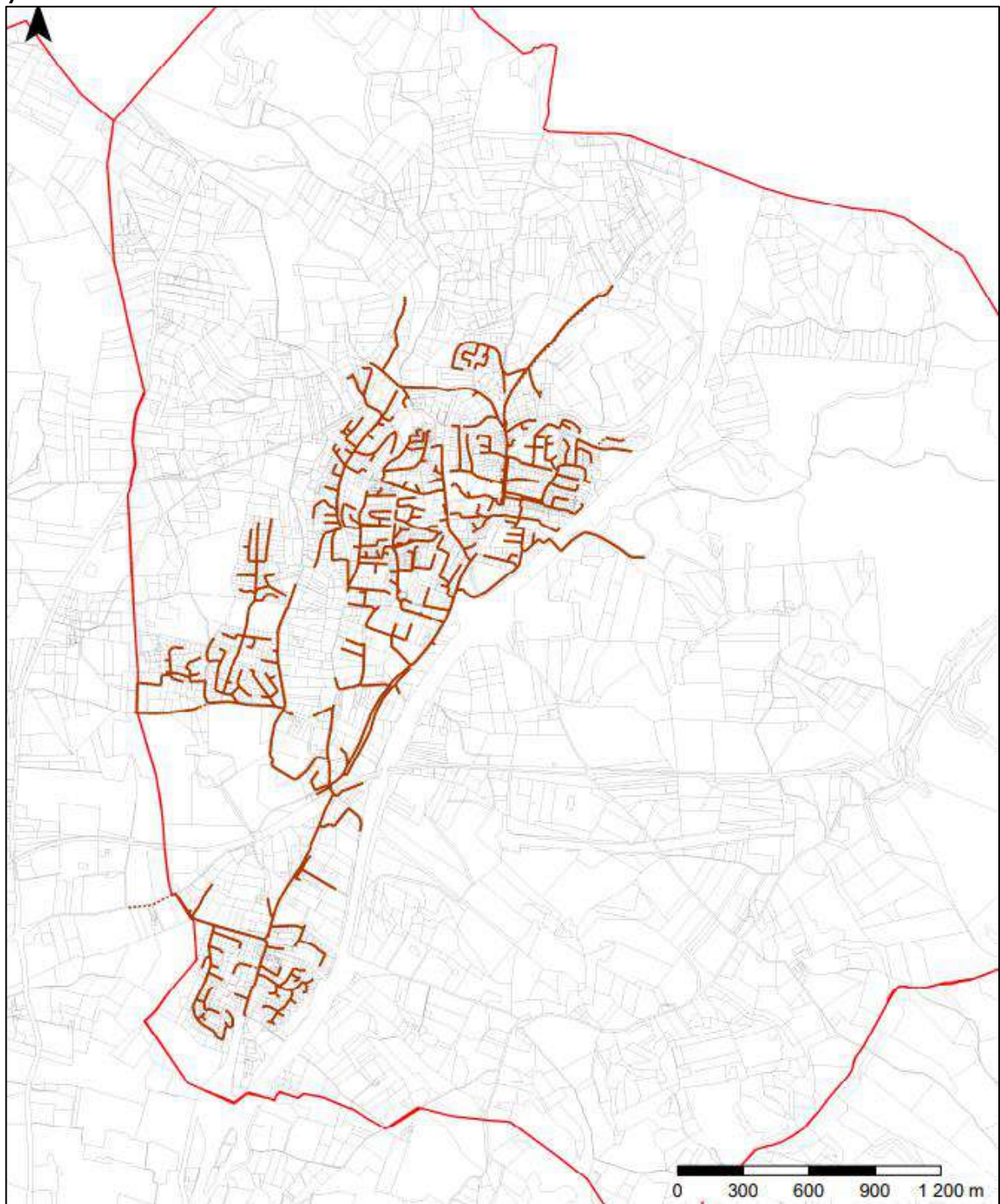
Système d'assainissement de la Pioline :



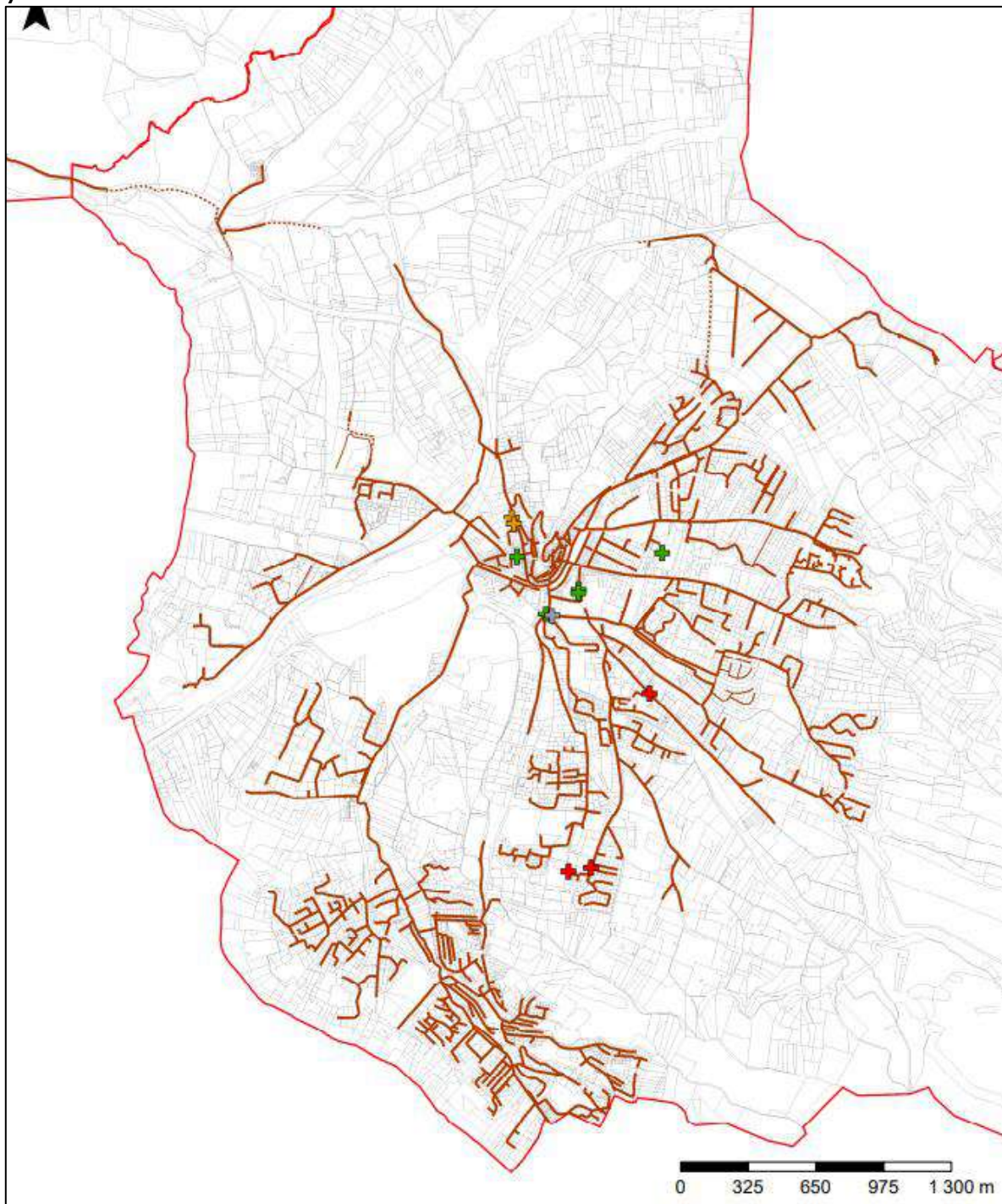
Système d'assainissement d'Aix Ouest :



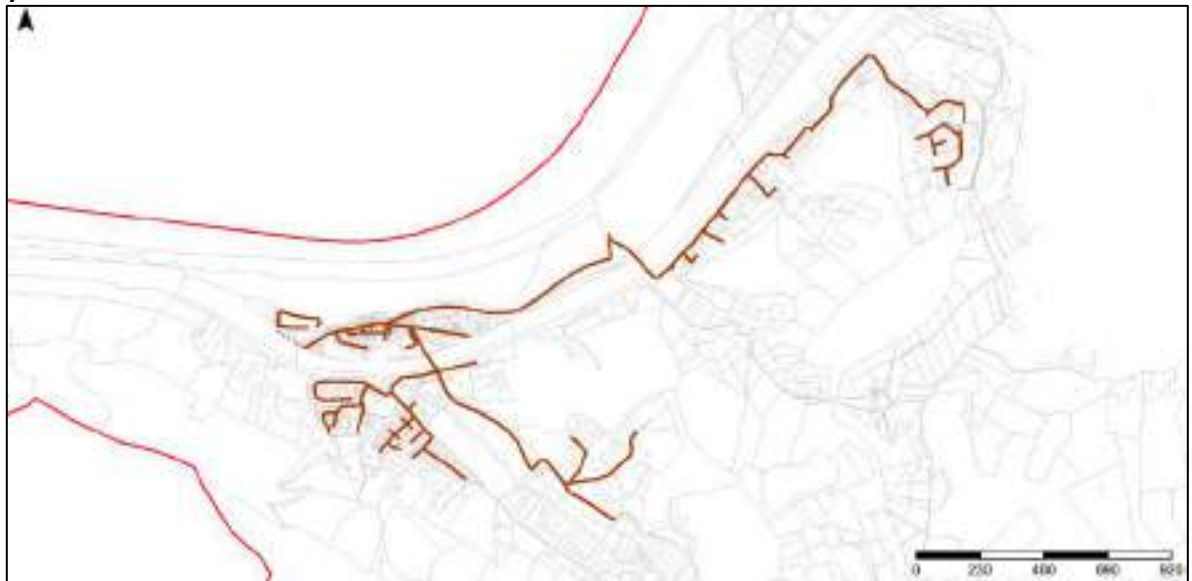
Système d'assainissement de Venelles :



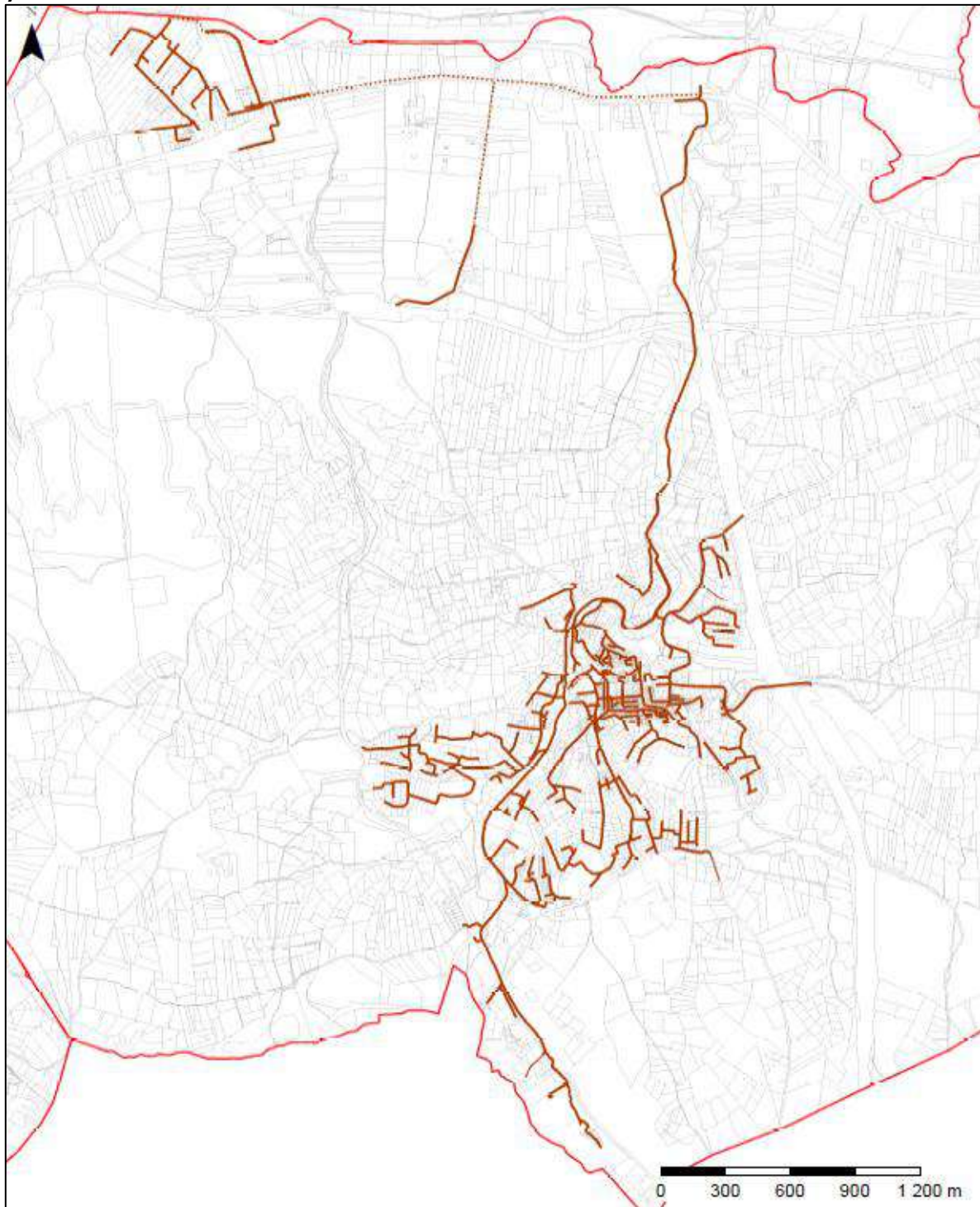
Système d'assainissement de Gardanne :



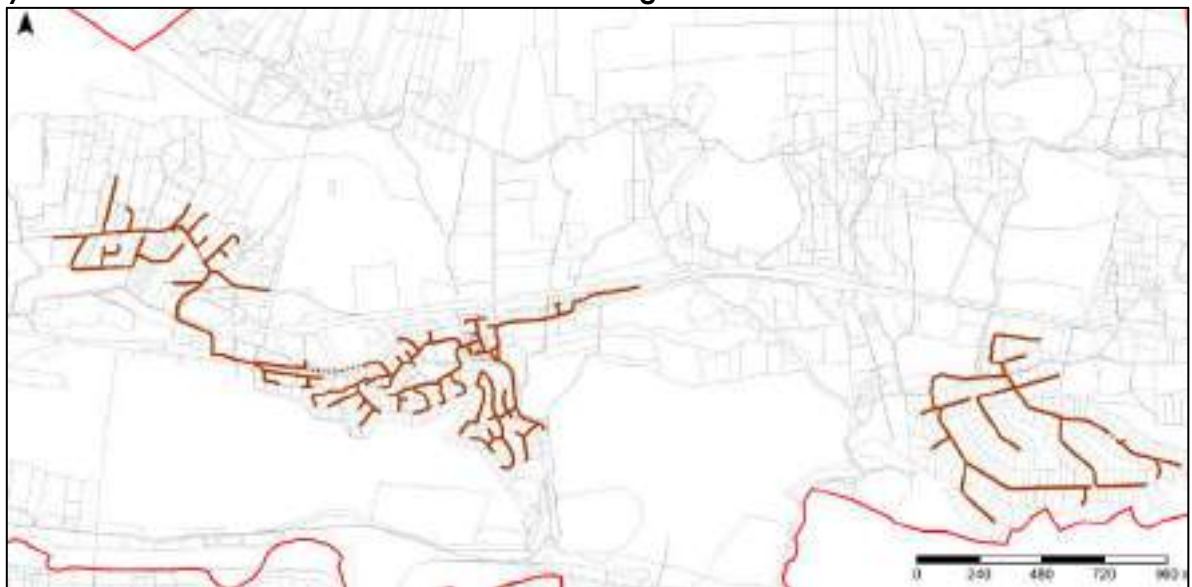
Système d'assainissement de Saint Paul Lez Durance :



Système d'assainissement de Fuveau :



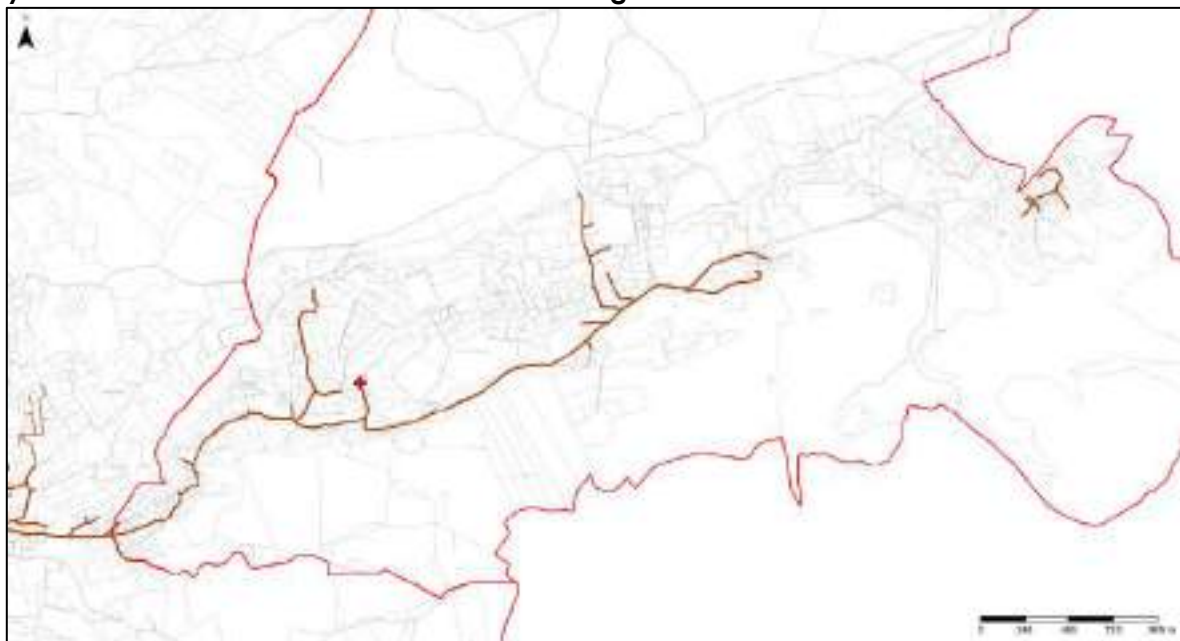
Système d'assainissement de Châteauneuf Le Rouge :



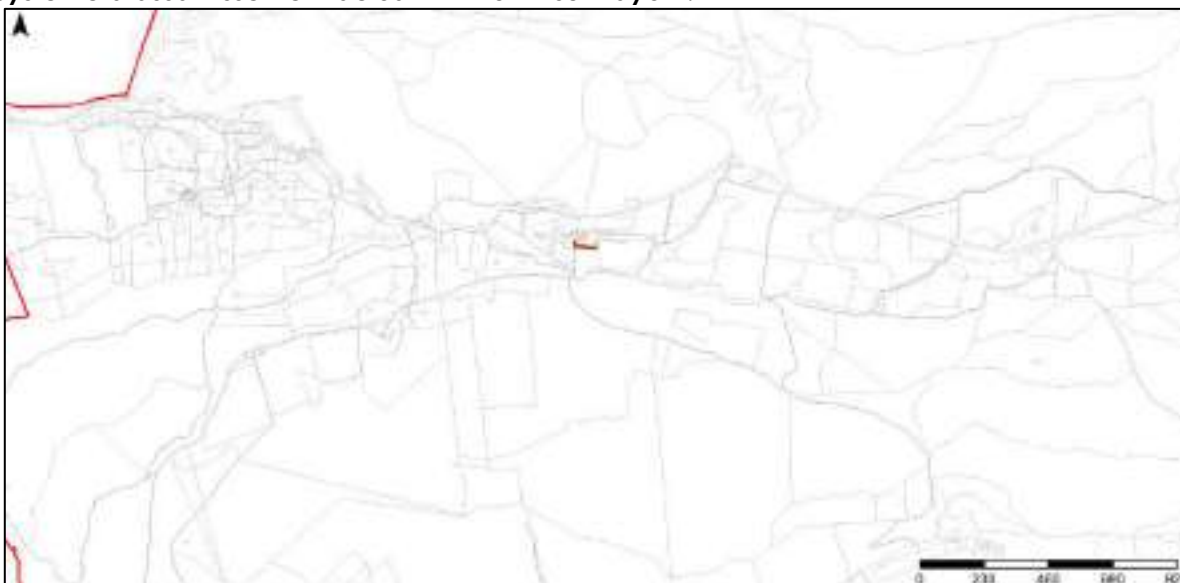
Système d'assainissement de Saint Estève Janson :



Système d'assainissement de Saint Marc Jaumegarde :



Système d'assainissement de Saint Antonin sur Bayon :



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 609,65 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 5 % par rapport à l'année 2020. Il comporte 0 km de réseau unitaire et 600,62 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 26,6 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 31 574, soit un linéaire d'environ 126 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Step Pioline	165 000	Boues activées	6 846 516	Arc
Step Ouest	30 000	Boues activées	1 204 406	Arc
Step Gardanne	50 000	Boues activées	1 339 870	La Luynes
Step Fuveau	12 000	Boues activées	607 821	Arc
Step Venelles Sud	9 500	Boues activées	452 652	La Touloubre
Step Saint-Paul-lès-Durance	1 300	Lagunage	-	Sol - BV Durance
Step de Châteauneuf-le-Rouge	2 600	MBBR (Moving Bed Biofilm Reactor)	62 026	Arc
Step La Gavotte (Châteauneuf Le Rouge)	500	Lit Macrophyte	-	Vallat de Fontjuane
Step des Bonfillons (St Marc-Jaumegarde)	150	Filtres Plantés	-	Arc
Step St-Estève-Janson	750	Lit Macrophyte	-	BV Durance
Step Saint Antonin sur Bayon	50	Lit Macrophyte	-	Le Bayon
Total	271 350		10 513 291	

*EH : Equivalent-habitants

Désignation de la station d'épuration	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité
PIOLINE	NR	NR
STEP OUEST	NR	NR
GARDANNE	NR	NR
FUVEAU	NR	NR
CHATEAUNEUF LE ROUGE	NR	NR
VENELLES	NR	NR

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

0 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix n'a pas pu faire délibérer son nouveau règlement d'assainissement. Aussi, les conventions de rejets autres que domestiques n'ont pu être établies auprès des entreprises. Les régularisations sont prévues en 2022/2023. Dans l'attente, la Régie des Eaux du Pays d'Aix prolongera les autorisations des entreprises déjà conventionnées, jusqu'à la publication du nouveau règlement.

En 2021, dans le cadre du contrôle des rejets d'eaux usées non domestiques, ont été réalisés :

- L'envoi de 57 courriers
- 47 diagnostics
- 41 entreprises sensibilisés
- 6 arrêtés signés ou à faire

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

Type d'intervention	2021
Curage préventif	56,05 km
Interventions de débouchage	568
Inspections télévisées	6 518* km
Fumigation	17,736 km

**Linéaire ITV hors enquêtes quotidiennes*

6,23 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs en moyenne pour 100 km de réseau est stable par rapport à l'année 2020.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Des campagnes de débitmétrie nocturnes, fumigation et ITV des réseaux sont réalisées afin de lutter contre les eaux claires parasites.

Principalement en 2021, la fin de la fumigation du bassin versant Puyricard (15 656 ml) a été effectuée pendant le mois de juillet. Il en ressort 33 anomalies (2 155 m² de surface active) et plusieurs branchements non-conformes.

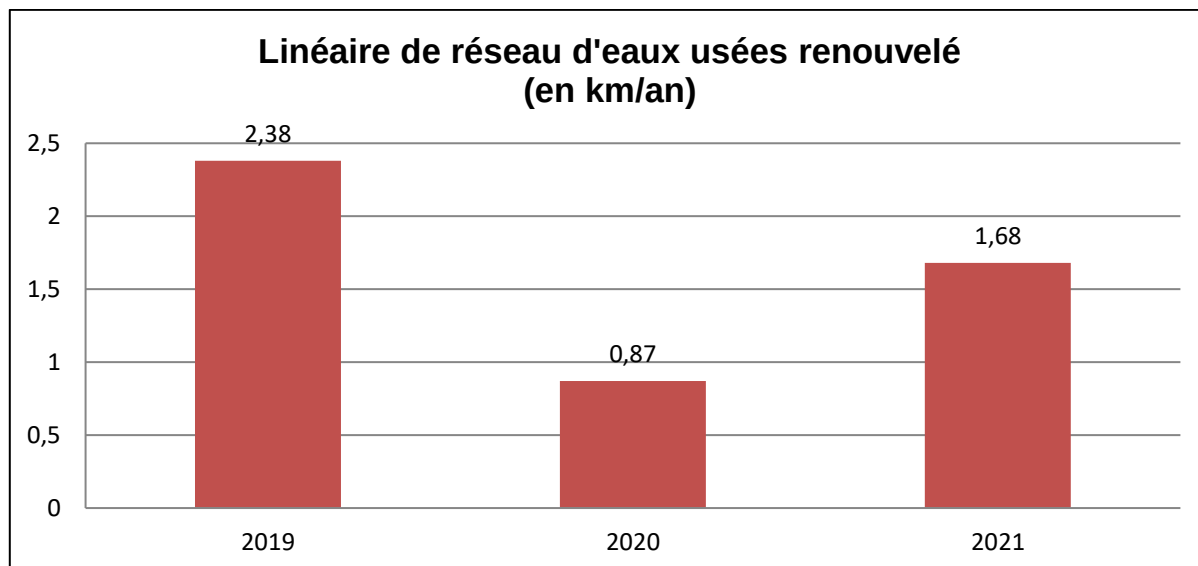
Les courriers de demande de rendez-vous pour les mises en conformité ont été envoyés aux abonnés. A ce jour, 16 anomalies ont été traitées.

Voie	Commune	n°	Année	Linéaire	Surface Active
Chemin des Arcades	Aix en Provence	030	2021	70,00	1,00
Puyricard centre-ville	Aix en Provence	031	2021	15 656,00	5 121,00
Célony	Aix en Provence	032	2021	2 010,00	140,00

Figure 10 : Campagnes de fumigation 2021

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,16 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



L'année 2020 fût marquée par l'épidémie de Covid-19 et ses confinements d'où le faible linéaire de réseau réalisé. En 2021, le linéaire de réseau est en hausse par rapport à 2020.

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de la Régie des Eaux du Pays d'Aix est de 105 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est en hausse par rapport à l'année 2020.

De même que pour le réseau AEP, ont été réalisées en 2021 la saisie de plans de récolements en attente mais aussi une campagne de terrain pour confirmation et correction des données cartographiques. La base de données a été mise à jour.

En pourcentage du linéaire global ; 11% en classe A ; 1% en classe B ; 88% en classe C

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la Régie des Eaux du Pays d'Aix est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 40 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Un plan d'actions a été lancé en 2021 avec le service pluvial de la Ville d'Aix-en-Provence afin de localiser des éventuelles connexions entre réseaux d'eaux usées et eaux pluviales.

Le schéma Directeur d'assainissement lancé en 2021 sur le Territoire de la Régie des Eaux du Pays d'Aix permettra de compléter et cartographier les réseaux d'eaux usées et points de déversements.

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	NR	NR	NR
2020	NR	NR	NR
2021	29	5 330	

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2020 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	NR
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	98,75% 8 STEP conformes 2 STEP non conformes	NR
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	97,4%	NR

Les synthèses des bilans d'autosurveillance 2021 sont présentées ci-dessous :

STEP de la Pioline :

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte l'entrée station d'épuration (A3), les apports extérieurs (A7), le déversoir en tête de station (A2), la sortie station (A4), et le by-pass en cours de traitement (A5).

Les volumes sont considérés jusqu'à l'atteinte du débit de référence en entrée et en sortie de système (en considérant en priorité l'entrée station, puis les apports extérieurs, puis le déversoir en entrée du système et la sortie station, puis le by pass, puis le déversoir en sortie du système).

- La concentration en sortie est calculée à partir des volumes retenus (jusqu'à l'atteinte du débit de référence) et des concentrations mesurées en sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir des volumes retenus (jusqu'à l'atteinte du débit de référence) et des concentrations en entrée de la station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		pH	T°	
Débit journalier de référence (m3/l)		<=24704		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	pH sortie A4	T° sortie A4 (°C)	
Capacité nominale constructeur (Kg DBO5/l)		9850																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		156		156		156		156		156		156	156	156	156		156	156
	Nombre de mesures réalisées		156		156		156		156		156		156	156	156	156		156	0
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,37	10,42	96,86	25,21	98,62	3,90	95,15	3,68	96,87	2,36	0,95	0,06	1,26	93,84	0,56	7,66	21,76
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation		151		151		151		151		151		151	151	151	151		151	151
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,82	4,74	97,66	19,11	98,93	3,08	95,62	3,37	97,33	2,04	0,91	0,06	1,27	95,55	0,41	7,66	21,61
	Valeur rédhibitoire (1)			>85		>250		>50		>20			>4,66						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0		0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		>=95	<=35	>=95	<=125	>=95	<=25	>=95	<=10			<=3						
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		12		12		12		12				12						
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		2	0	0	0		0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															>=90	<=1		

Liste des paramètres non Conformés selon l'exploitant :	Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation
Conformité en Performances selon l'exploitant :	Conforme

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015, selon la pollution reçue par la station d'épuration.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales de fonctionnement (*), dont les résultats sont non conformes à la valeur limite en concentration et/ou en rendement.

(*) Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

Pour l'évaluation de conformité en Performances des paramètres ayant des seuils journaliers (généralement MES, DCO, DBO5), le nombre de mesures prises en compte intègre les mesures journalières réalisées Hors conditions normales de fonctionnement mais conformes.

STEP OUEST :

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		DBO5		DCO		MeS		NG		NH4		Pt		Température eau	
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)															
4 500															
1377.5															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52		52		52		52		52		52		52	
	Nombre de mesures réalisées	54		54		54		54		54		54		54	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,7%	3,2	97,2%	20,0	99,3%	2,1	95,4%	2,9	99,8%	0,7	94,8%	0,4		19,3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	54		54		54		53		54		54			
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,0%	3,2	97,0%	20,0	99,0%	2,1	95,0%	2,9	99,0%	0,7	94,0%	0,4		
	Valeur réhibitoire (1)	98,0%	3,2	97,0%	20,0	99,0%	2,1	95,0%	2,9	99,0%	0,7	94,0%	0,4		
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire														
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	97%	15	86%	125	98%	10	89%	10	95%	4	95%	1		25
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	6		6		6		6		6		6		6	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		1		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		NON	
Respect du nombre de bilan par paramètre :		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :														OUI	

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21/07/2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

Remarques : - Ce tableau pourra être modifié et des paramètres supplémentaires ajoutés en fonction des prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

STEP Gardanne :

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)			10 000		Re nd e	Co nc en	Re nd e	Co nc en	Re nd e	Co nc en	Re nd e	Co nc en	Co nc en	Co nc en	Co nc en	Re nd e	Co nc en
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)			3 000														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		104		104		52		24		24		24	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées		104		104		104		52		52		52	52	52	52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,9	7,69	94,2	41,16	99,3	2,1	95,8	3,36	96,2	2,98	1,46	0,06	0,39	88,9	0,87
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		104		104		104		52		52		52	52	52	52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		96,9	7,69	94,2	41,16	99,3	2,1	95,8	3,36	96,2	2,98	1,46	-	-	88,9	0,87
	Valeur réductrice (1)		85		250		50		20		-		10	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	30	90	80	94	25	80	15	-	-	5	-	-	84	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		9		9		9		5		0		5	0	0	5	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		1		1		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

STEP Venelles :

Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Débit journalier de référence (m ³ /j)	1 380	DBO5		DCO		MeS		NG		NH4		Pt		température ea	
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	439,3	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12	
Conditions normales d'exploitation (*)	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,6%	3,5	96,5%	24,1	98,7%	3,8	92,7%	5,5	98,5%	1,1	96,9%	0,3		18,1
	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		9		9		9		9		9		9			
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,0%	3,5	96,0%	24,1	98,0%	3,8	92,0%	5,6	98,0%	1,1	96,0%	0,3		
	Valeur réhibitoire (1)			50		250		85		20						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire															
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95%	25	87%	125	90%	35	90%	15	90%	5	95%	1		25
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		2		2		2		2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant par paramètre :			OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Respect du nombre de bilan par paramètre :			OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant :			OUI													

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21/07/2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

Remarques :- Ce tableau pourra être modifié et des paramètres supplémentaires ajoutés en fonction des prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

STEP Fuveau :

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		2 400		Rendement	Concentration(	Rendement	Concentration(mg/l)	Rendement	Concentration	Rendement	Concentration(	Rendement	Concentration	Concentration	Concentration	Rendement	Concentration(	
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		720																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)			24		24		24		24		24		24	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées			24		24		24		24		24		24	24	24	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées			98,3	5,78	95,1	30,53	99,1	1,83	95,1	3,82	96	3,03	1,88	0,09	0,66	93,6	0,58
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation			24		24		24		24		23		24	23	23	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation			98,2	5,9	95	29,31	99,1	1,83	-	-	95,9	3,09	-	-	-	93,6	0,58
	Valeur rédhibitoire (1)			85		250		50		20		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire			0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière			90	35	75	125	90	25	80	10	-	-	3,89	-	-	80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)			3		3		3		3		0		3	0	0	3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)			0		0		0		1		0		1	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme													

STEP Châteauneuf Le Rouge :

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		470	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		156															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		5		5		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		89,3	32,83	87,4	89,55	94,3	17,72	68,3	27,96	69,4	26,96	21,08	0,15	0,79	30,9	6,14
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		5		5		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		89,3	32,83	87,4	89,55	94,3	17,72	-	-	69,4	26,96	-	-	-	30,9	6,14
	Valeur réductrice (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		4		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Non conforme												

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		1		1		1										
	Nombre de mesures réalisées		1		1		1		0		1		1	1	1	1	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98.1	4.4	95.8	27	100	3			97.7	2	0.39	0.08	61	0	10.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		1		1		1		0		1		1	1	1	1	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98.1	4.4	95.8	27	100	3			97.7	2	0.39	0.08	61	0	10.5
	Valeur rédhitoire (1)			85		400		70									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhitoire		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		50	/	60	200	60	35									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)																
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			O		O		O										
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O															

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		2		2		2										
	Nombre de mesures réalisées		2		2		2		0		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		83.6	24	81.7	144.5	81.9	16			57.5	32.4	45.3	0.09	0.23	26.7	6.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		2		2		2		0		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		83.6	24	81.7	144.5	81.9	16			57.5	32.4	45.3	0.09	0.23	26.7	6.5
	Valeur rédhibitoire (1)			85		400		70									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		50	/	60	200	60	35									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)																
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			O		O		O										
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O															

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)				1		1										
	Nombre de mesures réalisées		2		2		2		1		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		92.6	21.4	89.9	59	97.9	7	11.6	53.3	89.7	7.2	5.4	0.3	57	10.7	7.1
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		2		2		2		1		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		92.6	21.4	89.9	59	97.9	7	11.6	53.3	89.7	7.2	5.4	0.3	57	10.7	7.1
	Valeur réductrice (1)			85		400		70									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		50	/	60	200	60	35									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)																
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O											
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O															

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	1		1		1										
	Nombre de mesures réalisées	1		1		1		0		1		1	1	1	1	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	94.5	10	94.9	30	100	3			99	0.72	0.39	0.015	15.1	75.2	1.4
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	1		1		1										
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	94.5	10	94.9	30	100	3			99	0.72	0.39	0.015	15.1	75.2	1.4
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	50	/	60	200	60	35									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)															
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O										
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O														

En 2021, le taux de conformité des bilans par STEP est le suivant :

- Pioline : 154/156 bilans 24h conformes
- Aix Ouest : 54/54 bilans 24h conformes
- Gardanne : 103/104 bilans 24h conformes
- Venelles : 12/12 bilans 24h conformes
- Fuveau : 23/24 bilans 24h conformes
- Châteauneuf : 8/12 bilans 24h conformes

En 2020, les systèmes d'assainissement non conformes sont les suivants :

- Fuveau-Gréasque (Non-conformité nationale/ERU et locale du fait de l'autosurveillance station et réseau)
- Châteauneuf Le Rouge (Non-conformité nationale/ERU et locale du fait de la performance STEU)
- Saint Paul Lez Durance (Non-conformité nationale/ERU et locale du fait de la performance STEU)

A noter, la station Venelles Nord a été jugée non conforme en équipement (nationale/ERU et locale) mais la station a été arrêtée en cours d'année 2020. En effet, la station a été remplacée par un poste de relevage, dimensionné et adapté pour renvoyer ses effluents vers la STEP de Venelles Sud. Dans la configuration du PR, il est à noter qu'un bassin d'orage est disponible en cas d'arrivées importantes d'effluents afin de faire tampon et limiter les rejets au milieu naturel. La Régie des Eaux du Pays d'Aix réalise actuellement son schéma directeur d'assainissement dans lequel il devra être précisé l'option de la construction d'une nouvelle STEP au Nord de la Ville d'Aix-en-Provence, intégrant les besoins futurs de Venelles.

Concernant la STEP de Fuveau, des travaux de nettoyage et de mise à blanc du prétraitement, notamment le PR d'entrée et le dessableur/déshuileur, seront réalisés en 2022. Les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'année 2021 afin de garantir le fonctionnement de la station pour un montant global de 40 400,00 € HT :

Nature de l'opération	Date
Pompe polymère	16/03/2021
Pompe à boues 1	17/03/2021
Vis classificateur à sables + moto réducteur	19/11/2021
Turbiflow déshuilage	07/06/2021
Pompe à sables	07/06/2021
Sonde de niveau canal de sortie	28/04/2021
Agitateur zone de contact	07/06/2021
Panier dégrilleur	12/11/2021
Débitmètre recirculation F2	10/11/2021
Débitmètre recirculation F1	10/11/2021
Balance dessiccatrice labo	06/12/2021

Un plan d'actions a été mise en place afin de remédier à la non-conformité autosurveillance STEP et réseau Fuveau Gréasque. Ce plan d'actions est suivi également par l'Agence de l'Eau :

Système	Date	Lieu	Identification	Point Sandre	NC/Remarque/Métriologie	Commentaire JCM	Actions	Planning	Etat	Priorité
Fuveau	24/09/2021	STEP	Entrée station	A3	Non-conforme	Les bilans hydriques ne sont toujours pas cohérents sur les 3 derniers mois	Voir remarques ci-dessous	3ième trimestre 2022	En cours	1
Fuveau	24/09/2021	STEP	Entrée/Sortie station	A3/A4	Non-conforme	On note une non-conformité sur l'écart entre le volume recueilli sur 24h et le volume théorique (écart de 18,6 %).	28/04/2022 : Point sur site le 4 mai 9h30 pour étude prolongement des retours en tête au niveau des dessableurs et remettre la canne de prélèvement dans la chambre, à intégrer dans le MAPA qui va jusqu'à fin juillet.	31/07/2022	En cours	1
Fuveau	24/09/2021	STEP	Sortie station	A4	Non-conforme	Il est fort probable que cela provienne d'une mauvaise planéité dans le canal d'approche car on observe un décalage d'environ 5 à 10 mm par rapport au radier entre l'entrée du venturi et la zone de mesure du capteur ultrasons.	Mesures laser effectuées le 02/03/2022, présence d'un flache de 15 mm, déformation irrégulière. Remplacement sonde de niveau US canal de sortie le 06/08/2021. En attente décision REPA si remplacement canal venturi ou ragréage. DUE : mémoire technique transmis à l'AE? Prévoir une étude de débit entrée/sortie sur Fuveau 24h x 3 jours avec JCM + retour AE + demande débit entrée = sortie à AE avant l'étude.	3ième trimestre 2022	En cours	1
Fuveau	24/09/2021	STEP	Sortie station	A4	Non-conforme	un système de tranquillisation du plan d'eau doit être installé à l'entrée du canal d'approche afin de supprimer les vaguelettes dans le canal de comptage.	Devis SAUR réalisé. Echange avec M.DUTHILLEUL en mai 2021, retour janvier 2022. Mis en attente REPA car pas de décision si simple ragréage canal ou création d'un nouveau canal venturi.	3ième trimestre 2022	En cours	1
Fuveau	24/09/2021	STEP	Echantillonnage	ND	Remarque	Préconisation de l'utilisation de bidons rectangulaires et d'une hélice quadripale rectangulaire pour le fractionnement	28/04/2022 : SAUR se renseigne sur le dispositif en place. A vérif le 04/05/2022.	2ième trimestre 2022	En cours	3
Fuveau	24/09/2021	STEP	Analyse échantillon	ND	Remarque	Eviter de dépasser les délais de mise en analyse de plus de 24H	28/04/2022 : Point SAUR à faire avec le nouveau transporteur (faire mail de consignes au transporteur si besoin pour trace Agence de l'Eau)	2ième trimestre 2022	En cours	3
Fuveau	24/09/2021	STEP	Analyse échantillon	ND	Remarque	La température à réception est souvent proche des 8°C	28/04/2022 : Action SAUR II faut augmenter le nombre de packs de glace dans les glacières pour assurer une température comprise entre 2 et 8°C	2ième trimestre 2022	En cours	3
Fuveau	17/12/2021	Réseau	DO Roque Martine	A1	Remarque	On observe un décalage entre le vrai zéro situé à 0,645 m et celui programmé dans le VEGA à 0,640 m	A programmer avec VEGA/VEOLIA	3ième trimestre 2022	En cours	2
Fuveau	17/12/2021	Réseau	DO Roque Martine	A1	Remarque	L'afficheur de la hauteur a été reprogrammé pour avoir une précision en mm. Néanmoins, l'affichage de la décimale reste figé et de ce fait, il faut avoir l'ordinateur pour lire la hauteur avec une précision en mm	Non retenue à ce jour car bon fonctionnement de la sonde. Prévoir systématiquement un accès PC lors des contrôles.	2ième trimestre 2022	Terminé	2

Concernant la STEP de Châteauneuf Le Rouge, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a lancé un projet de réhabilitation qui permettra d'améliorer les performances à la fois sur la file eau, la file boues et aussi le traitement des odeurs :

- File eau :
 - o Mise en place d'un dégrilleur en amont du poste de relèvement ;
 - o Mise en place d'un by-pass entrée usine conforme aux règles de l'autosurveillance ;
 - o Amélioration des conditions de fonctionnement des surpresseurs ;
 - o Construction d'un nouveau dégazeur avec sa fosse à flottant ;
 - o Réhabilitation de la fosse à flottant du clarificateur ;
 - o Amélioration du groupe d'eau industrielle.
- File boue :
 - o Séparation des équipements d'extraction des boues et d'extraction des flottants ;
 - o Mise en place d'une solution d'épaississement en amont du silo à boues ;
 - o Mise en place d'une pompe gavageuse sous la centrifugeuse ;
 - o Mise en place d'une benne à boues fermée en extérieur avec remplissage par gavage.
- Traitement des odeurs :
 - o Modification des apports en air dans le local technique au niveau R+1 ;
 - o Remplacement et amélioration du réseau d'extraction d'air existant ;
 - o Remis en état du filtre à CAG.

Le dossier de consultation des entreprises est finalisé, un démarrage travaux est prévu en 2022.

Parallèlement, la Régie des Eaux du Pays d'Aix justifie de travaux réalisés en 2021 afin de maintenir le fonctionnement de la station pour un montant global de 10 500,00 € HT.

Nature de l'opération	Date
Préleveur d'entrée	17/05/2021
Détecteur de surverse Poste ttes eaux	18/05/2021
Porte sectionnelle	09/06/2021
Débitmètre entrée	15/10/2021
Variateur centrifugeuse	06/12/2021

Concernant la STEP de Saint Paul Lez Durance, d'importants travaux de rénovation ont eu lieu les années précédentes (renouvellement géomembrane et dégrilleur), il paraît difficile de mettre en place de nouvelles actions correctives dans l'immédiat. Si les résultats devaient être à nouveau mauvais, nous lancerions une étude afin de déterminer le type de traitement complémentaire à mettre en œuvre.

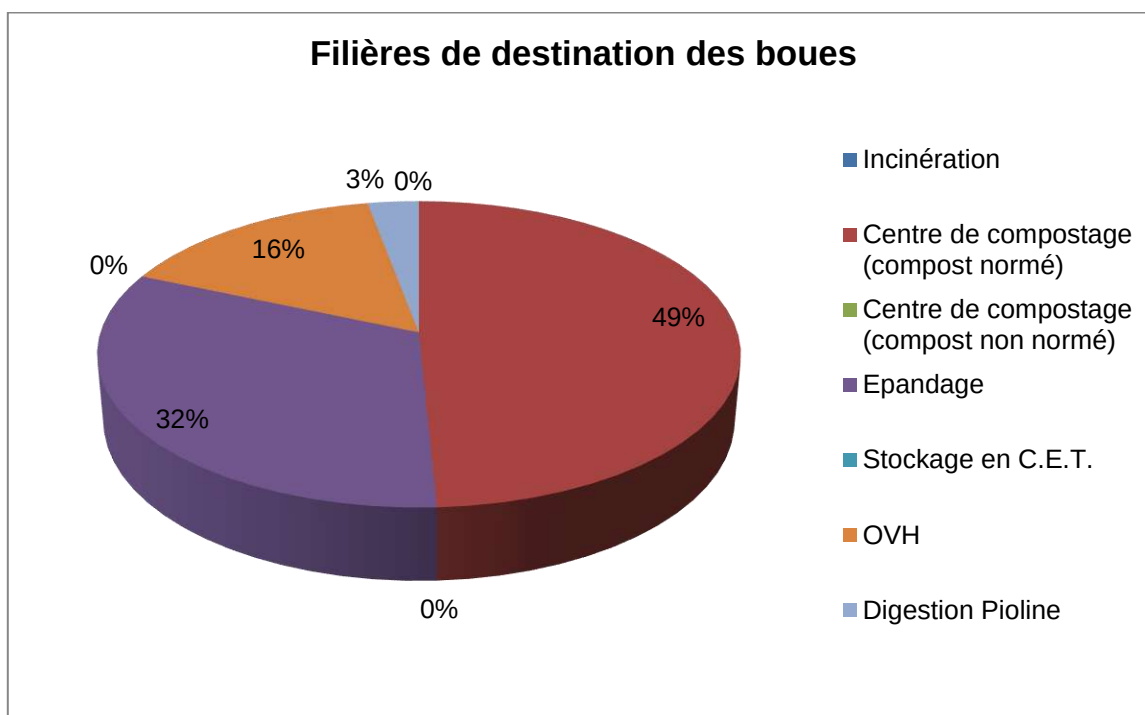
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

**3 015 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021
(indicateur D203.3)**

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	373,014	CET
Graisses	-	-
Refus de dégrillage	238,785	CET

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est non connu

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Cette donnée n'est pas disponible pour 2021 et sera consolidée ultérieurement.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,04 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est non connu

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Suite à un problème informatique, les données concernant le suivi des réclamations ne sont pas disponibles pour 2021.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 10 503 796 m³

Les volumes facturés 2021 par commune sont :

- Aix-en-Provence : 8 824 378 m³
- Gardanne : 1 132 748 m³
- Venelles : 448 617 m³
- Saint Paul Lez Durance : 47 256 m³
- Saint Marc Jaumegarde : 31 964 m³
- Saint Estève Janson : 18 833 m³

-

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

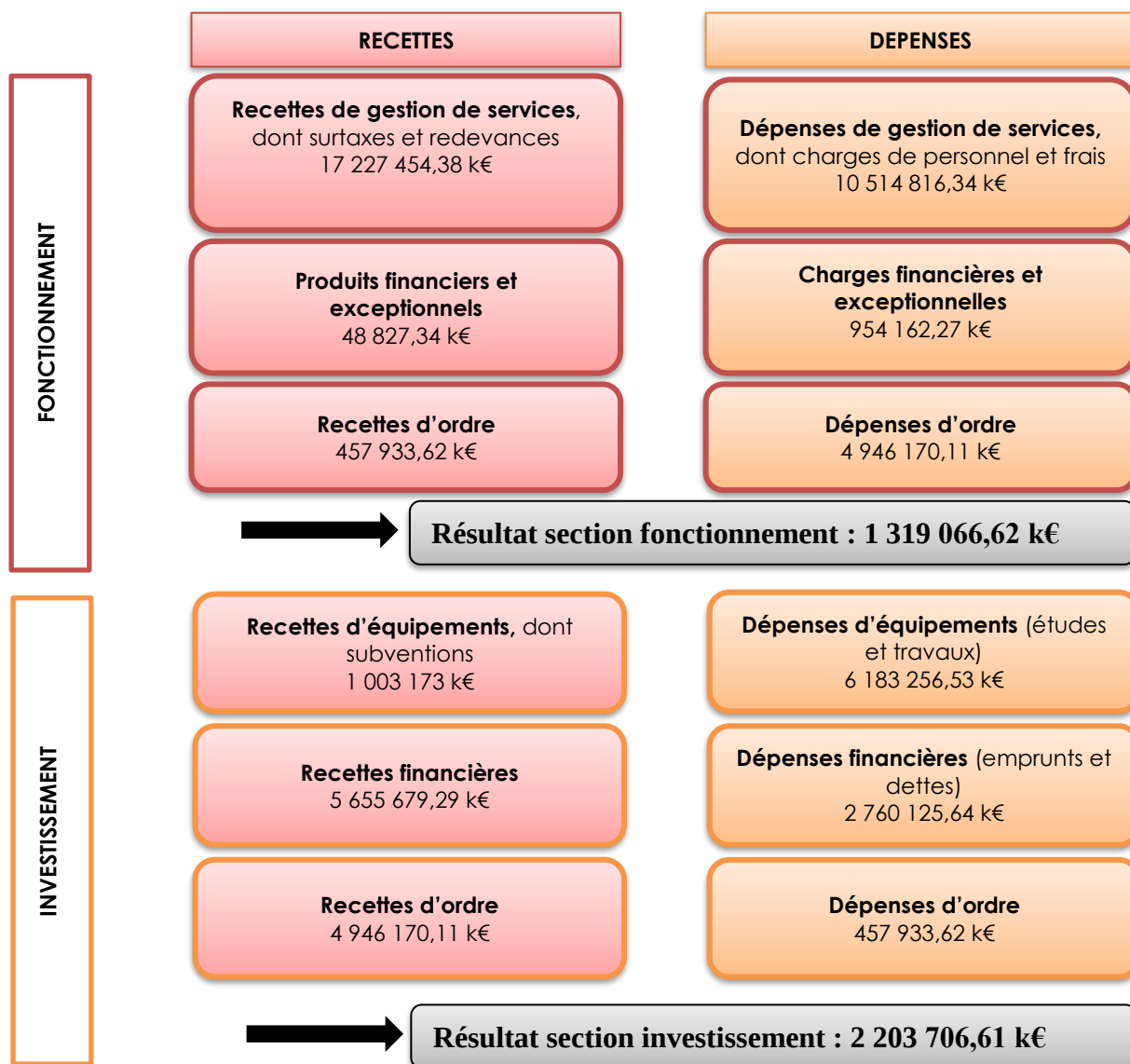
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 0,02 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est de 421.

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Assainissement de la régie des Eaux du Pays d'Aix :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	24 734 283,33
Dépenses réelles	22 592 830,32
Epargne brute	4 627 491,92
Capital restant dû au 31/12/2021	44 125 045,86

Durée d'extinction de la dette (P256.2)

9,54 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie des Eaux du Pays d'Aix :

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	NR	25 983 345,46 €	29 339 237,74 €	+ 12%
Charges	NR	23 514 886,44 €	25 816 464,51 €	+ 9%
Résultat avant impôt	3 711 090,38 €	2 468 459,02 €	3 522 773,23 €	+ 42%
RESULTAT	3 711 090,38 €	2 468 459,02 €	3 522 773,23 €	+ 42%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Le suivi des comptes de renouvellement des usines est en cours de consolidation.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	NR	NR	NR	NR
2020	NR	NR	NR	NR
2021	NR	NR	NR	NR

- Suivi du programme d'investissement :

	2019	2020	2021
Montant des investissements	6 641 351,82 €	7 274 598,41 €	NR

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 2 235 256 euros HT pour les études et travaux en 2021.

Le montant total engagé pour les travaux neufs est de 986 903 € HT.

Le montant total engagé pour les travaux de réhabilitation est de 1 248 353 € HT.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Les travaux neufs réalisés en 2021 par la Régie des Eaux du Pays d'Aix sont les suivants :

Commune	Nom du chantier	Type travaux :	ml créé
			3539,00
Aix-en-Provence	Chemin De Maliverny	Extension	590 ml
Châteauneuf Le Rouge	RN7/Geinette	Extension	242 ml
Fuveau	Saint Francois	Extension	545 ml
Gardanne	Valabre - extention EU	Extension	972 ml
Gardanne	Valabre - PR lycée	Création poste refoulement	
Gardanne	Valabre - PR entente	Création poste refoulement	
Venelles	Clos de la Bosque	Extension	1 055 ml
Venelles	Clos de la Bosque - PR	Création poste refoulement	
Venelles	PR Nord	Création poste refoulement	
Venelles	Vieux Canal	Extension	135 ml

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Concernant les sites en Régie :

Commune	Nom de l'équipement	Opérations de maintenance
Fuveau	PR Roque Martine	Fourniture et installation d'un broyeur + potence
Aix-en-Provence	PR Pont de l'Arc	Remplacement de la pompe P2
Fuveau	PR La Barque	Confection d'une gaine d'extraction air

Concernant les usines en gestion, les travaux de renouvellement sont en cours de finalisation.

Concernant le réseau, les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement sont les suivants :

Commune	Nom du chantier	Type de travaux	Détail : réseau / branchement	ml renouvelé
				1676,00
Venelles	Chemin de la Resquillette	Rénovation tranchée ouverte	polypro Ø200 / 5 branchements	140,00
Venelles	Avenue Maurice Plantier	Rénovation tranchée ouverte	grès Ø400	248,00

Aix-en-Provence	Chemin des 3 Moulins	Rénovation tranchée ouverte	grès Ø200 / 19 branchements	226,00
Aix-en-Provence	Rue de la Poudrière	Rénovation tranchée ouverte	grès Ø200 / 14 branchements	298,00
Aix-en-Provence	Bd Ferdinand De Lesseps	Rénovation tranchée ouverte	polypro Ø400 / 5 branchements	263,00
Aix-en-Provence	Cours Sextius	Rénovation tranchée ouverte	grès Ø300	76,00
Aix-en-Provence	Cours Sextius	Rénovation sans tranchée	grès Ø250	210,00
Aix-en-Provence	Bd des Poilus	Rénovation sans tranchée	grès Ø250	215,00



Figure 11 : Chantier Resquillette, Venelles

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Concernant la réhabilitation, les chantiers des canalisations DN400 Lesseps et DN400 Plantier sur Aix-en-Provence se poursuivent.
Une réflexion est menée sur le contournement des réseaux EU des Milles.

En ce qui concerne les travaux neufs, des études sont en cours pour une mise en adéquation avec le PLU du secteur Aix - RD14 (Fusains/Coquillade) avec création d'un PR.

D'autre part, le schéma directeur assainissement a été lancé en 2021 sur le Territoire de la Régie des Eaux du Pays d'Aix et se poursuit en 2022 :

Territoire	SDAEP	SDAEU
REPA	A venir	En cours
Châteauneuf-le-Rouge		2021
Gardanne		2003
Saint-Estève-Janson		2013
Saint-Marc-Jaumegarde	2018	Zonage 2017
Saint-Paul-lez-Durance	2016	2017
Venelles	2021	2021
Vitrolles		2020
Aix-en-Provence	2006 (papier)	2004 (papier)

Enfin, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a lancé le projet de création d'une unité d'épuration et d'injection de biométhane fin 2021, sur le site de la STEP de la PIOLINE. Les précisions sur ce projet se trouvent dans le chapitre 6.

4. TARIFS DE L'EAU

4.1. DONNEES DE FACTURATION

La Régie des Eaux du Pays d'Aix facture ses abonnés semestriellement.

Les agents de la Régie des Eaux du Pays d'Aix relèvent les compteurs, soit par système radio, soit manuellement, 2 fois/an, à partir de mars et septembre de chaque année.

Chaque relève dure environ 6 semaines.

En 2021, 66 366 compteurs ont été relevés.

Les volumes vendus par tranche de facturation et évolution – par commune – par profil d'abonné ne sont pas disponibles.

4.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³)

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il

s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Aix-en-provence	Gardanne	Venelles	Saint Paul Les Durance	Saint Marc Jaumegarde	Saint Estève Janson
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	30,0000 €	30,0000 €	13,0000 €	13,0000 €	30,0000 €	13,0000 €
	Part variable	109,9700 €	122,7100 €	127,1600 €	127,1600 €	106,2300 €	127,1600 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	5,3040 €	5,3040 €	5,3040 €	5,3040 €	5,3040 €	5,3040 €
SOUS-TOTAL HT		178,8740 €	191,6140 €	179,0640 €	179,0640 €	175,1340 €	179,0640 €
TVA 5,5%		9,8381 €	10,5388 €	9,8485 €	9,8485 €	9,6324 €	9,8485 €
SOUS-TOTAL TTC		188,7121 €	202,1528 €	188,9125 €	188,9125 €	184,7664 €	188,9125 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Aix-en-provence	Gardanne	Venelles	Fuveau	Saint Paul Les Durance	Saint Marc Jaumegarde	Saint Estève Janson	Châteauneuf le Rouge	Saint Antonin sur Bayon
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	4,5000 €	13,0000 €	6,0000 €	4,5000 €	6,0000 €	4,5000 €	6,0000 €	13,0000 €	4,5000 €
	Part variable	145,2240 €	122,7480 €	142,4640 €	145,2240 €	142,4640 €	145,2240 €	142,4640 €	122,7480 €	145,2240 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €
SOUS-TOTAL HT		164,4240 €	141,9480 €	161,6640 €	164,4240 €	161,6640 €	164,4240 €	161,6640 €	141,9480 €	164,4240 €
TVA 10%		16,4424 €	14,1948 €	16,1664 €	16,4424 €	16,1664 €	16,4424 €	16,1664 €	14,1948 €	16,4424 €
SOUS-TOTAL TTC		180,8664 €	156,1428 €	177,8304 €	180,8664 €	177,8304 €	180,8664 €	177,8304 €	156,1428 €	180,8664 €
PRIX TOTAL TTC PAR M ³		369,5785 €	358,2956 €	366,7429 €	369,7789 €	362,5968 €	369,7789 €	177,8304 €	156,1428 €	180,8664 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatifs d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

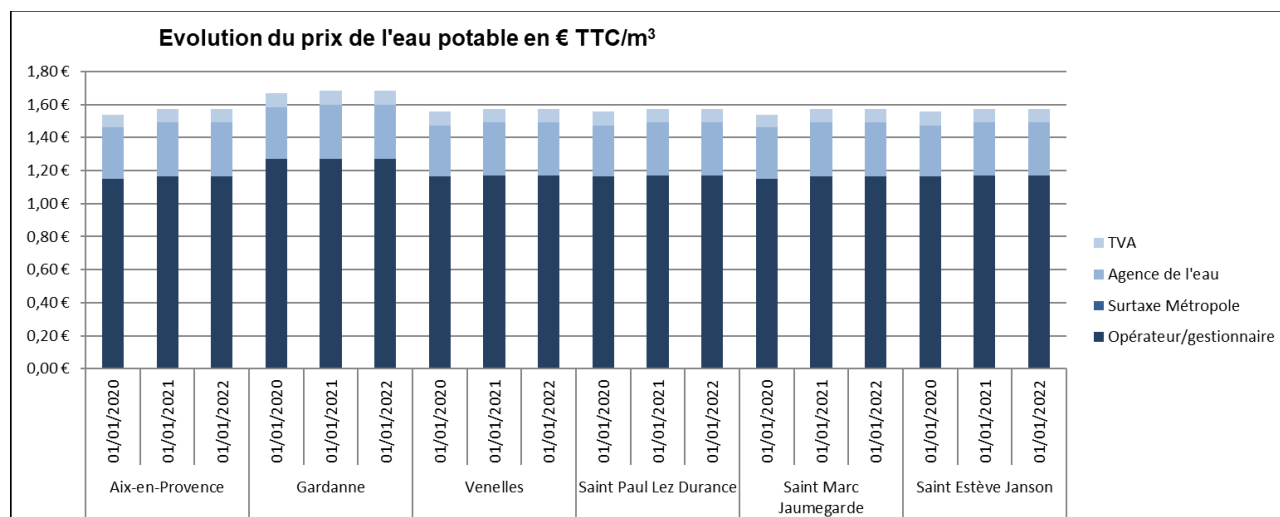
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	1,5726 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5484 €	NR
	Total	3,1210 €	NR
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6846 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4204 €	NR
	Total	3,1049 €	NR
Venelles	Distribution de l'eau	1,5743 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5369 €	NR
	Total	3,1112 €	NR
Saint Paul Lez Durance	Distribution de l'eau	1,5743 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5369 €	NR
	Total	3,1112 €	NR
Saint Marc Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,5726 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5484 €	NR
	Total	3,1210 €	NR
Saint Estève Janson	Distribution de l'eau	1,5743 €	NR
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5369 €	NR
	Total	3,1112 €	NR

4.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

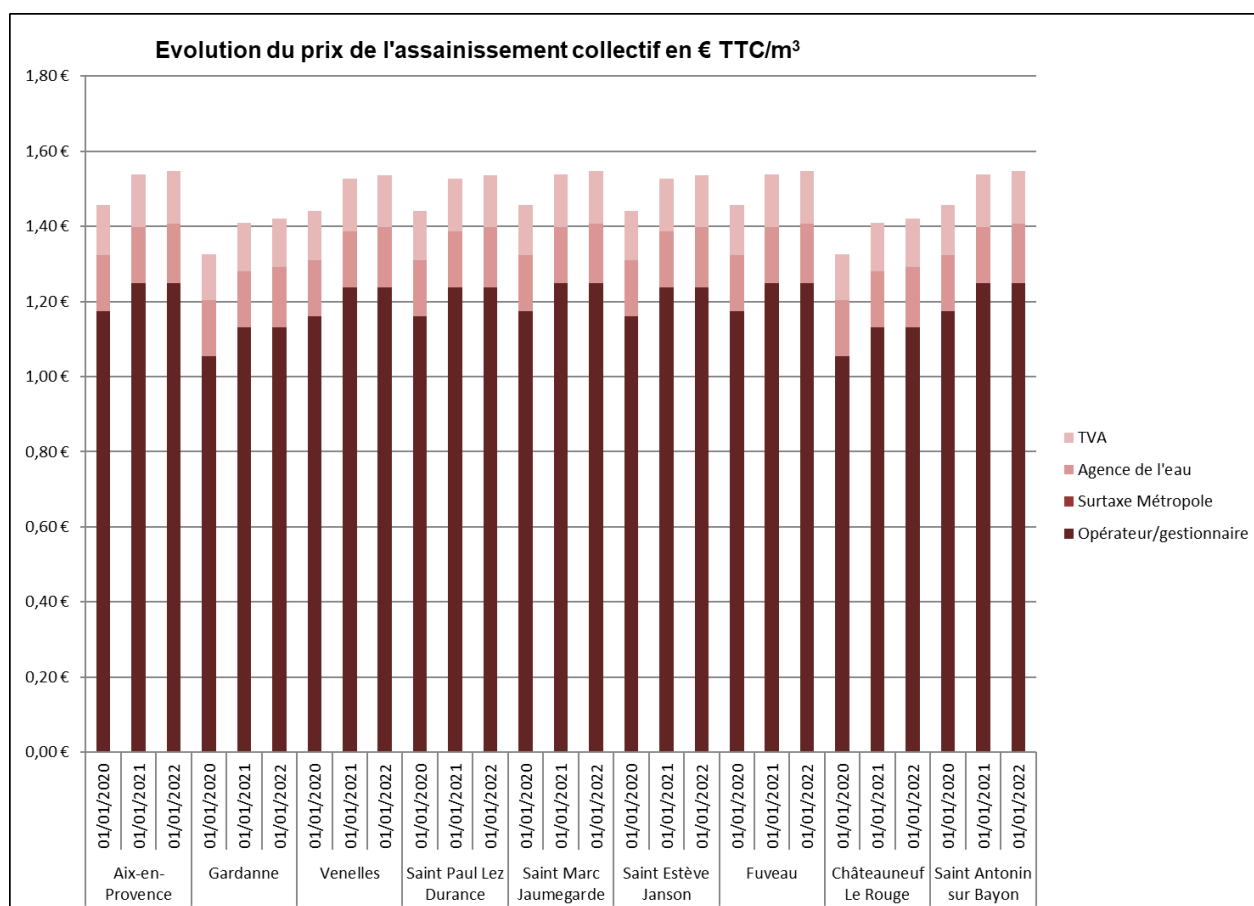


Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aix-en-Provence	Opérateur/gestionnaire	1,1485 €	1,1664 €	1,1664 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,0803 €	0,0820 €	0,0820 €	- €
	Total	1,5396 €	1,5726 €	1,5726 €	0,00%
Gardanne	Opérateur/gestionnaire	1,2726 €	1,2726 €	1,2726 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,09 €	0,09 €	0,09 €	- €
	Total	1,6705 €	1,6846 €	1,6846 €	0,00%
Venelles	Opérateur/gestionnaire	1,1630 €	1,1680 €	1,1680 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,08 €	0,08 €	0,08 €	- €
	Total	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
Saint Paul Lez Durance	Opérateur/gestionnaire	1,1630 €	1,1680 €	1,1680 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,08 €	0,08 €	0,08 €	- €
	Total	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
Saint Marc Jaumegarde	Opérateur/gestionnaire	1,1485 €	1,1664 €	1,1664 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,0803 €	0,0820 €	0,0820 €	- €
	Total	1,5396 €	1,5726 €	1,5726 €	0,00%
Saint Estève Janson	Opérateur/gestionnaire	1,1630 €	1,1680 €	1,1680 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3108 €	0,3242 €	0,3242 €	+0,00%
	TVA	0,08 €	0,08 €	0,08 €	- €
	Total	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%

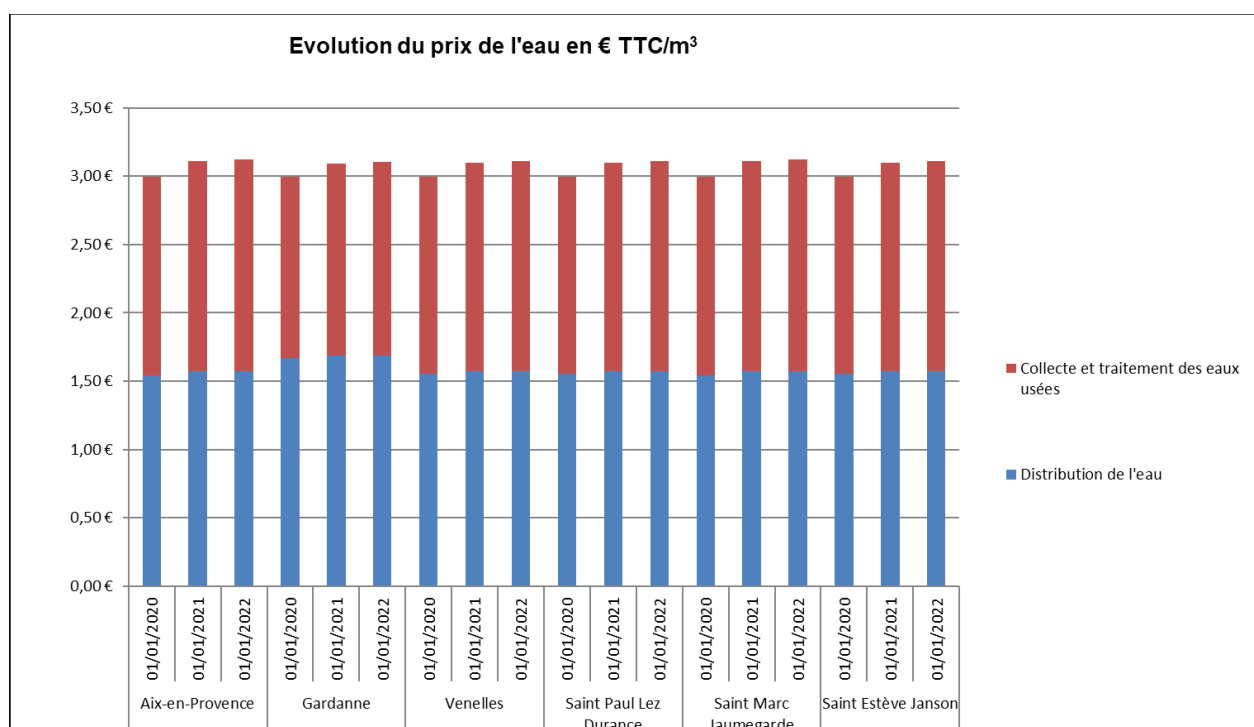
- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aix-en-Provence	Opérateur/gestionnaire	1,1735 €	1,2477 €	1,2477 €	-0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1323 €	0,1397 €	0,1407 €	0,01 €
	Total	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%

Gardanne	Opérateur/gestionnaire	1,0544 €	1,1313 €	1,1313 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,12 €	0,13 €	0,13 €	0,01 €
	Total	1,3248 €	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
Venelles	Opérateur/gestionnaire	1,1595 €	1,2372 €	1,2372 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1310 €	0,1387 €	0,1397 €	0,01 €
	Total	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
Saint-Paul Lez Durance	Opérateur/gestionnaire	1,1595 €	1,2372 €	1,2372 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1310 €	0,1387 €	0,1397 €	0,01 €
	Total	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
Saint Marc Jaumegarde	Opérateur/gestionnaire	1,1735 €	1,2477 €	1,2477 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1323 €	0,1397 €	0,1407 €	0,01 €
	Total	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%
Saint Estève Janson	Opérateur/gestionnaire	1,1595 €	1,2372 €	1,2372 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1310 €	0,1387 €	0,1397 €	0,01 €
	Total	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
Fuveau	Opérateur/gestionnaire	1,1735 €	1,2477 €	1,2477 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1323 €	0,1397 €	0,1407 €	0,01 €
	Total	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%
Châteauneuf Le Rouge	Opérateur/gestionnaire	1,0544 €	1,1313 €	1,1313 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1204 €	0,1281 €	0,1291 €	0,01 €
	Total	1,3248 €	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
Saint Antonin sur Bayon	Opérateur/gestionnaire	1,1735 €	1,2477 €	1,2477 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1323 €	0,1397 €	0,1407 €	0,01 €
	Total	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%



- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	1,5396 €	1,5726 €	1,5726 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%
	Total	2,9954 €	3,1100 €	3,1210 €	0,35%
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6705 €	1,6846 €	1,6846 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3248 €	1,4094 €	1,4204 €	0,78%
	Total	2,9953 €	3,0939 €	3,1049 €	0,36%
Venelles	Distribution de l'eau	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
	Total	2,9955 €	3,1002 €	3,1112 €	0,35%
Saint Paul Lez Durance	Distribution de l'eau	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
	Total	2,9955 €	3,1002 €	3,1112 €	0,35%
Saint Marc Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,5396 €	1,5726 €	1,5726 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5374 €	1,5484 €	0,72%
	Total	2,9954 €	3,1100 €	3,1210 €	0,35%
Saint Estève Janson	Distribution de l'eau	1,5549 €	1,5743 €	1,5743 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4405 €	1,5259 €	1,5369 €	0,72%
	Total	2,9955 €	3,1002 €	3,1112 €	0,35%

4.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du 27/03/2019 du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 823 687 €.

5. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

La STEP AIX OUEST dispose de panneaux solaires photovoltaïques.

- Bilan carbone et certification

Chaque année un bilan carbone de la STEP de la PIOLINE est réalisé dans le rapport annuel d'activités.

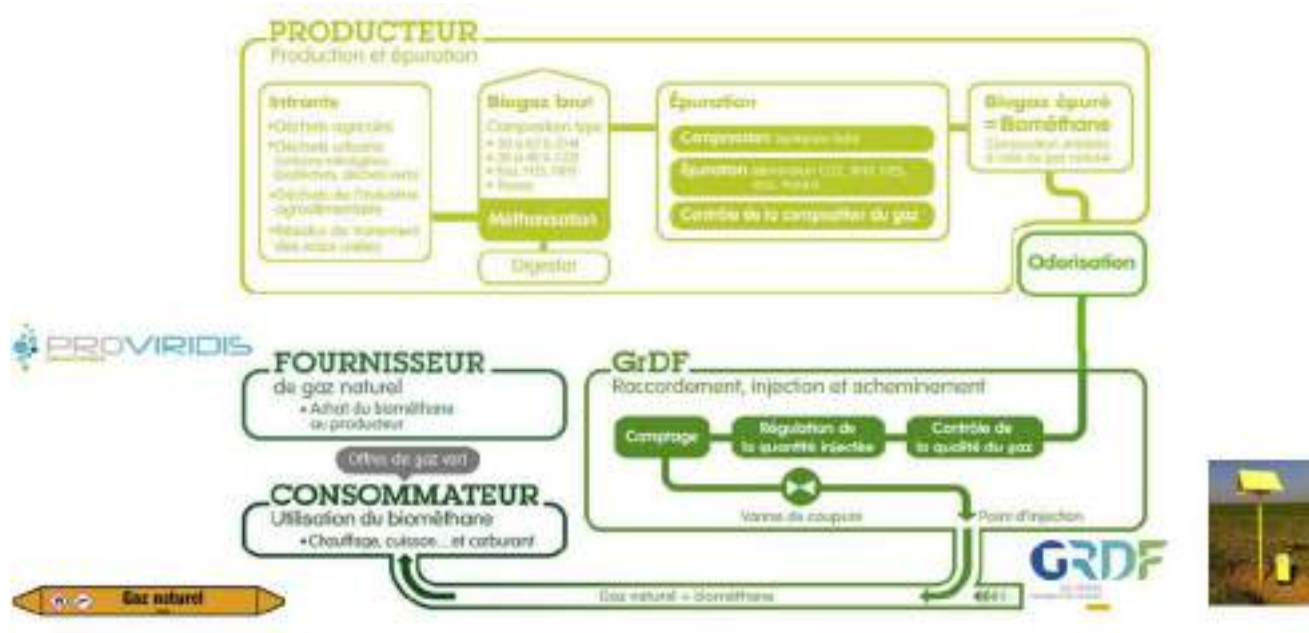
- Méthanisation-biogaz

En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a lancé le projet BIOGAZ, qui permettra de valoriser le biogaz produit par les boues de la STEP de la Pioline en Biométhane.

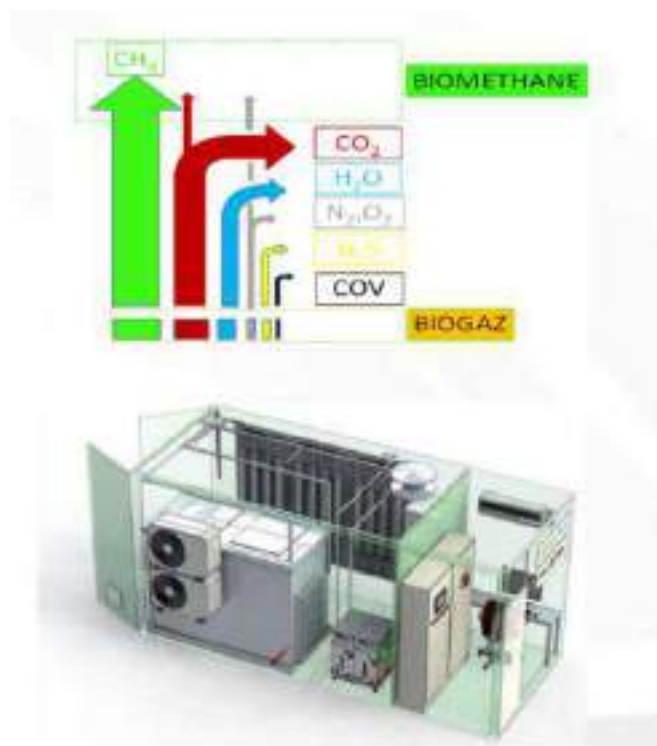
Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie (PCAE) Métropole à 2050 visant la neutralité carbone, - 50 % des consommations, 100 % d'énergie renouvelable.

Le projet permettra :

- Une récupération de la chaleur fatale sur l'eau traitée ;
- La valorisation totale du biogaz produit
- L'injection sur le réseau jusqu'aux stations de GNV :

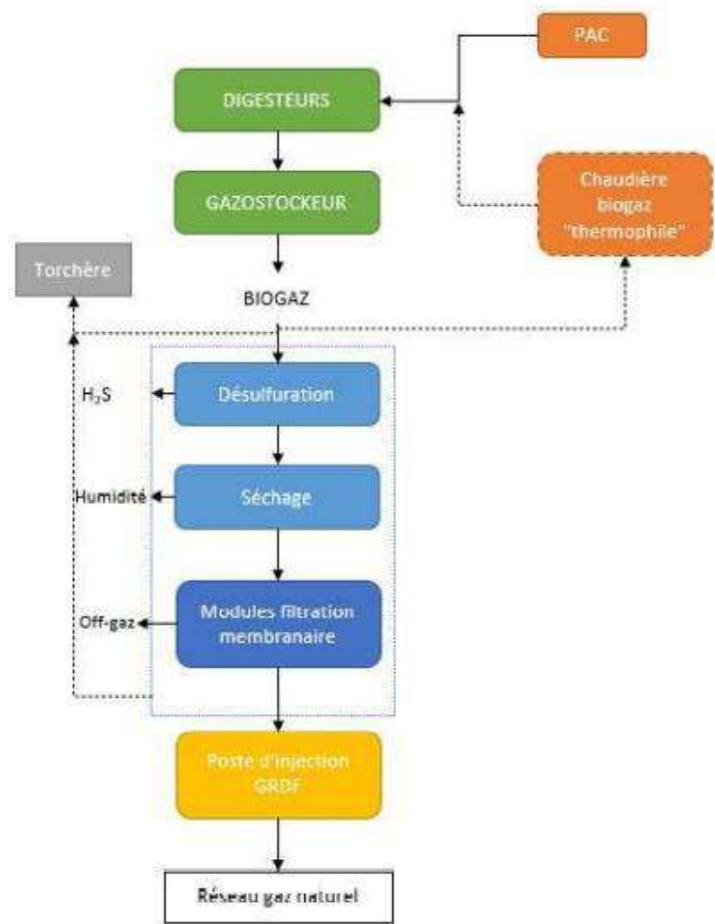


Du biométhane sera produit à partir du biogaz :



La filière de traitement permettra de traiter en moyenne 80 Nm³/h de biogaz. La quantité moyenne de Biométhane injectée au réseau GRDF sera d'environ 455 000 Nm³ /an sur la base des charges actuelles reçues sur la STEP.

La filière de traitement sera la suivante :



En fonctionnement normal, l'intégralité du biogaz produit par les digesteurs sera stocké dans le ciel gazeux du gazostockeur et ensuite envoyé vers l'unité de traitement. Une fois le biogaz transformé en biométhane celui-ci sera envoyé sur le poste d'injection de GRDF pour être injecté dans le réseau de gaz naturel. La technologie d'épuration retenue pour le projet est la séparation membranaire.

Le projet sera implanté de la façon suivante sur le site de la STEP de la PIOLINE :

- Les zones de travaux concernent :
 - o La digestion
 - o La sortie des clarificateurs jusqu'aux pompes à chaleur
 - o La distribution électrique vers la zone de digestion
- Seront créés :
 - o Un poste de pompage d'eau traitée
 - o Un bâtiment technique (PAC échangeurs et local technique)
 - o Une unité de traitement du biogaz
 - o Un poste d'injection du biométhane

Ouvrages traitement EAU:

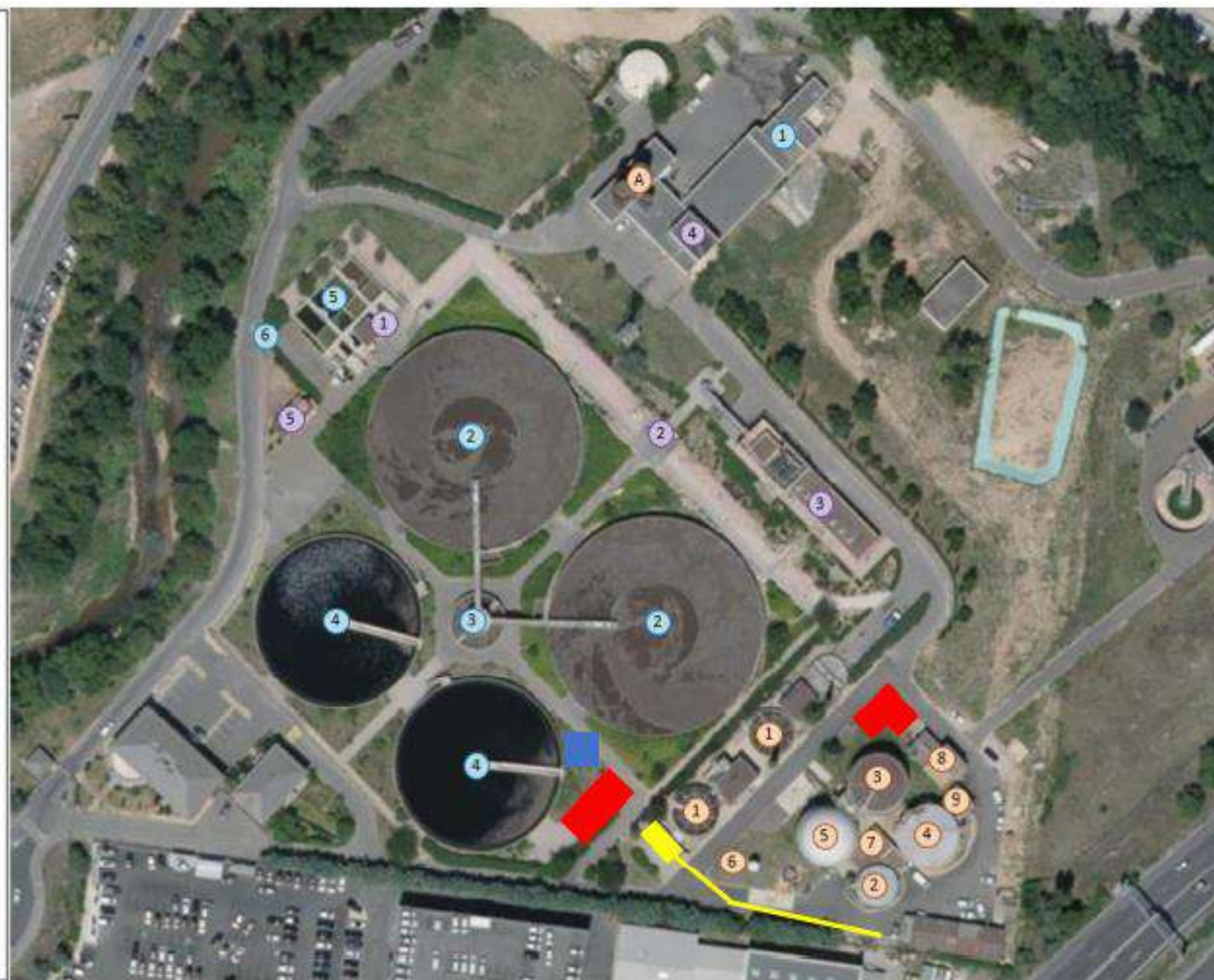
- ① Relevage et prétraitements
- ② Bassins d'aération
- ③ Recirculation et dégazage
- ④ Clarificateurs
- ⑤ Densades et comptage eau traitée
- ⑥ Rejet eau traitée dans l'Arc

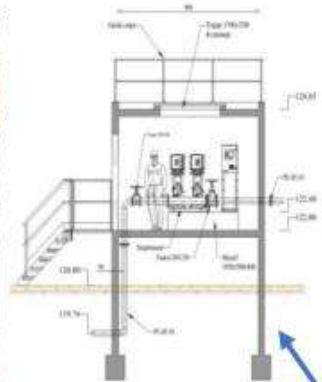
Ouvrages traitement BOUE:

- ① Flottateurs
- ② Digesteur thermophile
- ③ Digesteur mésophile 1
- ④ Digesteur mésophile 2
- ⑤ Gazostockeur
- ⑥ Torchère
- ⑦ Chaufferie et pompage thermophile
- ⑧ Chaufferie et pompage mésophile 1
- ⑨ Chaufferie et pompage mésophile 2
- ⑩ Déshydratation et silo à boues

Ouvrages annexes:

- ① Eau industrielle
- ② Poste toutes eaux
- ③ Distribution électrique & centrale production d'air
- ④ Désodorisation
- ⑤ Préparation polymère & stockage chlorure ferrique





- Biodiversité

Sur la STEP AIX OUEST, une solution d'éco pâturage a été mise en place afin d'entretenir des espaces verts.



- REUSE

Des solutions de REUSE seront étudiées dès 2022, notamment sur le site de la STEP de la Pioline.

- Récupération d'énergie

Les calories des effluents traités par la STEP de la PIOLINE seront utilisées par une PAC afin de chauffer les boues dans le cadre du projet BIOGAZ (voir ci-dessus).

- Autres

Des journées patrimoines sont organisées en 2022 afin de sensibiliser le grand public aux enjeux du traitement des eaux usées, à la STEP de la Pioline.

5.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

5.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.

5.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

Sans objet.

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Régie
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,59
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	-
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	-
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	-
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	-
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	-
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	358
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,72
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	370
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	16 074 888
VP.059 - Volume produit	m ³	15 168 700
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	41 518
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	41 518
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services ou export simple)	m ³	351 066
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	12 162 257
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	78 650
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	12 240 907
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	246 411
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	107 724
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	645,55
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,11
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	11,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,6
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	6,94
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	2,22
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,22
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	112

INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	33 923
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	184 569
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	36
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,06
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	45
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		NR
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	-
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00
Volume facturés	m³	12 247 450
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	21 200 942
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	3 693 923
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	5,74
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	677 401
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	19 586 491
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,03
RATIOS CALCULÉS AUTOMATIQUEMENT		
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	54,94
VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%	85,48
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	75,99
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	80,99
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	52,55
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	5,44
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	360,84
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m³	12 240 907
VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m³	12 946 108
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m³	15 210 218

NR : non renseigné

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Régie
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,53
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	-
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	-
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	-
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	-
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	609,65
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	105
VP.046 - Nombre de points noirs	u	38
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,23
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,93
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,68
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,16
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	40
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	7 152,11
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	98,75%
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	97,41%
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	3 015
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	31 574
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	160 926
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	NR
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	7
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,04
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		

VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	10 503 796
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	44 125 046
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	4 627 492
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	9,54
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	474 448
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	19 049 391
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,02
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	51,79
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	5,10

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Aix-en-Provence	Gardanne	Venelles	Saint Paul Lez Durance	Saint Marc Jaumegarde	Saint Estève
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS							
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,57	1,68	1,57	1,57	1,54	1,57
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	139,97	152,71	140,16	140,16	136,23	140,16
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	49,61	49,47	42,07	42,14	48,77	41,94
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	30,00	30,00	13,00	13,00	30,00	13,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU							
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	U	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	U	NR	NR	NR	NR	1	NR
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00	NR	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	U	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	U	NR	NR	NR	NR	NR	NR

P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	12 999 742	1 996 819	768 545	56 292	223 680	29 810
VP.059 - Volume produit	m³	12 243 811	1 860 908	754 199	56 292	223 680	29 810
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	0	0	0	41 518	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0	0	0	41 518	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	40	40	60	40	70
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services ou export simple)	m³	174 730	176 336	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m³	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	10 194 720	1 173 411	560 083	55 971	151 252	26 820
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³		78 650				
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	10 194 720	1 252 061	560 083	55 971	151 252	26 820
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	212 715	10 000	18 000	0	5 640	56
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	72 058	19 200	9 560	2 500	4 392	14
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	446,84	99,07	49,40	17,64	24,00	8,60
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	87,02	78,33	77,92	59,78	72,10	90,20
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	11,5	12,0	10,8	6,5	8,3	1,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	9,7	11,2	9,2	6,1	7,1	0,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	3,10	0,48	2,78	0,00	0,00	0,58
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,81	0,00	1,41	0,00	0,00	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,14	0,10	1,13	0,00	0,00	1,35
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	120	120	116	28	27	28

INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	22 024	7 303	3 349	515	564	168
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	151 211	21 798	8 659	1 143	1 363	395
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	NR	NR	NR	NR	NR	NR
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		NR	NR	NR	NR	NR	NR
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	NR	NR	NR	NR	NR	NR
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE							
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturés	m³	10 432 765	1 157 720	454 627	53 447	127 038	21 853
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€						
VP.183 - Epargne brute annuelle	€						
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années						
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€						
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€						
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	NR	NR	NR	NR	NR	NR
RATIOS CALCULÉS AUTOMATIQUEMENT							
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	65,32	40,31	32,59	9,08	18,41	8,57

VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%	87,50	78,17	77,25	70,95	76,97	83,09
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	78,06	73,06	71,52	66,82	68,68	66,71
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	83,06	78,06	76,52	71,82	73,68	71,71
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	49,29	73,72	67,79	29,20	23,50	19,53
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	6,87	2,98	2,59	2,22	2,42	2,35
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	462,89	171,44	167,24	108,68	268,18	159,64
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m³	10 194 720	1 252 061	560 083	55 971	151 252	26 820
VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m³	10 654 223	1 457 597	587 643	58 471	161 284	26 890
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m³	12 243 811	1 860 908	754 199	97 810	223 680	29 810

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Aix-en-Provence	Gardanne	Venelles	Fuveau	Saint Paul Lez Durance	Saint Marc Jaumegarde	Saint Estève	Châteauneuf le Rouge	Saint Antonin sur Bayon
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS										
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,55	1,42	1,54	1,55	1,54	1,55	1,54	1,42	1,55
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	149,72	135,75	148,46	149,72	148,46	149,72	148,46	135,75	149,72
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	36,09	34,69	35,97	36,09	35,97	36,09	35,97	34,69	36,09
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	4,50	13,00	6,00	4,50	6,00	4,50	6,00	13,00	4,50
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u									
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	410,00	82,60	40,46	37,72	9,35	9,81	5,16	14,46	0,09
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	118	118	30	101	30	30	27	30	30
VP.046 - Nombre de points noirs	u	31	3	4	0	0	0	0	0	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,56	3,63	9,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,51	0,40	1,43	0,18	0,00	0,00	0,41	0,00	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,29	0,00	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,12	0,10	0,71	0,10	0,00	0,00	1,59	0,00	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	40	40	40	40	40	40	40	40	40
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION										
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	6 613,00	1 124,9	439,00	417,6	28,10	1,74	8,45	61,60	0,22
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux	%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%

prescriptions nationales issues de la directive ERU										
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98%	99%	100%	96%	-	-	-	67%	-
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	2194,00	480,43	141,35	180,84	0,00	0,00	0,00	18,08	0,00
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	-	-	-	100	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	18 518	6 385	3 073	2 334	477	226	142	409	10
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	126 641	18 367	6 930	5 717	549	452	307	1 955	8
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE										
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds	€	0	0	0	0	0	0	0	0	0

de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)										
VP.068 - Volume facturé	m³	8 824 378	1 132 748	448 617	0	47 256	31 964	18 833	0	0
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€									
VP.183 - Epargne brute annuelle	€									
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années									
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€									
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€									
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT										
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	224,19	157,80	75,95	61,88	51,02	23,04	27,52	28,28	111,11
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	6,84	2,88	2,26	2,45	1,15	2,00	2,16	4,78	0,80

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **COUTERON** Procédure de protection en cours
 Station de production : **COUTERON**



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 179 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3173 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,024 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours
Station de production : PUY DU ROI



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,053 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE SUD**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FONT-COUVERTE Procédure de protection en cours
Station de production : FONT-COUVERTE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n°/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 15,9 °F Valeur minimale atteinte : 15,4 °F Valeur maximale atteinte : 16,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,024 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours
Station de production : MERINDOLE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes Indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours
Station de production : LE BALLON

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LES GIRAUDETS GARDANNE** Procédure de protection en cours
Station de production : **GIRAUDETS GARDANNE**



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes Indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,8 °F Valeur minimale atteinte : 19,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0,065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1900 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,047 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GARE TGV**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : GARE TGV Procédure de protection en cours
Station de production : GARE TGV



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours
Station de production : PARC DES SPORTS



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 636 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée
Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée
Station de production : SAINT ESTEVE JANSON



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 85,7 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,5 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,9 °F Valeur minimale atteinte : 25,8 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

85,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP (ST MARC DE JAUMEGARDE) Procédure de protection en cours
Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : CADARACHE
Station de production : CADARACHE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 23,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1915 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
Réseau Interconnecté : CADARACHE
Réseau Interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
Station de production : CADARACHE
Station de production : SAINT-PAUL

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 24,9 °F Valeur minimale atteinte : 20,5 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 21 Valeur maximale atteinte : 0,066 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2569 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,058 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VENELLES**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **VENELLES** Procédure de protection en cours
Station de production : **VENELLES**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,151 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

Les études et travaux réalisés en 2021 sont listées dans les paragraphes concernés du rapport.

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

FACTURE 2021 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE D'AIX EN PROVENCE

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement	60	0,6831 €	40,99 €
Eau tous usages avec logement	50	1,0148 €	50,74 €
Eau tous usages avec logement	10	1,8240 €	18,24 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	30,00 €	<u>30,00 €</u>
TOTAL HT			178,87 €
T.V.A.		5,5%	9,84 €
TOTAL			188,71 € TTC
Soit un prix 2021 de l'eau au m ³ : 1,57 € / m ³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,2102 €	145,22 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,15 €	18,00 €
Abonnement annuel	1	4,50 €	<u>4,50 €</u>
TOTAL HT			167,72 €
T.V.A.		10,00%	16,77 €
TOTAL			184,49 € TTC
Soit un prix 2021 de l'assainissement au m ³ : 1,53 € / m ³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 : 3,10 € T.T.C. le m³ pour 120 m3 consommés.

FACTURE 2022 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE D'AIX EN PROVENCE
SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement	60	0,6831 €	40,99 €
Eau tous usages avec logement	50	1,0148 €	50,74 €
Eau tous usages avec logement	10	1,8240 €	18,24 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	30,00 €	30,00 €
TOTAL HT			178,87 €
T.V.A.		5,5%	9,84 €
TOTAL			188,71 € TTC
Soit un prix 2022 de l'eau au m ³ : 1,57 € / m ³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,2102 €	145,22 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,16 €	19,20 €
Abonnement annuel	1	4,50 €	4,50 €
TOTAL HT		10,00%	168,92 €
T.V.A.			16,89 €
TOTAL			185,81 € TTC
Soit un prix 2022 de l'assainissement au m ³ : 1,55 € / m ³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 : 3,12 € T.T.C. le m³ pour 120 m³ consommés.

FACTURE 2021 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE DE GARDANNE

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement ($\leq$ 60 m ³ /sem)	120	1,0226 €	122,71 €
Eau tous usages avec logement ($>$ 60 m ³ /sem)	0	1,3903 €	0,00 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	30,00 €	<u>30,00 €</u>
TOTAL HT			191,61 €
T.V.A		5,5%	10,54 €
TOTAL			202,15 € TTC
Soit un prix 2021 de l'eau au m ³ : 1,68 € / m ³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,0229 €	122,75 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,15 €	18,00 €
Abonnement annuel	1	13,00 €	<u>13,00 €</u>
TOTAL HT			153,75 €
T.V.A		10,00%	15,37 €
TOTAL			169,12 € TTC
Soit un prix 2021 de l'assainissement au m ³ : 1,41 € / m ³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 : 3,09 € T.T.C LE M³ pour 120 m³ consommés.

FACTURE 2022 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE DE GARDANNE

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement (≤ 60 m³/sem)	120	1,0226 €	122,71 €
Eau tous usages avec logement (> 60 m³/sem)	0	1,3903 €	0,00 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	30,00 €	<u>30,00 €</u>
TOTAL HT			191,61 €
T.V.A.		5,5%	10,54 €
TOTAL			202,15 € TTC
Soit un prix 2022 de l'eau au m³ : 1,68 € / m³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,0229 €	122,75 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,16 €	19,20 €
Abonnement annuel	1	13,00 €	<u>13,00 €</u>
TOTAL HT			154,94 €
T.V.A.		10,00%	15,49 €
TOTAL			170,44 € TTC
Soit un prix 2022 de l'assainissement au m³ : 1,42 € / m³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 : 3,10 € T.T.C LE M³ pour 120 m³ consommés.

FACTURE 2021 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE DE VENELLES

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages	120	1,0597 €	127,16 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	13,00 €	13,00 €
TOTAL HT			179,06 €
T.V.A.		5,5%	9,85 €
TOTAL			188,91 € TTC
Soit un prix 2021 de l'eau au m ³ : 1,57 € / m ³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2021	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,1872 €	142,46 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,15 €	18,00 €
Abonnement annuel	1	6,00 €	6,00 €
TOTAL HT			166,46 €
T.V.A.		10,00%	16,64 €
TOTAL			183,10 € TTC
Soit un prix 2021 de l'assainissement au m ³ : 1,53 € / m ³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 : 3,10 € T.T.C. le m³ pour 120 m³ consommés.

FACTURE 2022 POUR UN ABONNE DE L'AGENCE DE VENELLES

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Eau tous usages	120	1,0597 €	127,16 €
Redevance de pollution domestique	120	0,28 €	33,60 €
Redevance préservation ressources	120	0,0442 €	5,30 €
Abonnement annuel	1	13,00 €	<u>13,00 €</u>
TOTAL HT			179,06 €
T.V.A.		5,5%	9,85 €
TOTAL			188,91 € TTC
Soit un prix 2022 de l'eau au m³ : 1,57 € / m³			
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2022	
		TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,1872 €	142,46 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,16 €	19,20 €
Abonnement annuel	1	6,00 €	<u>6,00 €</u>
TOTAL HT			167,66 €
T.V.A.		10,00%	16,76 €
TOTAL			184,42 € TTC
Soit un prix 2022 de l'assainissement au m³ : 1,54 € / m³			

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 : 3,11 € T.T.C. le m³ pour 120 m3 consommés.

ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Direction Usines et Electromécanique :
AEP :

Nom de l'équipement	Opérations de maintenance
Forage Vallon de l'Escale	Remplacement de la pompe de forage
Forage Vallon de l'Escale	Remplacement de l'armoire de commande
Pompage Bassin Nord	Remise en état de la pompe N°1

EU :

Nom de l'équipement	Opérations de maintenance
PR Roque Martine	Fourniture et installation d'un broyeur + potence
PR Pont de l'Arc	Remplacement de la pompe P2
PR La Barque	Confection d'une gaine d'extraction air
DO BADESSE	Rapatriement sur Topkapi + alarmes
DO BASDESSE	Remplacement modem GSM IP
SITES DEB / DO	Interventions sur débitmètres et DO
SITES DO	Intervention sur DO pour mise en conformité
DO BADESSE	Remplacement batterie solaire
DO 3 Sautets	Reprise installation mesure DO
DO BADESSE	Déplacement armoire
DO BADESSE	Installation portes fusibles batterie

Les opérations de maintenance effectuées sur les usines de production d'eau potable et d'épuration sont consultables sur la GMAO des prestataires.

ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Direction Réseaux :

AEP :

Commune	Nom du chantier	Type de travaux	Détail : réseau / branchement	ml renouvelé
				188,30
Aix-en-Provence	Avenue Jean Dalmas	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	chemin du four	fuite branchement 25	branchement	7,00
Aix-en-Provence	boulevard des charmettes	fuite branchement 25	branchement	0,20
Saint Marc Jaumegarde	chemin des savoyards	fuite branchement 25	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	chemin des savoyards	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	avenue de l'Europe	prise en charge	branchement	
Gardanne	rue Viala	fuite branchement 25	branchement	1,00
Aix-en-Provence	rue Henri Delaunay	fuite branchement	branchement	
Gardanne	Avenue Pierre Brossolette	fuite branchement 32	branchement	0,40
Aix-en-Provence	avenue Jean Monnet villa n°30	fuite branchement 25	branchement	0
Aix-en-Provence	Traverse Saint Eutrope	fuite branchement 32	branchement	0
Aix-en-Provence	boulevard de la république	fuite branchement 32	branchement	2
Aix-en-Provence	rue Papassaudi	fuite branchement plomb	branchement	
Aix-en-Provence	rue Papassaudi	fuite branchement 32	branchement	1
Aix-en-Provence	avenue de Craponne bt 9	fuite branchement 50	branchement	6
Aix-en-Provence	rue Célony	fuite branchement 40	branchement	0
Aix-en-Provence	avenue des Tamaris	fuite branchement 25	branchement	1
Aix-en-Provence	traverse d'orange	casse regard branchement	branchement	
Aix-en-Provence	route de bouc bel air	affaissement regard	branchement	
Aix-en-Provence	rue Aude	branchement Ba	branchement	
Aix-en-Provence	rue St Lazare	fuite branchement 32	branchement	1
Aix-en-Provence	place Jeanne d'Arc	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	rue Manuel	fuite branchement 50	branchement	1
Aix-en-Provence	avenue Fortune Ferrini	fuite branchement 32	branchement	1
Aix-en-Provence	avenue du four d'eyglun		branchement	
Aix-en-Provence	boulevard du Dr Schweitzer	fuite branchement 50	branchement	1

Aix-en-Provence	rue St Exupéry		branchement	
Aix-en-Provence	Parc Rambot	fuite branchement 63	branchement	
Aix-en-Provence	rue Raoul Follereau	fuite branchement 32	branchement	3
Aix-en-Provence	avenue de la butte des 3 Moulins	fuite branchement 25	branchement	1
Aix-en-Provence	avenue de Bresdasque	fuite Pava	branchement	
Aix-en-Provence	rue Campra	fuite branchement	branchement	1
Aix-en-Provence	résidence Ste Victoire	fuite branchement Pb	branchement	
Aix-en-Provence	rue Leon Foucault	recherche vanne	branchement	
Aix-en-Provence	rue Chabrier	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	avenue de l'attre de tassigny	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	rue Lisse st Louis	fuite branchement pb	branchement	1
Aix-en-Provence	avenue Josphe Rigaud	fuite branchement 25	branchement	1
Aix-en-Provence	Bd dr Schweitzer	fuite branchement 50	branchement	
Aix-en-Provence	impasse du stade	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la plaine des dés	fuite branchement 40	branchement	
Aix-en-Provence	avenue Paul cézanne	fuite branchement 50	branchement	
Aix-en-Provence	bd charrier	PAVA	branchement	
Aix-en-Provence	rue du chateau loubassane	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	avenue célestin bressier	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	lot chateau Loubassane	fuite branchement 32	branchement	
Aix-en-Provence	rue Léopold Cartoux		branchement	
Aix-en-Provence	butte des 3 moulins	fuite branchement 40	branchement	
Aix-en-Provence	boulevard du Dr Schweitzer	fuite branchement 50	branchement	1
Aix-en-Provence	rue Lisse St Louis	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la Badesse	fuite branchement 25	branchement	4,00
Aix-en-Provence	rue Jean D'argelos	fuite branchement 25	branchement	0,50
Aix-en-Provence	avenue Paul Cézanne	fuite branchement 32	branchement	0,60
Aix-en-Provence	boulevard du Dr Schweitzer	fuite branchement 50	branchement	
Aix-en-Provence	chemin brunet par mozart	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	avenue de la fouranne	fuite branchement 50	branchement	1,00
Aix-en-Provence	avenue paul Cézanne	fuite branchement 40	branchement	
Aix-en-Provence	avenue Emile Tavan	fuite branchement 32	branchement	

Aix-en-Provence	avenue Claude Nicolas Ledoux	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	mas fedorer ancienne route des Alpes	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la Badesse	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	route de Marseille	fuite branchement 25	branchement	1,50
Aix-en-Provence	chemin de beauregard	fuite branchement 32	branchement	1,10
Aix-en-Provence	rue de courcy	fuite branchement 50	branchement	1,00
Aix-en-Provence	avenue St jérôme	fuite branchement 32	branchement	2,50
Aix-en-Provence	rue Espériat	fuite branchement 25	branchement	0,40
Aix-en-Provence	rue des cigalons	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la Badesse	fuite branchement 25	branchement	
Aix-en-Provence	lot château double	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	avenue de bagatelle	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	lot château double	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	lot les sauges schuman	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	av lucien gautier	Regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	rue du 11 novembre	fuite branchement	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	RD10	fuite branchement	branchement	
Venelles	allée des clémentines	fuite branchement	branchement	
Venelles	rond point clos davin	fuite branchement	branchement	
Saint Paul Lez Durance	avenue de la mirabelle	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la plaine des dés	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	avenue Jean Perrin	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	boulevard des Camus angle chemin de la quille	fuite branchement	branchement	5,00
Aix-en-Provence	chemin du viaduc	fuite branchement	branchement	
Venelles	allée de Normandie	fuite branchement	branchement	0,38
Aix-en-Provence	avenue Jean Monet	fuite branchement	branchement	1,00
Saint Paul Lez Durance	grand rue	fuite branchement	branchement	
Gardanne	route de Biver BP 62	fuite branchement	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	chemin du plan de lorgue	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	avenue rené Cassin	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	rue Montigny	fuite branchement	branchement	0,50

Venelles	avenue des logissons	fuite branchement	branchement	
Aix-en-Provence	rue de Courcy	fuite branchement	branchement	1,01
Aix-en-Provence	lotissement château double	fuite branchement	branchement	0,50
Saint Paul Lez Durance	rue des écoles	fuite branchement	branchement	3,60
Venelles	impasse des granges	fuite branchement	branchement	0,50
Saint Marc Jaumegarde	les bonfillons	fuite branchement	branchement	
Venelles	avenue Maurice Plantier	fuite branchement	branchement	2,80
Venelles	rue de la bergerie	fuite branchement	branchement	2,73
Venelles	allée des Magnans	fuite branchement	branchement	
Venelles	allée des Magnans	fuite branchement	branchement	0,50
Venelles	avenue de la gde bégude	fuite branchement	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	chemin de l'ancienne auberge	fuite branchement	branchement	0,40
Aix-en-Provence	route départementale 8N	fuite conduite 60	réseau	2,16
Aix-en-Provence	rue Goorges Perretti	fuite conduite 100	réseau	0,61
Aix-en-Provence	avenue Malacrida	fuite conduite 150	réseau	0,65
Aix-en-Provence	rue Célony	fuite conduite 100	réseau	0,40
Aix-en-Provence	rue Chastel	fuite conduite 60	réseau	1,50
Aix-en-Provence	rue Raoul Follereau	fuite conduite 150	réseau	
Aix-en-Provence	avenue Pasteur	fuite conduite 150	réseau	0,70
Aix-en-Provence	avenue Pasteur	refection	réseau	
Aix-en-Provence	angle pasteur jean jaurès	fuite conduite 150	réseau	1,31
Aix-en-Provence	chemin des Tamaris	fuite conduite 60	réseau	0,30
Aix-en-Provence	avenue du Pigeonnier	fuite conduite 60	réseau	1,50
Aix-en-Provence	val st André le rosier Bat 4	fuite conduite 60	réseau	0,50
Aix-en-Provence	val st André le rosier Bat 4	fuite conduite 60	réseau	
Aix-en-Provence	rue Suffren	fuite conduite	réseau	
Aix-en-Provence	rue Pierre et Marie Curie	fuite conduite 100	réseau	
Aix-en-Provence	rue Pierre et Marie Curie	fuite conduite 100	réseau	0,3
Aix-en-Provence	rue Espérial	fuite conduite 80	réseau	1,5
Aix-en-Provence	avenue Jean et Marcel Fontenailles	fuite conduite 150	réseau	0,3
Aix-en-Provence	rue Valcros	fuite conduite 80	réseau	0,8
Aix-en-Provence	avenue Jean Moulin	fuite conduite 60	réseau	1

Aix-en-Provence	avenue de la cible	fuite conduite 100	réseau	
Aix-en-Provence	rue de Cuques	fuite conduite 60	réseau	0,6
Aix-en-Provence	rue Jean Giono angle Barthélémy	fuite conduite 400	réseau	
Aix-en-Provence	avenue Marcel roche	fuite conduite 150	réseau	0,9
Saint Marc Jaumegarde	route de Vauvenargues	conduite 200	réseau	0,50
Aix-en-Provence	avenue Paul Guigou	fuite conduite 60	réseau	
Venelles	chemin des matins clairs	fuite conduite 100	réseau	1,20
Gardanne	avenue de Nice	fuite conduite 300	réseau	7,00
Gardanne	avenue de Nice	fuite conduite 300	réseau	
Gardanne	avenue de nice		réseau	
Aix-en-Provence	jacques de la roque		réseau	
Aix-en-Provence	avenue de la touloubre	fuite conduite 63	réseau	0,30
Aix-en-Provence	avenue du Dr Bertrand	fuite conduite 400	réseau	5,70
Aix-en-Provence	avenue Philippe Solari	fuite conduite 100	réseau	0,20
Saint Paul Lez Durance	grand rue	fuite conduite 150	réseau	1,20
Gardanne	Bd Pont de Péton	Ø 63	réseau	
Gardanne	387 Bd Pont de Péton	Ø 63	réseau	
Gardanne	Chemin de Provence	Ø 50	réseau	
Gardanne	Avenue de NICE	Ø 300	réseau	
Gardanne	Boulevard SAVIO	Ø 100	réseau	
Gardanne	Boulevard des Paquerettes	Ø 100	réseau	
Gardanne	RD6 Rte des Pennes à Gardanne	Ø 250	réseau	
Aix-en-Provence	angle Italie / Fernand Dol	regards	branchement	
Aix-en-Provence	rue Nicolas Ledoux	branchement	branchement	2,00
Aix-en-Provence	route de bouc Bel Air	reprise regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	ctm Barida	PI	branchement	
Aix-en-Provence	rue Maurice Aicardie	regard	branchement	
Aix-en-Provence	cours Gambetta	renovation branchement	branchement	1,00
Aix-en-Provence	avenue Malacrida	renovation branchement	branchement	
Aix-en-Provence	rue Loubet	renovation Ba	branchement	0,20
Aix-en-Provence	place Jeanne d'Arc	renovation branchement AEP	branchement	
Aix-en-Provence	chemin Granet	MAN Pava	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de la quille	MAN regard	branchement	

Aix-en-Provence	chemin du puy du roi	MAN Pava	branchement	
Aix-en-Provence	chemin Granet	MAN regard	branchement	
Aix-en-Provence	rue Vitalis	MAN regard	branchement	
Aix-en-Provence	angle route de Valcros/vignes de Marius	MAN Pava	branchement	
Aix-en-Provence	station de coutheron	branchement 25	branchement	6,00
Aix-en-Provence	chemin granet	refection regard	branchement	
Aix-en-Provence	cours d'Orbitelle	réfection branchement	branchement	4,00
Aix-en-Provence	rue André Ampère	man Pava	branchement	
Aix-en-Provence	chemin du viaduc	branchement 32	branchement	6,00
Aix-en-Provence	chemin de fontrousse	TPC	branchement	
Aix-en-Provence	cours Sextius	branchement 32	branchement	0,60
Aix-en-Provence	chemin de la souque	refection regard	branchement	
Aix-en-Provence	chemin des prés	refection branchement 32	branchement	2,00
Aix-en-Provence	rue Ampère	réfection branchement	branchement	13,00
Aix-en-Provence	avenue Fortune Ferrini	réfection branchement	branchement	7,00
Aix-en-Provence	rue Ampère	Borne paysage	branchement	
Aix-en-Provence	rue Aumone Vieille	refection branchement	branchement	
Aix-en-Provence	avenue du four d'eyglun	refection branchement	branchement	1,00
Aix-en-Provence	rue Laurent Fauchier	sécurisation	branchement	
Aix-en-Provence	ARENA	réfection branchement	branchement	
Aix-en-Provence	résidence les vergers	réfection branchement	branchement	5,00
Aix-en-Provence	chemin de repentance	Pava	branchement	
Aix-en-Provence	rue Chastel	réfection branchement	branchement	5,00
Aix-en-Provence	rue Adrien Durbec	refection PAVA	branchement	
Aix-en-Provence	Parc Rambot	réfection branchement	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	chemin des vignes	réfection branchement	branchement	
Venelles	chemin du claou	réfection branchement	branchement	
Venelles	avenue des logissons	réfection regard	branchement	
Saint Marc Jaumegarde	chemin des grands vallons	regard AEP	branchement	
Venelles	avenue des Faurys	réfection branchement	branchement	1,00
Saint Marc Jaumegarde	chemin des grands vallons	regard AEP	branchement	
Venelles	allée de Savoie	réfection branchement	branchement	

Saint Paul Lez Durance	chemin de la source Abéou	réfection branchement	branchement	18,00
Saint Paul Lez Durance	grand rue	réfection branchement	branchement	2,50
Venelles	impasse des résidences	regard AEP	branchement	
Venelles	rue du 8 mai 1945	réfection branchement	branchement	1,00
Venelles	allée du lubéron	réfection branchement	branchement	5,00
Venelles	place Davin	réfection branchement	branchement	3,00
Venelles	impasse de l'espigoulier	réfection branchement	branchement	
Venelles	chemin des matins clairs	réfection branchement	branchement	8,00
Venelles	impasse des Adrets	réfection branchement	branchement	3,00
Saint Marc Jaumegarde	route de Vauvenargues	regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	rue de Cuques	vanne	réseau	
Aix-en-Provence	rue des glaçières	regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	rue des bouteilles	regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	chemin de Maliverny	regard AEP	branchement	
Aix-en-Provence	lycée Gambetta	renvoation branchement	branchement	
Aix-en-Provence	rue Gibelin / esquicho coude	réfection réseau et branchement	réseau	
Aix-en-Provence	rue Lisse des Cordeliers	réfection réseau et branchement	réseau	
Aix-en-Provence	bd François et Emile Zola Petraque	réfection réseau	branchement	2
Aix-en-Provence	avenue de la violette	réfection réseau et branchement		
Aix-en-Provence	chemin des cruyes	réfection réseau et branchement	branchement	
Saint Paul Lez Durance	impasse Goldshmidt	regard AEP	branchement	
Venelles	impasse espigoulier	regard EU	branchement	
Venelles	rue des floralies	réfection réseau et branchement	réseau	5.5
Saint Paul Lez Durance	chemin de la source	pose ventouse	réseau	
Saint Paul Lez Durance	rue de la source	réparation conduite et branchement	réseau	1,00
Saint Paul Lez Durance	chemin du château d'eau	regard débitmètre	réseau	
Gardanne	Route de Mimet - Campagne CASONI	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	Impasse des Lauriers	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	lot les pins	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	17 rue de l'Accord	Réparation branchement AEP (au plomb)	branchement	

Gardanne	62 rue Borely	Déplacement compteur	branchement	
Gardanne	3 lotissement St-Pierre	Déplacement compteur	branchement	
Gardanne	Rue de l'étincelle	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	Bd Pont de Péton	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	10 rue de l'Accord	Remplacement branchement AEP au plomb	branchement	
Gardanne	23 Hameau de Biver	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	Quartier la Plaine RD8c	Réparation branchement AEP au plomb	branchement	
Gardanne	Rue Jules Ferry	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	rue Hoche	fuite conduite 80	réseau	
Gardanne	Avenue Jean Macé	fuite conduite 80	réseau	
Gardanne	Quartier la Plaine RD8c	Reprise branchement AEP au plomb	branchement	
Gardanne	Résidence Montfermeil	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	2 Avenue des Capucines	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	Avenue de Nice	Réparation branchement AEP	branchement	
Gardanne	17 Clos Palatin	Reprise enrobé chaud autour d'une BAC	branchement	
Gardanne	4 Passage Barra	Réparation BAC	branchement	
Gardanne	16 Rue Mirabeau	Déplacement compteur	branchement	
Gardanne	28/26/7 Faubourg de Gueydan	3 BAC à reprendre	branchement	
Gardanne	Impasse Cadenel	Réparation BAC	branchement	
Gardanne	2 Impasse des Coquelicots	Déplacement compteur	branchement	
Gardanne	ZA Parc MORANDAT	Pose	branchement	

EU :

Commune	Nom du chantier	Type de travaux	Détail : réseau / branchement	ml renouvelé
				74,00
AIX EN PROVENCE	rue des Allumettes	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	route de sisteron	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	avenue du Mal Franchet d'esperey	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	cours Sextius	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Manuel	Fuite branchement	branchement	

AIX EN PROVENCE	chemin du Four	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	lot les sauges schuman	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Félibre Gault	Fuite branchement	branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Pierre et Marie Curie	Fuite branchement	branchement	1,40
AIX EN PROVENCE	avenue Jean Moulin	Fuite conduite	réseau	0,50
AIX EN PROVENCE	rue du Griffon	Fuite conduite	réseau	2,00
AIX EN PROVENCE	rue Emeric David	Fuite conduite	réseau	3,5
AIX EN PROVENCE	avenue Henri pontier	Fuite conduite	réseau	2,3
AIX EN PROVENCE	avenue Henri pontier	Fuite conduite	réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue robert Schuman	Fuite conduite	réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue de tuingen	Fuite conduite	réseau	1,5
AIX EN PROVENCE	rue Chabrier	Fuite conduite	réseau	0,3
AIX EN PROVENCE	avenue des libérateurs	Fuite conduite	réseau	3,5
AIX EN PROVENCE	rue Cardinale	Fuite conduite	réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue des Belges	Fuite conduite	réseau	1,60
AIX EN PROVENCE	rue Pierre Duheim	Rénovation branchement	regards	
AIX EN PROVENCE	rue Victor Leydet	Rénovation branchement	rénovation brcht EU	
AIX EN PROVENCE	rue Victor Leydet	Rénovation branchement	rénovation brcht EU	
AIX EN PROVENCE	rue des thermes	Rénovation branchement	sondage	
AIX EN PROVENCE	avenue St Jérôme	Rénovation branchement	tabouret et branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Espérial	Rénovation branchement	tabouret et branchement	1,20
AIX EN PROVENCE	rue Emeric David	Rénovation branchement	tabouret et branchement	6,00
AIX EN PROVENCE	rue Lacépède	Rénovation branchement	tabouret et branchement	0,50
AIX EN PROVENCE	rue des Tanneurs	Rénovation branchement	tabouret et branchement	0,80
AIX EN PROVENCE	rue Henri Pontier	Rénovation branchement	tabouret et branchement	0,50
AIX EN PROVENCE	route du puy ste réparade	Rénovation branchement	regard	
AIX EN PROVENCE	rue Granet	Rénovation branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	cours d'Orbitelle	Rénovation branchement	refection branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Suffren	Rénovation branchement	refection branchement	
AIX EN PROVENCE	chemin de Banon	Rénovation branchement	regard EU	

AIX EN PROVENCE	avenue du maréchal de lattre de tassigny	Rénovation branchement	réfection branchement EU	
AIX EN PROVENCE	rue de la Treille	Rénovation branchement	réfection branchement	
AIX EN PROVENCE	rue thiers	Rénovation branchement	refection branchement	
AIX EN PROVENCE	rue du 11 novembre	Rénovation branchement	refection branchement	
AIX EN PROVENCE	rue d'Italie	Rénovation branchement	refection branchement	1,00
AIX EN PROVENCE	traverse de la cortésine	Rénovation branchement	réfection branchement	
AIX EN PROVENCE	avenue du Maréchal de lattre de tassigny	Rénovation branchement	réfection branchement	1,60
AIX EN PROVENCE	rue Lacépède	Rénovation branchement	réfection branchement	1,50
AIX EN PROVENCE	avenue de la violette	Rénovation branchement	réfection branchement	2,00
AIX EN PROVENCE	rue Santo Estello	Rénovation branchement	réfection branchement	
AIX EN PROVENCE	chemin de Maliverny	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	route de Marseille	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	cours Gambetta	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	route de sisteron	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	rue du stade	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue Jules Payot	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue Paul cézanne	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue Henri pontier	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	rue Bastide de Verdache	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	rue Guillaume du Vair	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	rue Santo Estello	Réparation réseau et branchement	refection réseau et branchement	2
AIX EN PROVENCE	rue maillane	Réparation réseau et branchement	réparation conduite et branchement	1,5
AIX EN PROVENCE	Arbois	Réparation réseau et branchement	pose barrière	
AIX EN PROVENCE	place des 3 ormeaux	Réparation réseau et branchement	regard réseau	
AIX EN PROVENCE	avenue Pierre Brossolette	Réparation réseau et branchement		
AIX EN PROVENCE	avenue Pierre Brossolette	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	1,1
AIX EN PROVENCE	route des milles	Réparation réseau et branchement	refection regard	
AIX EN PROVENCE	rue bédarrides	Réparation réseau et branchement	suppression chasse	
AIX EN PROVENCE	rue bédarrides	Réparation réseau et branchement	suppression chasse	
AIX EN PROVENCE	avenue du maréchal juin	Réparation réseau et branchement	regard EU	

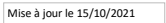
AIX EN PROVENCE	avenue Henri Mauriat	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	avenue de la grande thumine ibis	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	JRGG	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	cours Gambetta	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	0,8
AIX EN PROVENCE	rue Charles Joannon	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	route de Galice	Réparation réseau et branchement	regard réseau	4,8
AIX EN PROVENCE	rue Lisse des Cordeliers	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	
AIX EN PROVENCE	rue Esquicho coude	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	19
AIX EN PROVENCE	rue de la ferme	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	9,5
AIX EN PROVENCE	rue Foch	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	0,5
AIX EN PROVENCE	chemin des cruyes	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	
AIX EN PROVENCE	place seraphin Gilly	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	boulevard Henri Pontier	Réparation réseau et branchement	regard EU	
AIX EN PROVENCE	rue d'Italie	Réparation réseau et branchement	regard et branchement	
FUVEAU	rue Rondet	Rénovation branchement	réfection branchement	
FUVEAU	STEP FUVEAU	Réparation réseau et branchement	réfection réseau	
FUVEAU	impasse de la casserole	Réparation réseau et branchement	fuite conduite 200	
FUVEAU	STEP FUVEAU	Réparation réseau et branchement	grillage	
FUVEAU	STEP FUVEAU	Réparation réseau et branchement	matériel	
GARDANNE	SCI SALLYAN 38 rue Puget	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Avenue de TOULON prolongée	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Place de Gueydan	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Réfection cunette	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	n°18 P.A. Bompertuis	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Lotissement Les Jonquilles	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	2 et 5 rue de l'Accord	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Rue ensoleiada	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	40 avenue de Toulon	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	Avenue Lieutaud	Réparation réseau et branchement		
GARDANNE	RD58 Cauvet Ouest	Réparation réseau et branchement		

GARDANNE	180 Chemin de la Garde	Réparation réseau et branchement		
SAINT ESTEVE JANSON	place de l'église	Fuite conduite	fuite conduite 160	
SAINT ESTEVE JANSON	place de l'église	Rénovation branchement	réfection branchement	
Saint Marc Jaumegarde	Route de Vauvenargues	Rénovation branchement	regard EU	
SAINT PAUL LEZ DURANCE	57 Grand rue	Rénovation branchement	réfection branchement	1,20
VENELLES	grand rue	Fuite branchement	fuite branchement	
VENELLES	rue de la Touloubre	Rénovation branchement	regard EU	
VENELLES	allée du lubéron	Rénovation branchement	réfection branchement	
VENELLES	allée de Savoie	Rénovation branchement	regard EU	
VENELLES	impasse espigoulier	Réparation réseau et branchement	regard AEP	
VENELLES	rue des floralies	Réparation réseau et branchement	réfection réseau et branchement	1,9
VENELLES	rue des Lavandes	Réparation réseau et branchement	regard EU	
VENELLES	allée du sergent bourelly	Réparation réseau et branchement	regard EU	

ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

Néant.

ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DE LA REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX 2021





RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN

EXERCICE 2021



PREAMBULE

Ce rapport annuel d'activité de la régie **REABMG** est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	7
1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE	7
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	9
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	10
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	10
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	12
1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES	12
1.4.2. LES PRESTATAIRES	15
1.5. SERVICE AUX ABONNES	15
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX	16
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	17
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	17
2.2. FAITS MARQUANTS	17
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE	17
2.3.1. L'ADDUCTION	23
2.3.2. LA PRODUCTION	23
2.3.3. LE TRAITEMENT (y compris traitement chlore sur forage)	23
2.3.4. LE STOCKAGE	24
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	25
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	25
2.5. LA DISTRIBUTION	28
2.5.1. RENDEMENT	28
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE	30
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	32
2.7. LA GESTION FINANCIERE	33
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES	33
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES	34
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	34
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	34
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	36
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	36
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	36
2.8.1. TRAVAUX NEUFS	36
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	37
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	40
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	42
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	42
3.2. FAITS MARQUANTS	42

3.3.	LE PATRIMOINE DU SERVICE	42
3.3.1.	LA COLLECTE	45
3.3.2.	LE TRAITEMENT	46
3.4.	LE RESEAU DE COLLECTE	46
3.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION.....	51
3.6.	LA GESTION DES DECHETS	51
3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	52
3.8.	LA GESTION FINANCIERE	53
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	53
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES.....	54
3.8.3.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE.....	54
3.8.4.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	55
3.8.5.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	56
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	56
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	56
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	56
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES.....	56
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SI CONCERNE	57
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	57
4.2.	FAITS MARQUANTS	57
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	57
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	57
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	57
4.6.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	57
5.	TARIFS DE L'EAU.....	58
5.1.	DONNEES DE FACTURATION	58
5.2.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	58
5.3.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	60
5.4.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	65
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	68
6.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	68
6.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	68
6.2.1.	COOPERATION DECENTRALISEE.....	68
6.2.2.	FONDS DE SOLIDARITE	68
	ANNEXES	69
	ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	70
	ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE	77
	ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	82
	ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021	89
	ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	90
	ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	97
	ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	98
	ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)	99

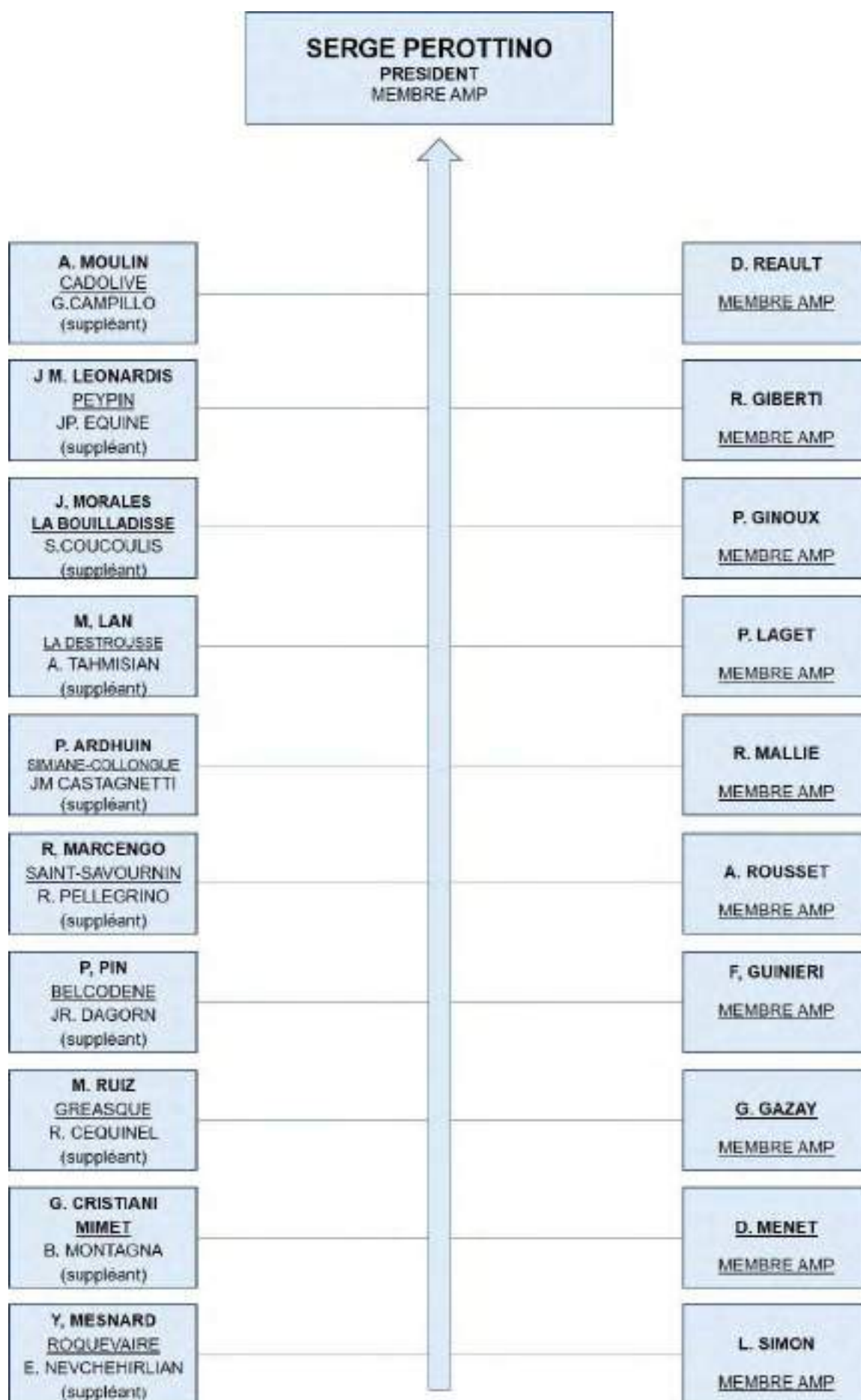
1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

La Régie de REABMG est une régie à autonomie financière et à personnalité morale.

La régie est administrée par un Conseil d'Administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.



Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie. Il décide les acquisitions, aliénations et prises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la régie. Le Conseil d'administration peut donner délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant. Le Conseil d'administration vote le budget préparé par l'ordonnateur, ainsi que le taux des redevances.

La Régie de REABMG fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole. Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole. Différents modes de gestion sont mis en œuvre.

Le périmètre de la régie se situe sur trois territoires : le CT1 de Marseille, le CT2 d'Aix et le CT4 d'Aubagne.

C'est un héritage historique de l'ancien syndicat intercommunal (SIBAM).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

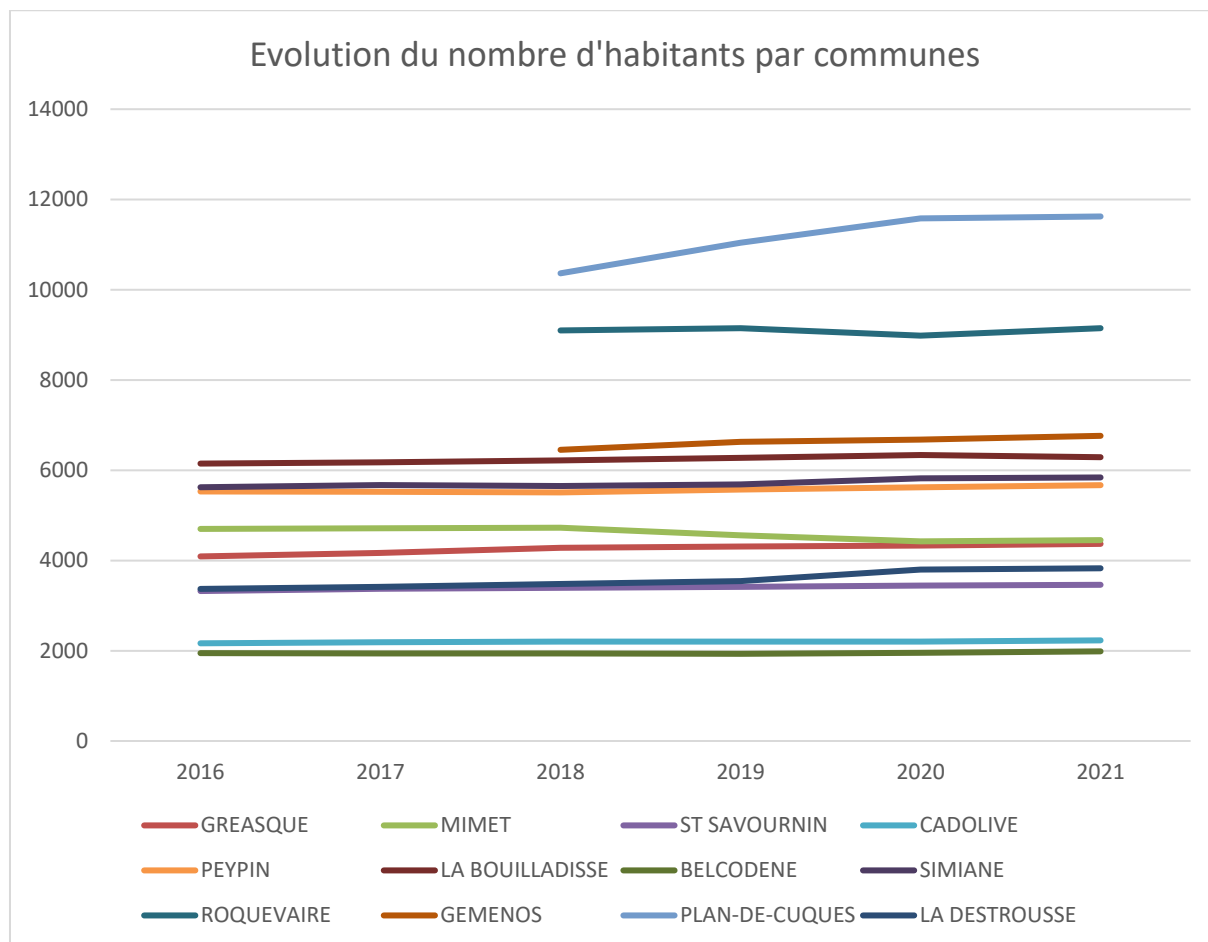
La régie REABMG intervient sur un territoire de 12 communes.

COMMUNES	COMPETENCES REGIE	TERRITOIRE
GEMENOS	EAU/ASS	CT1
PLAN DE CUQUES	EAU /ASS	CT1
ROQUEVAIRE	EAU	CT4
BELCODENE	EAU	CT4
CADOLIVE	EAU	CT4
LA BOUILLADISSE	EAU	CT4
LA DESTROUSSE	EAU	CT4
GREASQUE	EAU / ASS	CT2
MIMET	EAU / ASS	CT2
PEYPIN	EAU	CT4
SIMIANE-COLLONGUE	EAU / ASS	CT2

ST SAVOURNIN	EAU	CT4

Ce territoire représente un bassin de vie de 65424 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Il couvre une superficie d'environ 172 km².



1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour la majorité des communes (9 sur 12), l'eau est fournie par le canal de Provence en trois points de livraison : l'Ouvière et le Maltrait pour le réseau du SIBAM historique, et les Molx pour le réseau communal de Simiane-Collongue. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (coagulation, filtration sur sable, et désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Roquevaire l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de l'Huveaune). Cette eau brute est traitée (désinfection au chlore gazeux) afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Gémenos l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de la vallée de St Pons). Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (ultrafiltration sur membranes, désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

A Plan-de-Cuques, l'eau est fournie en gros et déjà potable par le réseau de la Ville de Marseille. Elle est ensuite distribuée par un réseau de canalisations et de réservoirs sur l'ensemble de la commune.

La régie assure les missions suivantes :

- o Le traitement (coagulation et filtration) et la désinfection (au chlore gazeux) de l'eau brute,
- o Sa distribution sur le territoire au moyen d'un réseau équipé de stations de pompage et de réservoirs de secteurs,
- o La gestion technique de l'ensemble des ouvrages, leur entretien et leur renouvellement,
- o Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux abonnés,
- o L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- o La relève périodique des compteurs des abonnés, la facturation et l'encaissement des volumes consommés,
- o La gestion clientèle.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration où aboutissent les réseaux de collecte. Toutes ces steps sont situées en dehors du territoire de la régie.

La régie assure les missions suivantes :

- o La gestion technique de l'ensemble des ouvrages (réseaux de collecte, stations de relevage) leur entretien (curage) et leur renouvellement,
- o Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux raccordés,
- o L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- o La gestion clientèle

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – NON

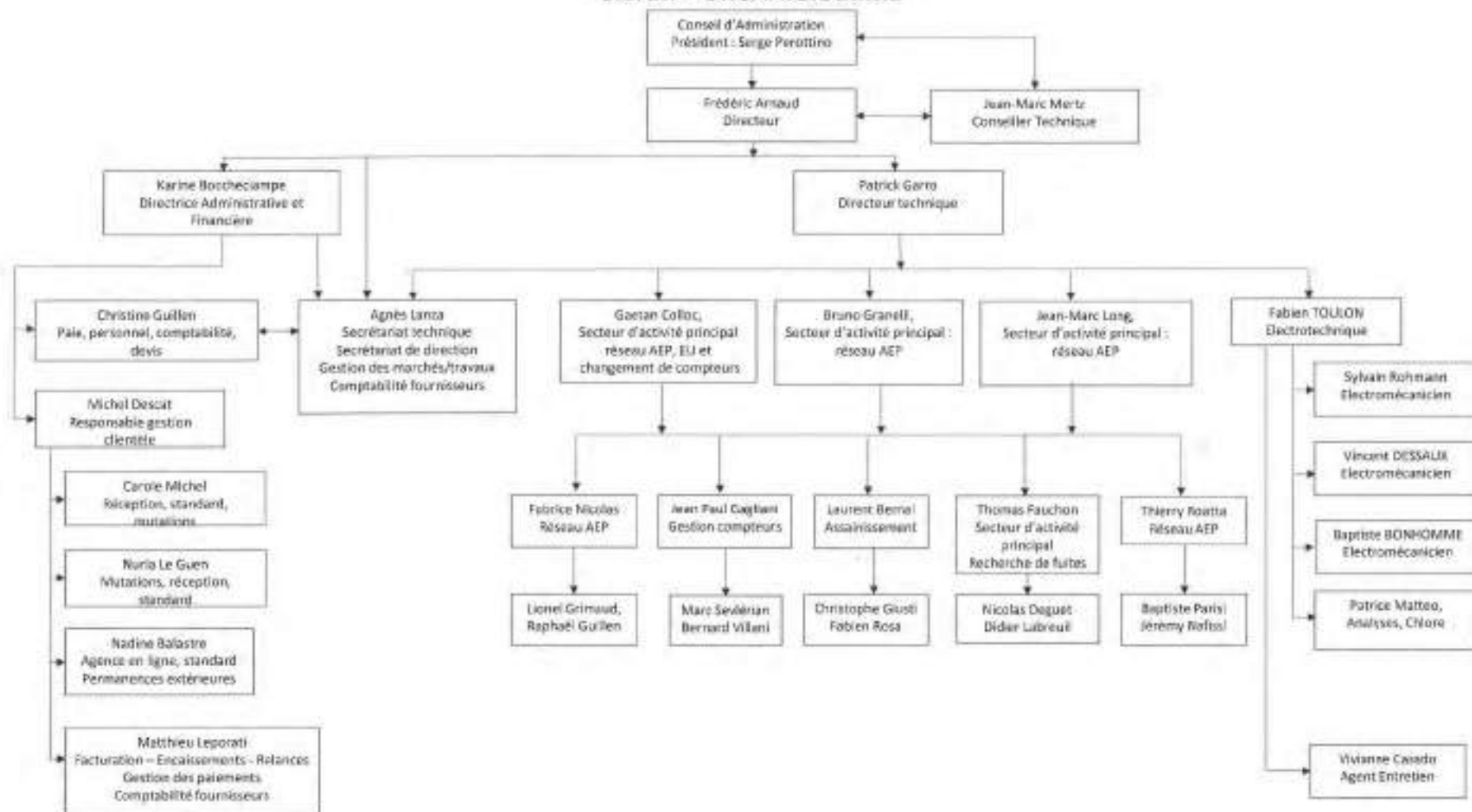
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la régie s'appuie sur des ressources internes et externes.

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de la Régie se compose de 35 agents organisés selon l'organigramme suivant :

SIBAM – ORGANIGRAMME



Une astreinte technique est en place en dehors des heures travaillées. Elle se compose d'une équipe de 2 agents, un responsable et un technicien de support. Leur mission est d'intervenir pour résoudre ou prendre les mesures conservatoires nécessaires sur l'ensemble des ouvrages de la Régie, des usines de traitement jusqu'aux réseaux et branchements des abonnés. Cette astreinte est organisée avec un roulement hebdomadaire sur 10 équipes.

Le décompte des heures supplémentaires pour l'année 2021 est de 1122,5 heures à 25 %, 142 heures à 50% et 550 heures à 100 %.

Il n'y a pas eu d'accident de travail en 2021.

Les formations de 2021 ont été les suivantes :

- ADR (recyclage) : 2 agents
- CATEC : 5 agents
- PERMIS C : 1 agent

Tableau des accréditations du personnel :

	Nombre d'agents
Habilitation électrique pour personnels électriciens BT-HT	4
Habilitation électrique pour personnels non électriciens	15
CACES engins de chantier cat 1 et 4	14
ADR transport de matières dangereuses	4
AIPR encadrant	10
AIPR opérateurs	8
SST	7
PERMIS POIDS LOURD ©	14
PERMIS SUPER LOURD (CE)	10

1.4.2. LES PRESTATAIRES

TITULAIRES MARCHES	OBJET	NOTIFICATION	DUREE	MONTANT
BRONZO TP	TRAVAUX RESEAUX	15,12,2021	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	1 000 000 € MAXI
SUD TP 2	TRAVAUX BRANCHEMENTS	09,01,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	500 000 €
BRONZO TP	INTERVENTIONS URGENTES	09,01,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	450 000 € MAXI
ITRON	COMPTEURS	06,12,2021	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDiques DANS LE DEVIS ESTIMATIF
CIFFREO BONA	LOT 1	27,11,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDiques DANS LE DEVIS ESTIMATIF
SIMC	LOT 2	08,12,2020		
BMOP	REGARD COMPTEUR	01,07,2020	48 MOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDiques DANS LE DEVIS ESTIMATIF
SMACL	DOMMAGES AUX BIENS - RC - PROTECTION FONCTIONNELLE	01,01,2021	48 MOIS	
MALI	PROTECTION JURIDIQUE			
PILLIOT	AUTO			
ARTELIA	MISSIONS D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU SIBAM	19,07,21	1 AN RENOUVELABLE 4 FOIS	POURCENTAGE DE REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE EN FONCTION DU MONTANT DES TRAVAUX
SAFEGE	ETUDE DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	02,08,21	31,12,2023	367 926,30 €
FREYSSINET CES	REHABILITATION RESERVOIR DES PRADEAUX	08,12,21	13 MOIS	660 599 €
ARI	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	15,12,21	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDiques DANS LE DEVIS ESTIMATIF
SOGEA	RENOUVELLEMENT GROUPES DE POMPAGE	09,12,21	31,05,2022	540 000 €
EDF	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ENERGIE ELECTRIQUE	30,11,21	36 MOIS	

1.5. SERVICE AUX ABONNES

Accueil au siège de la REABMG (Sibam) :

Le siège du SIBAM est situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin.

Il est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi.

Les abonnés peuvent se renseigner sur les services, effectuer leurs démarches administratives : paiement, résiliation, inscription, demander une intervention pour un problème technique ou de facturation.

Accueil téléphonique et astreintes :

Un accueil téléphonique est organisé au 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

Site internet :

Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. 8905 abonnés ont créés leurs comptes sur internet.

Modalités de paiement :

Les abonnés peuvent régler leur facture par chèque, carte bleue depuis l'agence en ligne ou directement au bureau, en espèce en se rendant au siège du SIBAM, et par prélèvement automatique.

Ci-dessous le détail de la facturation et des paiements :

	CHEQUES	PRELEVEMENTS MENSUELS	VIREMENTS	CD EN LIGNE	PRELEVEMENTS A ECHEANCE	CD BUREAU	ESPECES
NB FACTURES	22237	89664	7781	5481	4932	567	230
NB ABONNES	11636	8882	3883	3134	2645	343	137

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

COMMUNES	CU	PC	DP
ALLAUCH			
BELCODENE		10	
CADOLIVE		8	
FUVEAU	1		
GREASQUE	7	88	51
LA BOUILLADISSE	2	47	9
LA DESTROUSSE	2	19	7
MIMET	1	4	1
PEYPIN	1	28	9
SIMIANE	4	11	
ST SAVOURNIN	1	8	
ROQUEVAIRE	6	27	8
GEMENOS	1	30	5
PLAN-DE-CUQUES	9	46	14

35

326

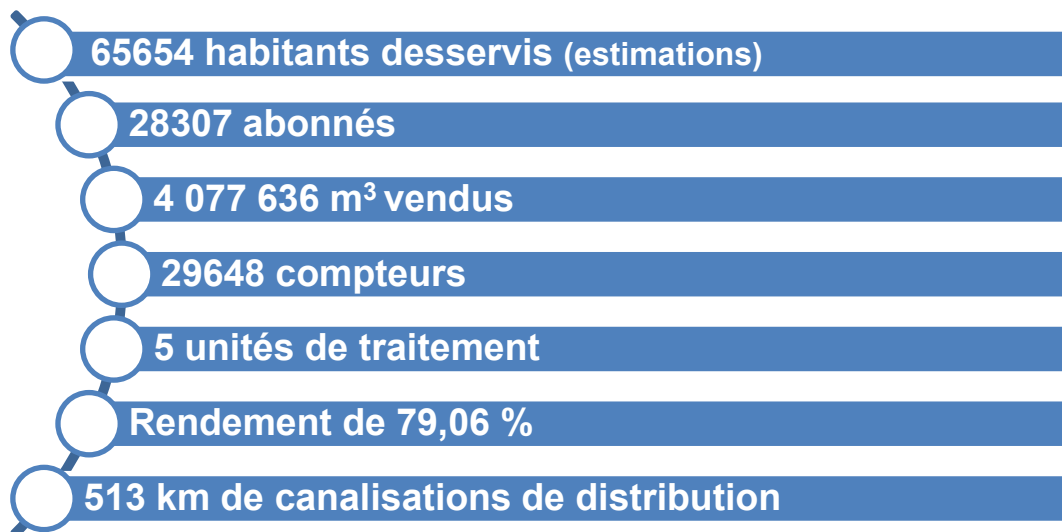
104

BILAN ANNUEL ATU - DT - DICT

Agences \ mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Consommés
DECLARANT - ATU	95	34	14	21	65	12	15	22	85	10	14	71	1127
EXPLOITANT - REPONSE	18	15	16	12	19	18	19	15	21	15	18	10	2003
	4	4	0	0	5	4	4	2	8	2	5	5	
DECLARANT	23	7	24	27	22	0	34	0	24	7	15	20	203
	30	19	19	16	28	30	37	37	32	26	34	19	
Total	2	5	8	8	2	9	9	6	7	0	1	6	3333

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

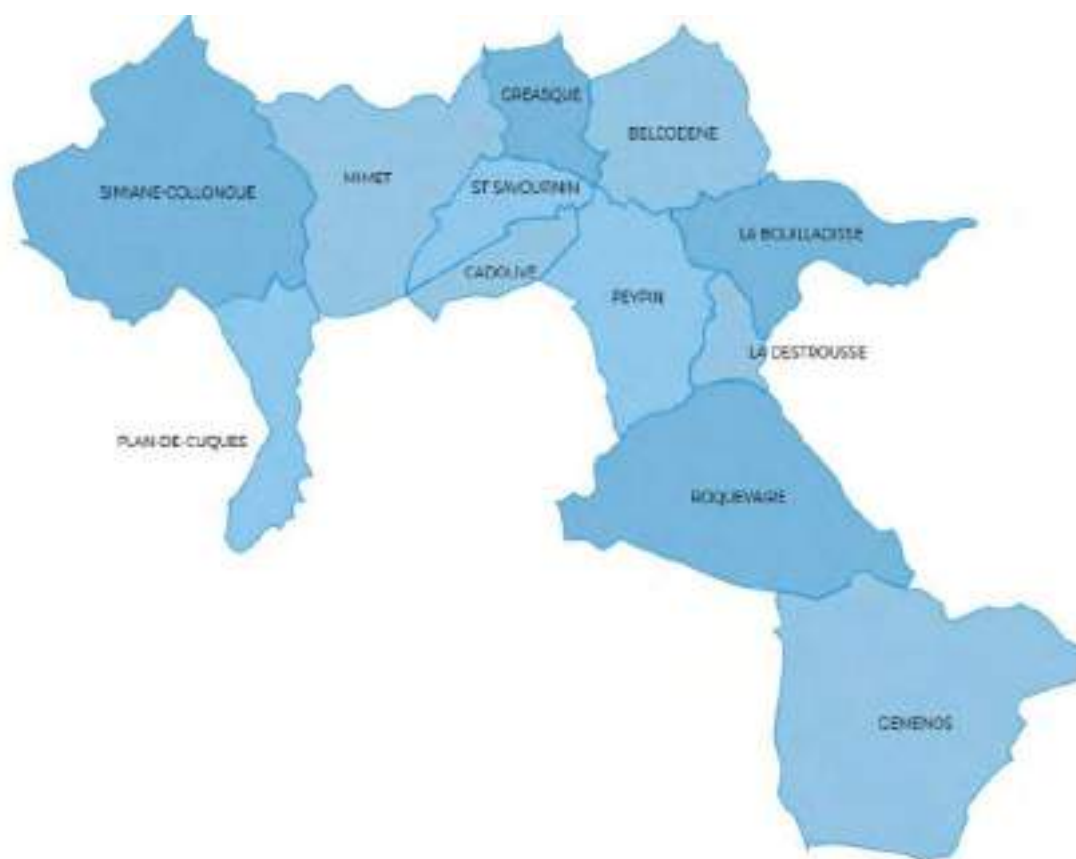
2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 sont les suivants :

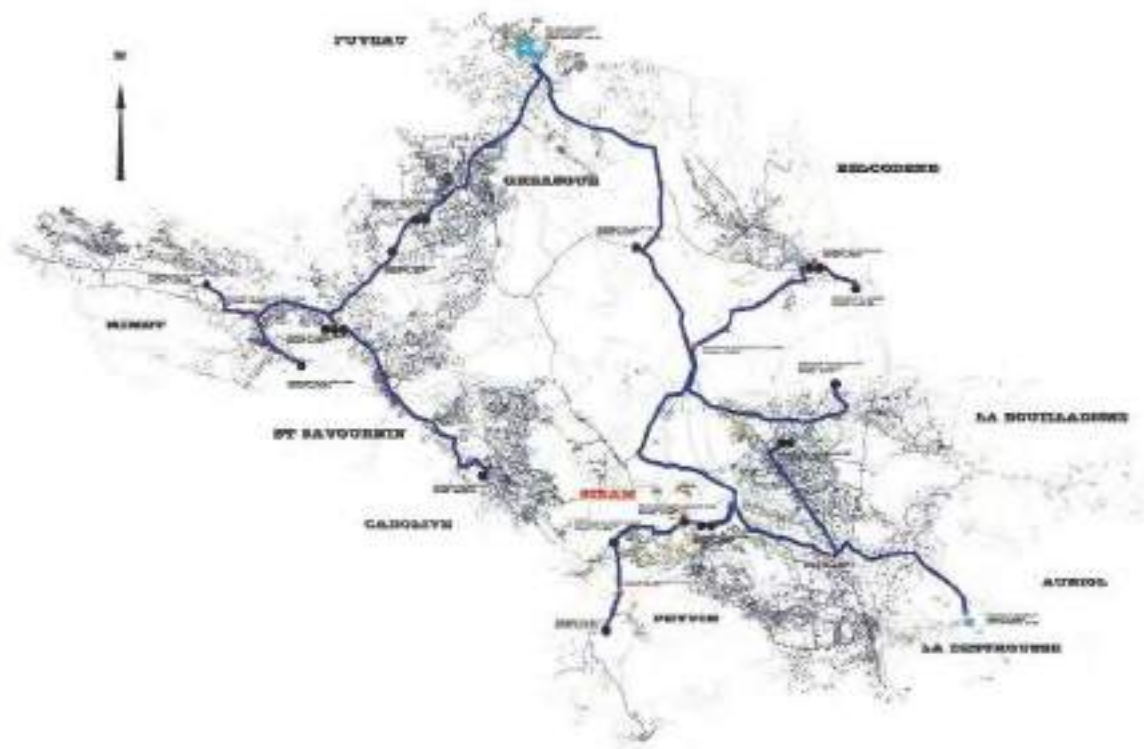
En cette deuxième année de pandémie, la Régie a su s'adapter aux différentes vagues de COVID afin que les usagers ne soient pas impactés par le manque de personnels. Les chémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ont été lancés au second semestre 2021 et les résultats seront connus fin 2022.

Durant l'été et plus particulièrement en juillet, la production journalière sur la commune de Gemenos était équivalente à la consommation. Ces niveaux sont à surveiller et les résultats du schéma directeur permettront d'améliorer le rendement sur les différentes communes notamment Plan-de-Cuques, Roquevaire et Gemenos.

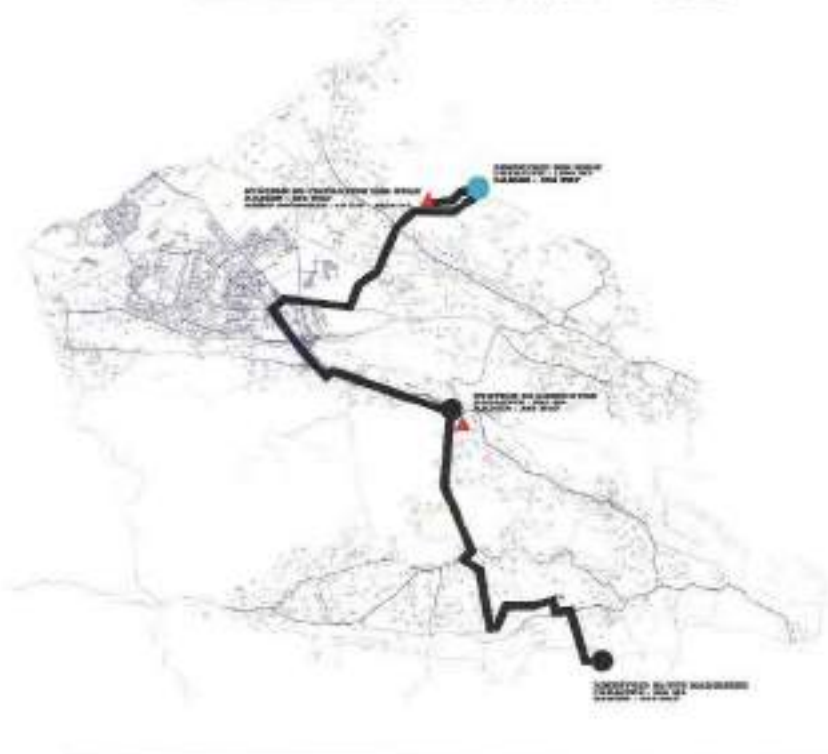
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE



SIBAM HISTORIQUE - AEP



SIMIANE-COLLONGUE - AEP



ROQUEVAIRE - AEP



GEMENOS - AEP



PLAN-DE-CUQUES - AEP



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la régie et leur impact sur la ressource :

En 2021, la régie a prélevé 2 010 623 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2021 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forages du Pré - Roquevaire	988 550	8160	2708	33,19
Forages du Vézé – Gemenos	1 022 073	5000	2800	56,00

- Les achats et ventes d'eau :

La régie achète de l'eau : 4 743 894 m³ en 2021 dont

- o traitée : 1 340 776 m³ en 2021
 - au réseau de Marseille (SEM) pour l'alimentation du secteur de Plan-de-Cuques,
- o brute : 3 403 118 m³ en 2021
 - au canal de Provence, 3 009 110 m³ pour l'alimentation des 8 communes du périmètre historique, 394 008 m³ pour l'alimentation de Simiane-Collongue.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

La SCP et le Canal de Marseille assure une sécurisation de la ressource par leurs propres maillages et réserves. Le site de l'Ouvière, du Maltrait, des Molx et la commune de Plan-de-Cuques sont donc sécurisés au niveau de l'approvisionnement.

Concernant la distribution, les secteurs de La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés en terme de production.

En revanche, les secteurs de Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène, Simiane-Collongue ne sont pas sécurisés en terme de production, Plan-de-Cuques n'est actuellement pas sécurisés en terme d'adduction mais des travaux en cours lui assureront cette sécurité en 2022.

Roquevaire, Géménos ne sont pas sécurisés

2.3.3. LE TRAITEMENT

5 unités de traitement permettent de produire 4 961 874 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Usine de l'Ouvière	1 726 718	Coagulation/ floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène	Secteur du Maltrait
Station du Maltrait	869 095	idem	La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin	
Usine des Molx	355 391	idem	Simiane-Collongue	
Forages des Prés	988 550	Chloration	Roquevaire	
Forages de St Pons	1 022 073	Ultra-filtration Chloration	Gemenos	

2.3.4. LE STOCKAGE

34 réservoirs d'une capacité globale de 31 855 m³ permettent de desservir le périmètre de la régie.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m3)	Secteurs desservis
Ouvière		2	3500	SIBAM
Maltrait		1	500	SIBAM
Les Molx		1	65	Simiane
Les Pradeaux		2	1 600	Gréasque
La Galère		1	1 000	Gréasque, Belcodène, La Bouilladisse
Courréon		2	3 000	Peypin
Super Gassin		3	2 400	Mimet, St Savournin
Le Moulin		1	1 000	St Savournin, Gréasque
La Source		1	500	Mimet
St Sébastien		1	500	Mimet
Cadolive		1	400	Cadolive
Jas de Valèze		1	1 000	Peypin
Le Régage		1	120	Peypin
Belcodène		2	800	Belcodène
L'Armée		1	150	Belcodène
Les Encrimauds		1	1 000	La Bouilladisse
La Bouilladisse		2	900	La Bouilladisse
Les Molx		1	1 500	Simiane
L'Encouven		1	500	Simiane
Ste Madeleine		1	200	Simiane
Saint Dominique		2	800	Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile, Roquevaire
L'Horloge		1	500	Vieux village, Roquevaire

La Gardy		1	500	La Gardy, Bellevue, la Bégude, Roquevaire
Bassan		1	70	Bassan, Roquevaire
Valcros		1	60	Valcros, Roquevaire
La Piguière		1	500	Piguière, Roquevaire
Piédoulard		2	1500	Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile , Roquevaire
Trémartin		2	1000	Lascours, Roquevaire
Le Marseillais		1	70	Chemin du Marseillais, Roquevaire
Rotonde de roussargues		1	2070	Gemenos
Rotonde de roussargues		1	1500	Gemenos
Rotonde de roussargues		1	300	Gemenos
La Montade		1	850	Plan-de-Cuques
Mimet		1	1500	Plan-de-Cuques

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 513,09 km.

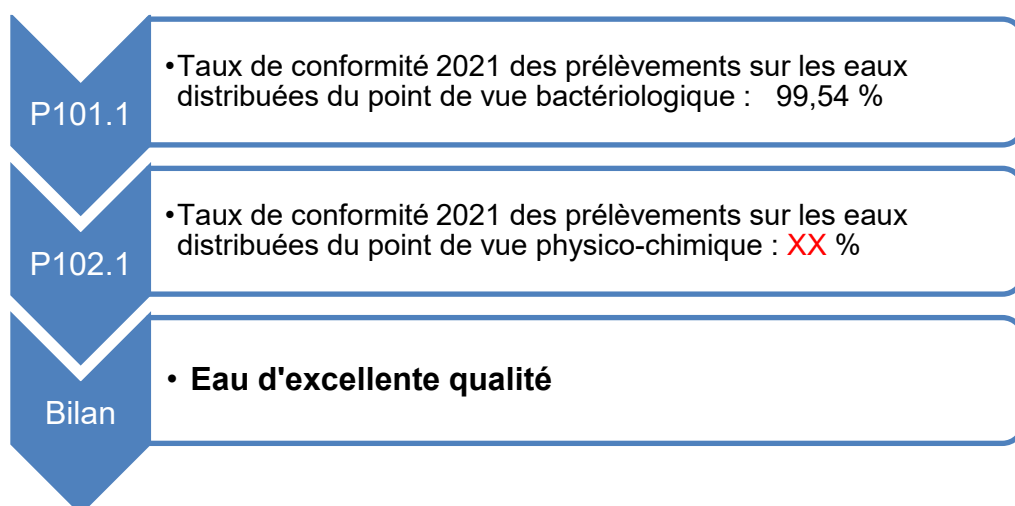
Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020.
Le nombre de branchements est estimé à 27800, soit un linéaire d'environ 103 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la régie dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS / ou les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 4 de ce rapport. Si les éléments ne sont pas disponibles, ils seront intégrés au RPQS du territoire.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 60 % pour les forages de Roquevaire et Gemenos, 40 % pour le Canal de Provence et celui de Marseille (Plan-de-Cuques)

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	FORAGES VALLEE DE ST PONS	FORAGE DES PRES
0 % : Aucune action.		
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.		
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.		
60 % : Arrêté préfectoral.	X	X
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.		
Résultats	60 %	60 %

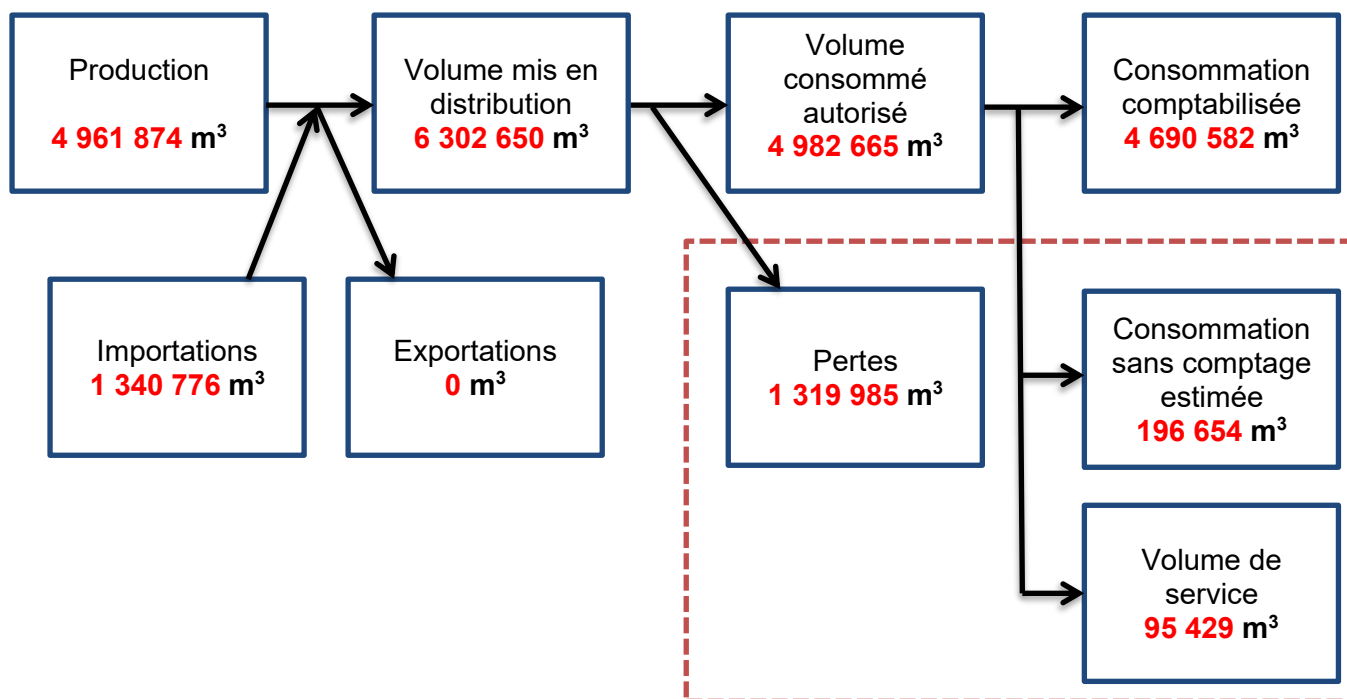
- Le contrôle des forages privés : NON CONCERNE

A la connaissance de la régie (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 0.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

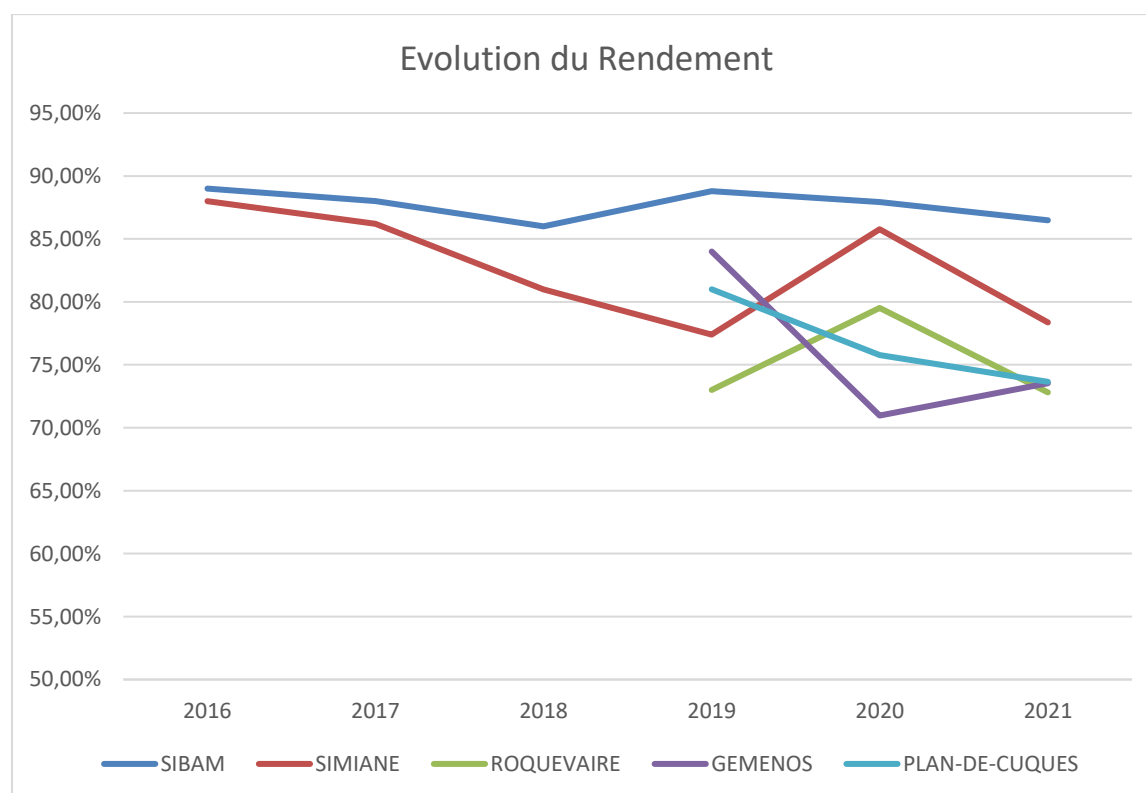
- o Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- o Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- o Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- o Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,06 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2021, l'**indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)** est de 8,6 m³/km/jour

En 2021, l'**indice linéaire de pertes (P106.3)** est de 7 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 513,087 km de réseau (hors branchement), 34 réservoirs ou bâches et 21 pompes et surpresseurs ou autres équipements si pertinents

	GREASQUE	MIMET	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	FUVEAU	AURIOL	ALLAUCH	SIMIANE	ROQUEVAIRE	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES	TOTAL
$\varnothing < 100$	8183	10864	5730	2887	8331	3863	8228	4909	2828	548	0	7320	43528	10101	9689	127009
$100 \leq \varnothing < 200$	21023	30689	12529	9913	32771	16137	32509	9776	5	774	1202	28764	41840	33179	29200	300311
$\varnothing \geq 200$	4585	5465	2701	780	7848	3040	5651	11939	3836	936	0	2452	6210	4764	8335	68543
INCONNU	1111	581	133	164	2066	504	930	121	532	22	49	9	2180	1480	7345	17224
	34903	47599	21093	13744	51015	23543	47319	26745	7202	2280	1251	38544	93758	49524	54569	513087

- Bilan de l'exploitation :

Le réseau de distribution du SIBAM historique est divisé en une trentaine de secteurs permanents, alimentés par des compteurs qui sont relevés une fois par semaine, pour un suivi permettant de détecter rapidement les dérives éventuelles des volumes qu'ils comptabilisent. Lorsqu'une telle dérive est constatée, une campagne nocturne de recherche de fuite est organisée, avec subdivision du secteur concerné par des manœuvres de vannes, et écoute/corrélation sur les tronçons identifiés comme « fuyards ». D'autres compteurs ont été installés en dérivation sur certaines conduites, pour comptabiliser des sous-secteurs provisoires dans le cadre de ces opérations de recherche de fuite.

Au moins deux fois par an, des enregistreurs sont connectés sur des compteurs de secteur sélectionnés, afin de vérifier l'évolution des débits nocturnes, caractéristiques de l'état des réseaux desservis par ces compteurs.

Comme pour l'année 2020, de nombreuses interventions de réparations sur les réseaux de Gemenos, Roquevaire et Plan-de-Cuques.. Ces réseaux nécessitent la mise en place de compteurs de sectorisations afin d'affiner la connaissance de leurs fonctionnements et nous permettre de réduire la nombre de fuites. La Régie a lancé depuis la fin de l'année 2020 le schéma directeur d'eau potable et d'assainissement sur la totalité du périmètre. Les conclusions seront données en fin d'année 2021 ce qui permettra de connaître les travaux à programmer pour les années futures avec notamment l'objectif de réduire les pertes d'eau sur ces communes.

Etat du parc compteur : depuis le début des années 2000, les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans. La conséquence est qu'à ce jour l'ensemble des compteurs abonnés de la régie a moins de 15 ans, à part environ une cinquantaine de compteurs auxquels le service n'a pas encore pu avoir accès.

Depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.

Les communes de Gréasque, St savournin, La Destrousse et Simiane-Collongue sont entièrement équipés en radio-relève.

Nombre de compteurs actifs et inactifs posés au : 29/03/2022

Type Relevé	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	28	40	17	2 468	58	1 484	152	570	1 089	2 974	3 737	36	148
Radio	818	1 026	88	703	2 035	1 308	1 678	1 467	1 838	823	1 709	1 611	2 008
Total	846	1 066	105	3 169	2 093	2 792	1 831	2 037	2 787	3 797	5 446	1 647	2 152

Nombre de compteurs inactifs posés au : 29/03/2022

Type Relevé	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	15	36	14	12	48	73	41	42	47	6	48	32	
Radio	2	0	1		15	8	9	0	3	2	10	12	13
Total	17	42	15	12	63	81	50	42	50	8	58	44	13

Nombre de compteurs actifs posés au : 29/03/2022

Type Relevé	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	13	4	3	2 464	18	1 411	111	528	1 022	2 968	3 689	4	148
Radio	816	1 020	87	703	1 990	1 300	1 670	1 462	1 835	821	1 694	1 509	1 993
Total	829	1 024	90	3 147	2 008	2 711	1 781	1 990	2 857	3 789	5 382	1 513	2 139

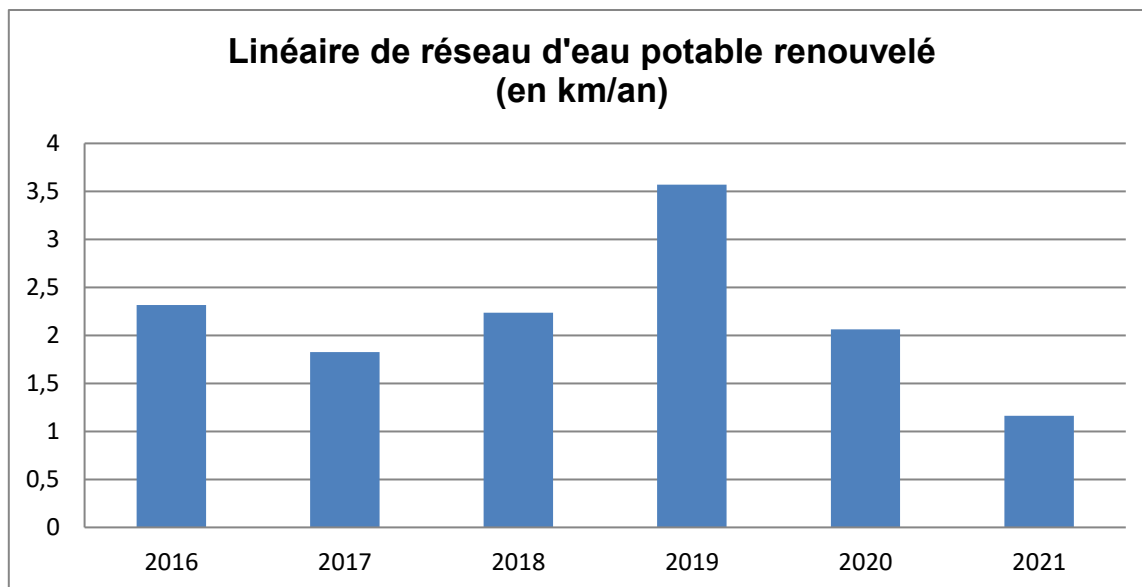
	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN-DE-CUQUES	ROQUEVAIRE	ST SAVOURNIN	SIMIANE	REABMG
% radio	96,69	96,25	83,81	22,25	97,19	46,85	91,70	72,02	60,51	21,68	31,38	97,81	93,22	56,94

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après:

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** (P107.2) est de 0,53 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)** de la Régie REABMG est de 100 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux **moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)** est de 1,98 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux **moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en

permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 2 jours.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,14

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 4 563 944 m³

<i>COMMUNES</i>	<i>VOLUMES FACTURES</i>
<i>BELCODENE</i>	<i>145 692</i>
<i>CADOLIVE</i>	<i>119 265</i>
<i>GEMENOS</i>	<i>660 359</i>
<i>GREASQUE</i>	<i>390 499</i>
<i>LA BOUILLADISSE</i>	<i>385 378</i>
<i>LA DESTROUSSE</i>	<i>247 451</i>
<i>MIMET</i>	<i>302 768</i>
<i>PEYPIN</i>	<i>362 507</i>
<i>PLAN DE CUQUES</i>	<i>818 399</i>
<i>ROQUEVAIRE</i>	<i>680 097</i>
<i>SAINT-SAVOURNIN</i>	<i>187 448</i>
<i>SIMIANE-COLLONGUE</i>	<i>264 081</i>
<i>SOMME</i>	<i>4 563 944</i>

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux **moyen d'impayés sur les factures d'eau** (P154.0) est de
1.77 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

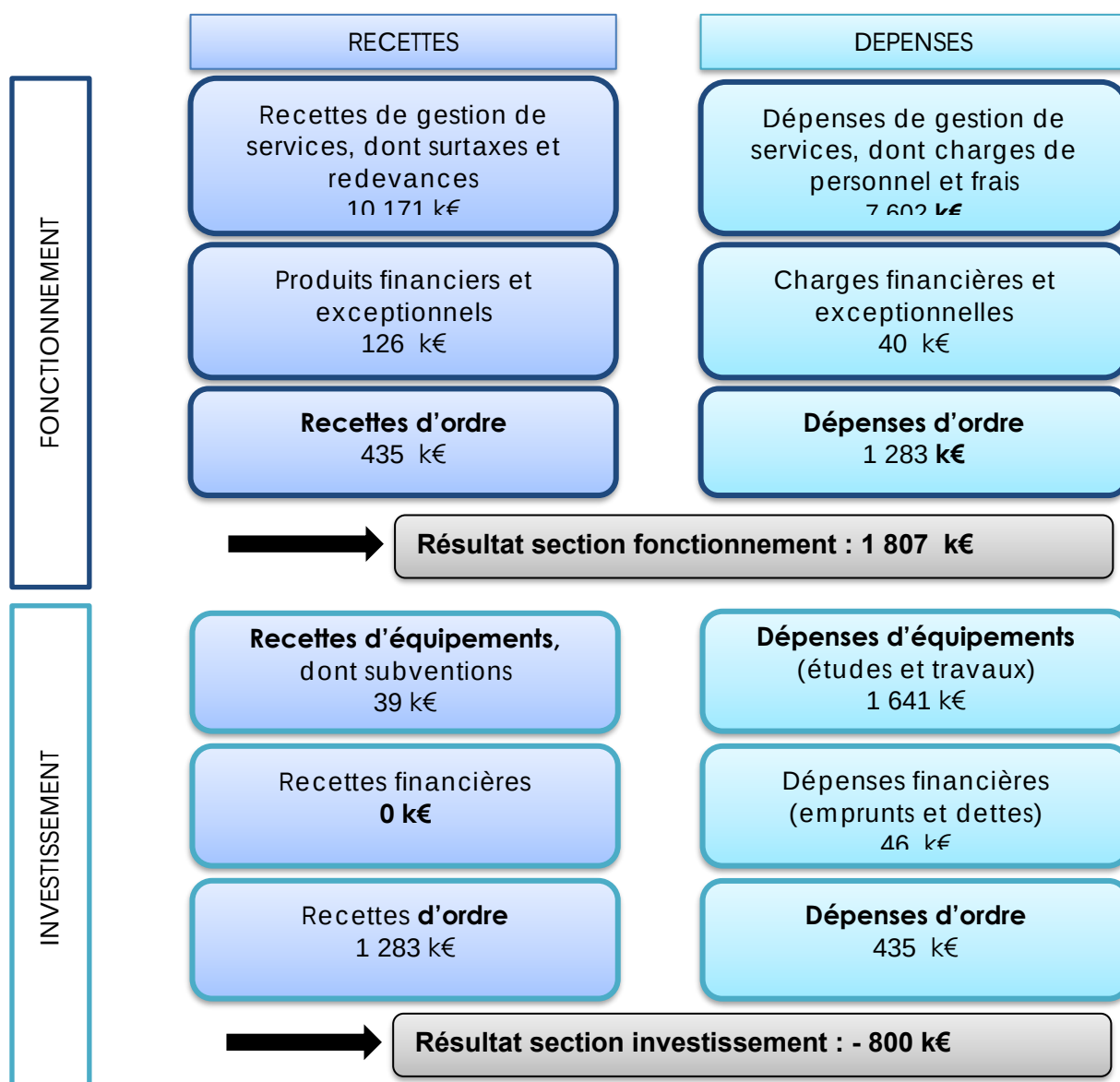
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	m ³	m ³	m ³	%
Nombre d'abonnés concernés				%

DONNEES NON DISPONIBLE CETTE ANNEE

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Eau Potable de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €	
Recettes réelles	10 335 815	
Dépenses réelles	9 200 515	
Epargne brute	1 135 300	
Capital restant dû au 31/12/2021	459 723	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		0,4 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

Evolution des différents postes du CA de la régie

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	5 601 111 €	10 346 972 €	8 177 430 €	10 335 815 €	%
Charges	5 403 380 €	7 497 286 €	7 973 755 €	9 200 515 €	%
Résultat avant impôt	197 731 €	2 849 686 €	203 675 €	1 135 300 €	%
RESULTAT	197 731 €	2 849 686 €	203 675 €	1 135 300 €	%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) : **NON CONCERNE**
- Suivi du programme d'investissement : (travaux hors études)

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	830 414 €	1 707 696 €	1 308 443 €	1 512 084 €

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0 €

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

La Régie a engagé environ 1 156 860 d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

- Branchements neufs et refacturables 728 213 €
- Réhabilitation 428 647 €

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

RESEAUX :

BELCODENE :

- Sortie autoroute : 130 ml de fonte DN150, 1 vanne DN150 pour un montant de 30646 €

GEMENOS :

- Vannes de sectorisation : 1 vanne DN150 chemin de St Jean (4600 €), 1 vanne DN150 au lavoir (4709 €), 1 vanne DN150 à Roussargues (2836€).

LA BOUILLADISSE :

- Desserte Lotissement MORABITO, chemin de Baume : 2 ml de fonte DN100, 1 vanne DN100, 8 ml de PE DN50

LA DESTROUSSE :

- Desserte Résidence Côté Moulin : 8 ml de fonte DN100, 22,5 ml de PE DN63, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (26418 €)
- Desserte Résidence Couleur Provence : 1,5 ml de PE DN63, 1 vanne DN100 (4598€)

PEYPIN :

- Desserte Lotissement Les Termes Nord : 31 ml de fonte DN100, 3 ml de PE DN63, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (14035 €)

PLAN-DE-CUQUES :

- Desserte Résidence Green-OAK, avenue Paul Sirvent : 35 ml de fonte DN100, 3 ml de PE DN63, 1 vanne DN100, 1 vanne DN60 (14840 €)
- Pose de 2 vannes DN150 sur la promenade du Cavaou (4156€)
- Vannes de sectorisation : 2 vannes DN250 avenue Pasteur, 1 vanne DN150 avenue Pasteur, 1 vanne DN100 avenue Général Leclerc, 2 vannes DN250 avenue Frédéric Chevillon, 1 vanne DN150 avenue Frédéric Chevillon, 1 vanne DN100 rue des Mourgues (35271 €)

ROQUEVAIRE :

- Vannes de sectorisation : 1 vanne DN150 impasse des Tamaris, 1 vanne DN100 rue Bartoumieu, 1 vanne DN150 avenue St Eloi, 2 vannes DN100 avenue St Eloi, 2 vannes DN150 Allée du Garlaban (21352 €)
- Desserte Stade de Roquevaire, chemin de la gaffe de Quine : 10 ml de PE DN63, 1 vanne DN100, 2 vannes DN60 (5581)
- Desserte Résidence Côté Rive, avenue du Repos : 15 ml de fonte DN100, 18 ml de PE63, 5 vannes DN100, 1 vanne DN60 (7817 €)

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

RESEAUX :

BASSINS EAUX BRUTE FUYEAU : 112 ml de fonte DN400, 3 vannes DN400, 2 vannes DN300, 1 vanne DN200, 1 vanne DN100 (119994 €)

GEMENOS :

- Allée Gustave Eiffel : 7 ml de PE DN50, 1 vanne DN60

PEYPIN :

- Avenue des Marquis : 40 ml de fonte DN150, 345 ml de fonte DN100, 150 ml de PE DN75, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (69965 €)

LA DESTROUSSE :

- Pont du Soleillet : 161 ml de PE DN75, 1 vanne DN100, 2 vannes DN60 (64269 €)

ROQUEVAIRE :

- Chemin de Pierresca : 89 ml de fonte DN150, 7 ml de fonte DN100, 32 ml de PE DN 63, 3 ml de PE DN75, 2 vannes DN150, 5 vannes DN100, 2 vannes DN60 (52566 €)
- Rue Bregançon : 85 ml de PE DN125, 58 ml de PE DN75, 1 vanne DN100, 1 vanne DN60 (69996 €)
- Val de Riou : 74 ml de fonte DN150, 1 vanne DN100 (24546 €)



BASSIN EAUX BRUTE FUYEAU



OUVIERE – FUVEAU



LES MARQUIS – PEYPIN

USINES ET ELECTROMECHANIQUE :

GEMENOS : refection complete tuyauterie chlore avec pose depolox 5

SIMIANE-COLLONGUE : remplacement 2 detendeurs de chlore

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Depuis septembre 2021, nous avons lancé le schéma directeur EAU et ASSAINISSEMENT sur le périmètre de la Régie. La fin de l'étude est prévue pour décembre 2022.

Le réservoir des Pradeaux à Gréasque est en cours de réhabilitation. Les travaux sont étalés sur l'année 2022.

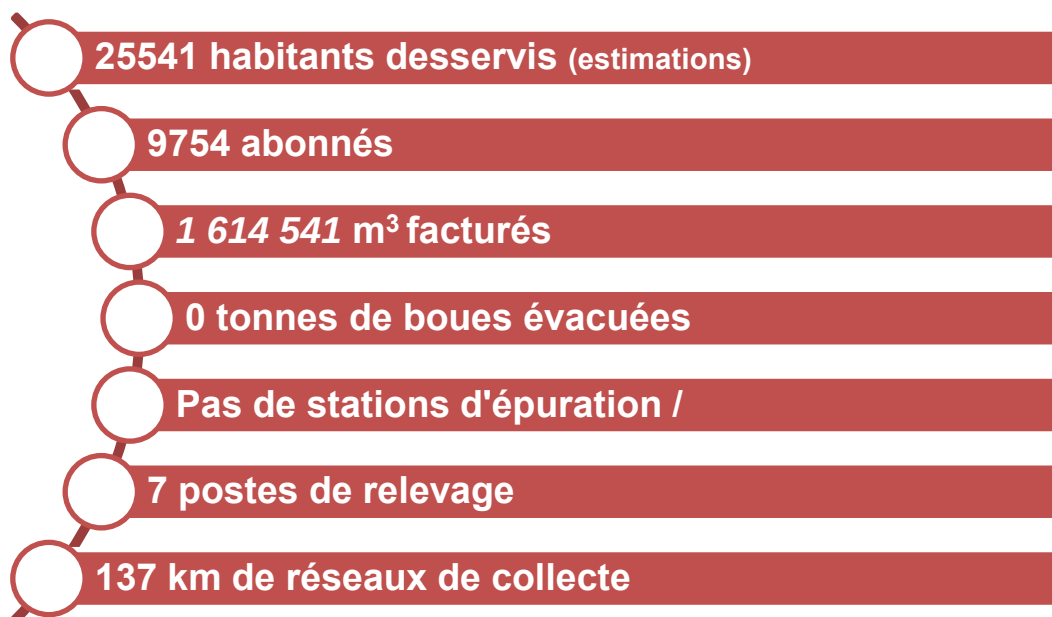
Les groupes de pompage des sites de l'Ouvière à Fuveau (4 pompes), de La Pomme à Belcodène (2 pompes) et Pin Bénit à Peypin (2 pompes) vont être remplacés en 2022.

Par ailleurs, des études sont en cours pour lancer des travaux de réhabilitation des bassins d'eaux brute sur le site de l'Ouvière à Fuveau en vue de réduire les pertes d'eau des bassins. Les études et travaux seront étalés sur les années 2022 et 2023.

Des tests sur le forage des Gravières à Roquevaire vont être lancés afin de lever le doute sur le débit d'exploitation. Ces investigations seront menées en liens étroits avec l'ARS et leur hydrogéologue agréée.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Poursuite du chemisage sur le réseau de la commune de Simiane-Collongue.

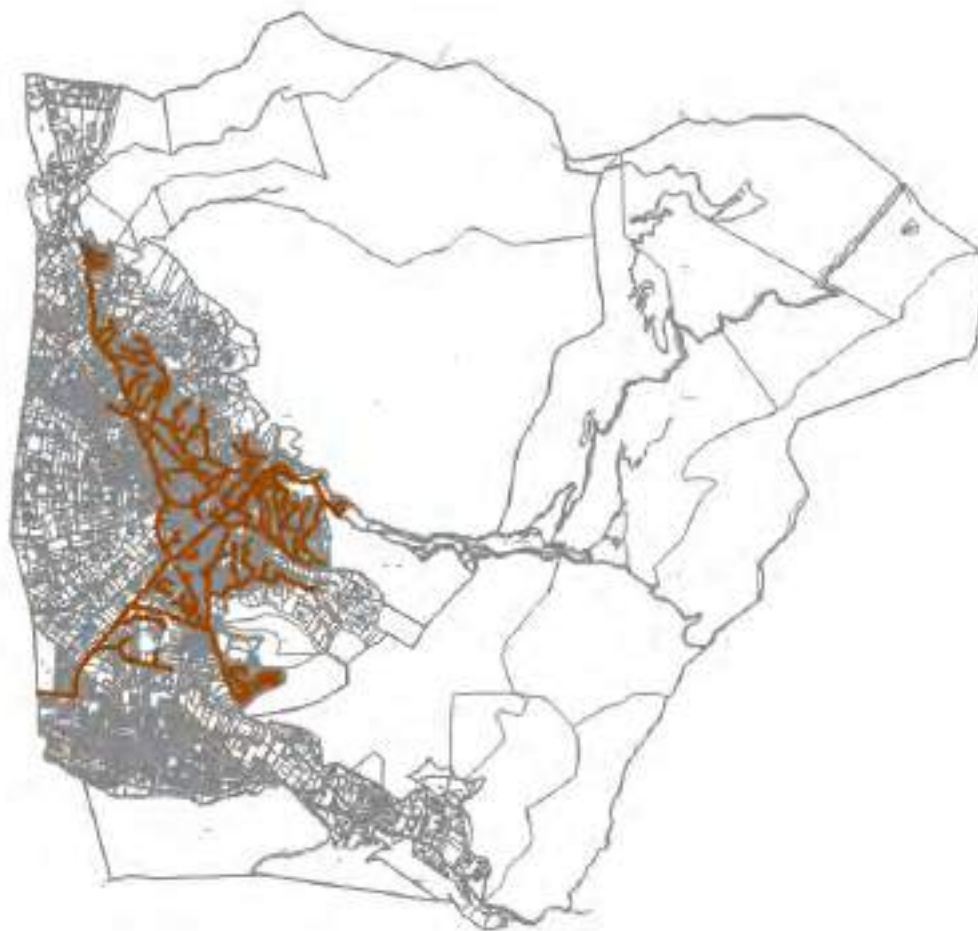
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

PLAN RESEAU EU GREASQUE-MIMET



SIMIANE-COLLONGUE - EU





PLAN-DE-CUQUES EU



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, **le linéaire du réseau d'assainissement** (hors branchements) est de 137 km.

Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Il comporte 137,22 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 2,5 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 9000, soit un linéaire d'environ 45 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT – NON CONCERNE

*EH : *Equivalent-habitants*

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

0 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

CODES	INTERVENTIONS ASSAINISSEMENT 2021	DEGRASQUE	REMIET	SAWANE	SEVENOS	PLAN DE CUCLES	AUTRES COMMUNES	TOTAUX 2021
21 000	Interventions de l'hydrocureuse à la demande							
21 110	Débouchages de tabourets siphoides	2		1		2		5
21 111	Débouchage siphons ancien modèle	11			11	5		27
21 112	Débouchage de caisses siphoides	3	1		1	1		6
21 120	Débouchage de conduites de branchements	20	6	8	19	16		69
21 130	Aides sur réseau eau		4	2	1	3	6	16
21 140	Débouchage collecteur principal	18	5	14	12	17		66
21 150	Interventions pour le compte des mairies		1					1
		54	17	25	44	44	6	
	Interventions pour le compte de tiers							
21 160	Fosses septiques	5	10	2			8	25
21 161	Bacs à graisses			2			8	10
21 163	Débouchages divers	23	11	6	2	4	6	52
		28	21	10	2	4	22	
	Interventions programmées							
21 210	Stations d'épuration	1						1
21 220	Stations de pompage	13	7	8	21	12		61
21 225	Nettoyage piège à caillou	6		16				22
21 230	Curages systématiques	16	9	10	11	20		66
		36	16	34	32	32	0	427
22 000	Interventions suite à une rupture par accident							
22 110	Sur branchements					1		1
22 120	Sur conduites principales				1			1
22 130	Sur installation particulière							0
		0	0	0	1	1	0	
	Interventions suite à une rupture inopinée							
22 210	Sur branchements					1		1
22 220	Sur collecteur principal					1		1
22 230	Sur installation particulière					2		2
		0	0	0	0	4	0	
	Travaux neufs							
22 310	Exécution de tout ou partie d'un branchement					1		1
22 320	Remplacement d'un siphon							0
22 330	Déplacement d'un branchement							0
22 340	Réfection d'enrobés							0
22 350	Mise à la côte d'ouvrages	3		1	1			5
22 360	Remplacements de tampons	4		1		1		6
		7	0	2	1	2	0	18
23 000	Interventions liées à la gestion							
23 100	Repérage et recherche de réseaux existants	2				2		4
23 200	Interruption momentanée du flux pour réparation							0
23 300	Recherche d'eaux parasites							0
23 400	Inspection par caméra	6		3	2	7		18
23 500	Essais d'étanchéité							0
23 600	Déplacements pour contrôles divers	6	1	5	8	11	3	34
23 700	Entretien espaces verts	8	3	3				14
23 800	Intervention annulée par l'abonné	3	4	3	4	1	7	22
23 900	Interventions sur installations électromécaniques		1					1
23 950	Utilisation camion grue							0
		25	9	14	14	21	10	93
TOTAUX		150	63	85	94	108	38	538

Type d'intervention	2021
Curage préventif	km
Interventions de débouchage	173
Inspections télévisées	1.620 km
Fumigation	0 km
Autres...notamment intervention sur les PR	61

13,13 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

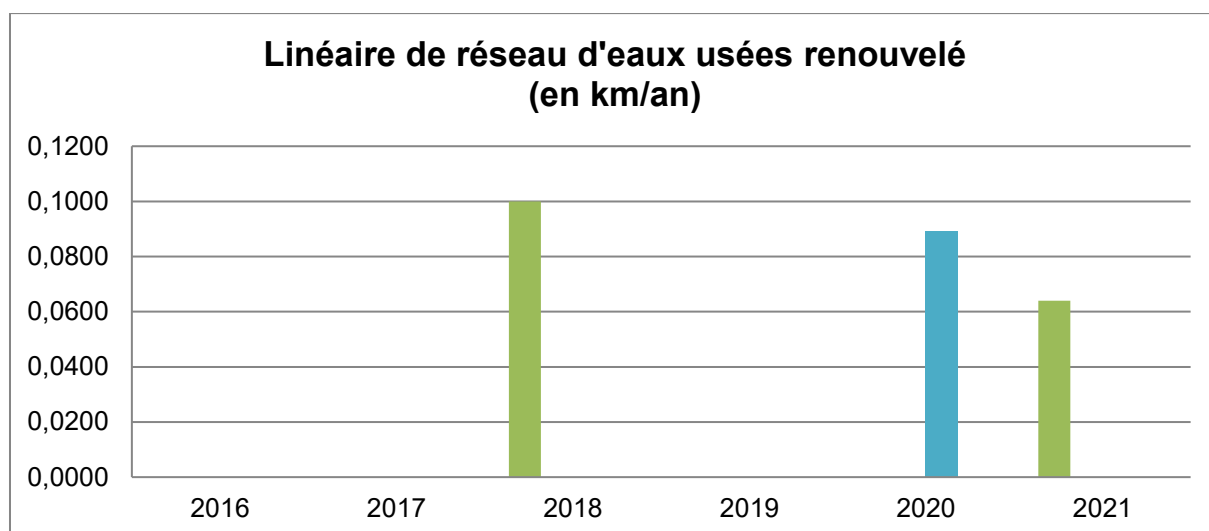
Nous avons poursuivi la campagne de réhabilitation du réseau d'assainissement de Simiane-Collongue : 1256 ml de collecteur ont été chemisés répartis dans les secteurs suivants :

Le Hameau des Frênes (256 ml), le chemin du Vallat des Mourgues (930 ml) et la rue Pierre Bellot (70 ml).



En 2021, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2)** est de 0,02 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2021, l'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2)** de la régie REABMG est de 64 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

COMMUNES	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	FUVEAU	GARDANNE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	TOTAL
Ø ≤ 110	1150	463	157	0	0	685	11	2466
110 ≤ Ø ≤ 200	22919	16512	20207	0	180	25911	32175	117904
Ø ≥ 200	866	0	1431	206	0	3887	9330	15719
INCONNU	53	127	0	0		0	949	1129
TOTAL (ML)	24987	17102	21795	206	180	30483	42466	137218

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la régie REABMG est de 97%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 50

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

A ce jour 3 DO sont répertoriés à Plan de Cuques et non équipés de mesures. Le schéma directeur en cours doit décrire les travaux nécessaires pour les équiper.

Un DO est également identifié à Gréasque. Il déverse dans l'ancienne Step mais il n'y a aucun rejet dans le milieu naturel. Tous les déversements sont stockés puis renvoyés vers la step.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION – NON CONCERNE

Les effluents de la commune de Gréasque et du quartier de La Diote à Mimet sont traités par la station d'épuration de FUVEAU.

Les effluents de la commune de Mimet sont traités par la station de Gardanne. Ceux de la commune de Simiane-Collongue sont collectés par la station de Bouc-Bel-Air.

Les eaux-usées des communes de Gemenos et Plan-de-Cuques finissent à Geolide Marseille.

3.6. LA GESTION DES DECHETS – NON CONCERNE

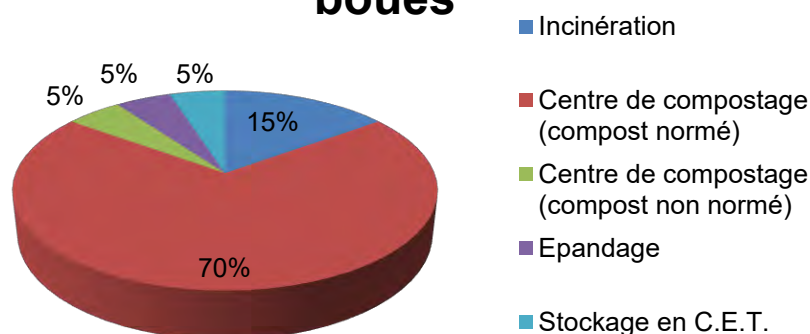
- La gestion des boues :

XX tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021
(indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

XX % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières
conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

Filière de destination des boues



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables		
Graisses		
Refus de dégrillage		

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
(P201.1) est indéfini

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

DONNEES NON DISPONIBLES

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 1 614 541 m³

COMMUNES	VOLUMES FACTURES
GEMENOS	404 024
GREASQUE	218 699
MIMET	129 256
PLAN DE CUQUES	674 289
SIMIANE-COLLONGUE	188 273
SOMME	1 614 541

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

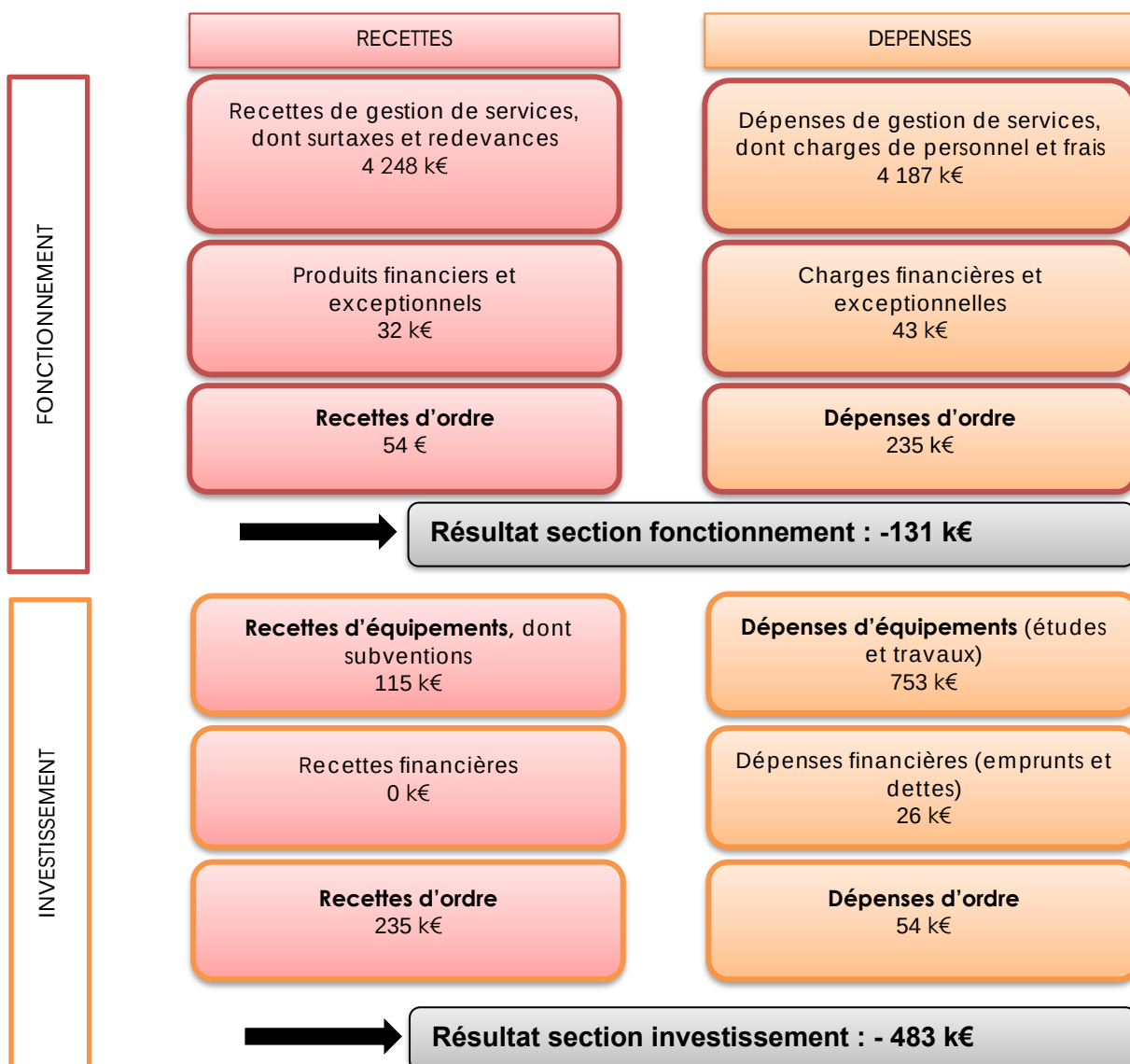
Le taux **moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021** (P257.0) est de 3.42 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est de 65.

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Assainissement de la régie :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 395 000
Dépenses réelles	5 009 000
Epargne brute	- 614 000
Capital restant dû au 31/12/2021	792 065
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	-

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie:

Evolution des différents postes du CA de la régie

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	3 464 620 €	4 236 948 €	4 280 592 €	1 %
Charges	3 357 741 €	3 506 043 €	4 230 101 €	20 %
Résultat avant impôt	106 879 €	730 905 €	50 491 €	- 93 %
RESULTAT	106 879 €	730 905 €	50 491 €	- 93 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	- €	- €	- €	- €
2020	- €	- €	- €	- €
2021	- €	- €	- €	- €

- Suivi du programme d'investissement :

	2019	2020	2021
Montant des investissements	196 997 €	562 997 €	753 347 €

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ 198 310 d'euros HT pour les études et travaux en 2021.
Mettre le montant total Neuf et Réhab.

- Branchemants neufs et refacturables 70 914 €
- Réhabilitation 127 396 €

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Pas de travaux neufs

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

SIMIANE-COLLONGUE :

- Campagne de réhabilitation du réseau : Le Hameau des Frênes (256 ml), le chemin du Vallat des Mourgues (930 ml) et la rue Pierre Bellot (70 ml) pour un total de 1256 ml.

GREASQUE :

- RUE DE LA SORGO : Déviation du collecteur traversant une parcelle privée. 64 ml de PVC en 200 + 2 regards (33680 €).

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le schéma directeur d'assainissement des communes de Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gemenos et Plan-de-Cuques est en cours d'élaboration et se terminera fin 2022.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONCERNE

- 4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021
- 4.2. FAITS MARQUANTS
- 4.3. DESCRIPTION DU SERVICE
- 4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE
- 4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS
- 4.6. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. DONNEES DE FACTURATION

Compteurs	Relève manuelle	Radiorelève	Total
Belcodène	28	818	846
Cadolive	40	1026	1066
Fuveau	17	88	105
Gréasque	58	2 005	2063
La Bouilladisse	1 484	1 308	2792
La Destrousse	152	1 679	1831
Mimet	570	1 467	2037
Peypin	1 069	1 638	2707
Saint-Savournin	36	1 611	1647
Simiane-Collongue	146	2 006	2152
Roquevaire	3 737	1 709	5446
Gémenos	2 456	703	3159
Plan-de-Cuques	2 974	823	3797
Total	12 767	16 881	29 648

Les relèves sont effectuées deux fois par an, une en mars, une en septembre sur une période de 7 semaines.

Une relève semestrielle est composée de trois tournées d'environ 4700 compteurs effectuées par six releveurs (3 en mars, 3 en septembre)

Le déchargement et rechargement des relèves est journalier de 150 compteurs/jour en moyenne.

5.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³)

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

Prix calculé pour 120 m³ consommés au 01/01/2022 des différents secteurs de tarification du CT (base facture INSEE).

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Gréasque *	Simiane *	Etoile(hors roquevaire) *	Plan de Cuques *	Gemenos *	Roquevaire
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,3900 €	0,2661 €	0,3988 €	0,2977 €	- €	0,2700 €
	Part variable	1,2600 €	1,3819 €	1,2600 €	1,0001 €	0,4563 €	0,8033 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0400 €	0,0371 €	0,0371 €	0,0450 €	0,0532 €	0,0671 €
SOUS-TOTAL HT		1,9700 €	1,9651 €	1,9759 €	1,6228 €	0,7895 €	1,4204 €
TVA 5,5%		0,1084 €	0,1081 €	0,1087 €	0,0893 €	0,0434 €	0,0781 €
SOUS-TOTAL TTC		2,0784 €	2,0732 €	2,0846 €	1,7121 €	0,8329 €	1,4985 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Gréasque *	Simiane *	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 5
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	0,4017 €	- €	- €	0,1601 €	- €	- €
	Part variable	1,1300 €	- €	- €	- €	0,9573 €	- €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	0,9992 €	- €	- €
	Part variable	- €	2,0045 €	- €	- €	- €	- €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	0,1000 €	0,1000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €	0,1600 €	- €	0,1600 €	0,1600 €	- €
SOUS-TOTAL HT		1,6917 €	2,1645 €	0,0000 €	1,4193 €	1,2173 €	0,0000 €
TVA 10%		0,1692 €	0,2165 €	0,0000 €	0,1419 €	0,1217 €	0,0000 €
SOUS-TOTAL TTC		1,8609 €	2,3810 €	0,0000 €	1,5612 €	1,3390 €	0,0000 €

PRIX TOTAL TTC PAR M ³	3,9393 €	4,4542 €	2,0846 €	3,2733 €	2,1719 €	1,4985 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

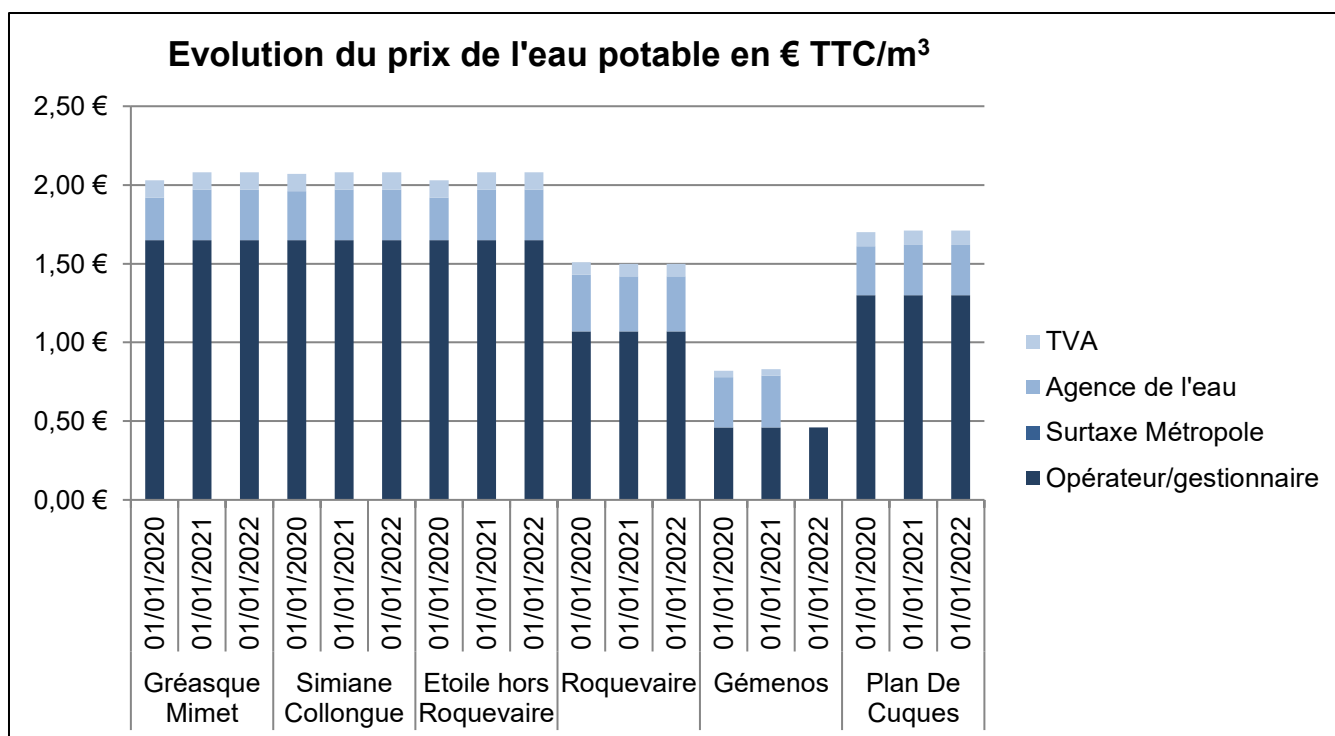
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Secteur 1	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €
	Collecte et traitement des eaux usées	0,0000 €	0,0000 €
	Total	0,0000 €	0,0000 €
Secteur 2	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €
	Collecte et traitement des eaux usées	0,0000 €	0,0000 €
	Total	0,0000 €	0,0000 €

5.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

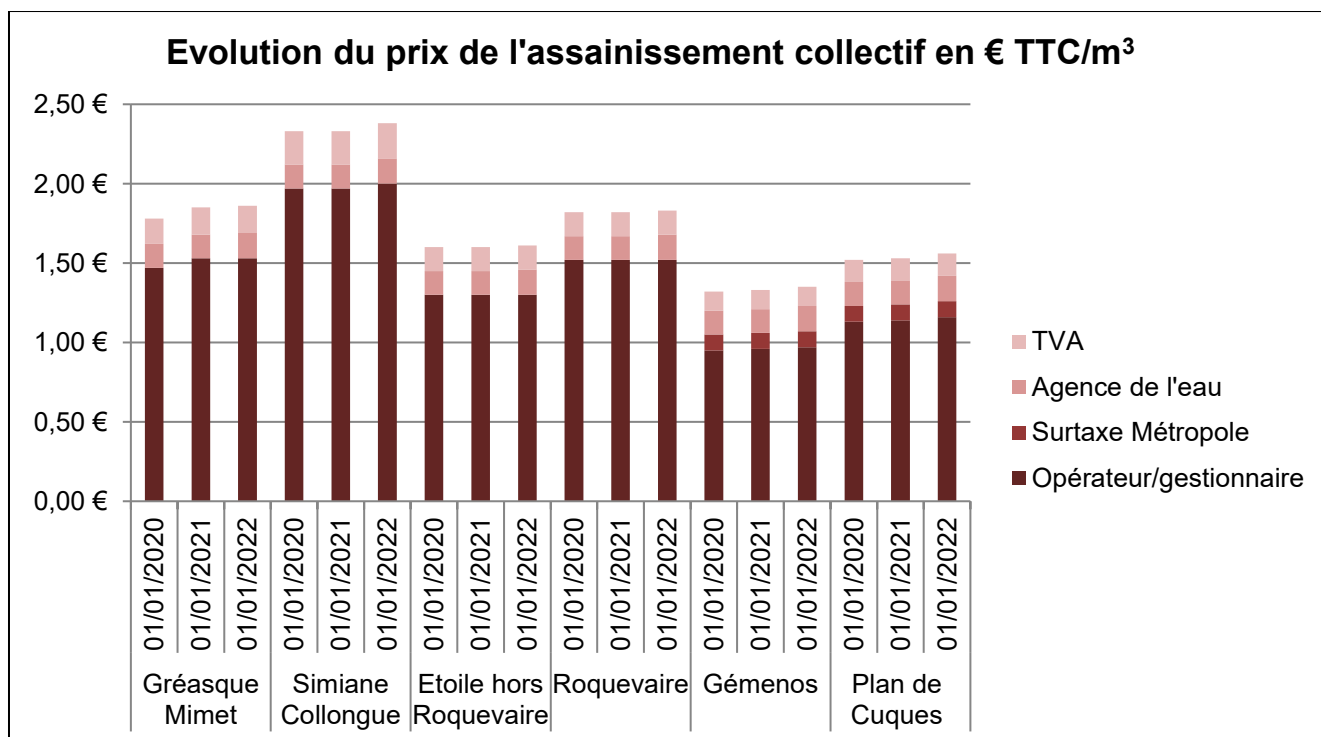
- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,3200 €	0,3200 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	2,0300 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3100 €	0,3200 €	0,3200 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	2,0700 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,3200 €	0,3200 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	2,0300 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,0700 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3600 €	0,3500 €	0,3500 €	+0,00%
	TVA	0,0800 €	0,0800 €	0,0800 €	0,00%
	Total	1,5100 €	1,5000 €	1,5000 €	0,00%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3200 €	0,3300 €	0,3333 €	-100,00%

	TVA	0,0400 €	0,0434 €	0,0434 €	-100,00%
	Total	0,8200 €	0,8367 €	0,8367 €	-44,58%
Plan De Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3100 €	0,3200 €	0,3200 €	+0,00%
	TVA	0,0900 €	0,0900 €	0,0900 €	0,00%
	Total	1,7000 €	1,7100 €	1,7100 €	0,00%

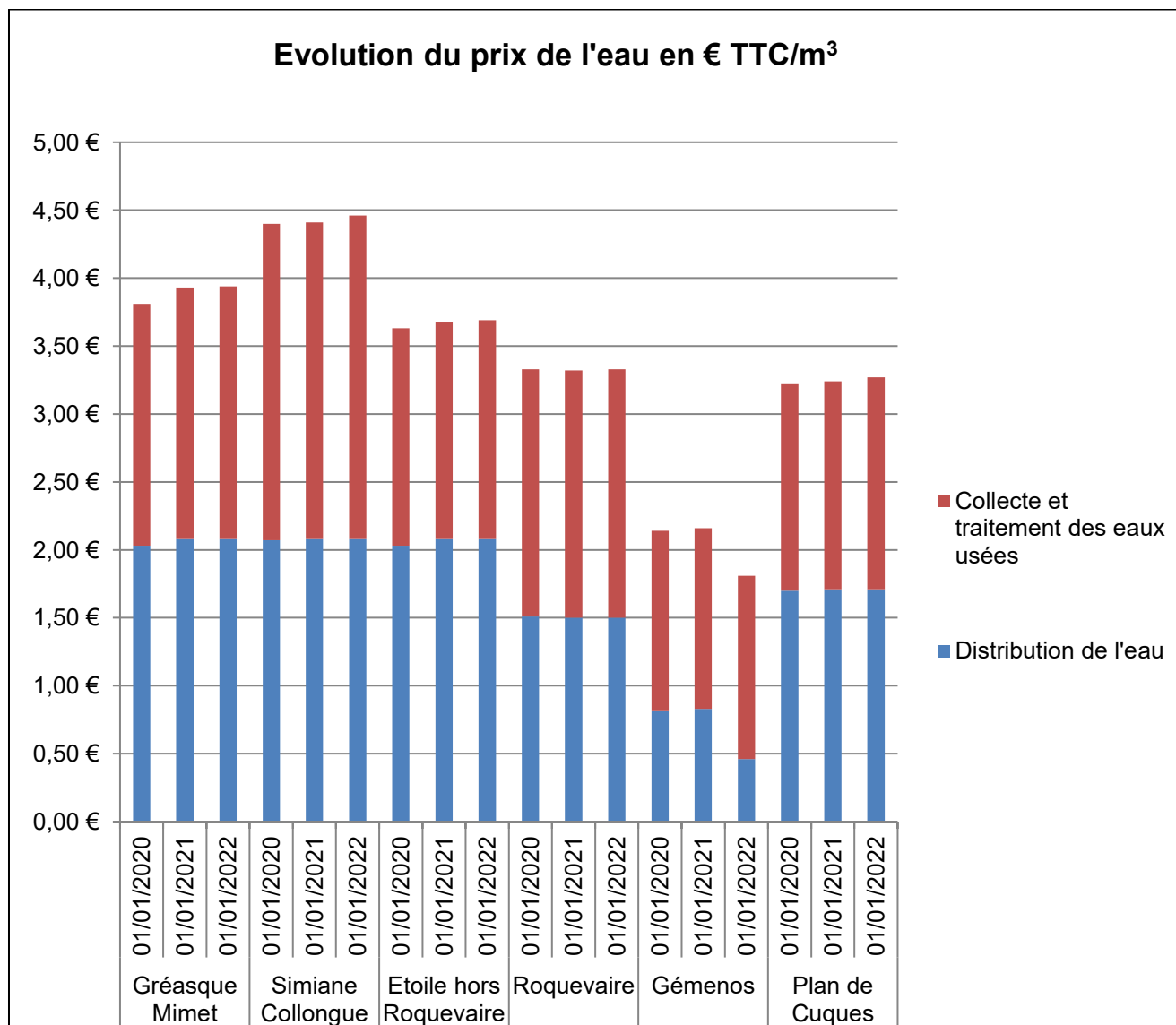
- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,4700 €	1,5300 €	1,5300 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1600 €	0,1700 €	0,1700 €	0,00%
	Total	1,7800 €	1,8500 €	1,8600 €	0,54%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,9700 €	1,9700 €	2,0000 €	1,52%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%

	TVA	0,2100 €	0,2100 €	0,2200 €	4,76%
	Total	2,3300 €	2,3300 €	2,3800 €	2,15%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,00%
	Total	1,6000 €	1,6000 €	1,6100 €	0,63%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,5200 €	1,5200 €	1,5200 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,00%
	Total	1,8200 €	1,8200 €	1,8300 €	0,55%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,9500 €	0,9600 €	0,9700 €	1,04%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1200 €	0,1200 €	0,1200 €	0,00%
	Total	1,3200 €	1,3300 €	1,3500 €	1,50%
Plan de Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,1300 €	1,1400 €	1,1600 €	1,75%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1600 €	+6,67%
	TVA	0,1400 €	0,1400 €	0,1400 €	0,00%
	Total	1,5200 €	1,5300 €	1,5600 €	1,96%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Distribution de l'eau	2,0300 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7800 €	1,8500 €	1,8600 €	0,54%
	Total	3,8100 €	3,9300 €	3,9400 €	0,25%
	Distribution de l'eau	2,0700 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%

Simiane Collongue	Collecte et traitement des eaux usées	2,3300 €	2,3300 €	2,3800 €	2,15%
	Total	4,4000 €	4,4100 €	4,4600 €	1,13%
Etoile hors Roquevaire	Distribution de l'eau	2,0300 €	2,0800 €	2,0800 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6000 €	1,6000 €	1,6100 €	0,63%
	Total	3,6300 €	3,6800 €	3,6900 €	0,27%
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,5100 €	1,5000 €	1,5000 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8200 €	1,8200 €	1,8300 €	0,55%
	Total	3,3300 €	3,3200 €	3,3300 €	0,30%
Gémenos	Distribution de l'eau	0,8200 €	0,8300 €	0,8367 €	-44,58%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3200 €	1,3300 €	1,3500 €	1,50%
	Total	2,1400 €	2,1600 €	2,1867 €	-16,20%
Plan de Cuques	Distribution de l'eau	1,7000 €	1,7100 €	1,7100 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5200 €	1,5300 €	1,5600 €	1,96%
	Total	3,2200 €	3,2400 €	3,2700 €	0,93%

5.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du 18 juillet 2014 par la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole..

Actualisation PAC au 01/01/2022

Valeur de base	1 500,00
Somme des 12 derniers indices TP10a connues au 01/01/2022	1 724,03
Moyenne	143,67
TP10a juillet 2013	130,70
Coefficient (arrondi à 4 chiffres)	1,0993
Redevance PAC au 01/01/2022 (arrondi à 2 chiffres)	1 648,80
Montant forfaitaire en l'absence de transmission d'un document justificatif opposable-Valeur de base	3 000,00
Somme des 12 derniers indices TP10a connues au 01/01/2022	1 724,03
Moyenne	143,67
TP10a juillet 2013	135,60
Coefficient (arrondi à 4 chiffres)	1,0595
Forfait PAC au 01/01/2022 (arrondi à 2 chiffres)	3 178,50

Montant de la PAC au 01/01/2022 pour un logement de 100 m²

PAC en €	01/01/2012	01/01/2022
1 logement	1 500,00	1 648,80
2 logements	1 330,00	1 461,94
3 logements	1 200,00	1 319,04
4 logements	1 060,00	1 157,73
5 logements	990,00	1 088,21
6 logements	900,00	1 004,82
7 logements	880,00	967,30
8 à 29 Logements	850,00	934,32
30 à 999 Logements	$600 + (249,76 * (1\ 000 - N) / 979)$	$659,22 + (274,52 * (1\ 000 - N) / 979)$
Plus de 999 Logements	600	659,22

TP10a

Date de mise en ligne	Valeur	Coefficient de raccordement	Valeur après coefficient de raccordement (A)
15/12/2021	116,20	1,3701	147,59
17/11/2021	116,00		147,33
14/10/2021	115,70		146,95
15/09/2021	114,00		145,93
20/08/2021	113,70		144,41
20/07/2021	113,30		143,90
16/06/2021	112,90		143,39
15/05/2021	111,80		142,00
15/04/2021	111,40		141,49
17/03/2021	110,60		140,47
17/02/2021	110,40		140,22
14/01/2021	110,50		140,35
Somme des valeurs (A)			1 724,03
Moyenne (A/12)			143,67

Sur le territoire du SIBAM historique, la grille tarifaire est la suivante :

PFAC construction neuve 60 m ²	986,92 €
PFAC par 40 m ² sup	440,41 €
PFAC extension 40 m ²	440,41 €
PFAC assimilé	161,30 €

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 209 020 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Faire ressortir les éléments les plus significatifs en gras pour qu'ils soient repris dans le RPQS du territoire.

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Les marchés lancé pour renouveler les stations de pompages de :

- Station de l'Ouvière
- Station de La Pomme
- Station de Pin Bénite

prévoient :

- mise en place de pompe à variation de débit
- moteur électrique norme IE3 premium
- les travaux seront fait en 2022 et donneront lieu au bilan énergitique de ces dispositifs

De même une étude est cours en lien avec le CT1 cours pour supprimer la station de pompage des Ambrosis dans le cadre du projet de secours de plan de Cuques par les Rascous

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Loi Oudin,

6.2.2. FONDS DE SOLIDARITE

FSL, fonds de proximité eau, chèque eau CCAS notamment

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	REABMG
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	0,46
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	218
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,54
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	0
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	#DIV/0!
VP.062 - Volume prélevé	m ³	5 413 741
VP.059 - Volume produit	m ³	4 961 874
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	1 340 776
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	0
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	4 473 453
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	217 129
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	4 690 582
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	196 654

VP.220 - Volume de service du réseau	m³	95 429
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	513,09
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,06
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	8,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	7,0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	13,71
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,16
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,53
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	28 307
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	65 654
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	56
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,98
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		4,00
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,14
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	14 451,00
Volume facturés	m³	4 563 944
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	459 723
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 135 300
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,40
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	151 973
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	8 602 095
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,77
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	26,61
VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%	
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	70,32
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	75,32
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	55,17
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,32
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	165,70
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m³	4 690 582

VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m ³	4 982 665
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m ³	6 302 650

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	REABMG
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	137,22
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	18
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	13,12
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,15
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,06
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,02
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	#DIV/0!
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	0,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	#DIV/0!
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	0
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	#DIV/0!

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	9 754
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	25 541
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	0
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	#DIV/0!
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	ND	ND
P258.1 - Taux de réclamations	ND	ND
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	8 744,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	1 614 541
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0054
VP.182 - Encours total de la dette	€	792 065
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	-614 000
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	-1,29
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	84 338
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	2 464 581
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,42
RATIOS CALCULÉS AUTOMATIQUEMENT		
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	71,08
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,62

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Régie/SPL
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	0
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	#DIV/0!
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	0
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	#DIV/0!
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	0
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	0
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	0
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	0
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	0
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	0
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	#DIV/0!
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	0
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	0
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	0
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0

DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	0
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	0
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	0
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	0
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	0
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	0
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	0
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	REABMG	SIBAM HISTO	CT2	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	CT4	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	ROQUEVAIRE	CT1	GEMENOS	PLAN DE CUQUES
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	0,46			2,08	2,08	2,08		2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	1,50		0,83	1,71
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€																	
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€				198,46	198,46	197,76		198,46	198,46	198,46	198,46	198,46	198,46	128,40		54,76	155,75
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€				51,07	51,07	51,03		51,07	51,07	51,07	51,07	51,07	51,07	51,01		45,19	47,93
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€						NC										NC	NC
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€				47,86	47,86	31,94		47,86	47,86	47,86	47,86	47,86	47,86	32,00		NC	35,73
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%				5,50	5,50	5,50		5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50		5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€				0,04	0,04	0,04		4,46	4,46	4,46	4,46	4,46	4,46	0,06711		6,38	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€				33,60	33,60	33,60		33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60	33,60		33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU																		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	218	88				19								24		18	69
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1													1			
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,54	100,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	100,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	95,83	#DIV/0!	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	0																
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0																
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
VP.062 - Volume prélevé	m³	5 413 741	3 009 110	0	574 199	432 234	394 008	0	257 627	170 376	504 258	333 643	538 254	198 518	988 550	0	1 022 073	1 340 776

VP.059 - Volume produit	m³	4 961 874	2 595 860	0	495 342	372 874	355 391	0	222 246	146 978	435 007	287 823	464 334	171 255	988 550	0	1 022 073	0
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	1 340 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 340 776
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0																
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	0																
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	0																
Volume exporté hors métropole	m³	0																
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	4 473 453	2 155 115	980 985	406 549	305 118	269 318	2 128 760	185 961	122 668	363 304	238 325	389 794	143 396	685 312	1 363 708	654 087	709 621
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	217 129	24 089	20 411	9 287	7 907	3 217	26 386	613	719	1 881	3 300	11	371	19 491	170 332	47 075	123 257
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	4 690 582	2 179 204	1 001 396	415 836	313 025	272 535	2 155 146	186 574	123 387	365 185	241 625	389 805	143 767	704 803	1 534 040	701 162	832 878
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	196 654	21 000	10 024	4 007	3 016	3 000	23 976	1 798	1 189	3 519	2 328	3 756	1 385	10 000	162 654	15 000	147 654
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	95 429	45 000	18 051	8 587	6 464	3 000	34 949	3 853	2 548	7 541	4 989	8 049	2 969	5 000	42 429	35 429	7 000
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	513,09	276,69	128,25	42,11	47,60	38,54	280,75	21,09	13,74	52,27	23,54	49,60	26,75	93,76	104,09	49,52	54,57
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,06	86,49	#DIV/0!	86,49	86,49	78,37	#DIV/0!	86,49	86,49	86,49	86,49	86,49	86,49	72,81	#DIV/0!	73,54	73,65
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	8,6	4,1	-21,4	5,2	3,4	5,9	-21,0	4,6	4,7	3,7	5,4	4,1	2,8	8,3	-40,4	17,8	25,5
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	7,0	3,5	-22,0	4,4	2,9	5,5	-21,6	3,9	4,0	3,1	4,5	3,5	2,4	7,9	-45,8	15,0	17,7
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	13,71	10,15	3,09	0,71	1,57	0,81	9,84	0,75	1,09	1,80	0,86	2,21	1,17	1,97	0,78	0,55	0,23
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,16	0,81	0,11	0,11	0,00	0,00	1,04	0,00	0,00	0,54	0,16	0,00	0,00	0,35	0,01	0,01	0,00
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,53	0,73	0,48	0,34	0,66	0,42	0,70	0,71	1,58	0,69	0,73	0,89	0,87	0,42	0,15	0,22	0,09
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER																		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	28 307	14 518	6 149	2 073	1 978	2 098	15 390	1 569	1 020	2 621	1 751	2 694	812	4 923	6 768	3 088	3 680
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	65 654	32 282	14 657	4 368	4 449	5 840	32 612	3 461	2 230	5 669	3 827	6 292	1 986	9 147	18 385	6 762	11 623
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	56	6	3	0	2	1	28	1	0	1	0	2	0	24	25	17	8
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,98	0,41	0,49	0,00	1,01	0,48	1,82	0,64	0,00	0,38	0,00	0,74	0,00	4,88	3,69	5,51	2,17
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		4,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	14 451,00																
Volume facturés	m³	4 563 944	0	957 348	390 499	302 768	264 081	2 127 838	187 448	119 265	362 507	247 451	385 378	145 692	680 097	1 478 758	660 359	818 399
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	459 723					249723								210000			
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 135 300																
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,40																
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	151 973																
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	8 602 095		1 994 870	752 955	679 647	562 268	4 434 149	415 928	267 214	815 096	555 533	861 372	326 766	1 192 240	2 173 076	895 025	1 278 051
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,77	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT																		
VP.224 - Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	26,61	22,23	21,99	27,88	18,56	19,80	21,61	24,97	25,34	19,72	28,97	22,18	15,17	21,03	45,77	41,58	49,58
VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	%																	
VP.226 - Rendement seuil par défaut	%	70,32	69,45	69,40	70,58	68,71	68,96	69,32	69,99	70,07	68,94	70,79	69,44	68,03	69,21	74,15	73,32	74,92
VP.227 - Rendement seuil en ZRE	%	75,32	74,45	74,40	75,58	73,71	73,96	74,32	74,99	75,07	73,94	75,79	74,44	73,03	74,21	79,15	78,32	79,92
VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	ab/km	55,17	52,47	47,95	49,23	41,56	54,43	54,82	74,38	74,21	50,15	74,37	54,32	30,36	52,51	65,02	62,35	67,44
VP.229 - Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,32	2,22	2,38	2,11	2,25	2,78	2,12	2,21	2,19	2,16	2,19	2,34	2,45	1,86	2,72	2,19	3,16
VP.231 - Consommation moyenne par abonné	m³/ab	165,70	150,10	162,86	200,60	158,25	129,90	140,04	118,91	120,97	139,33	137,99	144,69	177,05	143,17	226,66	227,06	226,33
VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	m³	4 690 582	2 179 204	1 001 396	415 836	313 025	272 535	2 155 146	186 574	123 387	365 185	241 625	389 805	143 767	704 803	1 534 040	701 162	832 878
VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	m³	4 982 665	2 245 204	1 029 470	428 430	322 505	278 535	2 214 072	192 225	127 124	376 245	248 943	401 611	148 121	719 803	1 739 123	751 591	987 532
VP.234 - Volume produit + Volume importé	m³	6 302 650	2 595 860	0	495 342	372 874	355 391	0	222 246	146 978	435 007	287 823	464 334	171 255	988 550	0	1 022 073	1 340 776

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	REABMG	CT2	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	CT1	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2	2	1,86	1,86	2,38		1,34	1,56
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€		121,02	121,02	121,02	68,41		76,72	78,78
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€		13,79	13,79	13,79	172,13		38,16	41,33
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€		39,42	39,42	39,42	45,17		46,01	48,22
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€								
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€		48,21	48,21	48,21				18,89
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%		19,20	10,00	10,00	10,00		10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€			19,20	19,20	19,20		19,20	19,20
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE									
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0							
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	137,22	64,27	25,19	17,28	21,80	72,95	30,48	42,47
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	64	64	64	64	64	64	64	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	18		4	3	1		5	5
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	13,12	0,00	15,88	17,36	4,59	0,00	16,40	11,77
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,15		0,06				0,09	
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,06		0,06					
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,02	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!							
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	#DIV/0!	50	0	0	0	0	0	0
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION									
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	0,00							
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!							
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!							
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	#DIV/0!							
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	0							
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	#DIV/0!							

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	9 754	4 131	1 591	963	1 577	5 623	2 194	3 429
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	25 541	9 907	3 352	2 166	4 389	15 634	4 804	10 830
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	0							
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0							
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	ND	ND							
P258.1 - Taux de réclamations	ND	ND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	8 744,00							
VP.068 - Volume facturé	m³	1 614 541	536 228	218 699	129 256	188 273	1 078 313	404 024	674 289
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0054	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	792 065		2000,00		790065,00			
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	-614 000							
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	-1,29							
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	84 338							
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	2 464 581	1 065 130	395 528	230 301	439 301	1 399 451	491 077	908 374
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,42	0,00						
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT									
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	71,08	163,97	#REF!	55,72	72,36	77,08	71,97	80,75
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,62	2,40	2,11	2,25	2,78	2,78	2,19	3,16

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**

Exploitation du réseau : **REARMG**

LA TENUE DE LA DISTRIBUTION DES EAUX DOIT ÊTRE EN PERMANENTE SÉCURITÉ

Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS Puits DU VEZE Procédure de protection terminée

Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTÉRIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETÉ (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l).	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,5 °F Valeur minimale atteinte : 23,4 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Valeur maximale atteinte : 0 µg/l

Nombre de paramètres mesurés : 1276

Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de non-conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/l

Valeur moyenne : 0,1 mg/l

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Écrit le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau-publique.sainte-prov.fr

AVANT

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

APRÈS

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE

— Email : ars-paca-d13-sainte-prov@ars.sainte.fr

Rapport d'activité 2021 de La Régie/ de La SPL

82

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
Géolocalisation du réseau : **AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE**
Exploitation du réseau : **REARMG**

LE TRAVAIL DE DISTRIBUTION EST GARANTIE PAR UNE INFRASTRUCTURE ADAPTEE

Captage : **VALLON D'OL** - Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : **MARSEILLE VALLON D'OL**
Station de production : **VALLON D'OL**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (p/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 68 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0,065 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5066 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,001 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau-provence-sante.paca.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-cv@ars.paca.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REABMG**

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINE-DIENNE A DÉCRÉTÉ LA MISE EN SERVICE DE CE RÉSEAU D'EAU



Captage : **L'OUVERE** Procédure de protection en cours
Station de production : **L'OUVERE**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 25 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0,077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1235 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.espacepublic.sante.pdl.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 112, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-civil@ars.pdl.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
Exploitation du réseau : **REABMG**

LA TENUE DE LA DISTRIBUTION EST GARANTIE PAR UN INTÉRESSANT SUIVI



Captage : **LES MOLX** Procédure de protection en cours
Station de production : **LES MOLX**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 0 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 0 Valeur moyenne : 16,9 °F Valeur minimale atteinte : 15,6 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0,002 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,023 mg/L

Conclusion sanitaire

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau.paca.sante.paca.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-civil@ars.paca.fr

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**
Géolocalisation du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ÉTOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

LE PRÉFET DE LA RÉGION A DÉCRÉTÉ LA MISE EN SERVICE DE LA DISTRIBUTION D'EAU

Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTÉRIOLOGIE (v/100 ml)	NITRATES (mg/L)	DURETÉ (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non-conformités : 1 Pourcentage de conformité : 95,8 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10 mg/L Valeur moyenne : 9,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 40,9 °F Valeur minimale atteinte : 38,3 °F Valeur maximale atteinte : 42,3 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire

95,8 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau-publique.sante.pvcc.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 112, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-civil@ars.pvcc.fr

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ÉTOILE**
Exploitation du réseau : **REARMG**

Le réseau de distribution est soumis à un contrôle sanitaire régulier.

Captage : **L'OUVERE** Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2**
Station de production : **L'OUVERE**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (p/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l).	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/l Valeur moyenne : 0,5 mg/l	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,1 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 17,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0,077 µg/l Nombre de paramètres mesurés : 1885 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Olgo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/l Valeur moyenne : 0,04 mg/l

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.esupublique.sante.pdl.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-civil@ars.pdl.fr

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER EST**
Géolocalisation du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ÉTOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

LE TRAVAIL DE DISTRIBUTION EST GARANTIE PAR LES INTERCOMMUNALITÉS

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DUBASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau interconnecté : S.I. DUBASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVERE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTÉRIOLOGIE (p/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETÉ (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 40 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 16,4 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 17,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0,077 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3792 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 0 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,000 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.espacepublic.santepa.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 112, Boulevard de Paris - 13000 MARSEILLE
— Email : ars-paca-d13-sante-civil@ars.santepa.fr

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

BELCODENE :

- Sortie autoroute : 130 ml de fonte DN150, 1 vanne DN150 pour un montant de 30646 €

GEMENOS :

- Vannes de sectorisation : 1 vanne DN150 chemin de St Jean (4600 €), 1 vanne DN150 au lavoir (4709 €), 1 vanne DN150 à Roussargues (2836€).

LA BOUILLADISSE :

- Desserte Lotissement MORABITO, chemin de Baume : 2 ml de fonte DN100, 1 vanne DN100, 8 ml de PE DN50

LA DESTROUSSE :

- Desserte Résidence Côté Moulin : 8 ml de fonte DN100, 22,5 ml de PE DN63, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (26418 €)
- Desserte Résidence Couleur Provence : 1,5 ml de PE DN63, 1 vanne DN100 (4598€)

PEYPIN :

- Desserte Lotissement Les Termes Nord : 31 ml de fonte DN100, 3 ml de PE DN63, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (14035 €)

PLAN-DE-CUQUES :

- Desserte Résidence Green-OAK, avenue Paul Sirvent : 35 ml de fonte DN100, 3 ml de PE DN63, 1 vanne DN100, 1 vanne DN60 (14840 €)
- Pose de 2 vannes DN150 sur la promenade du Cavaou (4156€)
- Vannes de sectorisation : 2 vannes DN250 avenue Pasteur, 1 vanne DN150 avenue Pasteur, 1 vanne DN100 avenue Général Leclerc, 2 vannes DN250 avenue Frédéric Cheillon, 1 vanne DN150 avenue Frédéric Cheillon, 1 vanne DN100 rue des Mourgues (35271 €)

ROQUEVAIRE :

- Vannes de sectorisation : 1 vanne DN150 impasse des Tamaris, 1 vanne DN100 rue Bartoumieu, 1 vanne DN150 avenue St Eloi, 2 vannes DN100 avenue St Eloi, 2 vannes DN150 Allée du Garlaban (21352 €)
- Desserte Stade de Roquevaire, chemin de la gaffe de Quine : 10 ml de PE DN63, 1 vanne DN100, 2 vannes DN60 (5581)
- Desserte Résidence Côté Rive, avenue du Repos : 15 ml de fonte DN100, 18 ml de PE63, 5 vannes DN100, 1 vanne DN60 (7817 €)

BASSINS EAUX BRUTE FUYEAU : 112 ml de fonte DN400, 3 vannes DN400, 2 vannes DN300, 1 vanne DN200, 1 vanne DN100 (119994 €)

GEMENOS :

- Allée Gustave Eiffel : 7 ml de PE DN50, 1 vanne DN60

PEYPIN :

- Avenue des Marquis : 40 ml de fonte DN150, 345 ml de fonte DN100, 150 ml de PE DN75, 3 vannes DN100, 1 vanne DN60 (69965 €)

ROQUEVAIRE :

- Chemin de Pierresca : 89 ml de fonte DN150, 7 ml de fonte DN100, 32 ml de PE DN63, 3 ml de PE DN75, 2 vannes DN150, 5 vannes DN100, 2 vannes DN60 (52566 €)
- Rue Bregançon : 85 ml de PE DN125, 58 ml de PE DN75, 1 vanne DN100, 1 vanne DN60 (69996 €)
- Val de Riou : 74 ml de fonte DN150, 1 vanne DN100 (24546 €)

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif							
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021							
GREASQUE MIMET							
DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		J	365	0.13113 €	47,86 €	
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,18 €	70,80 €	
		Tranche 2	m³	60	1.33 €	79,80 €	
		Tranche 3	m³		- €	- €	
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,0372	4,46 €	
SOUS-TOTAL HT							236,52 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		J	365	0.13207 €	48,21 €	
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0,1149 €	13,79 €	
		Transport et traitement	m³	120	1,0085 €	121,02 €	
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18,00 €	
SOUS-TOTAL HT							201.01 €
TOTAL HT							437,54 €
TVA 5,50 %							13,01 €
TVA 10 %							20,10 €
TOTAL GENERAL TTC							470,65 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							3.92 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Simiane-Collongue

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		J	365	0.08750	31.94 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	36	0,2621 €	9,44 €
		Tranche 2	m³	84	1,8618 €	156,39 €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,0372 €	4,46 €
SOUS-TOTAL HT						235,83 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe		-	-	- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	1,3844 €	166,13 €
		Traitement collectivité	m³	120	0,05 €	6,00 €
		Traitement délégataire	m³	120	0.5371 €	64,45 €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						254,58 €
TOTAL HT						490,41 €
TVA 5,50 %						12,97 €
TVA 10 %						25,46 €
TOTAL GENERAL TTC						528,84 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						4.41 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Etoile hors Roquevaire

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		J	365	0.13113 €	47,86 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1,18 €	70,80 €
		Tranche 2	m³	60	1,33 €	79,80 €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,0372	4,46 €
SOUS-TOTAL HT						236,53 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0,24 €	28,80 €
		Transport et traitement	m³	120	1,0625	127,50
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						174,30 €
TOTAL HT						410,82 €
TVA 5,50 %						13,01 €
TVA 10 %						17,43 €
TOTAL GENERAL TTC						441,27 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.67 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Plan de Cuques

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU				Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)			J	365	0,09789 €	35,73 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	120	1,0002 €	120,02 €	
		Tranche 2	m³		- €	- €	
		Tranche 3	m³		- €	- €	
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution				120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau				120	0,04093	4,91 €
SOUS-TOTAL HT							194,27 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)			J	365	0,05174 €	18,89 €
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0,3444 €	41,33 €	
		Transport et traitement	m³	120	0,6393 €	76,72 €	
		Tranche 3	m³		- €	- €	
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)					- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	120	0,10 €	12,00 €	
		Tranche 2	m³		- €	- €	
		Tranche 3	m³		- €	- €	
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte				120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT							166,93 €
TOTAL HT							361,19 €
TVA 5,50 %							10,68 €
TVA 10 %							16,69 €
TOTAL GENERAL TTC							388,57 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³							3,24 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif**Gémenos**Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	120	0,4563 €	54,76 €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,05315 €	6,38 €
SOUS-TOTAL HT						94,73 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0,318 €	38,16 €
		Transport	m³	120	0,6393 €	76,72 €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	120	0,10 €	12,00 €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.16 €	19.2 €
SOUS-TOTAL HT						144,88 €
TOTAL HT						239,61 €
TVA 5,50 %						5,21 €
TVA 10 %						14,49 €
TOTAL GENERAL TTC						259,31 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						2.16 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Roquevaire

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2021

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		J	365	0.08767 €	32,00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	30	0,03 €	0,90 €
		Tranche 2	m³	20	0,75 €	15,00 €
		Tranche 3	m³	70	1,15 €	80,50 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,06711 €	8,05 €
SOUS-TOTAL HT						170,05 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0,19 €	22,80 e
		Collecte transport SPL	m³	120	1,1813 €	141,76
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,15 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT						182,56 €
TOTAL HT						352,61 €
TVA 5,50 %						9,35 €
TVA 10 %						18,26 €
TOTAL GENERAL TTC						380,22 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.17 €

ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLAGAN - EAU - CA - 3521

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non manuées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	49 496,10	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 513,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^{on} et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) lorsqu'il s'agit d'actes d'engagement, les dépenses sont manuscrites et non manuscrites, et si les dépenses sont manuscrites et non manuscrites.

(2) Les notes 3 et 4 du bilan de la section d'investissement, correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites.

Les notes 3 et 4 du bilan de la section d'investissement, correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites.

(3) La somme 45 millions de francs correspond au plan de comptes, soit en dépenses manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, et en dépenses manuscrites et non manuscrites, aux dépenses engagées non manuscrites et non manuscrites.

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

018-084081741-20020001-2020-03-01-00-00

Accusé certifié électronique

Réception par le point 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

Page 6

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

42

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts SP/DE-RUE II-1	Crédits engagés (ou restant à engager)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à régler au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 512 521,00	4 011 678,04	429 165,00	0,00	1 271 542,21
012	Charges de personnel (hors assimilés)	3 441 000,00	3 345 862,90	100 000,00	0,00	201 504,09
014	Allocations de produits	1 300 000,00	818 078,00	380 000,00	0,00	103 028,00
605	Autres charges de gestion courante	42 710,00	34 247,54	0,00	0,00	18 462,46
	Total des dépenses de gestion courante	9 318 061,00	8 601 746,49	789 677,60	0,00	1 714 525,25
606	Charges financières	31 074,00	17 652,93	0,00	0,00	2 421,43
607	Charges d'exploitation	31 500,00	22 788,84	0,00	0,00	8 711,16
608	Coûtants aux productions et dépenses (1)	0,00	0,00			0,00
609	Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	9 360 035,00	8 643 485,27	789 677,60	0,00	1 726 501,95
022	Versants à la caisse d'Allocations (1)	0,00				
040	Capex " infra structurale autres services (1)	1 675 720,00	1 262 662,34			382 057,66
041	Capex " infra entretien de la voirie (investissement sur SIAO) (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 675 720,00	1 262 662,34			382 057,66
	TOTAL	11 044 785,00	9 924 967,95	789 677,60	0,00	2 118 415,45
	Pour information	0,00				
	D 052 Déficit d'exploitation exposé de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts d'AM (M) (M1)	Crédits employés (au restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser (M) 2012	
013	Admission de charges	4 110,00	48 368,34	0,00	0,00	48 368,34
70	Ventes produits finis (cours, prestations)	10 058 000,00	9 884 762,30	0,00	0,00	103 237,70
72	Produits issus de la location(s)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	58 000,00	52 194,21	0,00	0,00	558,79
75	Autres produits de gestion courante	217 100,00	205 901,33	0,00	0,00	11 198,67
Total des recettes de gestion courante		10 334 100,00	10 178 871,28	0,00	0,00	155 228,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 000,00	128 411,34	0,00	0,00	28 411,34
78	Reprises sur provisions et décaissements (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 434 100,00	10 287 282,72	0,00	0,00	146 817,28
040	Capital* (hors transfert entre sections) (4)	600 400,00	433 262,80			167 137,20
042	Capital* (hors transfert de la section (subvention en M1) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		600 400,00	433 262,80			167 137,20
TOTAL		11 034 500,00	10 720 544,72	0,00	0,00	313 954,28
Pour information		3 509,39				
R 062 Excédent d'exploitation restant de M-1						

1. L'UE s'engage à réviser les conditions d'accès aux marchés de l'énergie de manière à garantir une concurrence équitable.

Accueil des visiteurs - Ministère de l'Énergie

013-0240111-1-1-20070131-2007-03-31-00-000

Across cattle operations

[illegible]

Stampé le 31 Mars 2012 Forges aux normes de l'égoutte le
06 Mars 2012

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMISS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 261 775,54		3 261 775,54
012	Charges de personnel, frais sociaux	3 163 725,40		3 163 725,40
014	Atténuations de produits	1 161 970,00		1 161 970,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	24 247,34		24 247,34
69	Charges financières	17 652,00	0,00	17 652,00
67	Charges exceptionnelles	22 708,04	0,00	22 708,04
68	Dot. Amortiss. dépréciat., provisions	0,00	1 262 852,38	1 262 852,38
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (5)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 542 893,40	1 282 852,38	8 824 945,78

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

8 824 945,78

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	435 262,09	435 262,09
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions (pour risques et charges) (6)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1635 non budgétaires)	46 347,84	0,00	46 347,84
18	Compte de liaison : affectat. (BA, n°163)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (8)	65 862,80	0,00	65 862,80
21	Immobilisations corporelles (9)	1 442 214,16	0,00	1 442 214,16
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations/repasage		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat. des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (17)	0,00	0,00	0,00
487	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 558 431,79	435 262,09	1 993 693,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 993 693,79

(1) Y compris les dépenses réalisées au caractère de capital et les produits et les opérations à caractère budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(4) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(5) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(6) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(7) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(8) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

(9) Y compris les dépenses de personnel et les dépenses de matériel et de fournitures.

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

018-084001741 00020001 2020-03-01-00-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le point : 05/43032

Signé le 11 Mars 2022 Réçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Admission de charges	48 068,34		48 068,34
60	Avoirs et avances des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes productives, prestations	9 864 792,30		9 864 792,30
71	Production stockée (y compris charges (3))		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	32 109,21		32 109,21
75	Autres produits de gestion courante	205 901,33		205 901,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	126 411,34	435 262,00	561 673,34
78	Région amont, dépenses et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 197 282,72	435 262,00	10 732 544,72

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 3 149,38

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 10 735 694,10

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 105)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 132,00	0,00	36 132,00
14	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
16	Comptes à l'étranger : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 282 862,38	1 282 862,38
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
48P			0,00	0,00
7	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		36 532,00	1 282 862,38	1 321 394,38

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1 1 775 405,22

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 096 799,60

- (1) Y compris les opérations relatives au fonctionnement des charges et des produits des activités d'exploitation et d'investissement.
 (2) Y compris les opérations d'ordre.
 (3) Pertes de stocks et variations de stocks, total positif de variation de stocks et de stocks.
 (4) La ligne 48P est le compte des charges budgétaires.
 (5) La ligne 48P est le compte des charges budgétaires.
 (6) La ligne 48P est le compte des charges budgétaires.
 (7) La ligne 48P est le compte des charges budgétaires.
 (8) La ligne 48P est le compte des charges budgétaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

018-084001741-2022-03-01-00-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le pôle 1: 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (2) (3) (4) (5) (6)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à régler au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	4 512 321,00	3 311 678,96	422 625,33	6,00	1 271 545,34
004	Autres dépenses, prestations de services	25 300,00	5 000,00	0,00	0,00	10 300,00
005	Autres charges	3 800 300,00	1 031 108,23	207 933,31	0,00	601 736,46
0001	Frais de déplacement (taxi, transport)	300 300,00	215 311,70	0,00	0,00	104 688,31
0002	Produits de location	25 300,00	23 568,13	0,00	0,00	1 431,87
0003	Frais de location et autres dépenses	220 300,00	104 688,32	20 070,09	0,00	28 798,27
0004	Frais de location administratives	20 300,00	15 062,27	0,00	0,00	4 437,73
0006	Garages	30 300,00	23 678,61	2 958,73	0,00	5 216,28
0008	Autres véhicules et matériels	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
0071	Comptables	282 300,00	47 447,60	10 340,00	0,00	125 372,40
011	Sous-traitance générale	311 421,00	64 318,41	7 900,00	0,00	117 101,68
0125	Location mobiliers	25 300,00	24 351,43	1 958,61	0,00	5 121,64
0128	Entretien, réparation autres biens matériels	30 300,00	66 713,47	0,00	0,00	21 730,47
0138	Entretien matériel roulant	30 300,00	16 413,32	4 336,67	0,00	7 186,61
0156	Matériel	100 300,00	64 277,98	10 733,00	0,00	54 065,49
0168	Autres	55 300,00	36 316,00	0,00	0,00	1 916,00
017	Etudes et recherches	0,00	18 038,93	0,00	0,00	18 038,93
0207	Frais d'achat et de location	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
0209	Divers	80 300,00	26 114,03	0,00	0,00	25 625,97
025	Annuaire, répertoire	15 300,00	9 540,00	0,00	0,00	5 460,00
0244	Transport administratif	400,00	400,00	0,00	0,00	47,00
0257	Régistres	30 300,00	2 983,37	0,00	0,00	27 316,63
0261	Frais d'affranchissement	47 300,00	47 443,01	2 138,31	0,00	2 521,32
0262	Frais de télécommunication	44 300,00	32 343,40	1 873,78	0,00	30 466,62
027	Services bancaires et assimilés	2 300,00	2 702,67	0,00	0,00	702,67
0263	Frais de courrier des lettres	7 300,00	5 046,33	936,00	0,00	614,67
0267	Remboursements divers	0,00	308,35	0,00	0,00	308,35
02612	Taxes foncières	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00
0268	Autres taxes	800,00	2 147,00	0,00	0,00	1 347,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 481 300,00	3 148 912,00	30 872,50	0,00	201 305,50
0215	Personnel affecté par C.I. ou transféré	240 300,00	287 217,15	0,00	0,00	6 917,15
0212	Taux d'impayement	10 300,00	9 019,44	0,00	0,00	1 280,56
0212	Versement de retraite	80 300,00	88 018,00	0,00	0,00	1 282,00
0212	Contribution à la retraite	2 300,00	1 315,00	0,00	0,00	985,00
0233	Frais p. employeurs (social) p. soc. ch.	85 300,00	29 710,36	21 872,50	0,00	4 379,50
0411	Salaires, appointements, commissions	1 000 300,00	1 880 885,13	0,00	0,00	119 414,87
0451	Contributions à l'U.R.S.A.F.	825 300,00	402 348,70	0,00	0,00	422 951,30
0451	Contributions aux cotisations de sécurité	320 100,00	199 331,99	0,00	0,00	45 778,10
0451	Contributions aux A.S. 2021 U.R.S.A.F.	75 300,00	71 034,00	0,00	0,00	2 466,00
0451	Contributions aux organismes sociaux	35 100,00	30 734,00	0,00	0,00	2 366,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	4 300,00	4 308,00	0,00	0,00	542,00
0475	Autres dépenses médicales et pharmaceutiques	83 500,00	91 617,00	0,00	0,00	2 117,00
014	Atténuations de produits (4)	1 304 608,00	116 978,00	382 933,00	0,00	120 024,00
021240	Remboursement des cotisations sociales de l'Etat	1 304 608,00	116 978,00	382 933,00	0,00	120 024,00
05	Autres charges de gestion courante	42 710,00	24 347,34	3,00	0,00	18 462,66
0518	Autres	0,00	16 947,33	0,00	0,00	16 947,33
0511	Contributions des cotisations sociales	10 700,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00
0547	Dépenses courantes et assimilées	30 300,00	13 604,34	0,00	0,00	16 300,00
055	Charges courantes de gestion courante	10,00	3,00	0,00	0,00	7,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)		3 310 361,39	6 661 746,60	780 977,83	0,00	1 714 336,57
= (011+012+014+05)						
06	Charges financières (6) (5)	21 314,39	17 612,93	0,00	0,00	3 701,46
0611	Intérêts sur emprunts	21 314,39	18 314,05	0,00	0,00	3 000,34
0612	Intérêts - Remboursement des CNE	0,00	921,12	0,00	0,00	921,12
07	Charges exceptionnelles (6)	31 000,00	22 716,04	0,00	0,00	8 283,96
073	Transferts sur exercices antérieurs	1 000,00	205,90	0,00	0,00	1 471,10
073	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	22 477,36	0,00	0,00	7 812,86
08	Dotation aux provisions et dépréciations (6) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
092	Dépenses imputées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 331 675,39	6 640 165,67	780 977,83	0,00	1 725 551,88
= (A+B+C+D+E)						
Accès de recouvrement - Montants des versements d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013-0401140	Autres dépenses exceptionnelles de gestion (09)	1 875 720,40	1 292 802,38	0,00	0,00	582 918,02
Accès de recouvrement - Montants des versements d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recopie par le point : 05/04/2022
 Recopie le 11 Mars 2022 Recopie au contrôle de légalité le
 06 Avril 2022

R.E.A. DU BASSIN MINIER ET DU GARLARAN - Eau - CA - 2021

Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts DP-MD-MD-N-1	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à realiser au 31/12	
001	Chap. affect. travaux d'ordre d'investissement	1 576 730,08	1 582 852,38			152 857,62
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 576 730,08	1 582 852,38			152 857,62
002	Chap. affect. dépenses d'ordre d'ordre (TOS)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 576 730,08	1 582 852,38			152 857,62
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	11 044 365,31	9 124 917,90	759 877,93	0,00	2 159 569,48
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)					
	Pour information	0,00				
	D-682 Déficit d'exploitation, records de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

DEBIT DES CARBON DES ELNEC AU COURANT 2011-2		2
Moyenne des ELNEC des Exercices		9 473,33
- Moyenne des ELNEC des exercices N-1		9 946,33
= Différence ELNEC N - ELNEC N-1		- 473,00

19. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
20. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
21. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
22. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
23. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
24. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
25. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
26. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
27. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
28. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
29. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*
30. *Chomsky, B. A. (1965) The structure of language: a study in the formal theory of grammar. The Hague: Mouton.*

Accueil des étudiants - Ministère de l'Intérieur

013-0040817-7-1 20050001 2002-03-21-03-DE

Access cattle upcountry

Reception due to print: 05/940602

Signé le 31 Mars 2012 (Jours du contrôle de l'activité)
06.04.2012

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap. art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (2P+2R+2A+2I)	Crédits annulés ou restant à employer(1)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au: 31/12	
012	Atteintes de charges (2)	87 430,00	48 068,54	0,00	0,00	-48 068,54
04158	Autres remboursements	23 000,00	23 320,54	0,00	0,00	-3 320,54
0100	Remboursement des dépenses	27 430,00	24 748,00	0,00	0,00	-2 682,00
70	Ventes produits techniques, prestations	10 038 000,00	9 884 792,20	4,00	0,00	153 207,80
70111	Ventes d'eau au détail	7 690 000,00	7 430 000,00	0,00	0,00	-260 000,00
70123	Contrat de maintenance préventive	40 000,00	70 266,67	0,00	0,00	30 266,67
70141	Travaux de maintenance préventive	2 300 000,00	877 000,00	0,00	0,00	-1 423 000,00
704	Taxes	400 000,00	794 266,67	0,00	0,00	394 266,67
7000	Autres prestations de services	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
7004	Mise à disposition de personnel technique	450 000,00	700 000,00	0,00	0,00	250 000,00
71	Produits de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	32 000,00	32 100,00	0,00	0,00	100,00
740	Subventions d'exploitation	32 000,00	32 100,00	0,00	0,00	100,00
75	Autres produits de gestion courante	211 400,00	208 880,00	0,00	0,00	-2 520,00
7500	Autres	211 400,00	208 880,00	0,00	0,00	-2 520,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (4) = 70+71+74+75+76+77		10 334 430,00	10 179 871,38	0,00	0,00	-154 558,62
76	Produits financiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	100 000,00	100 411,34	0,00	0,00	411,34
7710	Autres produits exceptionnels (6)	100 000,00	100 411,34	0,00	0,00	411,34
78	Reprises sur provisions et dépréciations (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (8) = 76+77+78		10 434 430,00	10 280 282,72	0,00	0,00	-154 147,28
842	Opérations de transfert entre sections (9)	800 400,00	420 260,00	0,00	0,00	-380 140,00
842	Opérations de transfert entre sections (9)	800 400,00	420 260,00	0,00	0,00	-380 140,00
843	Opérations de transfert de la section (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		800 400,00	420 260,00	0,00	0,00	-380 140,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (10) Total des opérations réelles et d'ordre		11 234 830,00	10 700 542,72	0,00	0,00	-534 287,28
Pour information		3 149,38				
R 982 Excédent d'exploitation reporté de R-1						

Detail du total des ICNE au compte 7822

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Montant des ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes établi par la DGFiP.

(2) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(3) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(4) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(5) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(6) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(7) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(8) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(9) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

(10) 1. Article 699 (chiffre de la DGFiP).

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

018-084001741-2020-03-01-00-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le point : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le
06 Avril 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

82

Chap. art (1)	Libellé (2)	Credits ouverts (3) = (4) + (5)	Titres émis	Restes à realiser au 31/12	Credits annulés (2)
03	Subventions d'équipement	38 000,00	38 532,28	0,00	41 468,28
0311	Subv. équip. Bâtiments de l'Etat	38 000,00	38 532,28	0,00	41 468,28
16	Emprunts et dettes assimilées hors 165	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		38 000,00	38 532,28	0,00	41 468,28
16	Dettes, Fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° PCA région	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° en entreprises rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		38 000,00	38 532,28	0,00	41 468,28
021	Virement de la section d'équipement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (R15)	1 678 730,00	1 282 862,28		322 867,62
2001	Frais d'entretien	5 040,00	5 038,30		0,00
2005	Loyers, impôts, droits divers	7 047,00	7 067,00		0,00
2010	Receivables et autres débiteurs	1 000,00	1 000,00		0,00
2011	Receivables divers	35 144,00	35 143,00		0,00
2012	Receivables / Bénéficiaires administratifs	12 163,00	12 158,40		0,00
2013	Receivables d'adhésion d'Etat	614 400,00	614 400,00		0,00
201314	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 070,00	12 070,00		0,00
201315	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	35 300,00	35 300,00		0,00
201320	Autres débiteurs (hors d'Etat)	30 700,00	0,00		30 700,00
201321	Receivables complémentaires d'adhésion (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201322	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	200 000,00	177 040,00		22 960,00
201324	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	17 000,00	17 000,00		0,00
201325	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	204 000,00	163 000,00		41 000,00
201327	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201328	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	0,00		12 000,00
201330	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	1 000,00	0,00		1 000,00
201335	Autres débiteurs (hors d'Etat)	0,00	0,00		0,00
201340	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201345	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201350	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201355	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201360	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201365	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201370	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201375	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201380	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201385	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201390	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201395	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201400	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201405	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201410	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201415	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201420	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201425	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201430	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201435	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201440	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201445	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201450	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201455	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201460	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201465	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201470	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201475	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201480	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201485	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201490	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201495	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201500	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201505	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201510	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201515	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201520	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201525	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201530	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201535	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201540	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201545	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201550	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201555	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201560	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201565	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201570	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201575	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201580	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201585	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201590	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201595	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201600	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201605	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201610	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201615	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201620	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201625	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201630	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201635	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201640	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201645	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201650	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201655	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201660	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201665	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201670	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201675	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201680	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201685	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201690	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201695	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201700	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201705	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201710	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201715	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201720	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201725	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201730	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201735	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201740	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201745	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201750	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201755	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201760	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201765	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201770	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201775	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201780	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201785	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201790	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201795	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201800	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201805	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201810	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201815	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201820	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201825	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201830	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201835	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201840	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201845	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201850	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201855	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201860	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201865	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201870	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201875	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201880	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201885	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201890	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201895	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201900	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201905	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201910	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201915	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201920	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201925	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201930	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201935	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201940	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201945	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201950	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201955	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201960	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201965	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201970	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201975	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		0,00
201980	Receivables d'adhésion d'Etat (R15)	12 000,00	12 000,00		

12. *Indiquer les chapitres traités par les articles de la présente loi, en précisant les compétences qui leur sont dévolues.*

Accueil des visiteurs - Ministère de l'Énergie

013-0240111-1-1-200210331-2402-03-21-03-04

Across cattle operations

Receptionist: 05-75403123

Stampé le 31 Mars 2022 Fogo au compte de l'égoutte le 06 Mars 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-084081741-20020001-2020-03-01-00-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Spécifié le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le
06 Avril 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Bénéficiaire en 2020 éligible aux exemptions de peu de valeurs amortissant sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 6	2018-04-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21531 Réseaux 40 ans	40	11/04/2018
L	Subventions d'inf 13110	40	11/04/2018
L	Subventions Agric 13111	40	11/04/2018
L	Subventions d'inf 1313-40 ans	40	11/04/2018
L	2152 Véhicules légers 5 ans	5	14/04/2021
L	2152 Véhicules lourds 7 ans	7	14/04/2021
L	2153 Matériel de bureau informatique 5 ans	5	14/04/2021
L	2155 Matériel audiovisuel 30	30	14/04/2021
L	2155 Travaux et Bâtiements 10 ans	10	14/04/2021
L	21511 Bâtiements d'exploitation 30 ans	30	14/04/2021
L	2155 Aménagements terrains 10 ans	10	14/04/2021
L	2051 Licences et droits 5 ans	5	14/04/2021
L	2181 Matériel et outillage 5 ans	5	14/04/2021
L	2184 Mobilier 5 ans	5	14/04/2021
L	2021 Frais d'études non suivi réalisation 5 ans	5	14/04/2021
L	2081 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES 5 ans	5	14/04/2021
L	2158 AUTRES CONSTRUCTIONS	30	14/04/2021
L	21501 RESEAUX D'ADUCTION D'EAU	40	14/04/2021
L	2152 VEHICULES LEGERS 5 ANS	5	14/04/2021
L	2152 VEHICULES LOURDS 7 ANS	7	14/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-084001741-200200001-2020-03-01-00-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Spécifié l'1 Mars 2022 Réçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/10/01	CAPTEURS DE PRESSIONS SUR VIT DE 100 MPa	1 000,00	0,00	5
01/10/01	HYDROSTATES PROGRES AU ALUM. CHIMISTES (1) 1000 MPa	3 450,00	0,00	5
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Abandon				
Mises en disposition de l'équipement				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 450,00	0,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-0040017-01 200200001 2020-03-01-00-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

Page 19

REGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN
Service de l'eau - Compte Administratif 2021

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2021

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de mandats en exercice... 21
 Nombre de mandats présents... 10
 Nombre de suffrages exprimés... 12
 VOTES :
 Pour... 11
 Contre... 0
 Absentéisme... 0

Date de convocation : 22.03.22

Présidé par le Président 1^{er} Vice Président Michel LAN
 A. Puygès, le 31.03.22

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire le 31.03.22
 A. Puygès, le 31.03.22

Les membres du conseil d'administration :



Certifié exécutoire par ... (1) ... et de la publication le ... (2) ...

A. _____, le ...

- (1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'organe de la collectivité de rattachement : conseil, président du conseil général ...
- (2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

Page 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

015-834381741-20220001-2022-00-01-00-DE

Accusé contre exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 09 Avril 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
		A	B	C	D	
	Section d'exploitation	4 465 397,71		4 334 753,68		-136 634,02
	Section d'investissement	834 413,03		349 842,88		-484 570,15

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
		G	H	I	J	
	Report en section d'exploitation (2021)	0,00	(Nl déficit)	1 386 670,52	(Nl excédent)	
	Report en section d'investissement (2021)	0,00	(Nl déficit)	1 034 385,42	(Nl excédent)	

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	5 295 650,79		7 115 572,52		1 819 771,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (3)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
		O	P	Q	R	
		S	T	U	V	
	Section d'exploitation	0,00		0,00		0,00
	Section d'investissement	0,00		0,00		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00		0,00		0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= B+C+E	4 465 397,71	= D+H+K	5 731 424,21	1 266 026,50
	Section d'investissement	= B+C+F	834 185,28	= D+H+L	1 384 568,21	549 382,93
	TOTAL CUMULE	= B+C+D+E+F	5 299 576,75	= D+H+I+J+K+L	7 115 972,52	1 815 995,77

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Depenses engagées non rattachées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, taxes assimilées	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
60	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits hors de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations, fonds d'affectation spéciale	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
19	Autres produits d'investissement	0,00	0,00
015	Charges de gestion de l'investissement	0,00	0,00

Accusé de réception

Réception par le préfet : 05/04/2022

Réception par le préfet : 05/04/2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLAGAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non manifestées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 776,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe + si les dépenses sont supérieures aux recettes, et le - si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les notes à l'annexe de la section des opérations correspondantes et dépenses, aux dépenses engagées non manifestées, et non réalisées, indiquent toutes les modalités de la comptabilité des engagements et de réalisation, des dépenses correspondantes après les 31/12/21 et 31/12/22.

(3) Les notes à l'annexe de la section des opérations correspondantes et dépenses, aux dépenses engagées non manifestées, et 31/12 de l'exercice précédent, indiquent toutes les modalités de la comptabilité des engagements et des dépenses correspondantes après les 31/12/21 et 31/12 de l'exercice précédent (31/12/21 et 31/12/22).

(4) Le chapitre 45 est à être décomposé conformément au plan de comptes, dans les modalités des dépenses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-0840017-01-00000000-2020-00-01-04-06

Accusé certifié électronique

Réception par le point 1: 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le
06 Avril 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (B+C+D+E+H+I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (%)
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
018	Charges à caractère général	3 111 373,00	3 103 306,23	3 103 306,23	0,00	-205 073,00
037	Charges de personnel, frais sociaux	906 000,00	767 520,34	0,00	0,00	138 479,66
014	Assurance de produits	440 000,00	399 305,80	18 186,87	0,00	-22 588,23
05	Autres charges de gestion courante	175 000,00	150 201,36	0,00	0,00	18 732,88
	Total des dépenses de gestion courante	4 724 373,00	3 499 415,91	336 389,41	0,00	532 465,48
66	Charges financières	40 000,00	38 000,97	0,00	0,00	1 999,03
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	5 288,33	0,00	0,00	711,67
68	Charges sur provisions et dépréciations (1)	0,00	0,00			0,00
69	Revenus sur les dépréciations et provisions (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
003	Charges imputables	0,00				
	Total des dépenses nées d'exploitation	4 770 373,00	3 499 712,41	336 389,41	0,00	541 686,79
031	Avances à la section d'investissement (4)	0,00				
040	Opérations de transfert entre sections (5)	238 286,00	238 286,80			0,00
049	Opérations de transfert de la section d'investissement (6) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	238 286,00	238 286,80			0,00
	TOTAL	5 008 659,00	3 738 006,26	336 389,41	0,00	541 686,79
	Pour information	0,00				
	R 352 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (B+C+D+E+H+I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Revenus de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits finis, produits, prestations	3 011 000,00	4 245 345,08	0,00	0,00	-127 345,08
73	Produits issus de la location (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	0,00	0,00	-1,00
	Total des recettes de gestion courante	3 011 000,00	4 245 346,08	0,00	0,00	-127 346,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 162,00	52 445,26	0,00	0,00	1 716,74
78	Revenus sur provisions et dépréciations (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes nées d'exploitation	3 065 162,00	4 297 791,34	0,00	0,00	-232 425,60
030	Opérations de transfert entre sections (4)	54 162,00	54 162,00			0,00
040	Opérations de transfert de la section d'investissement (6) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	54 162,00	54 162,00			0,00
	TOTAL	3 609 324,00	4 351 953,34	0,00	0,00	-232 425,60
	Pour information	1 396 473,00				
	R 362 Excédent d'exploitation reporté de N-1					

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts moins les crédits employés (ou restant à employer) à la clôture de l'exercice.
(2) Le régime fiscal de la section d'investissement est différent de celui de la section d'exploitation. Les crédits des deux sections et les opérations de transfert entre sections sont donc distincts.
(3) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts moins les crédits employés (ou restant à employer) à la clôture de l'exercice.
(4) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts moins les crédits employés (ou restant à employer) à la clôture de l'exercice.
(5) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts moins les crédits employés (ou restant à employer) à la clôture de l'exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

013-BOUEN-FR-2022-00000000-2022-03-01-04-01

Accusé certifié électronique

Réception par le point : 85/840022

Reçu le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Juin 2022

Page 3

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+BP+R&F N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (1)
20	Investissements d'équipement	170 000,00	27 210,30	0,00	142 789,70
21	Investissements incorporels	5 122 718,29	754 366,67	2 175,00	399 347,00
22	Investissements corporels et affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Investissements en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 202 718,29	756 571,12	2 175,00	442 136,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres emprunts	26 712,45	95 079,91	1 993,60	32,49
18	Comptes de liaison - affectat. (BP, régime (3))	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres investissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
601	Charges financières	0,00			
	Total des dépenses financières	26 712,45	95 079,91	1 993,60	32,49
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 229 430,74	775 251,03	2 775,60	540 404,34
041	Opérat. ordre budgétaire (BP, régime (2))	24 102,00	24 102,00		0,00
042	Opérations budgétaires (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 102,00	24 102,00		0,00
	TOTAL	1 253 532,74	839 413,93	2 775,60	540 404,34
	Pour information	0,00			
	D 801 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+BP+R&F N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
15	Subventions d'investissement	538 000,00	114 557,00	0,00	0 557,00
16	Emprunts et autres emprunts hors 1802	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Investissements incorporels	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Investissements corporels	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Investissements corporels et affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Investissements en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	538 000,00	114 557,00	0,00	0 557,00
64	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Régimes (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Capitaux et autres produits rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison - affectat. (BP, régime (3))	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres investissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	538 000,00	114 557,00	0,00	0 557,00
021	Virement de la section d'investissement (2)	0,00			
041	Opérat. ordre budgétaire (BP, régime (2))	235 285,00	235 285,00		0,00
042	Opérations budgétaires (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	235 285,00	235 285,00		0,00
	TOTAL	773 285,00	349 842,00	0,00	0 557,00
	Pour information	1 054 385,42			
	R 801 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits reportés au plan de la section des crédits reportés.
 (2) BP = BP (1) - BP (2) - BP (3) - BP (4) - BP (5) - BP (6) - BP (7) - BP (8) - BP (9) - BP (10) - BP (11) - BP (12) - BP (13) - BP (14) - BP (15) - BP (16) - BP (17) - BP (18) - BP (19) - BP (20) - BP (21) - BP (22) - BP (23) - BP (24) - BP (25) - BP (26) - BP (27) - BP (28) - BP (29) - BP (30) - BP (31) - BP (32) - BP (33) - BP (34) - BP (35) - BP (36) - BP (37) - BP (38) - BP (39) - BP (40) - BP (41) - BP (42) - BP (43) - BP (44) - BP (45) - BP (46) - BP (47) - BP (48) - BP (49) - BP (50) - BP (51) - BP (52) - BP (53) - BP (54) - BP (55) - BP (56) - BP (57) - BP (58) - BP (59) - BP (60) - BP (61) - BP (62) - BP (63) - BP (64) - BP (65) - BP (66) - BP (67) - BP (68) - BP (69) - BP (70) - BP (71) - BP (72) - BP (73) - BP (74) - BP (75) - BP (76) - BP (77) - BP (78) - BP (79) - BP (80) - BP (81) - BP (82) - BP (83) - BP (84) - BP (85) - BP (86) - BP (87) - BP (88) - BP (89) - BP (90) - BP (91) - BP (92) - BP (93) - BP (94) - BP (95) - BP (96) - BP (97) - BP (98) - BP (99) - BP (100) - BP (101) - BP (102) - BP (103) - BP (104) - BP (105) - BP (106) - BP (107) - BP (108) - BP (109) - BP (110) - BP (111) - BP (112) - BP (113) - BP (114) - BP (115) - BP (116) - BP (117) - BP (118) - BP (119) - BP (120) - BP (121) - BP (122) - BP (123) - BP (124) - BP (125) - BP (126) - BP (127) - BP (128) - BP (129) - BP (130) - BP (131) - BP (132) - BP (133) - BP (134) - BP (135) - BP (136) - BP (137) - BP (138) - BP (139) - BP (140) - BP (141) - BP (142) - BP (143) - BP (144) - BP (145) - BP (146) - BP (147) - BP (148) - BP (149) - BP (150) - BP (151) - BP (152) - BP (153) - BP (154) - BP (155) - BP (156) - BP (157) - BP (158) - BP (159) - BP (160) - BP (161) - BP (162) - BP (163) - BP (164) - BP (165) - BP (166) - BP (167) - BP (168) - BP (169) - BP (170) - BP (171) - BP (172) - BP (173) - BP (174) - BP (175) - BP (176) - BP (177) - BP (178) - BP (179) - BP (180) - BP (181) - BP (182) - BP (183) - BP (184) - BP (185) - BP (186) - BP (187) - BP (188) - BP (189) - BP (190) - BP (191) - BP (192) - BP (193) - BP (194) - BP (195) - BP (196) - BP (197) - BP (198) - BP (199) - BP (200) - BP (201) - BP (202) - BP (203) - BP (204) - BP (205) - BP (206) - BP (207) - BP (208) - BP (209) - BP (210) - BP (211) - BP (212) - BP (213) - BP (214) - BP (215) - BP (216) - BP (217) - BP (218) - BP (219) - BP (220) - BP (221) - BP (222) - BP (223) - BP (224) - BP (225) - BP (226) - BP (227) - BP (228) - BP (229) - BP (230) - BP (231) - BP (232) - BP (233) - BP (234) - BP (235) - BP (236) - BP (237) - BP (238) - BP (239) - BP (240) - BP (241) - BP (242) - BP (243) - BP (244) - BP (245) - BP (246) - BP (247) - BP (248) - BP (249) - BP (250) - BP (251) - BP (252) - BP (253) - BP (254) - BP (255) - BP (256) - BP (257) - BP (258) - BP (259) - BP (260) - BP (261) - BP (262) - BP (263) - BP (264) - BP (265) - BP (266) - BP (267) - BP (268) - BP (269) - BP (270) - BP (271) - BP (272) - BP (273) - BP (274) - BP (275) - BP (276) - BP (277) - BP (278) - BP (279) - BP (280) - BP (281) - BP (282) - BP (283) - BP (284) - BP (285) - BP (286) - BP (287) - BP (288) - BP (289) - BP (290) - BP (291) - BP (292) - BP (293) - BP (294) - BP (295) - BP (296) - BP (297) - BP (298) - BP (299) - BP (300) - BP (301) - BP (302) - BP (303) - BP (304) - BP (305) - BP (306) - BP (307) - BP (308) - BP (309) - BP (310) - BP (311) - BP (312) - BP (313) - BP (314) - BP (315) - BP (316) - BP (317) - BP (318) - BP (319) - BP (320) - BP (321) - BP (322) - BP (323) - BP (324) - BP (325) - BP (326) - BP (327) - BP (328) - BP (329) - BP (330) - BP (331) - BP (332) - BP (333) - BP (334) - BP (335) - BP (336) - BP (337) - BP (338) - BP (339) - BP (340) - BP (341) - BP (342) - BP (343) - BP (344) - BP (345) - BP (346) - BP (347) - BP (348) - BP (349) - BP (350) - BP (351) - BP (352) - BP (353) - BP (354) - BP (355) - BP (356) - BP (357) - BP (358) - BP (359) - BP (360) - BP (361) - BP (362) - BP (363) - BP (364) - BP (365) - BP (366) - BP (367) - BP (368) - BP (369) - BP (370) - BP (371) - BP (372) - BP (373) - BP (374) - BP (375) - BP (376) - BP (377) - BP (378) - BP (379) - BP (380) - BP (381) - BP (382) - BP (383) - BP (384) - BP (385) - BP (386) - BP (387) - BP (388) - BP (389) - BP (390) - BP (391) - BP (392) - BP (393) - BP (394) - BP (395) - BP (396) - BP (397) - BP (398) - BP (399) - BP (400) - BP (401) - BP (402) - BP (403) - BP (404) - BP (405) - BP (406) - BP (407) - BP (408) - BP (409) - BP (410) - BP (411) - BP (412) - BP (413) - BP (414) - BP (415) - BP (416) - BP (417) - BP (418) - BP (419) - BP (420) - BP (421) - BP (422) - BP (423) - BP (424) - BP (425) - BP (426) - BP (427) - BP (428) - BP (429) - BP (430) - BP (431) - BP (432) - BP (433) - BP (434) - BP (435) - BP (436) - BP (437) - BP (438) - BP (439) - BP (440) - BP (441) - BP (442) - BP (443) - BP (444) - BP (445) - BP (446) - BP (447) - BP (448) - BP (449) - BP (450) - BP (451) - BP (452) - BP (453) - BP (454) - BP (455) - BP (456) - BP (457) - BP (458) - BP (459) - BP (460) - BP (461) - BP (462) - BP (463) - BP (464) - BP (465) - BP (466) - BP (467) - BP (468) - BP (469) - BP (470) - BP (471) - BP (472) - BP (473) - BP (474) - BP (475) - BP (476) - BP (477) - BP (478) - BP (479) - BP (480) - BP (481) - BP (482) - BP (483) - BP (484) - BP (485) - BP (486) - BP (487) - BP (488) - BP (489) - BP (490) - BP (491) - BP (492) - BP (493) - BP (494) - BP (495) - BP (496) - BP (497) - BP (498) - BP (499) - BP (500) - BP (501) - BP (502) - BP (503) - BP (504) - BP (505) - BP (506) - BP (507) - BP (508) - BP (509) - BP (510) - BP (511) - BP (512) - BP (513) - BP (514) - BP (515) - BP (516) - BP (517) - BP (518) - BP (519) - BP (520) - BP (521) - BP (522) - BP (523) - BP (524) - BP (525) - BP (526) - BP (527) - BP (528) - BP (529) - BP (530) - BP (531) - BP (532) - BP (533) - BP (534) - BP (535) - BP (536) - BP (537) - BP (538) - BP (539) - BP (540) - BP (541) - BP (542) - BP (543) - BP (544) - BP (545) - BP (546) - BP (547) - BP (548) - BP (549) - BP (550) - BP (551) - BP (552) - BP (553) - BP (554) - BP (555) - BP (556) - BP (557) - BP (558) - BP (559) - BP (560) - BP (561) - BP (562) - BP (563) - BP (564) - BP (565) - BP (566) - BP (567) - BP (568) - BP (569) - BP (570) - BP (571) - BP (572) - BP (573) - BP (574) - BP (575) - BP (576) - BP (577) - BP (578) - BP (579) - BP (580) - BP (581) - BP (582) - BP (583) - BP (584) - BP (585) - BP (586) - BP (587) - BP (588) - BP (589) - BP (590) - BP (591) - BP (592) - BP (593) - BP (594) - BP (595) - BP (596) - BP (597) - BP (598) - BP (599) - BP (600) - BP (601) - BP (602) - BP (603) - BP (604) - BP (605) - BP (606) - BP (607) - BP (608) - BP (609) - BP (610) - BP (611) - BP (612) - BP (613) - BP (614) - BP (615) - BP (616) - BP (617) - BP (618) - BP (619) - BP (620) - BP (621) - BP (622) - BP (623) - BP (624) - BP (625) - BP (626) - BP (627) - BP (628) - BP (629) - BP (630) - BP (631) - BP (632) - BP (633) - BP (634) - BP (635) - BP (636) - BP (637) - BP (638) - BP (639) - BP (640) - BP (641) - BP (642) - BP (643) - BP (644) - BP (645) - BP (646) - BP (647) - BP (648) - BP (649) - BP (650) - BP (651) - BP (652) - BP (653) - BP (654) - BP (655) - BP (656) - BP (657) - BP (658) - BP (659) - BP (660) - BP (661) - BP (662) - BP (663) - BP (664) - BP (665) - BP (666) - BP (667) - BP (668) - BP (669) - BP (670) - BP (671) - BP (672) - BP (673) - BP (674) - BP (675) - BP (676) - BP (677) - BP (678) - BP (679) - BP (680) - BP (681) - BP (682) - BP (683) - BP (684) - BP (685) - BP (686) - BP (687) - BP (688) - BP (689) - BP (690) - BP (691) - BP (692) - BP (693) - BP (694) - BP (695) - BP (696) - BP (697) - BP (698) - BP (699) - BP (700) - BP (701) - BP (702) - BP (703) - BP (704) - BP (705) - BP (706) - BP (707) - BP (708) - BP (709) - BP (710) - BP (711) - BP (712) - BP (713) - BP (714) - BP (715) - BP (716) - BP (717) - BP (718) - BP (719) - BP (720) - BP (721) - BP (722) - BP (723) - BP (724) - BP (725) - BP (726) - BP (727) - BP (728) - BP (729) - BP (730) - BP (731) - BP (732) - BP (733) - BP (734) - BP (735) - BP (736) - BP (737) - BP (738) - BP (739) - BP (740) - BP (741) - BP (742) - BP (743) - BP (744) - BP (745) - BP (746) - BP (747) - BP (748) - BP (749) - BP (750) - BP (751) - BP (752) - BP (753) - BP (754) - BP (755) - BP (756) - BP (757) - BP (758) - BP (759) - BP (760) - BP (761) - BP (762) - BP (763) - BP (764) - BP (765) - BP (766) - BP (767) - BP (768) - BP (769) - BP (770) - BP (771) - BP (772) - BP (773) - BP (774) - BP (775) - BP (776) - BP (777) - BP (778) - BP (779) - BP (780) - BP (781) - BP (782) - BP (783) - BP (784) - BP (785) - BP (786) - BP (787) - BP (788) - BP (789) - BP (790) - BP (791) - BP (792) - BP (793) - BP (794) - BP (795) - BP (796) - BP (797) - BP (798) - BP (799) - BP (800) - BP (801) - BP (802) - BP (803) - BP (804) - BP (805) - BP (806) - BP (807) - BP (808) - BP (809) - BP (810) - BP (811) - BP (812) - BP (813) - BP (814) - BP (815) - BP (816) - BP (817) - BP (818) - BP (819) - BP (820) - BP (821) - BP (822) - BP (823) - BP (824) - BP (825) - BP (826) - BP (827) - BP (828) - BP (829) - BP (830) - BP (831) - BP (832) - BP (833) - BP (834) - BP (835) - BP (836) - BP (837) - BP (838) - BP (839) - BP (840) - BP (841) - BP (842) - BP (843) - BP (844) - BP (845) - BP (846) - BP (847) - BP (848) - BP (849) - BP (850) - BP (851) - BP (852) - BP (853) - BP (854) - BP (855) - BP (856) - BP (857) - BP (858) - BP (859) - BP (860) - BP (861) - BP (862) - BP (863) - BP (864) - BP (865) - BP (866) - BP (867) - BP (868) - BP (869) - BP (870) - BP (871) - BP (872) - BP (873) - BP (874) - BP (875) - BP (876) - BP (877) - BP (878) - BP (879) - BP (880) - BP (881) - BP (882) - BP (883) - BP (884) - BP (885) - BP (886) - BP (887) - BP (888) - BP (889) - BP (890) - BP (891) - BP (892) - BP (893) - BP (894) - BP (895) - BP (896) - BP (897) - BP (898) - BP (899) - BP (900) - BP (901) - BP (902) - BP (903) - BP (904) - BP (905) - BP (906) - BP (907) - BP (908) - BP (909) - BP (910) - BP (911) - BP (912) - BP (913) - BP (914) - BP (915) - BP (916) - BP (917) - BP (918) - BP (919) - BP (920) - BP (921) - BP (922) - BP (923) - BP (924) - BP (925) - BP (926) - BP (927) - BP (928) - BP (929) - BP (930) - BP (931) - BP (932) - BP (933) - BP (934) - BP (935) - BP (936) - BP (937) - BP (938) - BP (939) - BP (940) - BP (941) - BP (942) - BP (943) - BP (944) - BP (945) - BP (946) - BP (947) - BP (948) - BP (949) - BP (950) - BP (951) - BP (952) - BP (953) - BP (954) - BP (955) - BP (956) - BP (957) - BP (958) - BP (959) - BP (960) - BP (961) - BP (962) - BP (963) - BP (964) - BP (965) - BP (966) - BP (967) - BP (968) - BP (969) - BP (970) - BP (971) - BP (972) - BP (973) - BP (974) - BP (975) - BP (976) - BP (977) - BP (978) - BP (979) - BP (980) - BP (981) - BP (982) - BP (983) - BP (984) - BP (985) - BP (986) - BP (987) - BP (988) - BP (989) - BP (990) - BP (991) - BP (992) - BP (993) - BP (994) - BP (995) - BP (996) - BP (997) - BP (998) - BP (999) - BP (1000) - BP (1001) - BP (1002) - BP (1003) - BP (1004) - BP (1005) - BP (1006) - BP (1007) - BP (1008) - BP (1009) - BP (1010) - BP (1011) - BP (1012) - BP (1013) - BP (1014) - BP (1015) - BP (1016) - BP (1017) - BP (1018) - BP (1019) - BP (1020) - BP (1021) - BP (1022) - BP (1023) - BP (1024) - BP (1025) - BP (1026) - BP (1027) - BP (1028) - BP (1029) - BP (1030) - BP (1031) - BP (1032) - BP (1033) - BP (1034) - BP (1035) - BP (1036) - BP (1037) - BP (1038) - BP (1039) - BP (1040) - BP (1041) - BP (1042) - BP (1043) - BP (1044) - BP (1045) - BP (1046) - BP (1047) - BP (1048) - BP (1049) - BP (1050) - BP (1051) - BP (1052) - BP (1053) - BP (1054) - BP (1055) - BP (1056) - BP (1057) - BP (1058) - BP (1059) - BP (1060) - BP (1061) - BP (1062) - BP (1063) - BP (1064) - BP (1065) - BP (1066) - BP (1067) - BP (1068) - BP (1069) - BP (1070) - BP (1071) - BP (1072) - BP (1073) - BP (1074) - BP (1075) - BP (1076) - BP (1077) - BP (1078) - BP (1079) - BP (1080) - BP (1081) - BP (1082) - BP (1083) - BP (1084) - BP (1085) - BP (1086) - BP (1087) - BP (1088) - BP (1089) - BP (1090) - BP (1091) - BP (1092) - BP (1093) - BP (1094) - BP (1095) - BP (1096) - BP (1097) - BP (1098) - BP (1099) - BP (1100) - BP (1101) - BP (1102) - BP (1103) - BP (1104) - BP (1105) - BP (1106) - BP (1107) - BP (1108) - BP (1109) - BP (1110) - BP (1111) - BP (1112) - BP (1113) - BP (1114) - BP (1115) - BP (1116) - BP (1117) - BP (1118) - BP (1119) - BP (1120) - BP (1121) - BP (1122) - BP (1123) - BP (1124) - BP (1125) - BP (1126) - BP (1127) - BP (1128) - BP (1129) - BP (1130) - BP (1131) - BP (1132) - BP (1133) - BP (1134) - BP (1135) - BP (1136) - BP (1137) - BP (1138) - BP (1139) - BP (1140) - BP (1141) - BP (1142) - BP (1143) - BP (1144) - BP (1145) - BP (1146) - BP (1147) - BP (1148) - BP (1149) - BP (1150) - BP (1151) - BP (1152) - BP (1153) - BP (1154) - BP (1155) - BP (1156) - BP (1157) - BP (1158) - BP (1159) - BP (1160) - BP (1161) - BP (1162) - BP (1163) - BP (1164) - BP (1165) - BP (1166) - BP (1167) - BP (1168) - BP (1169) - BP (1170) - BP (1171) - BP (1172) - BP (1173) - BP (1174) - BP (1175) - BP (1176) - BP (1177) - BP (1178) - BP (1179) - BP (1180) - BP (1181) - BP (1182) - BP (1183) - BP (1184) - BP (1185) - BP (1186) - BP (1187) - BP (1188) - BP (1189) - BP (1190) - BP (1191) - BP (1192) - BP (1193) - BP (1194) - BP (1195) - BP (1196) - BP (1197) - BP (1198) - BP (1199) - BP (1200) - BP (1201) - BP (1202) - BP (1203) - BP (1204) - BP (1205) - BP (1206) - BP (1207) - BP (1208) - BP (1209) - BP (1210) - BP (1211) - BP (1212) - BP (1213) - BP (1214) - BP (1215) - BP (1216) - BP (1217) - BP (1218) - BP (1219) - BP (1220) - BP (1221) - BP (1222) - BP (1223) - BP (1224) - BP (1225) - BP (1226) - BP (1227) - BP (1228) - BP (1229) - BP (1230) - BP (1

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 305 530,97		2 305 530,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 520,74		707 520,74
014	Atténuations de produits	-417 461,67		-417 461,67
60	Avenant et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 261,14		150 261,14
66	Charges financières	38 006,97	0,00	38 006,97
67	Charges exceptionnelles	-5 269,13	0,00	-5 269,13
68	Dot. Amortiss. dépréciat. provisions	0,00	235 265,89	235 265,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (5)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	4 230 101,82	235 265,89	4 465 367,71

D 602 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 465 367,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	84 162,00	84 162,00
14	Frais, Régularisations, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (6)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 679,96	0,00	25 679,96
18	Compte de liaison : affectat. (B/Régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (8)	22 215,50	0,00	22 215,50
21	Immobilisations corporelles (9)	728 355,62	0,00	728 355,62
22	Immobilisations reçues en affectation (10)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (10)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
30	Dépréciat. des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
46	Charges à reporter plusieurs exercices		0,00	0,00
71	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	776 251,58	84 162,00	860 413,58

D 061 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	860 413,58

(1) : Correspond aux opérations réelles de nature financière et de nature d'ordre et des produits et des charges d'ordre, y compris les plus-values.

(2) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(3) : Correspond à l'écrit de nature d'ordre de transfert de biens de l'investissement et de l'exploitation.

(4) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(5) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(6) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(7) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(8) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(9) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(10) : Voir note 10 et 11 du bilan.

(11) : Voir note 10 et 11 du bilan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-BOUEN-FAT-00000000-2021-03-01-04-01

Accusé certifié électronique

Réception par le point : 85/440022

Reçu le 11 Mars 2021 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges		0,00		0,00
00 Achat et variation des stocks (3)			0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations		4 248 345,08		4 248 345,08
71 Production régie (ou décharge) (4)			0,00	0,00
72 Production immobilière			0,00	0,00
73 Produits reçus de la régie (5)		0,00		0,00
74 Subventions d'exploitation		0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante		1,32		1,32
76 Produits financiers		0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels		32 245,28	54 162,00	86 407,28
78 Reprise amort, dépréciat° et provisions		0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges			0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 280 591,69	54 162,00	4 334 753,69

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 1 398 670,52

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 731 424,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 105)		0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		114 557,00	0,00	114 557,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires			0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)			0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1605 non budgétaires)		0,00	0,00	0,00
18 Comptes tiers : affectat° SA, régie		0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (5)		0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)		0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (5)		0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations			235 285,89	235 285,89
29 Dépréciation des immobilisations (4)			0,00	0,00
32 Dépréciat° des stocks et en-cours (4)			0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
491 Stocks		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		114 557,00	235 285,89	349 842,89

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1 1 034 305,42

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 384 148,31

(1) O.T. courants des opérations réelles de réalisation des programmes des dépenses et des produits des dépenses et des produits des dépenses.
 (2) O.T. des opérations d'ordre.
 (3) O.T. des opérations de gestion des stocks et des stocks de marchandises et de fournitures.
 (4) O.T. des opérations de gestion des provisions budgétaires.
 (5) O.T. des opérations d'investissement.
 (6) O.T. des opérations de gestion des stocks et des stocks de marchandises et de fournitures.
 (7) O.T. des opérations de gestion des stocks et des stocks de marchandises et de fournitures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-BOUEN-FAT-00000000-2020-00-01-04-06

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 05/04/2022

Reçu le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

111
A-9

Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (2=01+02+03+04)	Crédits annulés (ou restant à annuler)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à régler au 31/12	
010	Charges à caractère général (1)	2 175 210,00	2 103 388,23	712 222,74	0,00	203 679,03
0101	Fournitures non déductibles (papiers, énergie)	40 300,00	446,52	640,42	0,00	40 000,00
0102	Produits de sous-traitance	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
0103	Frais de bureau et autres matériels	89 270,00	87 307,49	0,00	0,00	24 962,51
0104	Cartes postales	40 300,00	4 695,25	931,57	0,00	4 233,17
011	Sous-traitance générale	35 000,00	8 688,14	0,00	0,00	26 311,86
0105	Locations immobilières	2 300,00	1 380,93	0,00	0,00	450,00
0106	Travaux de maintenance	9 000,00	8 650,25	0,00	0,00	3 600,15
0107	Maintenance	1 000,00	1 100,00	0,00	0,00	8 000,00
0108	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0109	Maintenance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0110	Charges	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
0111	Amortissements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0112	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0113	Frais de déplacement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
0114	Droits d'engagement et de location	100,00	80,00	0,00	0,00	-20,00
0115	Autres droits	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
0116	Autres droits et prestations	2 000 000,00	2 103 388,23	712 222,74	0,00	21 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	325 300,00	797 520,74	0,00	0,00	295 479,26
0121	Personnel affecté par l'Etat (à la suite de la fusion)	400 000,00	57 520,74	0,00	0,00	295 479,26
0122	Personnel affecté par l'Etat (à la suite de la fusion)	0 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
014	Atteintes aux droits (1)	448 889,00	393 320,00	55 569,07	0,00	23 569,07
0141	Atteintes aux droits (1)	448 889,00	393 320,00	55 569,07	0,00	23 569,07
015	Autres charges de gestion courante	175 000,00	155 361,54	0,00	0,00	19 638,46
0151	Autres	0,00	1 219,74	0,00	0,00	1 219,74
0152	Charges courantes de gestion courante	175 000,00	154 141,80	0,00	0,00	17 418,20
0153	Charges courantes de gestion courante	175 000,00	154 141,80	0,00	0,00	17 418,20
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (2) = 011+012+014+015		4 724 119,00	3 450 410,11	730 389,41	0,00	519 489,48
02	Charges financières (2) (3)	40 000,00	30 000,00	0,00	0,00	1 000,00
0201	Intérêts sur les emprunts	40 000,00	30 000,00	0,00	0,00	1 000,00
0202	Intérêts sur les emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03	Charges exceptionnelles (3)	6 000,00	8 250,00	0,00	0,00	2 250,00
0301	Frais de sous-traitance	1 000,00	400,00	0,00	0,00	600,00
0302	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	7 850,00	0,00	0,00	1 650,00
0303	Dotations aux provisions et dégrèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0304	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0305	Dépenses imprévues (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = 02+03+04		4 770 119,00	3 489 710,11	730 389,41	0,00	540 689,48
020	Warrant de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0201	Opération de transfert entre sections (020)	228 288,00	228 288,00	0,00	0,00	0,00
0202	Opération de transfert entre sections (020)	228 288,00	228 288,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'AMORTISSEMENT		228 288,00	228 288,00	0,00	0,00	0,00
0203	Opération de transfert entre sections (020)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		228 288,00	228 288,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 005 306,52	3 714 008,38	730 389,41	0,00	540 689,48
Pour information		0,00				
D 052 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au poste 9812 09

- Montant des ICNE des Travaux	31 204,24
- Montant des ICNE à l'annulation	32 748,18
= Différence ICNE 4 - ICNE 5-1	604,43

Accueil de réception - Ministère de l'Énergie

[illegible]

Across cattle operations

Subscription year as printed: 05/04/2012

Stipulé le 31 Mars 2012 Regis au compte de l'égoutte le 06 Mars 2012

Page 11

R.S.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2021

- (10) Le compte 630 est enregistré au passif en M. 41.
- (11) Le compte 720 est enregistré au passif en M. 45 et en M. 46.
- (12) Non mention des 4246 de l'annexe 04 relative au montant de l'annexe 04, le montant de l'annexe 04112 sera révisé.
- (13) En ce qui concerne le régime des dépenses d'investissement, ainsi que pour le montant des dépenses de fonctionnement de la maintenance, des d'entretien et des autres dépenses de fonctionnement, aux dépenses des comptes de l'annexe 04112 sera révisé.
- (14) Les dépenses de fonctionnement des dépenses de l'annexe 04112 sera révisé.
- (15) Le compte 6815 pour l'annexe 04112 sera révisé.
- (16) L'annexe 04112 sera révisé.
- (17) L'annexe 04112 sera révisé.
- (18) L'annexe 04112 sera révisé.
- (19) L'annexe 04112 sera révisé.
- (20) L'annexe 04112 sera révisé.
- (21) L'annexe 04112 sera révisé.
- (22) L'annexe 04112 sera révisé.
- (23) L'annexe 04112 sera révisé.
- (24) L'annexe 04112 sera révisé.
- (25) L'annexe 04112 sera révisé.
- (26) L'annexe 04112 sera révisé.
- (27) L'annexe 04112 sera révisé.
- (28) L'annexe 04112 sera révisé.
- (29) L'annexe 04112 sera révisé.
- (30) L'annexe 04112 sera révisé.
- (31) L'annexe 04112 sera révisé.
- (32) L'annexe 04112 sera révisé.
- (33) L'annexe 04112 sera révisé.
- (34) L'annexe 04112 sera révisé.
- (35) L'annexe 04112 sera révisé.
- (36) L'annexe 04112 sera révisé.
- (37) L'annexe 04112 sera révisé.
- (38) L'annexe 04112 sera révisé.
- (39) L'annexe 04112 sera révisé.
- (40) L'annexe 04112 sera révisé.
- (41) L'annexe 04112 sera révisé.
- (42) L'annexe 04112 sera révisé.
- (43) L'annexe 04112 sera révisé.
- (44) L'annexe 04112 sera révisé.
- (45) L'annexe 04112 sera révisé.
- (46) L'annexe 04112 sera révisé.
- (47) L'annexe 04112 sera révisé.
- (48) L'annexe 04112 sera révisé.
- (49) L'annexe 04112 sera révisé.
- (50) L'annexe 04112 sera révisé.
- (51) L'annexe 04112 sera révisé.
- (52) L'annexe 04112 sera révisé.
- (53) L'annexe 04112 sera révisé.
- (54) L'annexe 04112 sera révisé.
- (55) L'annexe 04112 sera révisé.
- (56) L'annexe 04112 sera révisé.
- (57) L'annexe 04112 sera révisé.
- (58) L'annexe 04112 sera révisé.
- (59) L'annexe 04112 sera révisé.
- (60) L'annexe 04112 sera révisé.
- (61) L'annexe 04112 sera révisé.
- (62) L'annexe 04112 sera révisé.
- (63) L'annexe 04112 sera révisé.
- (64) L'annexe 04112 sera révisé.
- (65) L'annexe 04112 sera révisé.
- (66) L'annexe 04112 sera révisé.
- (67) L'annexe 04112 sera révisé.
- (68) L'annexe 04112 sera révisé.
- (69) L'annexe 04112 sera révisé.
- (70) L'annexe 04112 sera révisé.
- (71) L'annexe 04112 sera révisé.
- (72) L'annexe 04112 sera révisé.
- (73) L'annexe 04112 sera révisé.
- (74) L'annexe 04112 sera révisé.
- (75) L'annexe 04112 sera révisé.
- (76) L'annexe 04112 sera révisé.
- (77) L'annexe 04112 sera révisé.
- (78) L'annexe 04112 sera révisé.
- (79) L'annexe 04112 sera révisé.
- (80) L'annexe 04112 sera révisé.
- (81) L'annexe 04112 sera révisé.
- (82) L'annexe 04112 sera révisé.
- (83) L'annexe 04112 sera révisé.
- (84) L'annexe 04112 sera révisé.
- (85) L'annexe 04112 sera révisé.
- (86) L'annexe 04112 sera révisé.
- (87) L'annexe 04112 sera révisé.
- (88) L'annexe 04112 sera révisé.
- (89) L'annexe 04112 sera révisé.
- (90) L'annexe 04112 sera révisé.
- (91) L'annexe 04112 sera révisé.
- (92) L'annexe 04112 sera révisé.
- (93) L'annexe 04112 sera révisé.
- (94) L'annexe 04112 sera révisé.
- (95) L'annexe 04112 sera révisé.
- (96) L'annexe 04112 sera révisé.
- (97) L'annexe 04112 sera révisé.
- (98) L'annexe 04112 sera révisé.
- (99) L'annexe 04112 sera révisé.
- (100) L'annexe 04112 sera révisé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-084001741-2022-03-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Credits ouverts (RP+DR+RST+T+1)	Credits employés (au restant à employer)			Credits annulés
			Titres emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes, profits, produits, accessoires	3 247 890,00	4 248 296,00	0,00	0,00	-707 245,00
704	Travaux	300 000,00	208 321,06	0,00	0,00	99 678,94
7041	Revenus d'aménagement, objet	3 300 000,00	2 301 111,34	0,00	0,00	998 888,66
7042	Revenus immobiliers, objets	300 000,00	207 209,72	0,00	0,00	92 790,28
7043	Participations, accessoires, objet	150 000,00	208 000,00	0,00	0,00	-58 000,00
7044	Autres produits, accessoires	40 000,00	42 065,92	0,00	0,00	-2 065,92
73	Profits, produits de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL – RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+752		3 547 890,00	4 248 296,00	0,00	0,00	-707 245,00
76	Profits financiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Profits exceptionnels (5)	14 168,00	12 235,29	0,00	0,00	1 932,71
776	Autres produits exceptionnels, objet	0,00	10 070,00	0,00	0,00	10 070,00
779	Profits des ventes, objets exceptionnels	14 168,00	12 235,29	0,00	0,00	1 932,71
78	Reprises sur provisions et dépréciations (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (a+b+c)		3 562 058,00	4 260 531,29	0,00	0,00	-725 423,00
042	Opérations de transfert entre sections (8)	0 162,00	0 162,00			0,00
777	Opérations de transfert entre sections (9)	0 162,00	0 162,00			0,00
042	Opérations de transfert de la section (8)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0 162,00	0 162,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k+l+m+n+o+p+q+r+s+t+u+v+w+x+y+z)		3 602 220,00	4 304 753,29	0,00	0,00	-725 423,00
Pour information		1 304 675,54				
R 352 Excédent d'exploitation reporté de R-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Apport des ICNE de l'exercice	0,00
- Ajout des ICNE de l'exercice R-1	0,00
- Déduction des ICNE de l'exercice R-2	0,00

(1) Répartition des crédits budgétaires par section conformément au principe de gestion défini par la loi.

(2) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12.

(3) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

(4) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

(5) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

(6) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

(7) 1. Service 100 - Service public 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-0842017-01-2022-0004-2022-03-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le point : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2021

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits, surcrédits par chapitre (2)	Montants annués	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	178 008,88	22 215,88	0,00	147 793,00
2001	Frais d'études	178 008,88	22 215,88	0,00	147 793,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 122 716,97	728 355,62	2 776,00	389 885,35
2101	Installations corporelles opérationnelles	137 513,87	434 067,72	2 776,00	309 471,15
2102	Installations générales, agencement	88 354,88	46 062,80	0,00	40 087,03
2103	Matériel de transport	345 105,19	248 233,10	0,00	10 892,03
2104	Matériel de bureau et informatique	28 038,83	8,00	0,00	35 037,03
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement	1 299 716,97	748 571,52	2 776,00	540 371,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
38	Provisions et dettes assimilées	38 712,45	38 879,98	1 006,88	32,49
3801	Provisions en euros	38 712,45	38 879,98	1 006,88	32,49
3802	Autres dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Comptes de liaison - affectés (SA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
400	Dépenses imputées	0,00			
	Total des dépenses financières	38 712,45	38 879,98	1 006,88	32,49
	Total des dépenses d'investissement pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 338 431,42	776 291,95	3 776,00	540 404,34
040	Opérer ordre transfert entre sections (2)	54 152,00	54 152,00		0,00
	Reprises sur auto-financement antérieurs	54 152,00	54 152,00		0,00
120111	Sub. équipement matériel - dépenses de l'exercice	4 831,00	4 831,00		0,00
120112	Sub. équipement matériel - dépenses	33 477,00	33 477,00		0,00
120113	Sub. équipement matériel - dépenses	34 660,00	34 660,00		0,00
	CAARPAI - dépenses	0,00	0,00		0,00
041	Opérations prévisionnelles (2)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	54 152,00	54 152,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 374 603,42	830 443,95	3 776,00	540 404,34
	= Total des dépenses réelles et d'ordre				
	Pour information	0,00			
	DORI Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres de dépenses par article conformément au plan de comptes défini par le budget.
 (2) Les crédits sont affectés à des dépenses ou autres dépenses à reporter de l'exercice N à l'exercice N+1.
 (3) Les crédits sont affectés à des dépenses ou autres dépenses à reporter de l'exercice N à l'exercice N+1.
 (4) Les crédits sont affectés à des dépenses ou autres dépenses à reporter de l'exercice N à l'exercice N+1.
 (5) Les crédits sont affectés à des dépenses ou autres dépenses à reporter de l'exercice N à l'exercice N+1.
 (6) Les crédits sont affectés à des dépenses ou autres dépenses à reporter de l'exercice N à l'exercice N+1.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 018-0840817-00000000-2020-03-01-04-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 05/04/2022
 Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le
 06 Avril 2022

1. Faktorile care influențează bioclimatul sunt: relieful, condițiile climatice, poziția față de sursele de aer condiționat, etc.

Page 15

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-084201741 20220403-2022-03-01-04 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Reçu au contrôle de légalité le
06 Avril 2022

Page 16

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unique en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 6	2018-04-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2315 Réseaux Travaux publics	40	11/04/2018
L	2320 Travaux Aggr 13111	40	11/04/2018
L	2320 Travaux Aggr 1315 40 ans	40	11/04/2018
L	1311 27 ans	27	11/04/2018
L	217302 40 ANS	40	11/04/2018
L	2102 Véhicules légers 5 ans	5	14/04/2021
L	2102 Véhicules lourds 7 ans	7	14/04/2021
L	2103 Matériel de bureau informatique 5 ans	5	14/04/2021
L	21315 Bâtiment Administratif 30	30	14/04/2021
L	21355 Travaux sur Bâtiments 10 ans	10	14/04/2021
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	14/04/2021
L	2120 Aménagements terrains 10 ans	10	14/04/2021
L	2181 Matériel et outillage 5 ans	5	14/04/2021
L	2031 Frais d'études non Amortissable	0	14/04/2021
L	2031 Frais d'études non sur réalisation 5 ans	5	14/04/2021
L	2151 Installations complexes spécialisées 40 ans	40	14/04/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-0842017-01 2022-04-01 2022-04-01 04 DE

Accusé certifié électronique

Réception par le point : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Réçu au contrôle de légalité le 06 Avril 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A5.2

A5.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Abandon							
Mises en concubinage							
Mises à la retraite							
Dons							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-0840817-01-2022-0000-2022-03-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Signé le 11 Mars 2022 Par le contrôleur de l'égalité
05 Avril 2022

R.E.A. DU BASSIN NIER ET DU GARLARON - ASSAINISSEMENT - CA - 300

D - ARRETE - SIGNATURES

(1) Candidat par le conseil d'administration ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Candidat par le conseil d'administration ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

Signat în Iași, la 17 iunie 2022. Reșpa nu poartă semnătură în Registrul de
28 iunie 2022.

L'eau,
naturellement publique,
ça coule de source !



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Nos engagements 04

Nos usagers 17

Les indicateurs techniques 21

Eau potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

Les indicateurs financiers 79

Eau potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

Annexes 99

Les tarifs 2022
La facture d'eau
Les marchés publics conclus en 2021
L'agence de l'eau



EDITO

Henri LAFON
Président du Syndicat
Durance Luberon

LE SYNDICAT DURANCE LUBERON, UN ENGAGEMENT DE TERRAIN POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Parce que le Syndicat Durance Luberon gère une ressource essentielle et précieuse, notre **priorité est d'en assurer sa préservation et sa protection.**

Frappée de plus en plus par des fortes périodes de sécheresse, le Syndicat mène une politique active depuis plus de 20 ans pour réduire les prélèvements sur la ressource, les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

En 2021, avec un taux de près de 90 %, nous sommes fiers de présenter un des meilleurs taux de rendement au niveau départemental et national.

En 2022, nous poursuivrons nos actions de terrain et nos investissements sur notre patrimoine avec notamment le lancement de l'opération ambitieuse de la télérelève, la mise en service de deux nouveaux réservoirs d'eau potable ou encore la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Bastidonne.

Le 20 février 2022 le Syndicat, fêtera ses **75 ans d'existence et ses 25 ans de gestion publique.** Sa volonté de vouloir sans cesse évoluer et offrir à ses usagers la meilleure qualité de services sont les clés de réussite de sa longévité sur le territoire. L'enjeu de la durabilité et de l'innovation sont les défis à relever pour les prochaines années.

Toujours à cœur d'améliorer notre communication auprès des élus et des usagers, nous proposons cette année une nouvelle présentation plus agréable de nos données techniques et financières, sous la forme d'un rapport d'activité unique.

Ce rapport d'activité est le reflet de l'action de l'ensemble du Syndicat Durance Luberon, de sa performance et traduit notre engagement sur le terrain.

Bonne découverte et bonne lecture.

Le Syndicat Durance Luberon : un territoire, trois pôles de compétences

Le Syndicat Durance Luberon intervient dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) et se place comme un véritable acteur public du territoire Sud Luberon depuis plus de 70 ans.



Henri LAFON
Président du Syndicat
Durance Luberon

Un syndicat aux multiples compétences

C'est dans un élan de solidarité que le Syndicat Durance Luberon a été créé en 1947 pour faire face à une période de sécheresse et répondre aux besoins en eau du territoire. A sa création, sa mission était de mutualiser entre communes rurales et communes urbaines, la mission de la production et de la distribution d'eau potable. Puis au fil des années, le Syndicat a prouvé son expertise et a étendu ses compétences en 1990 à l'assainissement collectif puis en 2004 à l'assainissement non collectif.

Un véritable acteur public local et de proximité

Le Syndicat Durance Luberon est un acteur public de proximité et mène ses missions sur un territoire cohérent et solidaire. Il garantit une relation de proximité avec les usagers et assure une réactivité de service 24h/24. Il est piloté par 65 élus, impliqués et engagés localement pour apporter un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité. Depuis 1997, le Syndicat Durance Luberon a fait le choix de gérer ses services en gestion publique et a pour principe que l'eau n'est pas une marchandise. Notre engagement est de mener une gestion publique transparente, solidaire et durable de l'eau.



Un statut qui a évolué au fil des décennies

Le statut du Syndicat a évolué au fil des années, des compétences et des réformes territoriales. Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé.

Le Syndicat est constitué dans sa totalité par trois EPCI représentant un territoire de 21 communes :

- **la Communauté de Communes COTELUB** (*Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles en Luberon*)
- **la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** (*Pertuis*)
- **la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse** (*Lauris, Puyvert, Puget sur Durance, Mérindol*)

Cette organisation permet de maintenir une gestion cohérente à l'échelle du territoire avec des élus locaux et de proximité.

Le Syndicat Durance Luberon : des élus au cœur de la décision

Depuis le 5 septembre 2018, Henri LAFON, premier adjoint de Pertuis, préside le Syndicat Durance Luberon. Le Président est entouré de 64 élus qui constituent le Comité Syndical. Il s'appuie sur 8 vice-Présidents, composant le Bureau Syndical.

65 délégués élus pour
siéger au Comité Syndical

8 vice-Présidents
composant le Bureau Syndical

La composition du Bureau Syndical 2020-2026



Président
Henri LAFON
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



1ère vice-Président
Représentation, interven-
tion et gestion extérieures
, locales et nationales
Michel PARTAGE
Délégué de Cotelub
Maire de La Bastidonne



2ème vice-Président
Délégation
Ressources en eau
Roger PELLENC
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Pertuis



3ème vice-Président
Délégation Finances
Robert
TCHOBRÉNOVITCH
Délégué de Cotelub
Maire de Mirabeau



4ème vice-Président
Délégation Travaux Sec-
teur Ouest
Lucien GALLAND
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis



5ème vice-Président
Délégation Assainissement
Collectif et Non Collectif
Nicolas SEVERIN
Délégué de Luberon Monts
de Vaucluse
Elu de Puyvert



6ème vice-Président
Délégation
Réalisation de travaux
Secteur Est
Pierre LORIEDO
Délégué de Cotelub
Elu de Cadenet



7ème vice-Président
Délégation
Gestion des achats
Thierry DUBOIS
Délégué de la Métropole
Aix- Marseille-Provence
Elu de Pertuis



8ème vice-Présidente
Délégation Commu-
nication
Karine MOURET
Déléguée de Cotelub
Maire de Peypin
d'Aigues

Gouvernance, qui fait quoi ?

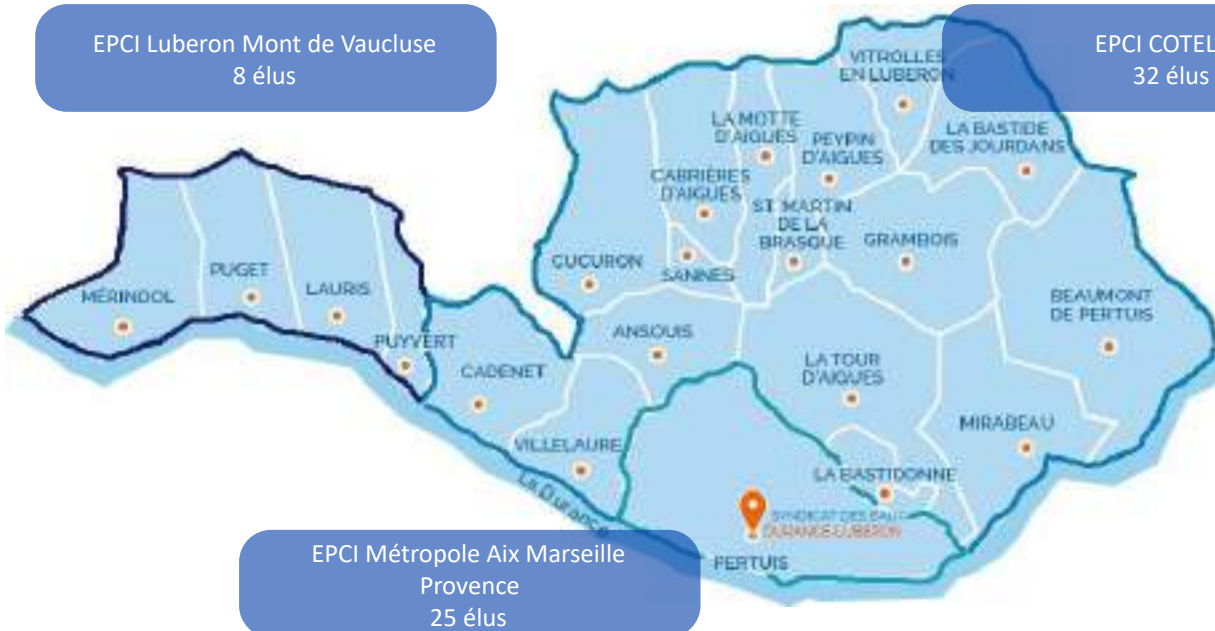
65 élus pleinement investis dans leur mission de Service Public de l'eau siègent au sein du Syndicat Durance Luberon.

Comité Syndical
65 élus représentant 3 EPCI

EPCI Luberon Mont de Vaucluse
8 élus

EPCI COTELUB
32 élus

EPCI Métropole Aix Marseille
Provence
25 élus



Implication des élus et des usagers

Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre d'intervention du Syndicat Durance Luberon. Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau Syndical. Il est composé de 65 élus.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure les affaires courantes du Syndicat Durance Luberon. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical (le Président et 8 vice-Présidents).

La Commission d'Appels d'Offres (CAO)

La Commission d'Appels d'Offres est la seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché. Elle est constituée de 11 élus (*le Président de la Commission d'Appels d'Offres, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants*).

Le Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation prépare les décisions et les réunions des Comités Syndicaux et effectue des réunions de travail portant sur l'activité et la vie de la Régie. Il est constitué de 15 membres (8 membres du Comité Syndical et 7 membres extérieurs).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle a pour vocation d'associer les usagers à la gestion du service et est chargée notamment d'examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau. Elle est constituée de 7 membres (*4 membres du Comité Syndical et 3 représentants d'associations*).

Hommage



Madame Marie-Claire FEREOUX, Elue à Saint Martin de la Brasque, s'en est allée le 24 juillet 2021. Nous garderons en mémoire son sourire et sa gentillesse. Mme FEREOUX siégeait au Comité Syndical du Syndicat Durance Luberon de la Commune de 2014 à 2018, puis avec le transfert de compétence comme déléguée de COTELUB.

5 Réunions
du Comité Syndical

3 Réunions
du Bureau Syndical

158 délibérations



Les élus en séance du Comité Syndical

6 Réunions
du Conseil d'exploitation



Les membres du Conseil d'Exploitation
en séance de travail

8 Commissions
de Commande Publique
dont 1 réunion de la CAO

8 marchés attribués

1 Réunion
de la CCSPL



10 septembre 2021 - Présentation des Rapports sur le Prix et
la Qualité des Services aux membres de la CCSPL

2021 : désignation des nouveaux membres de la CCSPL

Suite aux dernières élections des nouveaux délégués du Syndicat Durance Luberon, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat a été renouvelée lors du Comité Syndical du 6 juillet 2021.

La CCSPL regroupe des élus et des représentants d'associations. Elle permet l'expression des usagers des services d'eau et d'assainissement par la voie d'associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle est composée du président du Syndicat Durance Luberon, de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations. La CCSPL se réunit au moins une fois par an afin d'évoquer principalement :

- ◆ Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- ◆ La mise en place de nouvelles tarifications
- ◆ La révision ponctuelle des règlements de service
- ◆ Les principaux travaux en cours ayant un impact sur l'abonné

Liste des membres du Comité syndical siégeant au sein de la CCSPL :

Président : Henri LAFON ; Membres du Comité Syndical : Jean-Michel APPLANAT, Joëlle RICHAUD, Maryvonne ROSEL-LO-REYNAUD

Liste des membres des associations de consommateurs du département :

Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse : Claude GALLIN-MARTEL ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) : Michel MARCELET ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84) ; Alain DE VECCHIS

Le Syndicat Durance Luberon : membre du réseau France Eau Publique

Le Syndicat Durance Luberon est membre fondateur de l'association France Eau Publique (FEP) créée en 2012. Il agit au sein de FEP pour garantir une gestion publique de l'eau solidaire et durable.



Qu'est ce que la FEP ?

France Eau Publique regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage, de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

permettre l'accès de tous à un service de qualité. La solidarité s'affirme également à l'échelle internationale par la contribution à des projets d'accès à l'eau et l'assainissement ;

- **performance durable et efficience** : l'intérêt général et la gestion à long terme sont privilégiés par rapport à des intérêts particuliers, commerciaux ou de court terme. Une gestion durable d'un point de vue technique, économique, social, environnemental est la garantie du meilleur rapport qualité/prix ;

- **proximité et implication des parties prenantes** : elles doivent être associées aux grandes orientations, dans une logique de développement local où l'usager est traité en vrai partenaire

Quels sont les engagements de la FEP ?

Les membres France Eau Publique s'engagent dans le cadre de valeurs emblématiques et partagées :

- **transparence financière, comptable et technique** entre la collectivité organisatrice et les usagers, et entre membres à des fins de coopération, échanges, mutualisation ;
- **solidarité** : la gestion solidaire du cycle de l'eau doit

Création en 2012
13 membres



Aujourd'hui, + de 100 membres

15 millions d'habitants en eau potable
9 millions d'habitants en assainissement

2^{ème} rencontre nationale de l'eau publique

6 juillet 2021



**"L'eau n'est pas une marchandise.
100% de l'eau reste à l'eau"**

Les Rencontres nationales de l'eau publique 2021 se sont tenues le mardi 6 juillet 2021 et ont rassemblé plus de 280 participants en présentiel et en digital.

Cette deuxième édition, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Institut de la Gouvernance territoriale et de la Décentralisation (IGTD), a été organisée sur le thème : «Eau et territoires : pour un nouvel imaginaire de l'eau »

L'analyse comparative : se comparer pour progresser

Convaincu de la nécessité de se comparer pour s'améliorer, le Syndicat Durance Luberon participe depuis 2013 à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement, menée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

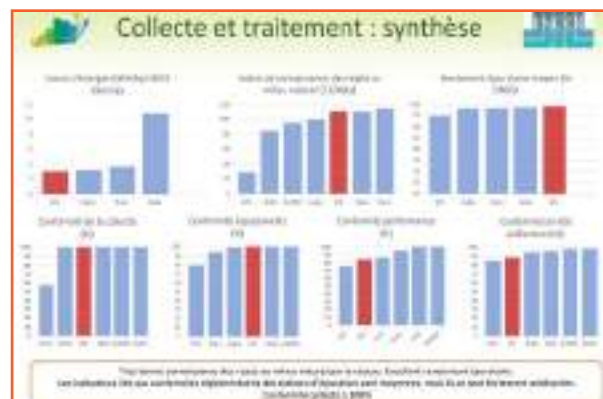
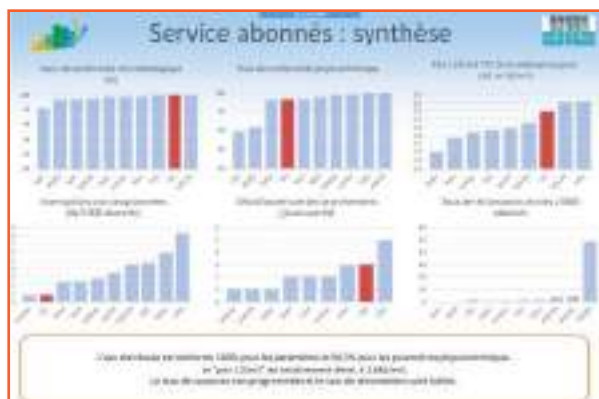
En France, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (l'ONEMA) a mis en oeuvre un observatoire sur les services d'eau et d'assainissement et sur lequel les Collectivités renseignent les indicateurs de performance réglementaires. Cet observatoire a pour vocation de rendre plus transparente la gestion des services. Cependant, certains indicateurs non obligatoires de remontées de données par les collectivités et l'absence d'animation dans les territoires ne permettent ni de se comparer, ni d'analyser la performance des services.



C'est ainsi que la FNCCR a initié la mise en place de l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement regroupant une quarantaine de collectivités volontaires. Le Syndicat Durance Luberon y participe depuis 2013.

Cette analyse s'appuie sur un référentiel commun des indicateurs de performance réglementaires et il est complété par des indicateurs de contexte, permettant une compréhension plus approfondie des résultats de performance. C'est un véritable outil de pilotage pour les élus et pour les services.

Se comparer pour progresser



Source : FNCCR - Extrait Synthèse données 2019 publiées en octobre 2021

Le Syndicat Durance Luberon : des agents qualifiés de terrain

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat s'appuie sur l'engagement quotidien de 58 agents. Les services sont exploités en Régie directe.

5 pôles aux côtés des usagers

Le pôle Relations Abonnés

Il a en charge :

- la gestion administrative des contrats (contrat d'abonnement, de résiliation, contrat de mensualisation...)
- l'accueil téléphonique des abonnés
- la gestion des réclamations
- la gestion et la relève des compteurs d'eau
- la facturation eau et assainissement

Le pôle Eau Potable

Il a en charge ;

- la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.
- l'entretien et l'exploitation des équipements d'eau potable
- le suivi de la qualité de l'eau
- la recherche des fuites préventives sur le réseau

Le pôle assainissement collectif

Il a en charge :

- la collecte et le traitement des eaux usées
- l'entretien et l'exploitation des équipements d'assainissements collectifs
- le suivi de l'auto-surveillance réglementaire



Le pôle assainissement non collectif

Il a en charge :

- un rôle de conseil et d'expertise auprès de l'utilisateur
- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités.
- la vérification périodique (selon la capacité de l'installation) de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- le contrôle de l'installation dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Le pôle Travaux Eau et Assainissement

Il a en charge ;

- le suivi et la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eau et assainissement
- la création des nouveaux branchements d'eau et d'assainissement
- le renouvellement des compteurs d'eau
- les interventions et les réparations sur les ouvrages

Les services supports

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Durance Luberon, des services supports se mobilisent au quotidien :

- **le Service Gestion comptable** prépare les budgets et leurs exécutions.
- **le Service Commande Publique** a en charge la gestion des marchés publics.
- **le Service Ressources Humaines** accompagne les carrières des 58 agents. Il est en charge de la paye.
- **le Service Communication** est garant de l'image du Syndicat Durance Luberon et participe à sa promotion. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant les différents outils de communication.
- **le Service SIG** assure la gestion patrimoniale des ouvrages d'eau et d'assainissement.
- **le Service Prévention et Patrimoine**, met en œuvre la politique santé et sécurité au sein de la collectivité et organise les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances...). Il a en charge également la gestion des sinistres.

Direction Générale et Services Supports

Directeur Général des Services : Sylvie CORGIAT
Directeur des Services Techniques : Anthony VITALI

16 agents

Relations
Abonnés

10 agents

Eau
Potable

8 agents

Assainissement
Collectif

10 agents

Travaux
(eau et assainissement
collectif)

10 agents

Assainissement
Non Collectif

2 agents

CHIFFRES CLÉS EN 2021

58 AGENTS

dont 10 agents relevant du
droit public et 48 agents de
droit privé.

10.5 ans
en moyenne
d'ancienneté

42.5 ans
de moyenne d'âge

21 FEMMES

6 stagiaires

1 apprenti



FOCUS sur les Formations

Le Syndicat Durance Luberon donne une place importante à la formation car elle est essentielle au développement des compétences des agents et au bon fonctionnement du service public. En 2021, au regard du contexte sanitaire, le planning des formations a été relativement perturbé. Néanmoins, le Syndicat a comptabilisé 43.5 jours de formations. Au total, ce sont 39 agents qui ont pu bénéficier d'au moins une formation dans l'année.

- **les formations métiers** permettent aux agents d'acquérir ou de renforcer des connaissances et des pratiques dans un domaine précis.
- **les formations obligatoires** de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité), habilitations (électriques,...) et permis, ...
- **les formations liées à la santé et à la sécurité au travail** : lutte contre l'incendie, sauveteurs et secouristes, risques (exposition à l'amiante, ..).
- **les formations à la préparation des concours et examens professionnels** : ces formations concernent les agents publics.

43.5

jours de formation

39 agents
ayant suivi une
formation

17 800 € HT
Budget formation
pour les agents de
droit privé

Le Syndicat Durance Luberon : sensibilise le jeune public

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon a à cœur de faire découvrir aux jeunes le petit cycle de l'eau. Lors de ces visites techniques, c'est également l'occasion de leur faire connaître les différents métiers, de les sensibiliser sur la préservation de la ressource et sur les bons gestes à adopter.

Des visites pédagogiques de terrain

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Durance Luberon accueille gratuitement les établissements scolaires et sensibilise le jeune public sur les enjeux de l'eau et les différentes techniques de traitement.

Cette sensibilisation s'effectue à travers les visites d'ouvrages d'eau et d'assainissement et par un échange direct avec les techniciens de terrain.

En 2021, trois visites pédagogiques ont été effectuées avec les élèves de première Bac Pro de l'Ecole Maison Familiale Rurale de la Tour d'Aigues, les élèves de BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau) du Lycée Agricole Campus Fontlongue de Miramas et du Lycée d'Istres.



Les élèves de BTS GEMEAU du lycée d'Istres en visite sur la station de traitement d'eau potable Pont de Durance à Pertuis



Les élèves de 1ère Bac Pro de l'école MFR de la Tour d'Aigues en visite sur la station d'épuration de Pertuis



Les élèves de BTS GEMEAU du Campus Fontlongue de Miramas en visite sur la station d'épuration de la Bastide des Jourdans

Le Syndicat Durance Luberon engagé pour une gestion publique performante

Engagé pour une gestion publique performante et transparente, le Syndicat Durance Luberon entretient un partenariat étroit avec les Finances Publiques et se mobilise pour apporter des nouveaux services aux usagers du territoire.



De gauche à droite : Mme Claude TEXTORIS, Comptable Public de Pertuis, M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon, M. Michel LAFFITTE, Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse

Signature d'une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 5 ans

Le 1er décembre 2021, M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon, Mr Michel LAFFITTE, Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse et Mme Claude TEXTORIS Comptable Public de Pertuis se sont réunis pour **renouveler la convention de partenariat entre le Syndicat et la Direction Départementale des Finances Publiques**.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans le prolongement des engagements partenariaux précédemment conduits depuis 2012. Elle est conclue pour une durée de 5 ans sur la période 2021-2026 et s'organise autour de 3 axes majeurs :

- **Axe 1 : Faciliter le fonctionnement des services** en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges.
- **Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures** : maîtrise des délais de paiement, amélioration du recouvrement en modernisant et optimisant les chaînes de recettes et de dépenses.
- **Axe 3 : Améliorer la qualité comptable et la tenue de l'actif** pour offrir aux élus une vision fiable des comptes.

Cette convention fera l'objet d'un bilan annuel et permettra d'identifier efficacement la progression de chaque action menée, et de réorienter le cas échéant les démarches entreprises.

« Le Syndicat Durance Luberon et le Centre des Finances Publiques ont une vision commune : servir l'intérêt général et mener une gestion publique performante, efficace et transparente. » précise le Président, M. Henri LAFON

CHIFFRES CLÉS

4 Budgets

(Eau , Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Général),

8 800 écritures comptables ont été comptabilisées en 2021 par le Syndicat et prises en charge par le Centre des Finances

Un nouveau moyen de paiement disponible pour payer ses factures d'eau

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a établi un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour payer les factures de service public telles que les factures d'eau.

Soucieux d'apporter aux usagers un service de proximité, les élus du Syndicat Durance Luberon se sont mobilisés dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif proposé par la DGFiP.

Ainsi, depuis le 1er février 2021, il est possible de payer ses factures d'eau chez un buraliste ou partenaire agréé. Ce moyen de paiement permet de faciliter les démarches pour les personnes peu à l'aise avec internet et offre aux usagers des guichets supplémentaires aux horaires plus larges.



De gauche à droite : Anthony VITALI (Directeur des Services Techniques du Syndicat Durance Luberon), Stéphane BONAVENTURE (Adjoint Trésorerie de Pertuis), Karine MOURET (vice-Présidente du Syndicat Durance Luberon), Claude TEXTORIS (Trésorière de Pertuis), Christine et Christian MAGNIEZ (gérants du Bar Bleu), Henri LAFON (Président du Syndicat Durance Luberon), Sylvie CORGIAT (Directrice Générale des Services du Syndicat Durance Luberon)

Comment ça marche ?

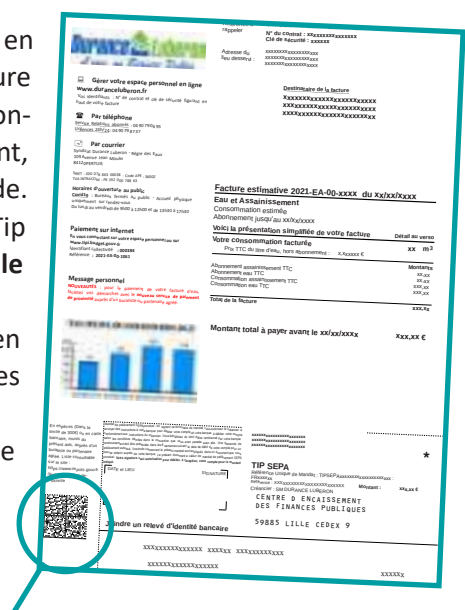
La facture d'eau émise par le Syndicat Durance Luberon dispose dorénavant en bas à gauche d'un datamatrix (ou QR Code). Ce QR Code sert à payer la facture chez les buralistes ou partenaires agréés, que ce soit en espèces (pour les montants jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire (sans limite). A l'issue du paiement, le buraliste remet ensuite un justificatif, qui peut être nominatif sur demande. **Ce nouveau mode de règlement s'ajoute à ceux déjà proposés** (chèque, Tip Sepa, virement...) **et au paiement en ligne disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site www.duranceluberon.fr.**

Les factures d'eau peuvent être réglées chez n'importe quel buraliste agréé en France. La liste est évolutive et disponible auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site <http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>. Le paiement au guichet du Trésor Public de Pertuis reste bien sûr possible pour les paiements en espèces ou par carte bancaire.

Pour en savoir plus :

<https://www.duranceluberon.fr/payer-ma-facture>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



Le Syndicat Durance Luberon veille à la bonne exécution du Service

Le Syndicat Durance Luberon a mis en place un dispositif afin d'apporter une solution satisfaisante aux deux parties en cas de litige.

Traiter efficacement les réclamations

En cas de réclamation, le Syndicat a mis en place un dispositif avec deux niveaux de traitement.

1. Les services du Syndicat Durance Luberon

Les services étudient le motif d'insatisfaction et apportent à l'abonné une réponse écrite et argumentée (en application du règlement de service ou de la réglementation en vigueur).

2. Les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis ou la médiation de l'Eau à Paris

Si malgré toute l'attention portée à sa demande, l'abonné n'est pas satisfait par la réponse des services, il peut saisir gratuitement : les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité au point d'accès au droit à Pertuis ou à la mairie de Cadenet ou recourir à la Médiation de l'eau à Paris (<https://www.mediation-eau.fr>).

Les conciliateurs de justice, un partenariat local et de proximité

Dans le cadre de sa mission de Service Public, le Syndicat Durance Luberon soucieux d'apporter un service de qualité, a renforcé les moyens offerts à ses usagers pour traiter à l'amiable les différends pouvant exister, en mettant en place depuis 2017, une charte partenariale de proximité avec les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis. Ces derniers, nommés par le premier Président de la Cour d'Appel de Nîmes ont pour mission de faciliter le règlement amiable des différends en dehors de toutes procédures lourdes et coûteuses. Il s'agit d'un véritable service de proxi-

mité et les conciliateurs reçoivent personnellement les usagers sur rendez-vous.

L'objectif du Syndicat Durance Luberon et des conciliateurs de justice est de travailler plus efficacement et en toute indépendance afin de rechercher une solution amiable, équitable et rapide, pour les usagers du territoire.

"Le partenariat liant les conciliateurs de justice et le Syndicat Durance Luberon, est un gage d'efficacité, d'amélioration et de modernisation des services rendus aux usagers proposant ainsi un service compétent, gratuit, indépendant, avec des solutions et des délais d'instruction rapide."

Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon

CONCILIATION ET MÉDIATION - BILAN 2021

Litige avec les usagers ayant saisi les Conciliateurs de Justice de proximité	2019	2020	2021
Nombre de saisines	11	9	8
Nombre de Procès Verbal de conciliation	6	2	2
Nombre de Procès Verbal de non conciliation	5	7	6
Montant total des litiges (conciliations et non conciliations comprises)	16 853.59 €	86 140.82 €	72 021.61 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	6 803.99 €	40 331.18 €	30 533.36 €

Litige avec les usagers ayant saisi la Médiation de l'Eau	2019	2020	2021
Nombre de saisines	10	4	9
Nombre de dossier avec règlement à l'amiable	5	1	1
Nombre de dossiers sans règlement à l'amiable	5	3	8
Montant total des litiges	45 944.32 €	2 433.67 €	70 897.56 €
Montant de résolution des litiges à charges du Syndicat	2 666.36 €	58.71 €	26.79 €
Coût de la procédure de médiation en € HT (abonnement annuel et prestation)	2 753.08 €	2 056.68 €	2 693.68 €

Répondre aux attentes des usagers

Répondre aux attentes des usagers et leur apporter un service public de qualité sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. La relation à l'abonné fait partie intégrante des missions du Syndicat Durance Luberon et elle est au cœur de sa politique et de ses actions.

Faciliter les démarches en ligne

Souhaitant apporter une communication efficace auprès de ses usagers, le Syndicat Durance Luberon dispose de différents outils pour faciliter les démarches en ligne.

Le site internet permet aux abonnés d'accéder à de l'information, de découvrir le Syndicat Durance Luberon et de faciliter leurs démarches en ligne ou leur prise de contact



Les + de l'espace personnel

Simple et intuitif avec une utilisation rapide et facile.

Pratique disponible 7J/7, 24H/24.

Sécurisé en se connectant avec ses identifiants personnels.

Au 31/12/2021
7621 abonnés disposent de leur espace personnel
 soit près de 30 % d'abonnés



BILAN DU SITE INTERNET DU SYNDICAT DURANCE LUBERON

24 342 visites en 2021

2 min 13 s durée moyenne de la visite

Une information adaptée

Le Syndicat Durance Luberon dispose, en fonction de l'urgence du message, de plusieurs supports de communication pour informer les abonnés. L'information peut s'effectuer via :

- ◆ la facture d'eau
- ◆ un SMS, un mail, un courrier ou un message téléphonique

- ◆ la lettre d'information envoyée avec la facture et la synthèse annuelle de qualité d'eau fournie par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ;
- ◆ les avis de coupure déposées dans les boîtes aux lettres,
- ◆ les plaquettes d'informations
- ◆ le site internet www.duranceluberon.fr

FOCUS sur la lettre aux abonnés 2021

Une **lettre d'information** est envoyée une fois par an à tous les abonnés des services publics de l'eau et de l'assainissement. Elle est expédiée dès le mois de janvier avec la facture semestrielle et les résultats d'analyses de qualité d'eau fournis par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Le numéro diffusé en 2021 a été consacré à la mise en place du nouveau site internet et à l'espace personnel permettant d'effectuer les démarches en ligne en quelques clics.



04 90 79 06 95
prix appel local depuis un poste fixe

Un service public disponible 24h/24h et 7J/7

L'abonné a accès au Syndicat Durance Luberon en composant un numéro **accessible 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année**.

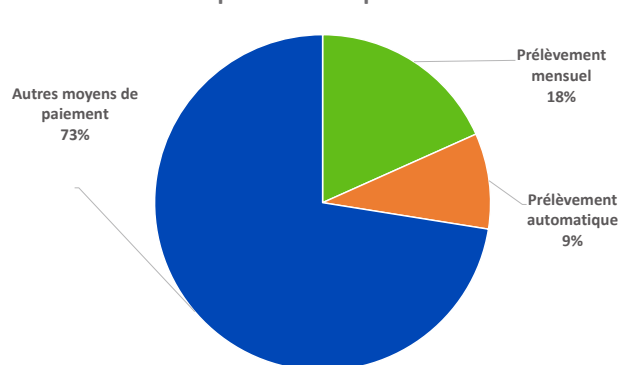
Pendant les heures d'ouvertures des bureaux de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, ce sont des chargées de Relations Abonnés qui réceptionnent les appels. En dehors de ces plages horaires, un service d'astreinte est mis en œuvre permettant une intervention rapide en cas d'urgence.

Proposer une diversité des moyens de paiement

Le Syndicat Durance Luberon propose un large choix de moyens de paiement permettant de répondre au plus près aux besoins des usagers :

- ◆ par TIP (joindre un RIB lors du premier règlement)
- ◆ par chèque (accompagné du TIP)
- ◆ par prélèvement automatique
 - échéance (deux prélèvements annuels)
 - prélèvement mensuel
- ◆ par paiement en ligne sur le site internet www.duranceluberon.fr
- ◆ par virement bancaire sur le compte de la Banque de France du Comptable public
- ◆ par paiement en espèce :
 - auprès des buralistes ou partenaires agréés au paiement de proximité
 - auprès de la Trésorerie de Pertuis

Répartition des paiements



Des associations de consommateurs sollicitées au travers de la CCSPL

Dans le cadre d'une **démarche participative et transparente**, la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** est composée de 3 associations : Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84). Elle **s'est réunie 1 fois au cours de l'année 2021**. Elle a pour vocation d'apporter aux usagers une information sur l'activité du Syndicat Durance Luberon et de faire exprimer leurs nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.



Des conditions d'application de la loi Warsmann plus favorables à l'utilisateur pour les fuites après compteur.

Par délibération n°2018-316 du 5 avril 2018, le Syndicat Durance Luberon a voté un assouplissement des conditions d'application de la Loi Warsmann en acceptant les attestations sur l'honneur (*accompagnées d'une facture d'achat de matériel de réparation*) et en élargissant l'éligibilité des entreprises de plomberies aux entreprises de terrassement et de travaux publics.



Qu'est ce que la loi Warsmann ?

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012, permettent **sous conditions**, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. **Ce dispositif ne concerne pas l'intégralité des catégories d'abonnements au service de l'eau, ni tout type de fuite. Seuls les locaux d'habitation peuvent en bénéficier.**

	Ce que dit la loi Warsmann	Assouplissement des conditions d'application du Syndicat Durance Luberon
Définition d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes
Délai pour demander le dégrèvement	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau
Justificatif à produire pour demander le dégrèvement	L'abonné transmet une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la date de la réparation et la localisation de la fuite (sous un mois à compter de l'information)	L'abonné présente : • soit une attestation d'une entreprise de plomberie • soit une attestation d'une entreprise de terrassement ou de travaux publics • soit une facture d'achat de matériel accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par l'abonné et certifiant que la réparation a été réalisée. <i>Conformément à l'article R2224-20-1 le service peut procéder à tout contrôle chez l'abonné de l'exactitude des éléments déclarés par l'abonné.</i>
Calcul du dégrèvement	<u>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</u> Pour l'eau potable : volume facturé = 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen	<u>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</u> Pour l'eau potable : volume facturé = 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen

A NOTER

Les abonnés ne remplissant pas les conditions de la loi Warsmann mais dont la fuite avérée n'a pas généré de rejet au système d'assainissement bénéficient d'un dégrèvement de la part assainissement.

Dégrèvements - Loi Warsman	2019	2020	2021
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	406	392	424
Nombre de demandes de dégrèvements acceptées	246	243	265
Nombre de demande de dégrèvements refusées*	160	149	159
Montant total (en € HT) des sommes annu- lées	418 955	266 893	595 903

* les refus sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de justificatif...

Le SYNDICAT DURANCE LUBERON mis à l'honneur sur le plan national

Avec un taux de rendement de près de 90%, le Syndicat Durance Luberon a été cité en exemple sur le plan national pour sa stratégie d'amélioration en matière de performance des réseaux d'eau potable.

La lettre du Maire numéro 2164-01 / 2021



Extrait de la lettre du Maire n°2164
26 janvier 2021

EXPÉRIENCES LOCALES

Détecter les fuites sur les réseaux d'eau potable

Multiplier les points de comptage et de détection
Dans le Vaucluse, le Syndicat Durance-Luberon (21 communes et 25 000 abonnés) a investi 34 millions d'euros pour renouveler son réseau par tranches entre 2005 et 2015. Cet effort a porté le taux de rendement de moins de 60 % à 83 % actuellement. Pour repérer les fuites restantes (souvent sur des branchements plus que sur des canalisations), le syndicat a jalonné ses 780 km de réseau de débitmètres et des capteurs. En outre, il contrôle le remplissage des réservoirs pendant la nuit (c'est-à-dire la quantité d'eau qui se est extruite entre minuit et 4 heures), à un heure où la consommation normale est particulièrement faible. Lorsque le niveau vient à baisser, le syndicat ferme les différentes vannes de raccordement les unes après les autres, jusqu'à identifier celle qui dessert la section de canalisation défectueuse. Sur la section ciblée, un contrôle acoustique permet de localiser rapidement le point de fuite précis et de réparer.
Par ailleurs, les élus du Syndicat Durance-Luberon viennent de valider un plan d'investissement pluriannuel de plus de 2,5 millions d'euros destiné à équiper les abonnés d'un système de télé-relève des consommations d'eau. Un tel dispositif a d'abord pour but de faciliter la facturation et le suivi des consommations en temps réel mais il permet également de détecter automatiquement des écarts anormalement importants et d'avertir les usagers qu'ils sont peut-être victimes d'une fuite en aval de leur propre compteur.

Le groupe de travail de l'analyse comparative de la FNCCR



A l'occasion d'une réunion de travail à l'échelle nationale dédiée aux enjeux de rendement des réseaux, le Syndicat Durance Luberon, a présenté en visioconférence, le 7 mai 2021, sa **stratégie d'amélioration** qui a permis de passer en 20 ans, **d'un taux de rendement de 60 % à 86%***.

*chiffre RPQS 2019.



Qu'est ce qu'un taux de rendement ?

Le rendement technique permet d'évaluer la performance d'un réseau en terme de fuites. Il traduit le rapport entre le volume d'eau distribué par le réseau et le volume d'eau consommé par les abonnés. En d'autres termes, il établit le rapport entre la quantité d'eau qui est introduite dans le réseau depuis les réservoirs pour alimenter ces usagers et la quantité d'eau qui arrive effectivement aux usagers. **Le rendement technique du réseau représente donc le taux de fuites du réseau.** Au plus le taux est élevé et au plus le réseau est performant.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2021 de l'eau potable	23
Données techniques générales et synoptique général eau potable	24

LA RESSOURCE EN EAU

De la ressource au robinet	26
Préserver les ressources et les captages	30

LA QUALITÉ DE L'EAU

Fournir une eau de qualité	32

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

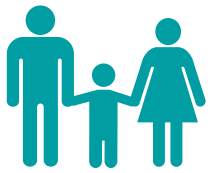
Informers les abonnés à l'avance d'une coupure ou d'une restriction d'eau	34
Offrir un service public de qualité	35

LA GESTION DU PATRIMOINE

Les objectifs de la politique de gestion de patrimoine	36
Connaître le patrimoine	37
Les bonnes pratiques du Syndicat Durance Luberon pour réduire efficacement les pertes en eau	38
Exploiter durablement les ouvrages par la mise en place d'une politique de maintenance préventive	42
Les réalisations 2021	44

PRÉAMBULE

LES CHIFFRES CLÉS 2021 DE L'EAU POTABLE



Usagers

59 360 Habitants

26 982 Abonnés

38.05 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies



Qualité

100 % de conformité bactériologique

121 prélèvements pour analyses bactériologiques

100 % de conformité physico-chimique

123 prélèvements pour analyses physico-chimiques

Production

3 sites de production

19 réservoirs

15 stations de pompage et surpresseurs

4 774 580 m³ prélevés

4 576 947 m³ produits

Consommation

4 096 852 m³ consommés

4 018 847 m³ facturés

Réseau de distribution

89.7 % de rendement de réseau

1.82 m³/km/j d'indice de linéaire de pertes
en réseau (ILP)

709.06 Km de réseau

1.68 km de réseau renouvelé

11.84 km de réseau renouvelé sur les 5 dernières
années

Au 1^{er} janvier 2022

Prix de l'eau potable

(pour une consommation annuelle de 120 m³)

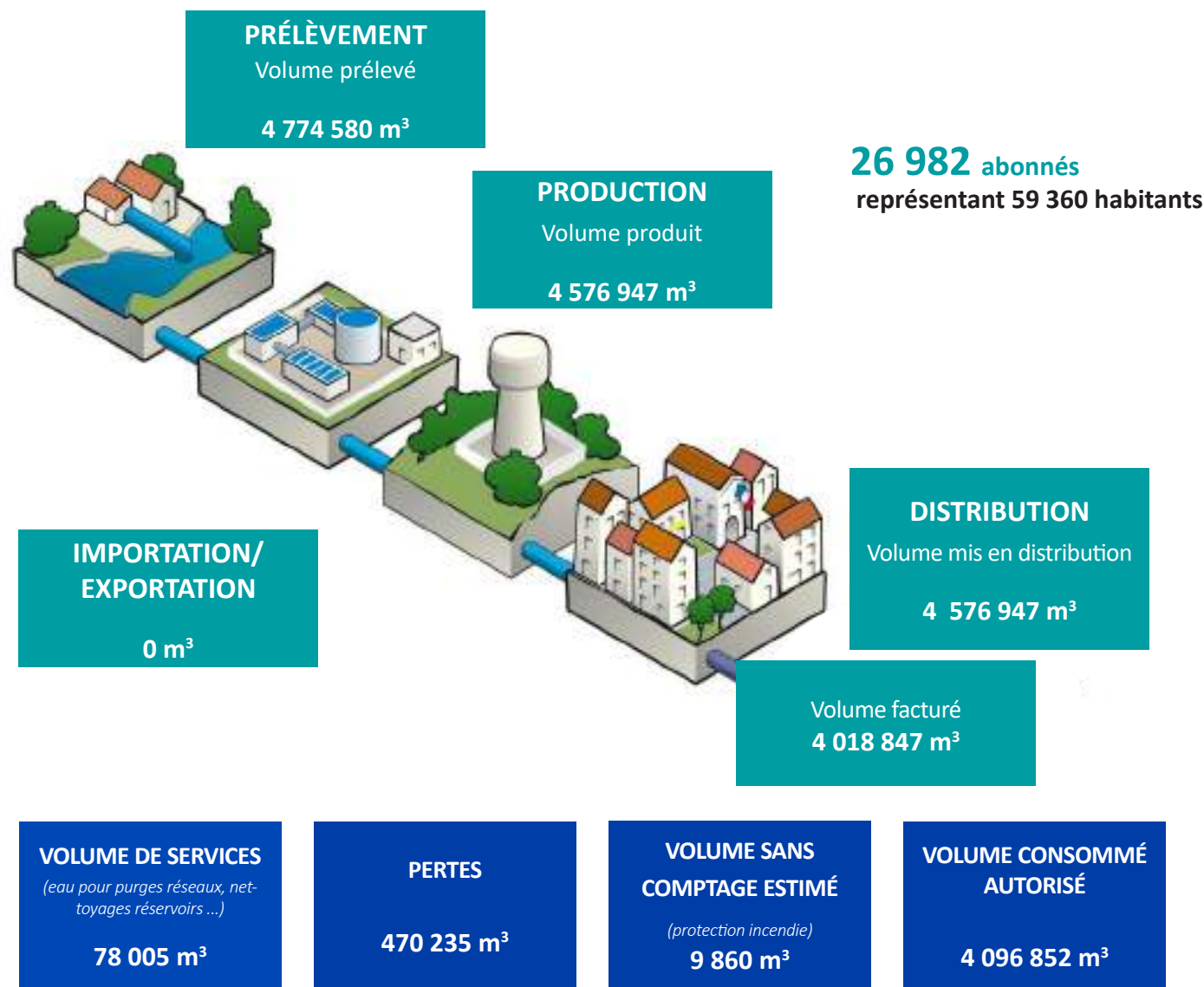
2.59 € HT / m³

2.73 € TTC / m³



DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

SYNOPTIQUE GÉNÉRALE EAU POTABLE

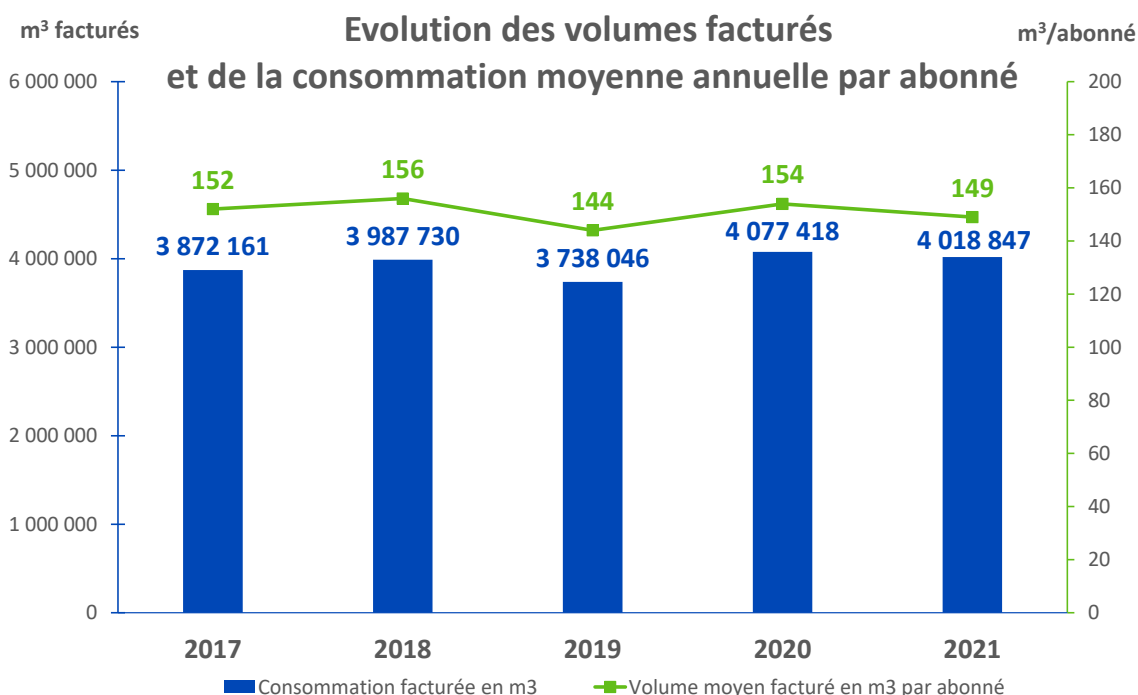
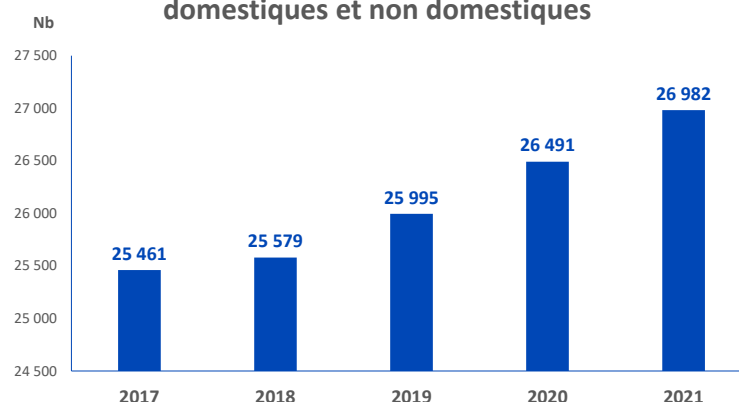


Nombre d'abonnements par commune

	2021
Ansouis	488
Beaumont de Pertuis	537
Cabrières d'Aigues	490
Cadenet	2 144
Cucuron	944
Grambois	704
La Bastide des Jourdans	887
La Bastidonne	438
La Motte d'Aigues	739
La Tour d'Aigues	2 137
Lauris	2 021
Mérindol	1 107
Mirabeau	643
Pertuis	10 299
Peypin d'Aigues	389
Puget-sur-Durance	453
Puyvert	353
Saint Martin de la Brasque	466
Sannes	123
Villelaure	1 470
Vitrolles	138
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	26 970
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	12
TOTAL ABONNÉS (Domestiques et non domestiques)	26 982



Evolution du nombre d'abonnements domestiques et non domestiques

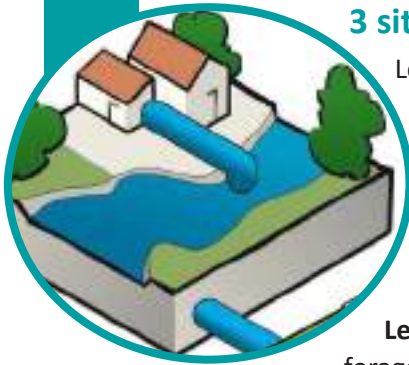


LA RESSOURCE EN EAU

DE LA RESSOURCE AU ROBINET

LE PRÉLÈVEMENT / LA PRODUCTION

3 sites de production

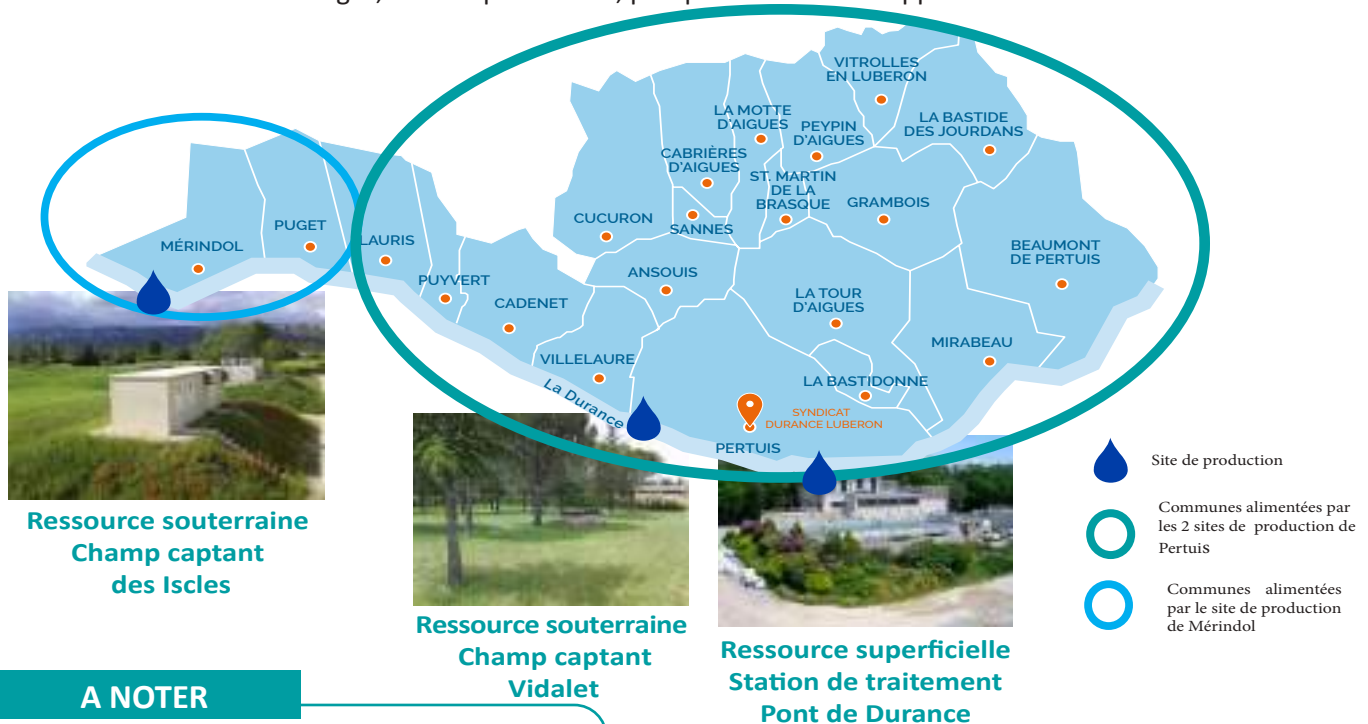


Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis **trois sites de production dont la ressource principale est la Durance**.

L'**usine du Pont de Durance**, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique.

Le champ de captage de Vidalet, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

Le **champ de captage des Iscles**, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.



A NOTER

Une distribution sécurisée

Grâce à un maillage du réseau, les communes alimentées depuis le site de Mérindol peuvent, en cas de problème être desservies depuis Pertuis.

Point de prélèvement	Volume autorisé	
	en m ³ /j	en m ³ /h
Station de traitement Pont de Durance à Pertuis	4 500 000 m ³ par an	720
Captage de Vidalet à Pertuis	13 200 m ³ /j	550
Captage des Iscles à Mérindol	1 650 m ³ /j	150

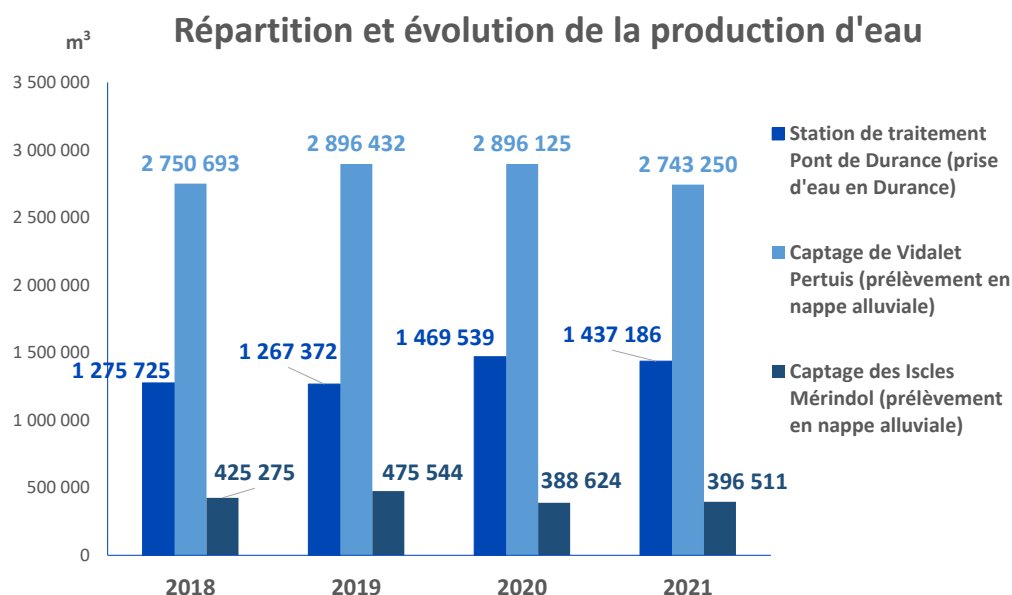
15 Mai 2021 : Régularisation administrative

Un arrêté préfectoral a régularisé la situation administrative de l'usine de traitement d'eau potable Pont de Durance et a instauré les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

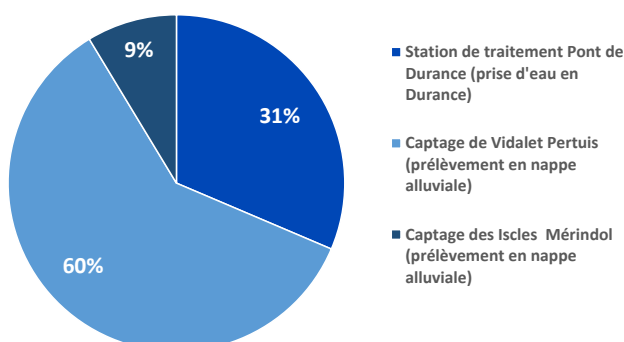
Volume prélevé eau brute (en m ³) du 01/01/N au 31/12/N	2018	2019	2020	2021
Station de traitement Pont de Durance	1 424 179	1 399 227	1 629 848	1 703 808
Captage de Vidalet	2 750 693	2 896 432	2 896 125	2 675 325
Captage des Iscles	425 275	474 544	388 624	395 447
TOTAL	4 600 147	4 770 203	4 914 597	4 774 580

Volume produit (en m ³) du 01/01/N au 31/12/N	2018	2019	2020	2021
Station de traitement Pont de Durance	1 275 725	1 267 372	1 469 539	1 437 186
Captage de Vidalet	2 750 693	2 896 432	2 896 125	2 743 250
Captage des Iscles	425 275	475 544	388 624	396 511
TOTAL	4 451 693	4 639 348	4 754 288	4 576 947

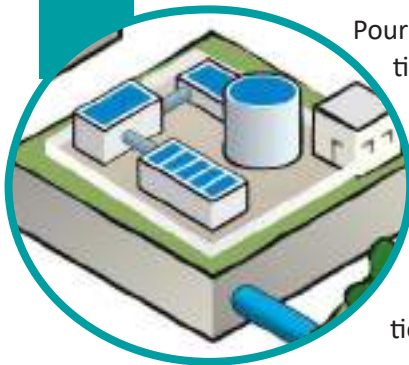
De par leur conception, les 2 champs captant n'ont pas de perte d'eau. Ainsi, le volume produit est identique au volume prélevé. En revanche, l'usine de production de Pont de Durance requiert une perte d'eau de l'ordre de 5% du volume prélevé en raison du process du site (lavage, purges, décanteurs....)



Répartition de la production d'eau



LE TRAITEMENT - LA POTABILISATION



Pour être rendue potable, l’eau brute prélevée doit subir un traitement complet pour garantir les qualités sanitaires et préserver la santé humaine.

Usine Pont de Durance

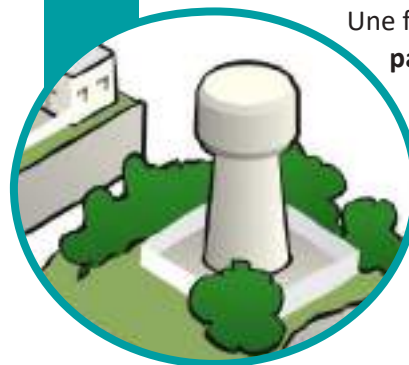
L’eau prélevée directement dans le lit de la Durance est ainsi traitée à l’usine Pont de Durance à Pertuis et passe par différentes étapes de potabilisation. Le traitement de l’eau brute, avant mise à disposition, est de type physico-chimique et comporte les étapes suivantes : dégrillage, pré-ozonation, charbon actif, décantation par coagulation/floculation/ filtre sur sable/ozonation/chloration.

Champs Captant de Mérindol et Pertuis

L’eau prélevée dans les 2 champs captant est naturellement de bonne qualité de par son origine souterraine et nécessite une simple chloration avant sa mise à distribution.

	2018	2019	2020	2021
Eau traitée (en m³)	4 577 842	4 451 693	4 638 348	4 622 370

LE STOCKAGE



Une fois prélevée et traitée, l’eau s’achemine à travers **19 réservoirs et 15 stations de pompage** installés sur des points stratégiques afin d’assurer une alimentation continue en eau potable et de garantir une pression minimale en tout point du réseau.



LA DISTRIBUTION



A la sortie de l’usine de traitement et des 2 champs captant, l’eau produite est acheminée à travers **709,06 km de canalisation** et alimente **26 982 abonnés**.

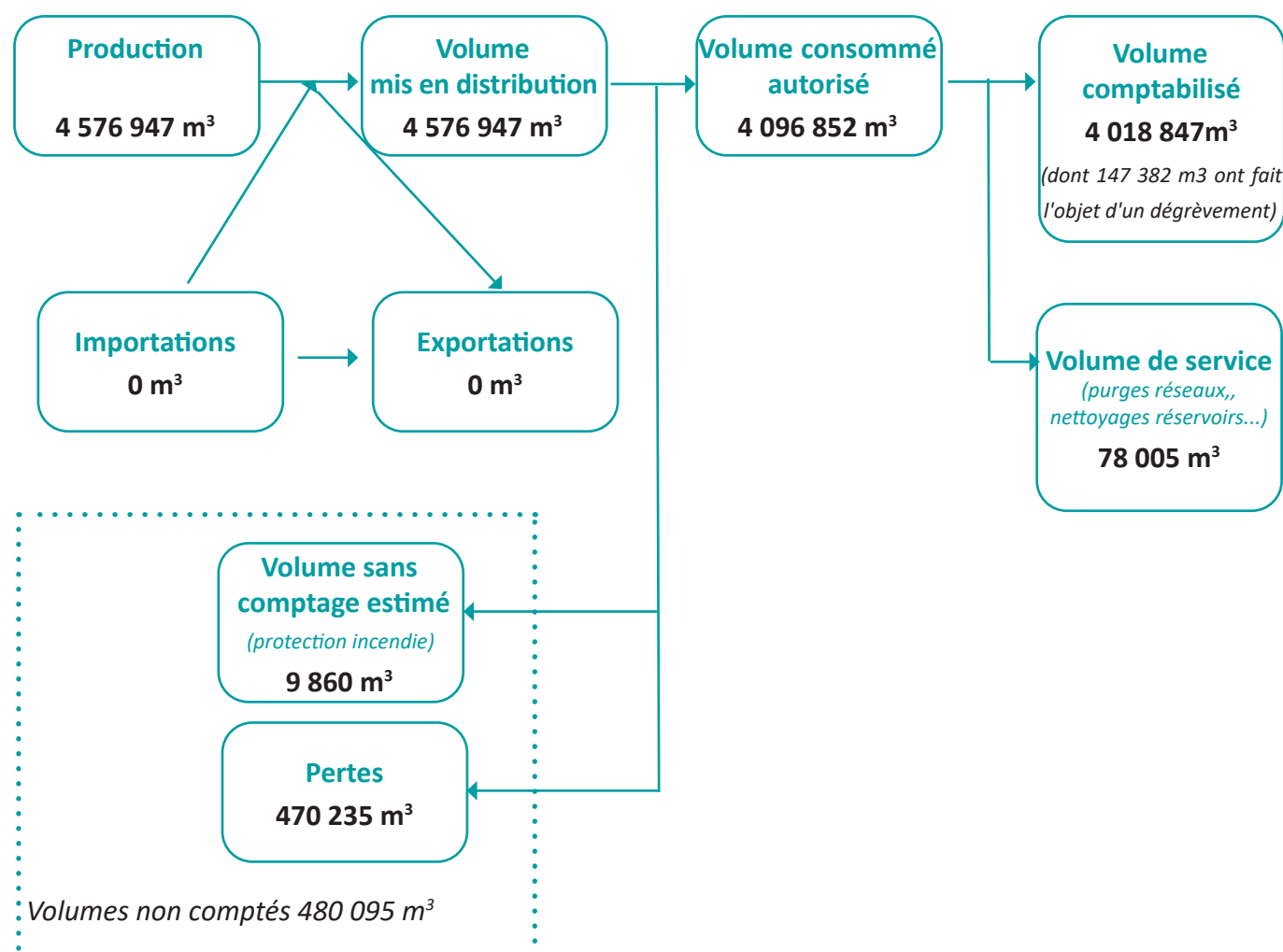
L’eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l’Agence Régionale de la Santé.



Volume mis en distribution et vendu (en m ³) du 01/04/N-1 au 31/3/N*	2018	2019	2020	2021
Volume produit	4 531 344	4 593 720	4 801 023	4 576 947
Volume mis en distribution	4 531 344	4 593 720	4 801 023	4 576 947
Volume vendu aux abonnés domestiques	3 977 856	3 727 897	4 068 516	4 012 309
Volume vendu aux abonnés non domestiques	9 874	10 149	8 902	6 538
Volume total vendu aux abonnés avant dégrèvement	3 987 730	3 738 046	4 077 418	4 018 847

La relève des compteurs d'eau étant lissée sur une année civile, les volumes de distribution et consommation ci-dessus sont calculés sur la période du 1er avril de l'année 2020 au 31 mars de l'année 2021.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2021



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES CAPTAGES

La préservation de la ressource en eau est un enjeu sanitaire et environnemental.

Mise en place des périmètres de protection

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le Syndicat Durance Luberon gère les trois grandes étapes : le captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes en vigueur.

La qualité de l'eau est certes un enjeu sanitaire mais elle répond également à un enjeu environnemental et elle est intrinsèquement liée à la protection de la ressource.

L'objectif est donc de prélever une eau brute de meilleure qualité et de préserver les sites de captage.

L'eau captée du Syndicat Durance Luberon provient essentiellement de **la nappe d'accompagnement de la Durance (75%)**, à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur **ainsi que des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance (25%)**.

Chaque ressource fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité publique (DUP) pris par le Préfet précisant les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du captage.

Afin d'assurer la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, **des périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place sur chaque site de captage d'eau afin d'assurer la préservation de la ressource et réduire ainsi les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource.

L'indicateur "indice d'avancement de la protection de la ressource en eau" traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles de protection du ou des points dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'eau provient à :

75%

d'eau prélevée dans les nappes alluviales

25%

d'eau de surface prélevée dans la Durance



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateur de performance Ref. : P108.3

	2018	2019	2020	2021
Captage de Vidalet	80	80	80	80
Captage des Iscles	80	80	80	80
Usine Pont de Durance	50	50	50	60
Indice consolidé	70.6	71.30	71.30	74.2

Suite à la régularisation administrative effectuée le 15 mai 2021 sur l'usine pont de Durance, l'indice du site en 2021 s'élève à 60%. L'indice atteindra 80 dès lors que l'arrêté préfectoral sera mis en œuvre.

QUELQUES DÉFINITION

💧 Le périmètre de protection immédiate

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

💧 Le périmètre de protection rapprochée

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités interdites sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du site.

Le Syndicat Durance Luberon engagé pour la préservation de la ressource à travers des partenariats

Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2014, le Syndicat Durance Luberon mène des actions préventives auprès des acteurs agricoles et non agricoles situés à proximités des sites de captage. Ces actions se traduisent par un renforcement des échanges et de la communication auprès de l'ensemble de ces acteurs par :

- 💧 la mise en place d'une personne référente sur chaque site
- 💧 un accompagnement technique
- 💧 un suivi rigoureux réalisé annuellement auprès de chaque agriculteur



Un partenariat avec la Fédération de Pêche

Depuis 1992, le Syndicat apporte son partenariat et son engagement pour la protection des milieux aquatiques de la Durance en soutenant l'Opération départementale des Rivières propres organisée par l'association agréée de pêche de Pertuis ainsi que les amicales de Villelaure, Cadenet et Lauris.

«Notre soutien depuis 29 ans à la journée des Rivières Propres est le reflet de notre engagement pour la préservation de la ressource et de la biodiversité du territoire » souligne Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon



La 29eme édition a eu lieu le 6 mars 2021

LA QUALITÉ DE L'EAU

FOURNIR UNE EAU DE QUALITÉ

Le Syndicat Durance Luberon s'engage à fournir une eau de bonne qualité au robinet de chaque consommateur du territoire.

Distribuer une eau potable de qualité

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés de France. Elle fait l'objet d'une surveillance constante et de contrôles rigoureux, depuis son origine jusqu'à l'arrivée au domicile de l'abonné. La vérification de la qualité de l'eau du robinet est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques.

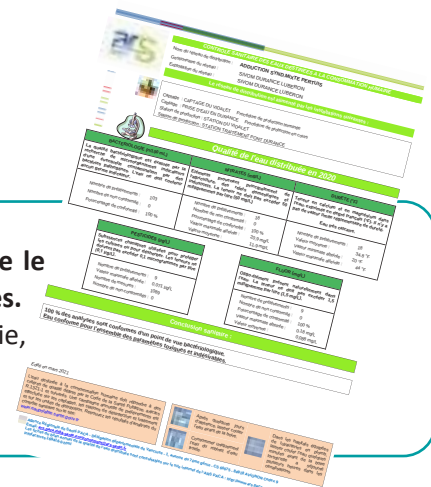


Auto-contrôles

Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, le **Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle** au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau.

Les résultats de la qualité de l'eau en toute transparence

L'ARS réalise chaque année une fiche sur la qualité de l'eau du robinet que le **Syndicat Durance Luberon joint avec les factures d'eau adressées aux abonnés**. Cette synthèse reprend les données issues du contrôle sanitaire : microbiologie, nitrates, ...



Tout savoir sur la qualité de l'eau distribuée dans votre commune :

Sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Ou sur notre site internet : www.duranceluberon.fr



Une eau 100% conforme

Dans le cadre du contrôle sanitaire dirigé par l'ARS, ce sont en 2021, **121 prélèvements** qui ont fait l'objet d'analyses sur les paramètres bactériologiques (121 étaient conformes) et **127 sur les paramètres physico-chimiques** (127 étaient conformes).



Dureté de l'eau, le saviez-vous ?

Au regard de la spécificité des sols dans notre région, l'eau distribuée est calcaire, c'est à dire qu'elle est riche en calcium et magnésium. La dureté de la ressource en eau est affichée dans la fiche de l'ARS transmise avec la facture. Vous pouvez également retrouver la dureté de l'eau sur votre commune sur notre site internet.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité bactériologique

Indicateur de performance Ref. : P101.1

	2021
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	121
Nombre de non-conformités bactériologiques	0
Taux de conformité	100

Conformité Physico-chimique

Indicateur de performance Ref. : P102.1

	2021
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	127
Nombre de non-conformités physico-chimiques	0
Taux de conformité	100

La qualité de l'eau, une priorité

Sur simple appel téléphonique ou via le site internet du Syndicat Durance Luberon, les abonnés peuvent signaler et informer le Syndicat Durance Luberon en cas d'insatisfaction ou anomalie constatée sur l'eau distribuée. La demande est prise en charge dans les plus brefs délais par un technicien qualifié.

En 2021
une plaquette dédiée à la
qualité de l'eau a été réalisée.

Durance Luberon
L'eau, un Service Public

**TOUT SAVOIR
SUR LA QUALITÉ DE MON EAU**

Mon guide pratique



D'OÙ VIENT MON EAU ?
LA QUALITÉ DE L'EAU EN QUESTIONS
3 BONNES RAISONS DE BOIRE L'EAU DU ROBINET
CONNAÎTRE LA QUALITÉ DE MON EAU

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

INFORMER LES ABONNÉS A L'AVANCE D'UNE COUPURE OU D'UNE RESTRICTION D'EAU

En sa qualité d'exploitant du réseau, le Syndicat Durance Luberon, peut être amené à réaliser des travaux nécessitant une interruption ou une restriction de service.

Coupures programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau programmée, les usagers concernés sont informés au moins 48 heures à l'avance, selon le cas via :

- une distribution d'un avis de coupure dans la boîte aux lettres
- un affichage en mairie
- une information sur le site internet www.duranceluberon.fr
- une information par voie de presse

Coupures non programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau non programmée comme lors d'une casse importante sur le réseau, les équipes du Syndicat Durance Luberon se mobilisent et mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Afin que les abonnés puissent être alertés, l'information est mise en ligne sur le site internet du Syndicat Durance Luberon.

Les services sont très attentifs à recenser rigoureusement ces coupures d'eau non programmées pour améliorer la qualité de distribution du réseau.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 35 coupures ont été comptabilisées. Elles ont impactés 1835 abonnés.



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'occurrence des interruptions

Indicateur de performance Ref. : P151.1

	2018	2019	2020	2021
Nombre de coupures	24	22	26	35
Nombre d'abonnés concernés	2 550	1 371	1 180	1 835
Taux	0.94	0.85	0.98	1.30

A NOTER

Le nombre de coupure est différent du nombre de casses car certaines réparations sont réalisées sans interruption de service. **Le faible nombre de coupures s'explique par le travail réalisé au quotidien en matière d'amélioration et l'entretien des réseaux**, notamment par l'ajout de nouvelles vannes de sectionnement ou le remplacement de vannes vétustes. Ce matériel permet de limiter les tronçons impactés par des casses en permettant de les isoler facilement.



OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistré dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de réclamation écrites	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P151.1				
	Nombre de réclamations	16	16	20	44
	Taux	0.66	0.62	0.75	1.63

Garantir une remise en eau dans un délai maximal de 72H (hors we et jour férié)

Le Syndicat Durance Luberon s'engage sur un délai maximal de 72 heures pour :

- l'ouverture d'un branchement neuf (hors délais de réalisation des travaux)
- la remise en eau d'un branchement existant (après signature de la demande d'abonnement)

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P152.1				
	Branchements neufs	100	100	100	100
	Remise en eau d'un branchement existant	100	100	100	100

LA GESTION DU PATRIMOINE

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE :

La politique de gestion du patrimoine mis en oeuvre par le Syndicat Durance Luberon se définit à travers 4 objectifs :

- 1) **Connaître, sécuriser le patrimoine et mettre en oeuvre une politique de maintenance** pour suivre son état tout au long de son cycle de vie.
- 2) **Améliorer la performance du service** en luttant contre les fuites, en entretenant, et réhabilitant les ouvrages et équipements, dans le but de garantir la continuité des services d'eau et d'assainissement, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau et de préserver l'environnement.
- 3) **Développer et moderniser le patrimoine**, au regard des besoins techniques, des exigences réglementaires, du développement futur et des aménagements du territoire, en optimisant :
 - le programme de renouvellement des infrastructures (réseau, réservoirs...),
 - les priorités d'investissements pour les extensions.
- 4) **Garantir une capacité financière suffisante pour investir** tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.



2021 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'eau potable du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

- 1 usine de production et de traitement
- 2 forages exploités
- 19 réservoirs au sol
- 15 stations de pompage et surpresseurs
- 709,06 km de réseau classé dans la catégorie de type semi-rural
- 142 instruments de sectorisation mis en place sur le réseau pour contrôler et suivre les volumes

Classification d'un réseau

	Rural	Semi-rural	Urbain	Syndicat Durance Luberon
Densité d'abonnés (abonnés/km)	< 25	Entre 25 et 50	> 50	38.05
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	< 15	Entre 15 et 30	> 30	15.87
Densité d'habitants (hab/km)	< 110	Entre 110 et 180	> 180	112.45

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.

Sur les 709 km du réseau du Syndicat Durance Luberon, 5.6% sont antérieurs à 1960 donc ont plus de 50 ans.

Les réseaux sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (*âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements*) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Depuis juin 2021, il a été mis à disposition des agents de terrain des tablettes numériques permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. Ce nouvel outil facilite ainsi le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.



En 2021,
mise en place de tablettes numériques
pour faciliter le travail de terrain

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P103.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
	PARTIE A : Plan des réseaux	15	15
	PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	28
	PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	45
	TOTAL	120	80

LES BONNES PRATIQUES DU SYNDICAT DURANCE LUBERON POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT LES PERTES EN EAU

Depuis, plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource, mène une politique active pour réduire les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

La lutte contre les fuites d'eau mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon vise à :

- ♣ réduire le volume prélevé dans le milieu naturel et préserver ainsi la ressource
- ♣ réduire les dépenses de fonctionnement liés à la production et à la distribution de l'eau (*consommation d'énergie, produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau...*)
- ♣ diminuer le nombre d'interruptions de service et améliorer la qualité de service
- ♣ optimiser les investissements sur les ouvrages de production et de distribution



Réparation d'une fuite sur le réseau

2021 CHIFFRES CLES

4 576 947 m³
mis en distribution

4 018 847 m³
consommés par les abonnés
Soit 8.8 litres sur 10 litres produits arrivent au robinet du consommateur

78 005 m³
consommés pour les besoins de service

480 095 m³
ont été perdus
(Soit 11% de l'eau distribuée)

89.70 %
de rendement de réseau

Les objectifs de performance

Rendement de réseau

Estimer le rendement du réseau de distribution permet d'évaluer sa qualité et son bon fonctionnement. Cet indicateur correspond à un bilan d'eau représentatif des consommations. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Cet indicateur de performance s'élève à 89.70 % sur le périmètre du Syndicat Durance Luberon. Ce résultat est très satisfaisant et supérieur aux exigences du seuil minimal de rendement de distribution de 67.99% fixé par le décret "Fuites" du 27 janvier 2012.

Rendement de réseau		2018	2019	2020	2021
Indicateur de performance Ref. : P104.3					
Rendement					
CALCUL [Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service)+volume exporté]/[volume produit + volume importé]		89.80	83	86.60	89.70
Indice linéaire de consommation [m³/jour/km]					
CALCUL (Volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service + volume exporté) / Longueur du réseau / 365		16.03	14.82	16.10	15.87

En 2021, 89.70 % de taux de rendement :

un des meilleurs taux au niveau départemental et national.

Indice Linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'évaluer en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Indice linéaire des volumes non comptés		2018	2019	2020	2021
Indicateur de performance Ref. : P105.3					
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/jour/km]					
CALCUL [Volume mis en distribution - volume comptabilisé (abonnés)] / Longueur du réseau / 365		2.14	3.33	2.80	2.20

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

Indice linéaire des pertes en réseau		2018	2019	2020	2021
Indicateur de performance Ref. : P106.3					
Indice linéaire non comptés [m³/jour/km]					
CALCUL [Volume mis en distribution - volume comptabilisé - volume sans comptage - besoin du service]] / Longueur du réseau / 365		1.83	3.04	2.45	1.82

Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le Syndicat Durance Luberon a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 en établissant un plan d'actions en matière de recherche et réparations des fuites ainsi qu'en matière de renouvellement de réseau.

Mise en place d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations.

Pour permettre une surveillance quotidienne du réseau et son suivi, une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et de leurs réparations a été mise en place.



Mise en place d'une supervision rigoureuse et performante

La supervision permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, débitmètres, compteurs...) transmettent leurs données au système permettant ainsi de piloter à distance les équipements. Chaque équipement fait l'objet d'une surveillance en continue et de multiples paramètres sont contrôlés et définis, en alarme prioritaire ou non prioritaire en cas de défaut.

La supervision est outil stratégique d'optimisation du service de l'eau permettant d'assurer le suivi, le diagnostic en temps réel et de rendre possible une intervention rapide pour réduire les pertes en eau.

Mise en place de la sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes qui y passent. Chaque secteur est équipé de compteurs mesurant les volumes. Les données recueillies grâce à ces outils sont transmises à la supervision et aident à l'identification des secteurs défaillants. Un bilan des volumes journaliers et des volumes nocturnes est ainsi établi quotidiennement, et en cas de consommation anormale, une fuite est plus facilement repérable. Des campagnes de recherche de fuites sont également menées par la pose d'enregistreurs sur le réseau. Ces appareils visent à écouter les bruits et à détecter les défaillances sur les ouvrages.

La mise en place de la sectorisation, débutée en 2011, s'est déployée et finalisée en 2021.



**Repérage de fuite
par écoute acoustique**

**En 2021, finalisation du déploiement de la sectorisation
avec un total de 142 instruments mis en place sur le réseau.**

REPÉRER LES FUITES:

Quelle est la différence entre réseaux cassants et réseaux fuyards ?

Un **réseau cassant** se traduit par une baisse immédiate de pression voire une interruption de service.

Un **réseau fuyard** sont des fuites difficilement détectables, par exemple lorsque l'eau s'infiltre dans le sol, et exige davantage d'investigations



Réseau cassant

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2021, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes d'Ansouis, Cucuron, Beaumont de Pertuis, St Martin de la Brasque, Peypin d'Aigues, Pertuis, Villelaure.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2017	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P107.2					
	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice					
	CALCUL Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x	1.973	1.666	4.929	1.595	1.680
	Taux moyen	0.40	0.26	0.36	0.34	0.33

Branchements plombs	2020	2021
Nombre de branchements plombs renouvelés dans le cadre d'un marché	29	7
Nombre de branchements plombs renouvelé dans le cadre de la Régie	91	69
TOTAL	120	76
Nombre de branchements plombs estimés, restants en fin d'année	1015	939



EXPLOITER DURABLEMENT LES OUVRAGES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Pour améliorer et maintenir la performance du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Un déficit d'entretien a pour conséquence une augmentation des pertes d'eau.

Les canalisations

Les interventions menées par les agents du Syndicat Durance Luberon sont planifiées de façon à limiter les gênes pour les abonnés ou pour l'environnement (*exemple : les perturbations du trafic routier sont prises en compte*)

L'entretien du réseau se traduit par :

- ◆ des réparations de fuite sur le réseau principal
- ◆ des réparations sur les branchements
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ la pose de purge et de vannes sur le réseau
- ◆ le renouvellement de purges et de vannes
- ◆ la mise à niveau des bouches à clé



Renouvellement d'un branchement

2021 CHIFFRES CLES

1.680 km de réseau renouvelés

179 nouveaux branchements

202 branchements existants renouvelés

202 réparations sur les branchements

155 interventions (au niveau des compteurs)



Renouvellement d'un branchement

Les réservoirs

Conformément aux obligations inscrites dans le code de la Santé Publique, il est réalisé un nettoyage annuel des réservoirs. Lors de ces travaux de maintenance, le Syndicat Durance Luberon procède à une inspection rigoureuse des ouvrages et établit un diagnostic pour identifier les besoins de réhabilitation en fonction des éventuels problèmes rencontrés.



Réservoir du MotoCross à Pertuis



Les compteurs

Comme tout appareil de métrologie, les compteurs nécessitent une surveillance car la précision du comptage peut se dégrader avec l'âge. Au fil du temps, les volumes passés sont sous-évalués.

La relève des compteurs sert en premier lieu à facturer aux abonnés leurs consommations d'eau. Puis, les données, une fois collectées, permettent de procéder à des bilans quantitatifs et aux mesures de performance du réseau.



Les compteurs des abonnés

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service institue des obligations de vérification périodique avec un contrôle ou un renouvellement.

La fréquence de renouvellement a été fixée à 15 ans. Les agents réalisent les renouvellements des compteurs selon cette périodicité.

Le parc des abonnés est constitué de compteurs dont la lecture de l'index visuelle est saisie manuellement et de compteurs radiorelevés pour une des communes du territoire. **A partir de 2022, le Syndicat**

va débiter le déploiement de la télérelève et d'ici 2026, l'ensemble des compteurs sera équipé de ce nouveau dispositif.

5% des compteurs sont renouvelés chaque année

près de **90%** des compteurs ont moins de 10 ans

1409 compteurs abonnés renouvelés en 2021

Les compteurs des forages

L'arrêté du 19 décembre 2011 définit la fréquence de maintenance des compteurs de prélèvement installés sur les forages. La redevance "Agence de l'eau" préservation des ressources en eau est calculée à partir des volumes prélevés. Ces compteurs doivent être remplacés ou remis à neuf tous les 9 ans ou faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement par un organisme agréé tous les 7 ans.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

En 2021, le Syndicat Durance Luberon a entrepris d'importants travaux d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine ainsi que sur le suivi de la qualité de l'eau.

ZOOM SUR LA PARTIE PRODUCTION

Usine de production Pont de Durance à Pertuis : les pompes de lavage ont été remplacées.



Site de production Vidalet à Pertuis : le groupe 5 du site a été réhabilité.



Station de pompage des Belouzes à la Tour d'Aigues : le groupe 4 du site a été réhabilité.



ZOOM SUR LA PARTIE DISTRIBUTION

Réhabilitation et mise en service du réservoir de Saint Sépulcre à Pertuis



Construction d'une deuxième cuve de 500 m³ au réservoir Motocross situé quartier l'Anchimbaude à Pertuis.



Construction de la nouvelle station de pompage " Boiry " à Pertuis d'une capacité de 500 m³



Surpresseur Arinier à Cucuron : des variateurs plus économes en énergie ont été installés. Ils permettent une meilleure régulation hydraulique.



Finalisation du déploiement de la sectorisation : Un total de 142 instruments ont été installés sur le réseau permettant un contrôle et un suivi rigoureux des volumes produits et distribués.



Acquisition et mise en service d'un nouveau logiciel de supervision :



AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DES SITES

Aménagements et travaux de génie civil : des travaux d'amélioration et de sécurisation des sites ont été effectués sur différents ouvrages (l'Usine Pont de Durance, réservoirs la Caille à Villelaure et à Vitrolles en Luberon, station de pompage des Belouzes à la Tour d'Aigues).



ZOOM SUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Installation d'un système de détection de pollution par bio détection (type truitel) : ce dispositif est installé à l'usine Pont de Durance à Pertuis. Il permet de renforcer le suivi de la qualité de l'eau en détectant d'éventuelles pollutions non détectées par les analyseurs physico-chimiques.



Rechloration et suivi qualité : des points de rechloration ont été créés sur différents ouvrages du réseau (*suppresseur St Jean à Cadenet, réservoir St Médard à la Tour d'Aigues, réservoir de la Tourrache à Peypin d'Aigues, réservoir de Ste Croix à Beaumont de Pertuis*). Des analyseurs de qualité ont été également mis en place pour renforcer le suivi qualitatif de l'eau distribuée.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2021 de l'assainissement collectif	51
Données techniques générales et synoptique général	52
assainissement collectif	

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des réseaux de collecte	54
Des stations d'épuration performantes	56

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Offrir un service de qualité	57

LA GESTION DU PATRIMOINE

Connaître le patrimoine	60
Un parc de stations d'épuration relativement récent	61
Entretenir et renouveler les infrastructures	63
Les réalisations 2021	66

Les chiffres-clés 2021 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



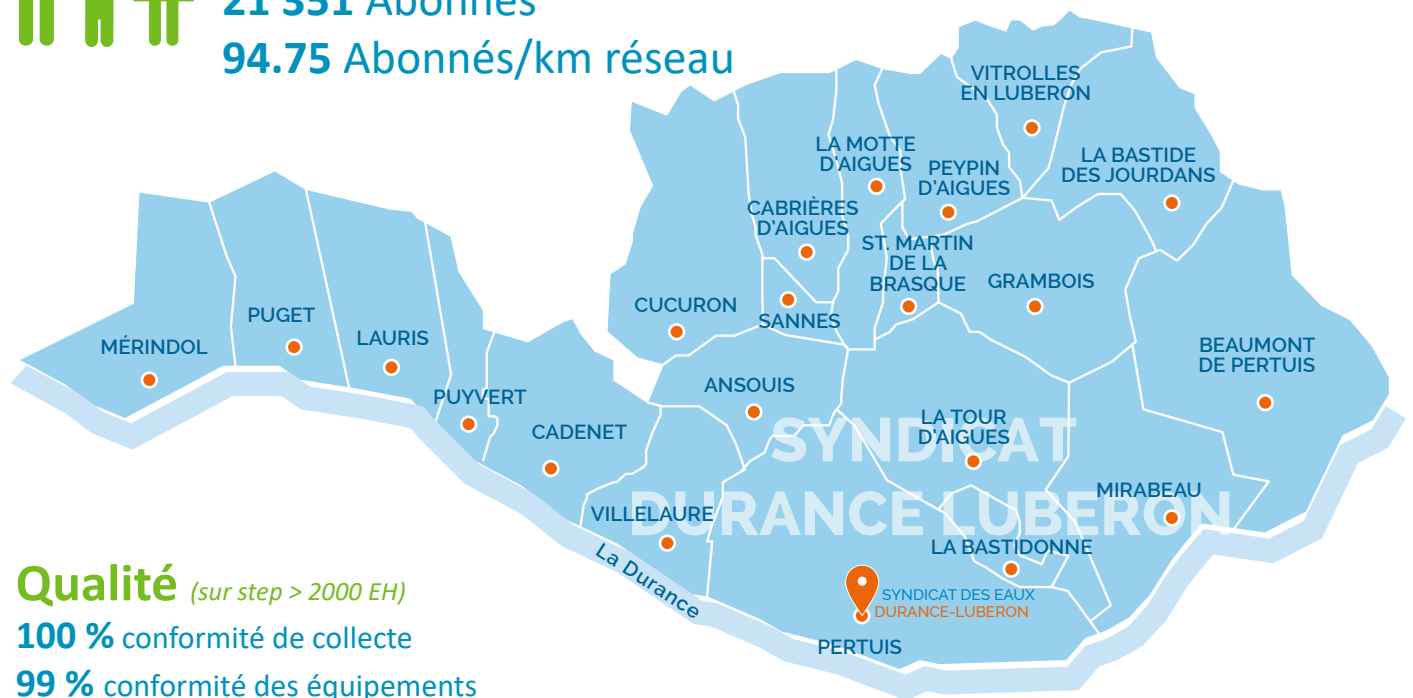
Usagers

46 972 Habitants

21 351 Abonnés

94.75 Abonnés/km réseau

21 communes
desservies



Qualité (sur step > 2000 EH)

100 % conformité de collecte

99 % conformité des équipements

89 % conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Réseau de collecte

225.34 Km de réseau

0.50 km de réseau renouvelé

2.22 km de réseau renouvelé sur les 5 dernières années

Consommation

2 958 870 m³ facturés

Collecte et traitement

16 Déversoirs d'orage

32 Postes de relevage

21 Ouvrages en tête d'unité

25 Stations d'épuration

dont 6 stations > 2000 EH

Valorisation des boues

664.3 tonnes de boues produites

100 % des boues produites sont évacuées vers des filières de valorisation agréées (compost normalisé)



Au 1er janvier 2022

Prix de l'assainissement collectif

(pour une consommation annuelle de 120 m³)

2.08 € HT / m³

2.28 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

SYNOPTIQUE GÉNÉRALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

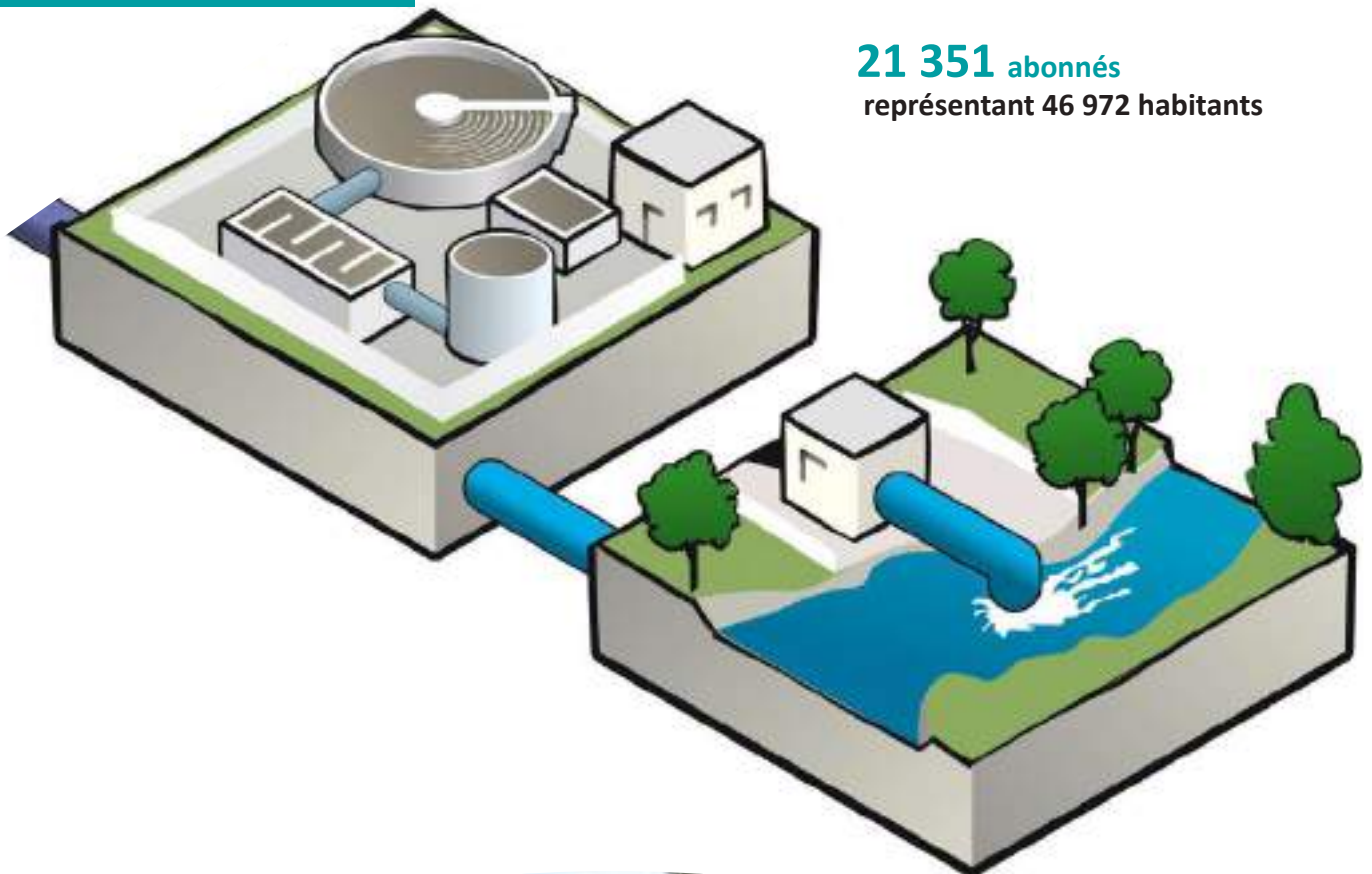
COLLECTE ET TRANSPORT

Volume facturé **2 958 870 m³**
225.34 km de réseau

CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DES 25 STATIONS D'ÉPURATION

77 490 EH

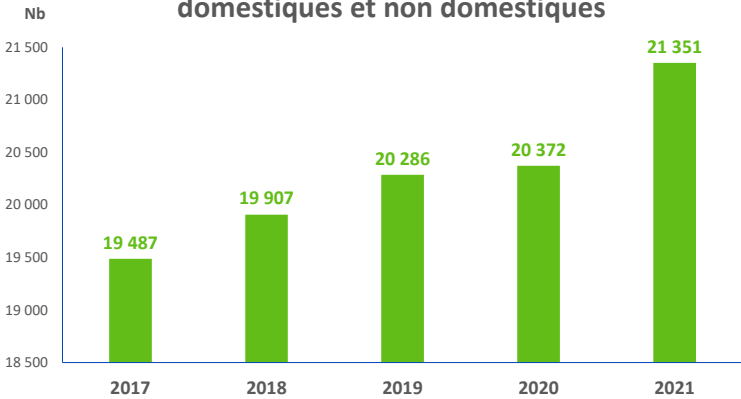
21 351 abonnés
représentant 46 972 habitants



Nombre d'abonnements par commune	2021
Ansouis	211
Beaumont de Pertuis	325
Cabrières d'Aigues	419
Cadenet	1 678
Cucuron	749
Grambois	284
La Bastide des Jourdans	665
La Bastidonne	368
La Motte d'Aigues	472
La Tour d'Aigues	1 500
Lauris	1 444
Mérindol	629
Mirabeau	481
Pertuis	10 121
Peypin d'Aigues	235
Puget-sur-Durance	34
Puyvert	223
Saint Martin de la Brasque	307
Sannes	45
Villelaure	1 085
Vitrolles	64
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	21 339
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	12
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	21 351



Evolution du nombre d'abonnements
domestiques et non domestiques



Le service public de l'assainissement collectif
se compose de :

25 stations d'épuration exploitées en régie

- **6 stations d'épuration supérieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Cadenet, Cucuron, La Tour d'Aigues, Lauris village, Pertuis, Villelaure.
- **19 stations d'épuration inférieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne Village, La Bastidonne St Jean, La Motte d'Aigues, Mérindol, Mirabeau Sud, Peypin d'Aigues Les Dônes, Peypin d'Aigues Fontjoyeuse, Peypin d'Aigues les Roux, Peypin d'Aigues Village, Puget sur Durance



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE SUIVI DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des déversements des eaux usées industrielles

Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en oeuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. (article L 1331-10 du Code de la santé publique. Il existe 2 autorisations de déversements d'effluents industriels sur le territoire du Syndicat Durance Luberon, une située sur Pertuis, et une autre sur la Tour d'Aigues.

2 autorisations de déversements d'effluents industriels.

La connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

L'investissement réalisé par le Syndicat Durance Luberon sur la mise en place de l'auto-surveillance de tous les réservoirs d'orage (*même ceux non impactés par la réglementation*) et de l'ensemble des réseaux desservant les 21 communes contribue de manière significative à l'amélioration de cet indice.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Indicateur de performance Ref. : P202.2

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

CALCUL

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement

	2018	2019	2020	2021
	110	110	110	110



Surveillance des systèmes d'assainissement

16 déversoirs d'orage

21 déversoirs en tête de station d'épuration



La conformité réglementaire du réseau de collecte

Cet indicateur concerne les stations d'épuration supérieures à 2000 EH et s'obtient auprès de la Police de l'Eau. La conformité de la collecte des effluents est définie en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5. Il représente l'éventuelle perte de charge (d'effluent) entre son émission et sa réception. Donc, il est révélateur des absences de rejet au milieu naturel par les ouvrages disposés sur le système de collecte de la Commune.

En 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.

NB : Pour les stations < 200 EH, ces dernières ne sont pas soumises à déclaration. Pour la saisie des données sur l'observatoire de l'eau, si aucune remarque n'est émise par la police de l'eau, ces dernières sont considérées conformes soit 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Conformité de collecte	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P203.3				
	Indice de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU				
	CALCUL Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100	100	100	100



DES STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANTES

Les conformités réglementaires des stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration se définit par l'ensemble des moyens de mesures et de contrôles mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'un ouvrage épuratoire. L'autosurveillance est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

En 2021, le service auto-surveillance a réalisé :

- **112 bilans sur les 6 stations d'épuration de capacité supérieures à 2000 Equivalent-habitants.** Ils ont présenté des résultats d'analyses conformes aux normes de rejet exigées excepté 2 bilans (*un sur la station de Lauris Village et un sur la station de Villelaure*).
- **27 bilans sur les 19 stations d'épuration de capacité inférieures à 2000 Equivalent-habitants** Ils ont présenté des résultats d'analyses conformes aux normes de rejet exigées excepté 2 bilans (*sur la station de La Bastidonne village*)



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performances des équipements d'épuration

Indicateur de performance Ref. : P254.3

Indice de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

CALCUL

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

2018

2019

2020

2021

32

93.3

97.2

99

139 bilans (entrée et sortie)
de stations d'épuration réalisés en 2021

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la station d'épuration et déterminer si elle est dotée de tous les équipements nécessaires pour traiter les effluents qu'elle reçoit.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2021 est de 100% pour toutes les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants (excepté la station d'épuration de la Bastidonne village).

Conformité des équipements d'épuration

Indicateur de performance Ref. : P204.3

Indice de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERUI

CALCUL

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

2018

2019

2020

2021

43

100

99

99

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet de contrôler que la station d'épuration respecte sur l'année d'exploitation, l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui sont imposées par la Directive Européenne c'est à dire que les bilans effectués sont conformes aux normes de rejet exigées.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

D'après la police de l'eau, la conformité des performances des ouvrages pour 2021 est de 100 % pour toutes les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants (excepté les stations d'épuration de Lauris Village et Villelaure) et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants (excepté la station d'épuration de la Bastidonne village).

Conformité des performance des ouvrages

Indicateur de performance Ref. : P205.3

Indice de conformité des performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

2018

2019

2020

2021

43

90

91

89



La valorisation des boues issues des stations d'épuration

Les stations d'épuration produisent des boues lors du traitement des eaux usées, qui doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Les boues liquides des stations qui ne sont pas équipées de ce dispositif sont évacuées vers l'unité de Pertuis, équipée d'une fosse dédiée à ce dépotage.
En 2021, 664.25 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation (compost).

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de boues	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P206.3				
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation				
	CALCUL	100	100	100	100
	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation				

664 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation



Centrifugeuse à boues



Bennes à boues

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistrée dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de réclamation écrites	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P258.1				
	Nombre de réclamations	16	16	20	44
	Taux	0.75	0.79	0.98	2.06

Assurer le suivi des débordements chez l'usager

Le Syndicat Durance Luberon a en charge d'assurer le suivi des débordements chez les usagers dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Cet indicateur mesure le nombre d'indemnisations suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privative), rapportés à 1000 habitants desservis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P251.1				
	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	3	7	8	9
	Taux	0.069	0.157	0.178	0.192

LA GESTION DU PATRIMOINE

CONNAITRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.

Comme pour l'eau potable, les réseaux d'assainissement sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Depuis juin 2021, il a été mis à disposition des agents de terrain des tablettes numériques permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. Ce nouvel outil facilite ainsi le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.



En 2021,
mise en place de tablettes numériques
pour faciliter le travail de terrain

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P202.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
	PARTIE A : Plan des réseaux	15	15
	PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	26
	PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	40
	TOTAL	120	81

UN PARC DE STATIONS D'ÉPURATION RELATIVEMENT RÉCENT

Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, ainsi qu'aux besoins en assainissement du territoire sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. Grâce à une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc de station d'épuration relativement récent.



2021 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'assainissement du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

25 stations d'épuration capables de traiter la pollution de 77 490 Équivalent-Habitants (EH)

- 6 stations d'épuration supérieures à 2000 EH
- 19 stations d'épuration inférieures à 2000 EH

32 postes de relevage

16 déversoirs d'orage

21 bassins d'orage

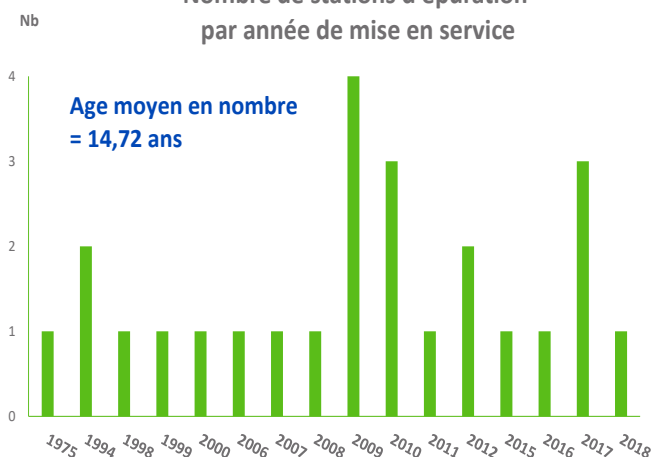
près de 80% des stations d'épuration ont moins de 15 ans

**225 km de réseau
dont 165.5 km de réseau unitaire**

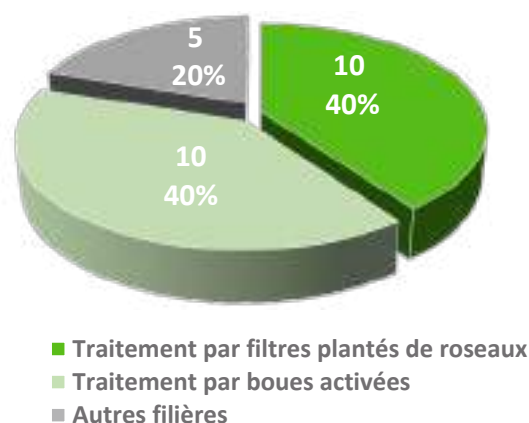
95 abonnés/km

Stations d'épuration	Capacité en équivalent habitants	Type de station	Année de mise en service
STATIONS D'ÉPURATION > 2000 Equivalent-Habitants			
Cadenet	4 600	Boues activées aération prolongée	2009
Cucuron	2 700	Boues activées aération prolongée	1999
La Tour d'Aigues	6 200	Boues activées aération prolongée	2010
Lauris village	4 500	Boues activées aération prolongée	2010
Pertuis	43 000	Boues activées aération prolongée	2018
Villelaure	2 700	Boues activées aération prolongée	1994
STATIONS D'ÉPURATION < 2000 Equivalent-Habitants			
Ansouis	550	Filtre planté de roseaux	2015
Beaumont de Pertuis	1 300	Traitement biologique boues activées	2012
Cabrières d'Aigues	900	Lit bactérien	2000
Grambois	1 100	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastide des Jourdans	1 500	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastidonne village	960	Lit bactérien	1994
La Bastidonne St Jean	260	Filtre planté de roseaux	2010
La Motte d'Aigues	1 200	Filtre planté de roseaux	2006
Mérindol	1 800	Filtre planté de roseaux	2010
Mirabeau	1 500	Boues activées	2017
Peypin d'Aigues Les Dônes	120	Décantation infiltration	2008
Peypin d'Aigues Fontjoyeuse	180	Boues activées	1975
Peypin d'Aigues Les Roux	100	Décantation primaire - infiltration	2007
Peypin d'Aigues Village	400	Lit bactérien	1998
Puget-sur-Durance	120	Filtre planté de roseaux	2017
Puyvert	600	Boues activées aération prolongée	2009
Saint Martin de la Brasque	800	Filtre planté de roseaux	2011
Sannes	200	Filtre planté de roseaux	2012
Vitrolles	200	Filtre planté de roseaux	2016
TOTAL	77 490		

Nombre de stations d'épuration
par année de mise en service



Répartition des stations en nombre et en pourcentage



ENTREtenir ET RENOUVELER LES INFRASTRUCTURES

Pour améliorer et maintenir le bon fonctionnement du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Une gestion de l'exploitation efficace est essentielle pour ne pas engendrer des coûts d'investissement inutiles.

L'entretien du réseau de collecte se traduit par :

- ◆ des diagnostics sur le réseau avec passage caméra
- ◆ des interventions de débouchages sur les réseaux et branchements
- ◆ l'entretien des postes de relevage
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ le renouvellement de tampon fonte et de regards de visite



Obstructions des réseaux et des branchements

Le service exploitation intervient dès lors que des obstructions sont constatées et signalées sur un réseau ou un branchement.

2021 CHIFFRES CLES

Le réseau de collecte

L'entretien du réseau se traduit par :

35.9 km de réseaux existants diagnostiqués avec passage caméra sur les 5 dernières années dont 10.8 km en 2021

50.65 km de réseau curés en 2021

568 interventions de nettoyage des postes de relevage (PR) pour 2021

Débouchages des réseaux (hors astreinte) :

- ◆ 21 interventions par des camions hydrocureurs

Débouchages des branchements (hors astreinte) :

- ◆ 374 interventions par des camions hydrocureurs
- ◆ 125 débouchages manuels (à la canne ventouse)

47 points noirs recensés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre de points noirs du réseau

Indicateur de performance Ref. : P252.2

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

CALCUL

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100

Nb/100 km

2018

2019

2020

2021

21

37

8

47

9.8

17.3

3.6

20.9

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2021, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de Beaumont de Pertuis, Cucuron, la Tour d'Aigues et Pertuis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2017	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P253.2					
	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice					
	CALCUL Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x 20	0.615	0.49	0.37	0.24	0.5
	Taux moyen	0.43	0.45	0.37	0.3	0.20

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

2.2 km dont 0.5 km en 2021

Branchements 2021

75 nouveaux branchements



INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2018	2019	2020	2021
	Indicateur de performance Ref. : P201.1				
	Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif				
	CALCUL Nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100	20 256	20 370	21 796	21 736
	Taux moyen	98.28	99.59	93.47	98.23

Les ouvrages d'assainissement

Un entretien régulier et rigoureux des organes électromécaniques (*système d'aération et d'agitation, pompage...*) des installations d'assainissement est indispensable au bon fonctionnement des équipements. Le contrôle et la maintenance des appareils permettent de prolonger leur durée de vie et de limiter les risques de pannes.

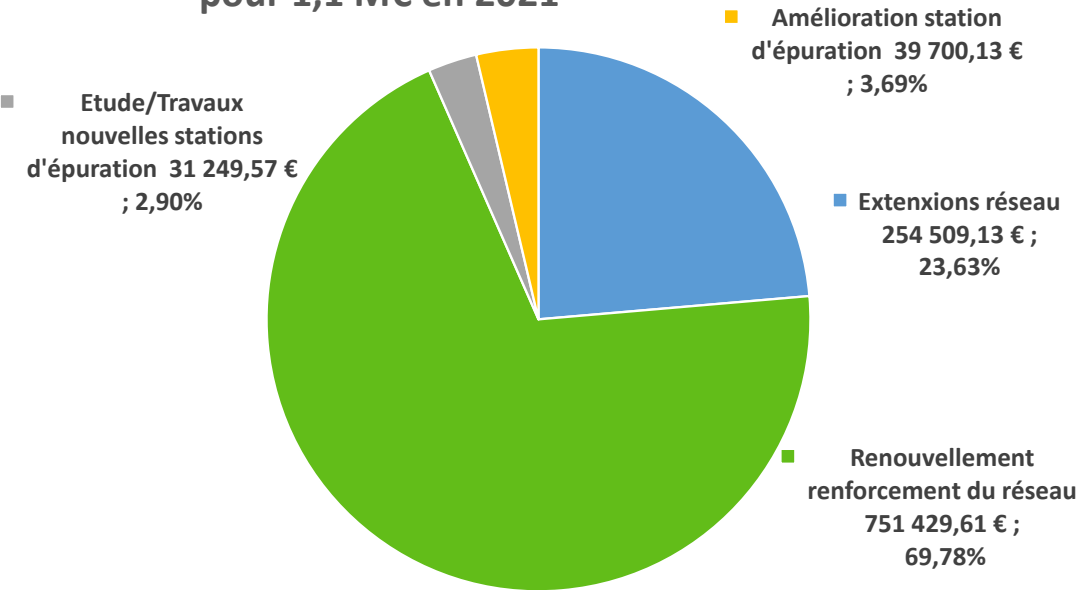
Une surveillance rigoureuse s'effectue également sur les automates programmables qui apporte une vision d'ensemble et précise du fonctionnement de la station d'épuration.

Opération d'entretien sur un poste de relevage



12,9 M€ de travaux réalisés
en 5 ans
dont 1,1 M€ en 2021

Répartition des travaux en 2021
pour 1,1 M€ en 2021



LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

ZOOM SUR LA PARTIE COLLECTE DES EAUX USÉES

Extension du réseau d'eaux usées et création d'un poste de relevage "Fiéraque", hameau Fiéraque à la Bastide des Jourdans : En raison de son obsolescence, la station d'épuration du hameau de Fiéraque a été mise hors service. Grâce à des travaux d'extension et de création d'un nouveau poste de relevage, les habitants de ce quartier sont dorénavant raccordés à la station d'épuration située à l'entrée du village.



Extension du réseaux d'eaux usées et création d'un poste de relevage "Aristolochie", Rocade Simone Veil à Pertuis : Suite à la création de nouveaux logements dans cette zone, il a été nécessaire de réaliser une extension de réseau et un nouveau poste de relevage.



ZOOM SUR L'AUTO-SURVEILLANCE

Renouvellement d'un préleveur portable : Les préleveurs sont utilisés sur les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalents Habitants. Ils permettent la prise d'échantillons nécessaires aux analyses de qualité sur les eaux usées en entrée et en sortie de stations.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2021 de l'assainissement non collectif _____ 69

Descriptif du service et données techniques générales _____ 70

CONTRÔLES DE CONCEPTION-RÉALISATION _____ 73

CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT _____ 74

CONTRÔLES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES _____ 75

INDICATEURS DE PERFORMANCE _____ 76

PRÉAMBULE

LES CHIFFRES CLÉS 2021 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



13 422 Habitants

20 communes

bénéficient de la compétence SPANC du
Syndicat Durance Luberon



6 101 installations

d'assainissement individuel sur le territoire



261 contrôles

périodiques de bon fonctionnement

276 contrôles

de conception / Réalisation

199 contrôles

de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente
immobilière

Le prix des contrôles pour les installations ≤ 20 EH

Contrôle
de bon fonctionnement
80 € HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
280 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
160 € HT

DESCRIPTIF DU SERVICE ET DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Créé en 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient sur 20 communes du territoire et représente 6 101 installations d'assainissement non collectif soit environ 13 422 habitants.

Les missions

Le service est assuré par un Responsable et 2 techniciens, et assure les missions suivantes :

- ♣ le conseil auprès des usagers du service
- ♣ le contrôle périodique de bon entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, tous les 10 ans
- ♣ le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières
- ♣ le contrôle de bonne conception et d'implantation
- ♣ le contrôle d'exécution des travaux de réalisation
- ♣ le contrôle non périodique à l'initiative d'un usager

Nombre d'installations d'Assainissement Non collectif par Commune	2021
Ansouis	332
Beaumont de Pertuis	277
Cabrières d'Aigues	70
Cadenet	632
Cucuron	335
Grambois	376
La Bastide des Jourdans	240
La Bastidonne	43
La Motte d'Aigues	273
La Tour d'Aigues	683
Lauris	569
Mérindol	560
Mirabeau	140
Peypin d'Aigues	121
Puget	357
Puyvert	196
Saint Martin de la Brasque	187
Sannes	72
Villelaure	572
Vitrolles	66
TOTAL	6 101

Données relatives au parc des installations

Unité

Nombre et taille des installations ANC

Nombre d'installations domestiques et assimilée, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC	7 451

Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	7 009

Nombre d'installations contrôlées de taille > ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	16

Type d'usagers des installations ANC

Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques et assimilées	7 004

Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	21

Filière de traitement

Nombre d'installations complètes contrôlées par sol reconstitué	2 135

Nombre d'installations agréées contrôlées	305

Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	1 534

Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	7

Mode d'évacuation des eaux

Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	5 789

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	11

Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	7

Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	1 218

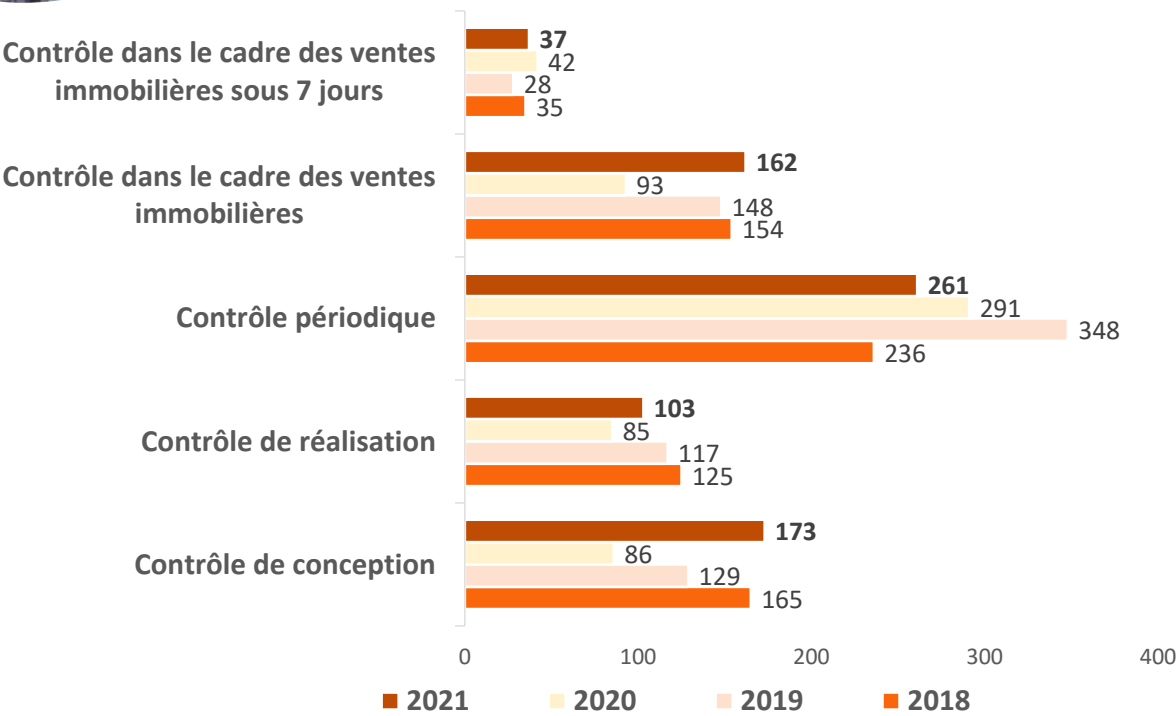
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	12



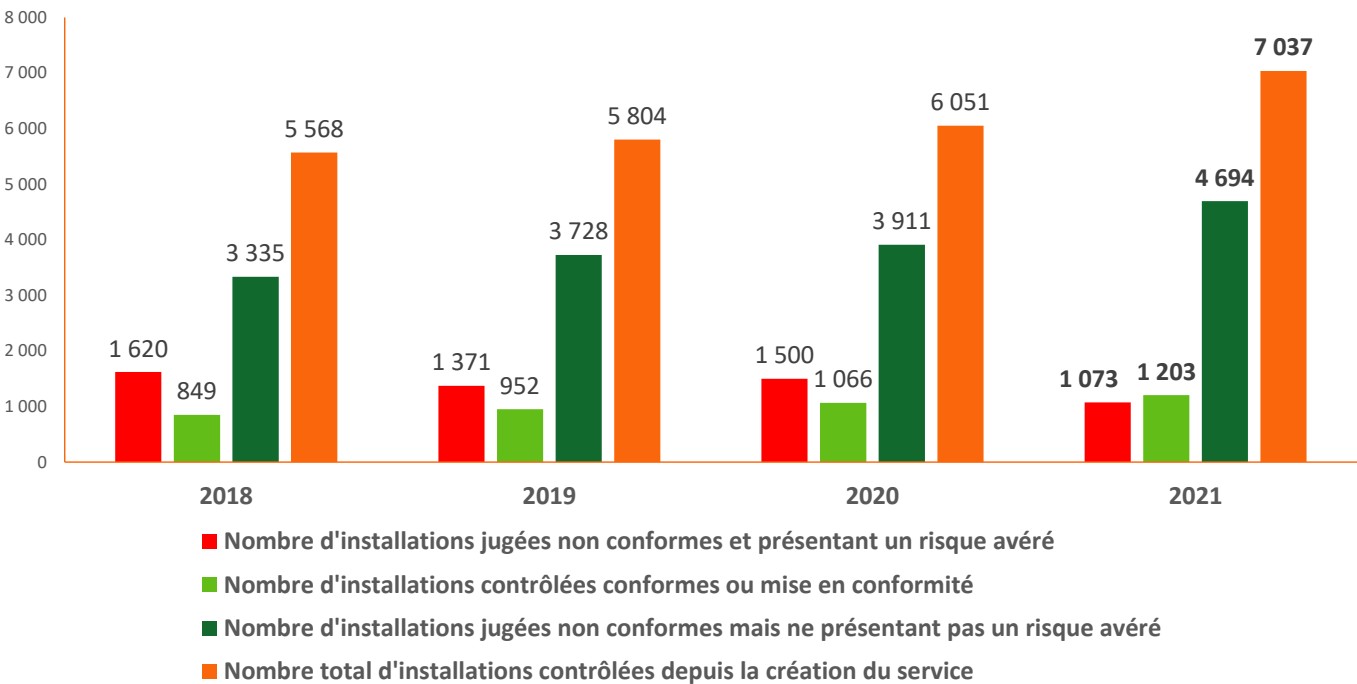
Filtre à sable non drainé



Evolution de l'activité du service SPANC



Evolution des conformités des installations non collectives



CONTRÔLE DE CONCEPTION-RÉALISATION

Le SPANC apporte son conseil et accompagne les usagers au moment du projet de construction ou de rénovation de leur logement.

Le SPANC émet un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui devra respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôle de conception-réalisation	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	165	129	86	173
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	125	117	85	103
TOTAL	290	246	171	276

**276 contrôles de
conception/réalisation**

Fouille d'un filtre à sable



Les démarches d'un contrôle de conception/réalisation

La démarche se réalise en 2 étapes :

Le contrôle de conception : Après le dépôt du dossier par l'usager, le SPANC l'instruit et le contacte pour une visite sur le terrain, si nécessaire. Ce contrôle permet de valider la filière choisie en fonction de la nature du sol et du dimensionnement de l'habitat. Suite à ce contrôle, un avis de conformité est émis. Dans le cadre d'un permis de construire, une demande préalable doit être fournie obligatoirement avant le dépôt de celui-ci. Dès que le SPANC a validé le projet, l'usager peut réaliser ses travaux avec l'entreprise de son choix ou bien déposer sa demande de permis au service en charge de l'instruction.

Le contrôle de réalisation : Avant le remblaiement des ouvrages, l'usager doit contacter le SPANC afin d'effectuer le contrôle de réalisation. Celui-ci permet de vérifier la conformité des travaux au projet validé et le respect des règles de l'art. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport de vérification de conformité de l'installation.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

Le SPANC réalise le contrôle périodique des installations d’assainissement non collectif afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Ces contrôles sont réalisés tous les 5 à 10 ans (selon la capacité de l’installation). Ces visites consistent à évaluer la conformité des installations existantes et des travaux à effectuer le cas échéant afin de préserver l'installation de l'usage, l’environnement et la santé publique.

En 2021, les contrôles se sont déroulés sur les communes de la Bastide des Jourdans et Grambois.

Contrôle périodique de entretien et bon fonctionnement	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	236	348	291	261
Nombre total d'installations non visitées - refus	15	3	3	7
Nombre d'installations non visitées, en raison de reports, de renseignements, impossibilité de visites après 3 relances	35	92	38	46

261 contrôles
de périodiques



Le déroulement d'un contrôle périodique

Le SPANC contacte l'utilisateur par courrier pour planifier le rendez-vous de contrôle. Le technicien se déplace à son domicile et le conseille sur l’entretien et les améliorations à apporter. Un rapport est transmis ensuite à son domicile.



Pré-filtre intégré à la fosse toutes eaux

CONTRÔLE DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES

Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières.

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, un diagnostic de bon fonctionnement de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.

Ce contrôle correspond au contrôle périodique de bon fonctionnement. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC et est à la charge du vendeur.

En 2021, le nombre de contrôles réalisés dans ce cadre s'élève à 199.



Contrôle dans le cadre des ventes immobilières

Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière

2018

2019

2020

2021

154

148

93

162

Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière sous 7 jours

35

28

42

37

TOTAL

189

176

135

199

**199 contrôles réalisés
dans le cadre d'une
vente**



INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
Indicateur de performance Ref. : D302.0

PARTIE A : Éléments obligatoires

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20*
En 2021, 17 communes ont finalisé leur zonage d'assainissement
- Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 30/30
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : 30/30

TOTAL PARTIE A

PARTIE B : Éléments facultatifs*

- Service capable d'assurer l'entretien des installations : 0/10
- Service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10

*A NOTER : le Syndicat Durance Luberon n'a pas opté pour les missions facultatives. Seules les missions obligatoires font partie des compétences du SPANC.

TOTAL PARTIE B

Nombre de points

Nombre de points obtenus

100

80

100

80

40

0

40

0



Fosse toutes eaux et filtre compact

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateur de performance Ref. : P301.3

Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité

2018

2019

2020

2021

849

952

1 066

1 203

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement

3 335

3 728

3 911

4 694

Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service

5 804

6 051

6 477

7 037

Taux de conformité

72.08

77.34

76.85

83.80



Fosse et filtre à sable non drainé

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRIX DES SERVICES



SOMMAIRE

PRIX DE L'EAU : UNE POLITIQUE MAÎTRISÉE	81
UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	85
UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE	86
LA GESTION DES IMPAYÉS	95

PRIX DE L'EAU : une politique maîtrisée

Parce que l'eau est un bien de première nécessité, le Syndicat Durance Luberon a à cœur d'en maîtriser son coût. Pour garantir des investissements équilibrés et un tarif de l'eau juste, le Syndicat Durance Luberon s'appuie sur une gouvernance locale et la solidarité territoriale.

Une gouvernance territoriale transparente et solidaire engagée pour une gestion publique de l'eau

Les élus locaux définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les investissements à engager pour assurer un service de qualité. Ils déterminent la part fixe annuelle, correspondant à l'abonnement au service ainsi que la part proportionnelle, correspondant à la consommation de l'abonné.



L'argent de l'eau reste à l'eau

Quels facteurs influent sur le prix de l'eau ?

Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ont un impact sur le prix de l'eau. Les contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité, disponibilité de la ressource), les conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage), la complexité des traitements pour la rendre potable, la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, la densité de population et la longueur des réseaux de canalisations sont autant de facteurs qui varient fortement d'un territoire à un autre.

Quelle est la politique tarifaire de l'eau appliquée sur le territoire du Syndicat Durance Luberon ?

Fondée en 1947 sur les principes de solidarité entre les communes rurales et urbaines, le Syndicat Durance Luberon applique historiquement un tarif de la part eau identique sur l'ensemble des communes desservies. Depuis 2018, cette solidarité s'est étendue sur la part assainissement avec l'application désormais d'un tarif unique et mutualisé sur l'ensemble du territoire du Syndicat Durance Luberon.

Afin de fournir un service public de qualité, le Syndicat fait preuve d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissements sur ses ouvrages et son patrimoine.

Les tarifs Eau et Assainissement Collectif 2021

Un tarif mutualisé et unique

sur l'ensemble du territoire

MÊME TERRITOIRE
MÊME SERVICE
MÊME TARIF



Depuis le 1^{er} janvier 2018, un tarif unique en eau et en assainissement est appliqué sur les 21 communes du territoire du Syndicat Durance Luberon.

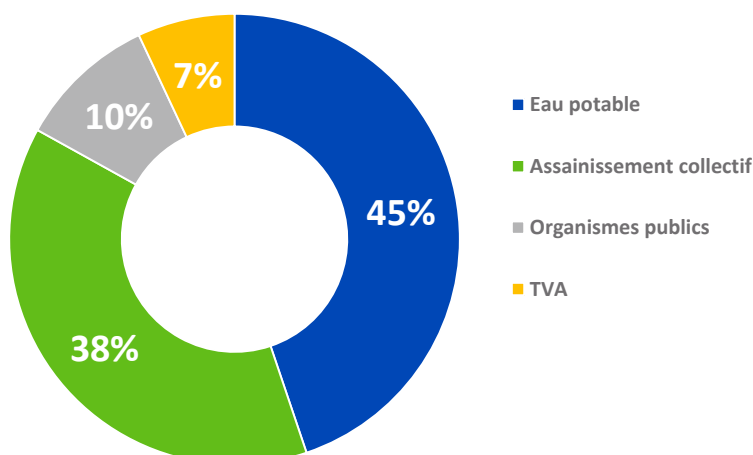
Basée sur une consommation annuelle de 120 m ³	EAU	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Part fixe € HT/an (Abonnement)	64.50 €	44 €	108.50 €
Part proportionnelle € HT/m ³ (Consommation)	1.71 €	1.55 €	3.26 €
Montant € HT /m ³ *	2.25 €	1.92 €	4.17 €
Montant € HT/m ³ **	2.59 €	2.08 €	4.67 €
Montant € TTC***	2.73 €	2.28 €	5.01 €

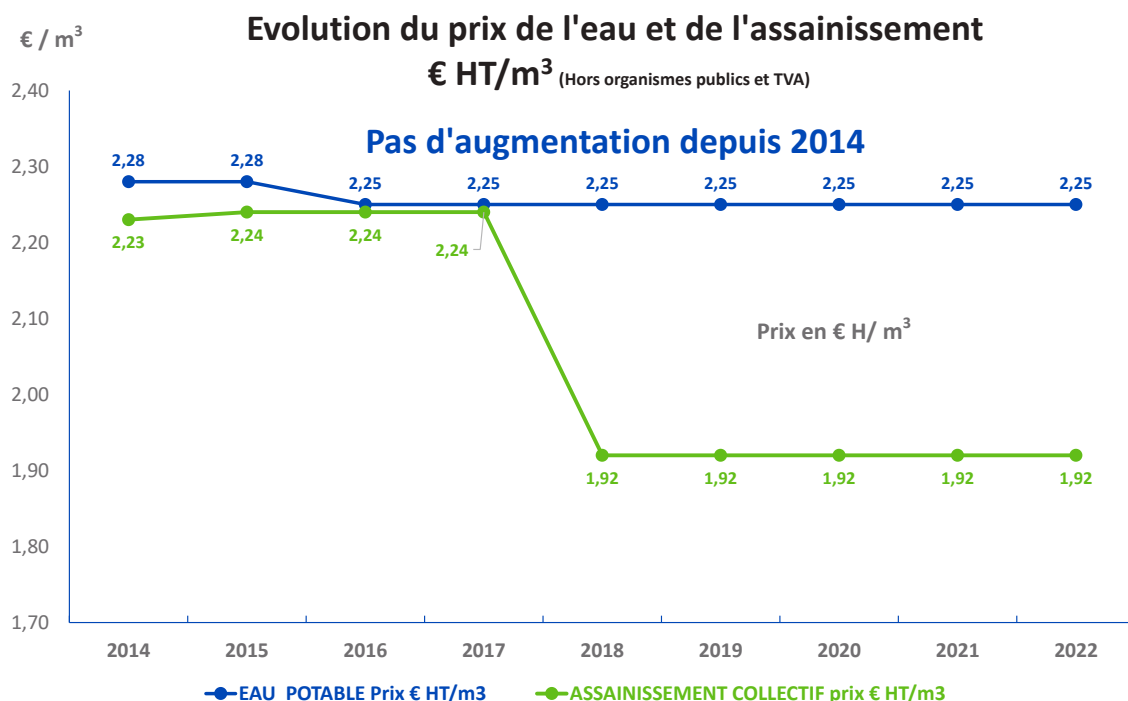
* Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon avec les redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

*** Le prix € TTC comprend les redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la TVA

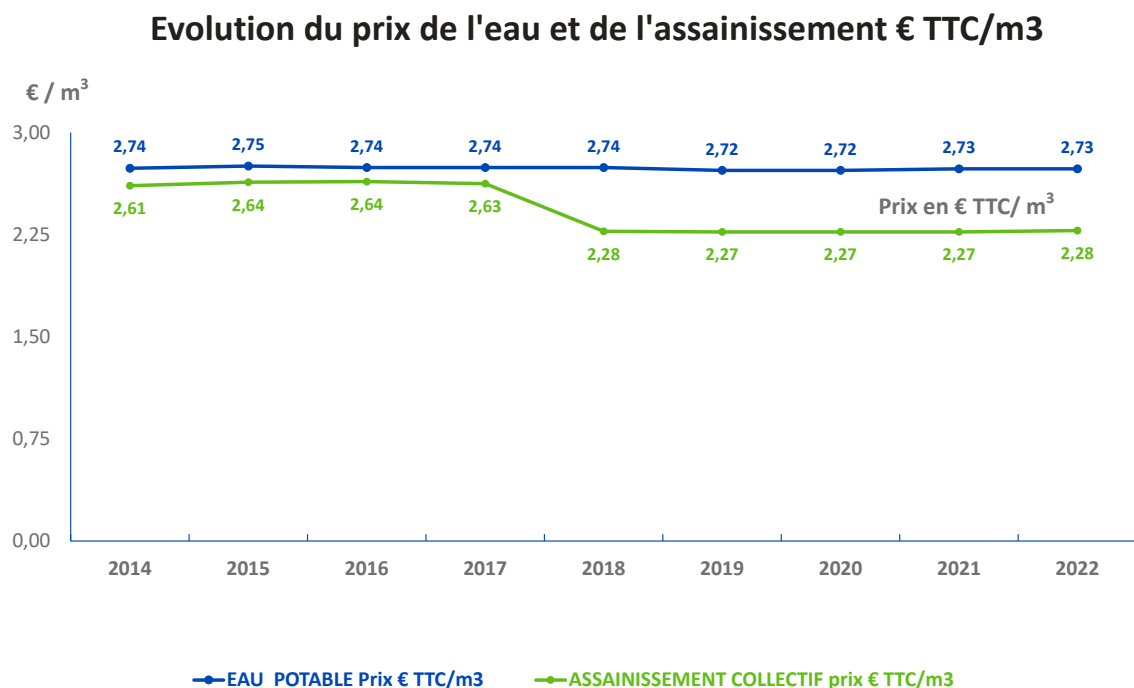
Répartition de la facture 2022





Le prix € HT est calculé pour une consommation annuelle de 120m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.



Le prix € TTC est calculé pour une consommation annuelle de 120m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

Les tarifs Assainissement Non Collectif 2021

Le tarif des contrôles pour les installations ≤ 20 EH

Contrôle
de bon
fonctionnement
80 € HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
280 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
160 € HT

Le tarif des contrôles pour les installations ≥ 20 EH

Contrôle
de bon
fonctionnement
150 € HT
tous les 10 ans

Contrôle
de conception
réalisation
400 € HT

Contrôle
dans le cadre
d'une vente
immobilière
230 € HT

Pénalités *(les pénalités ne sont pas soumises à la TVA)*

Rapport de Carence
< 20 EH 40 €
> 20 EH 40 €

Pénalité financière (Rang 1)
< 20 EH 80 €
> 20 EH 150 €

Pénalité financière (Rang 2)
< 20 EH 160 €
> 20 EH 300 €



UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les élus du Syndicat Durance Luberon se mobilisent pour mener une politique active en matière d'investissement pour garantir une qualité de service et la pérennité du patrimoine . Sur la période 2017-2021 ce sont près de 23 millions d'euros qui ont été investis dans les services d'eau et d'assainissement.

Montant des investissements (€) [Chapitres 20;21;23]	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021
Montant de travaux en eau potable	1 351 028	992 853	2 599 576	2 384 427	2 682 343	10 010 227
Montant des travaux en assainissement collectif	6 244 880	2 602 193	1 885 551	924 165	1 088 966	12 886 272
Montant total	7 595 908	3 595 046	4 485 127	3 308 592	3 771 309	22 896 499

Sur la période 2017-2021

23 M€ d'investissement engagés

Soit près de 5 M€ /an en moyenne pour l'eau potable et l'assainissement



Le tarif de l'eau et de l'assainissement doit toujours être comparé au niveau d'investissement



UNE GESTION FINANCIÈRE RIGoureuse

L'utilisation de outils de pilotage et de contrôle de l'exécution budgétaire permettent l'anticipation d'éventuels dysfonctionnements et améliorent les projections budgétaires.



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'EAU POTABLE

Fonctionnement en euros

Dépenses	7 617 873	Recettes	8 942 257
Charges à caractère général	3 094 458	Atténuations de charges	65 023
Charges de personnel	2 213 938	Redevances aux usagers	7 059 047
Charges de gestion	513 025	Redevances pollution	855 825
Charges financières	100 683	Redevance modernisation	310 400
Charges exceptionnelles	252 436	Redevance prélèvement	186 703
Dotation aux amortissements	1 443 332	Travaux branchements	167 464
Dotation aux amortissements des charges financières		Autres produits	19 984
		Autre produits de gestion courante	1
		Produits exceptionnels	144 818
		Amortissements reprises des subventions	132 992
Résultat de fonctionnement		1 324 383	
Report excédent antérieur		1 547 842	
Total cumulé (réalisations + report)		2 872 225	

Investissement en euros

Dépenses	3 480 438	Recettes	1 824 402
Immobilisations incorporelles	8 130	Subventions d'investissements	374 422
Immobilisation corporelles	362 797	Amortissement des immobilisations	1 443 332
Immobilisation en cours	2 311 415	Récupération avances remboursables	1 650
Remboursement Capital de la Dette	660 106	Autres opérations d'ordre	4 997
Amortissements reprises des subventions	132 992		
Avance remboursable	4 997		
Résultat d'investissement		- 1 656 036	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		3 438 772	
Total cumulé (réalisations + report)		1 782 736	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	11 859 459	14 992 126	3 132 667

Durée d'extinction de la dette collective en année (eau potable)

Indicateur de performance Ref. : P153.2

	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette en €	7 985 744	7 370 669	6 733 503	6 073 397
Épargne brute annuelle en €	2 514 7111	2 363 261	2 758 751	2 634 724
Durée d'extinction de la dette en année	3.18	3.12	2.44	2.3



SECTION DE FONCTIONNEMENT

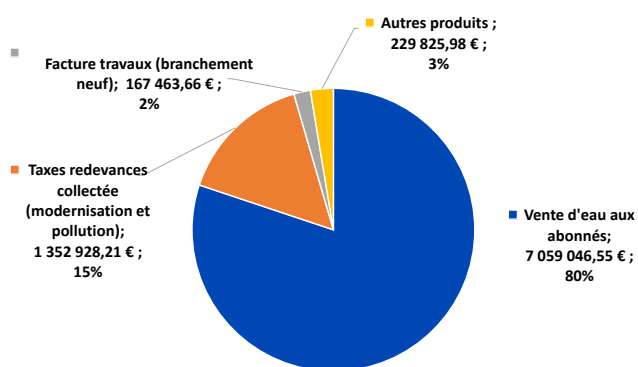
Recettes de fonctionnement

8,9 M€

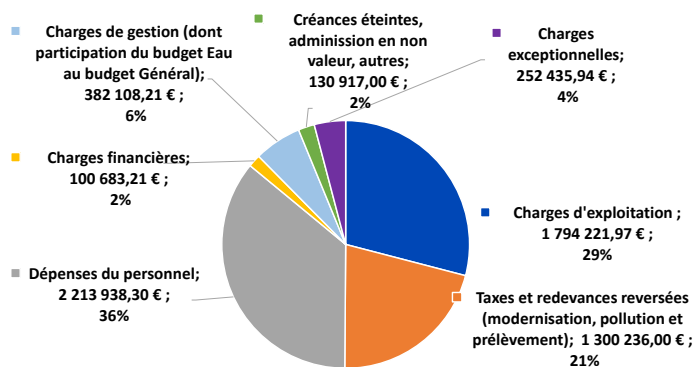
Dépenses de fonctionnement

7,6 M€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



Résultat de fonctionnement

1,3 M€



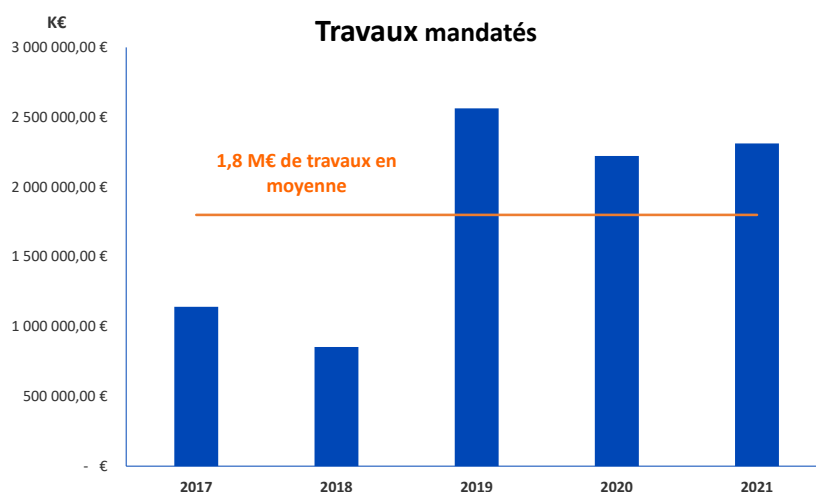
SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

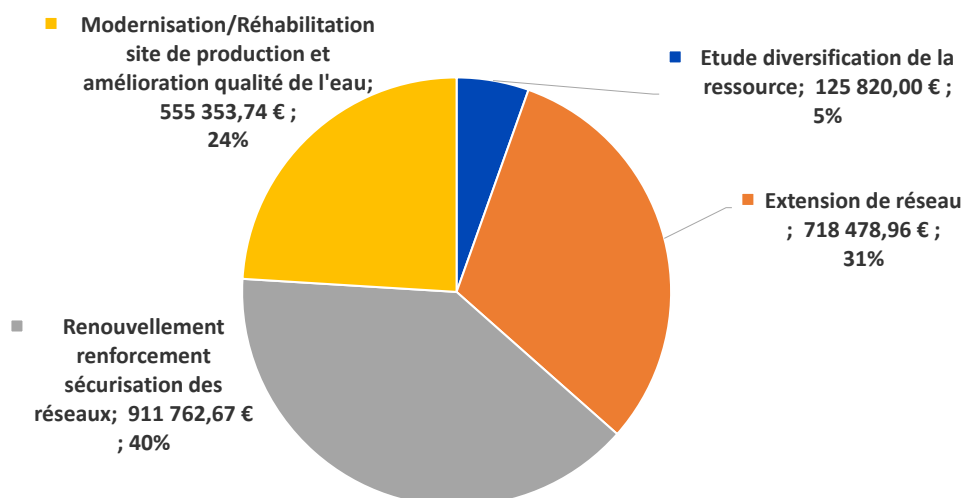
Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 2,3 M€ de travaux en 2021.

**10 M€ de travaux réalisés
en 5 ans
dont 2,3 M€ en 2021**

**1,8 M€ de travaux mandatés
en moyenne par an**



Répartition des travaux mandatés pour 2,3 M€ en 2021



COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses		4 976 435	Recettes		6 017 245
Charges à caractère général	1 507 045		Atténuations de charges	35 637	
Charges de personnel	727 507		Redevances aux usagers	4 188 290	
Charges de gestion	285 383		PFAC et travaux branchements	787 991	
Charges financières	624 434		Autres prestations de services	18 256	
Charges exceptionnelles	144 963		Subventions d'exploitation	184 011	
Dotation aux amortissements	1 001 868		Autres produits de gestion courante	1	
Dotation aux amortissements des charges financières	685 235		Produits financiers	470 217	
			Produits exceptionnels	37 290	
			Amortissements reprises des subventions	295 553	
Résultat de fonctionnement			1 040 810		
Report excédent antérieur			724 551		
Total cumulé (réalisations + report)			1 765 361		

Investissement en euros

Dépenses		2 745 523	Recettes		2 293 901
Immobilisations incorporelles	820		Subventions d'investissements	271 359	
Immobilisation corporelles	11 258		Dotation 1068 reprise du résultat	333 151	
Immobilisation en cours	1 076 888		Amortissement des immobilisations	1 687 103	
Remboursement Capital de la Dette	1 361 004		Récupération avances remboursables	2 288	
Amortissements reprises des subventions	295 553				
Résultat d'investissement			- 451 622		
Report excédent antérieur + Restes à réaliser			755 087		
Total cumulé (réalisations + report)			24 408		

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	8 001 014	9 511 727	1 510 713

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement collectif)

Indicateur de performance Ref. : P256.2

	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette en €	24 692 081	23 381 760	22 055 220	20 701 766
Épargne brute annuelle en €	1 729 568	1 733 323	2 188 658	2 432 360
Durée d'extinction de la dette en année	14.28	13.49	10.08	8.51



SECTION DE FONCTIONNEMENT

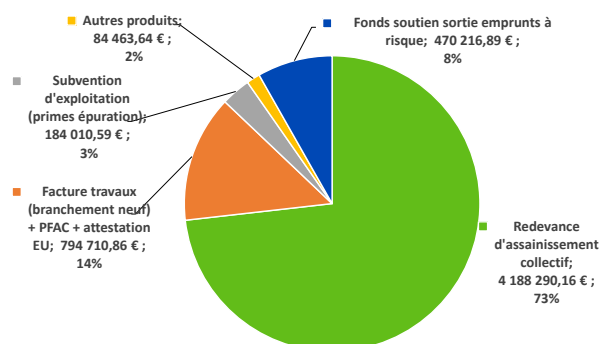
Recettes de fonctionnement

6 M€

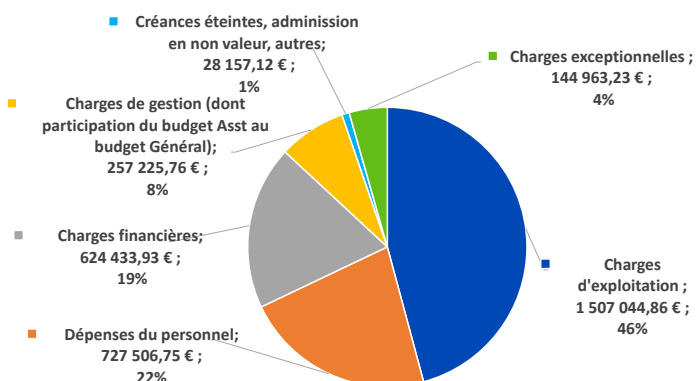
Dépenses de fonctionnement

5 M€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



Résultat de fonctionnement

1 M€



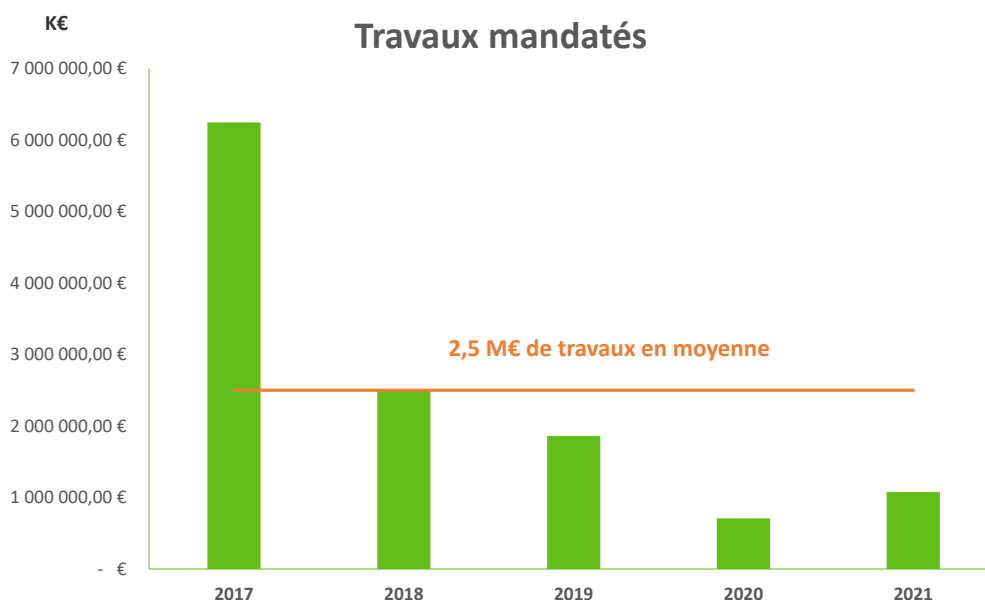
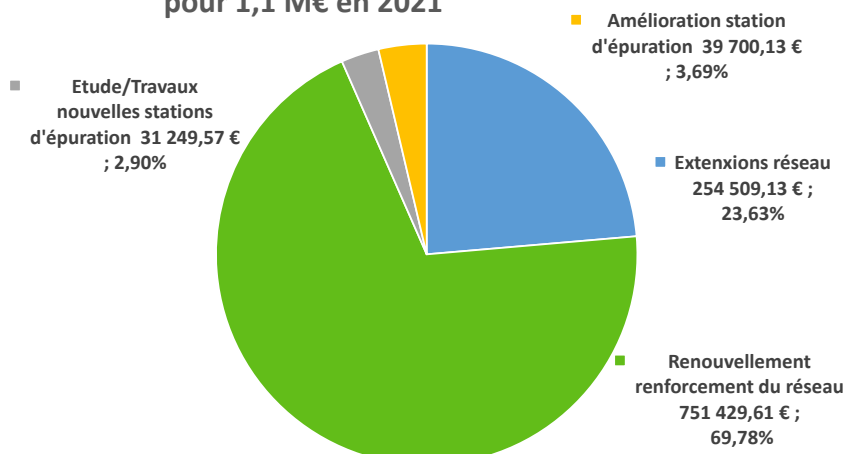
SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 1.1 M€ de travaux en 2021.

12,9 M€ de travaux réalisés
en 5 ans
dont **1,1 M€** en 2021

2,5 M€ de travaux mandatés
en moyenne par an

Répartition des travaux en 2021
pour 1,1 M€ en 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Fonctionnement en euros

Dépenses		162 472	Recettes		143 760
Charges à caractère général	14 909		Atténuations de charges		66
Charges de personnel	113 489		Redevances aux usagers		95 910
Charges de gestion	3 773		Autres produits de gestion courante		15 337
Charges financières	2 163		Produits exceptionnels		20 913
Dotations aux amortissements	28 138		Amortissements reprises des subventions		11 534
Résultat de fonctionnement			- 18 713		
Report excédent antérieur			17 863		
Total cumulé (réalisations + report)			- 850		

Investissement en euros

Dépenses		14 804	Recettes		28 138
Remboursement Capital de la Dette	3 270		Amortissements des immobilisations		28 138
Amortissements reprises des subventions	11 534				
Résultat d'investissement			13 335		
Report excédent antérieur + restes à réaliser			38 490		
Total cumulé (réalisations + report)			51 825		

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	177 276	228 252	50 975

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement non collectif)	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette en €	68 253	65 205	62 048	58 779
Épargne brute annuelle en €	24 504	7 903	13 415	- 2 108
Durée d'extinction de la dette en année	2.79	8.25	4.63	- 27.88



SECTION DE FONCTIONNEMENT

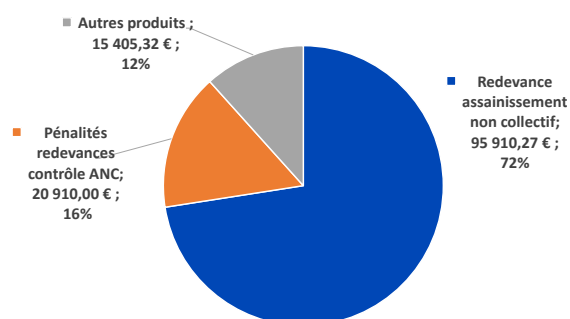
Recettes de fonctionnement

143 760 €

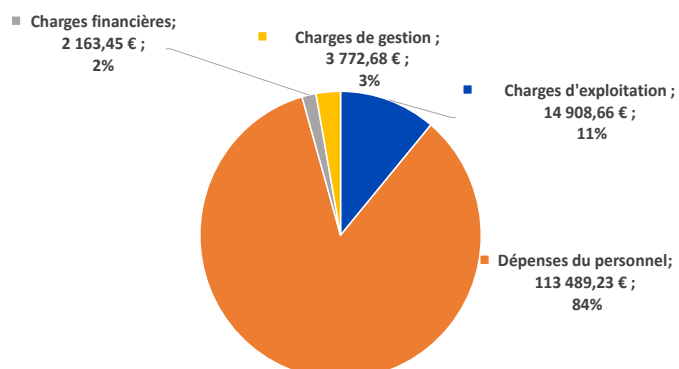
Dépenses de fonctionnement

162 472 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



Résultat de fonctionnement

- 18 712 M€

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GÉNÉRAL



Fonctionnement en euros

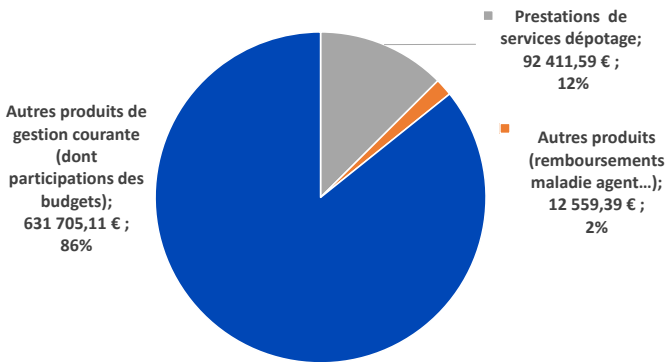
Dépenses	710 200	Recettes	754 642
Charges à caractère général	242 508	Atténuations de charges	12 108
Charges de personnel	361 948	Prestations de service de dépotage	92 412
Charges de gestion	14 806	Autres produits de gestions courante	631 705
Opérations aux amortissements	90 939	Produits exceptionnels	451
		Amortissement reprise des subventions	17 966
Résultat de fonctionnement		44 442	
Report excédent antérieur		136 581	
Total cumulé (réalisations + report)		738 628	

Investissement en euros

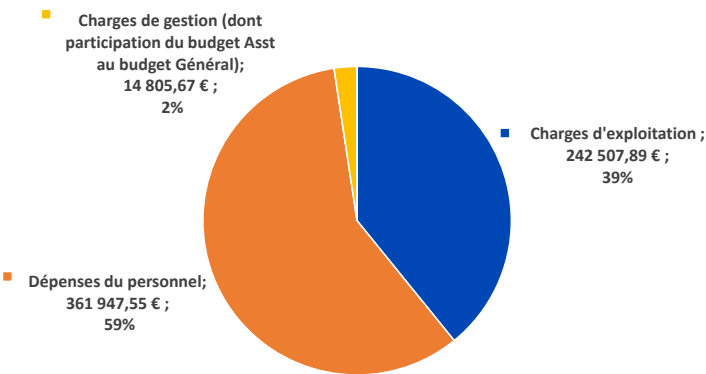
Dépenses	28 427	Recettes	90 939
Immobilisation corporelles	10 461	Amortissement des immobilisations	90 939
Amortissement reprise des subventions	17 966		
Résultat d'investissement		62 512	
Report excédent antérieur + restes à réaliser		502 699	
Total cumulé (réalisations + report)		1 484 862	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	752 651	1 484 862	732 211

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



LA GESTION DES IMPAYÉS

La mise en œuvre de la loi Brotte du 15 avril 2013 et de son décret d'application en date du 27 février 2014 a interdit les coupures d'eau pour impayés à toute époque de l'année, pour l'ensemble des résidences principales. Depuis l'application de cette loi, le taux d'impayés sur le territoire du Syndicat Durance Luberon est en constante augmentation.

Recouvrement des factures d'eau et d'assainissement

Le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et la gestion des impayés sont réalisés par le Comptable public.

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liées à ces postes.

Il est constaté que le taux d'impayés sur les factures est relativement élevé. Néanmoins, suite au travail de recouvrement du Trésor Public, le taux d'impayés est en diminution d'exercice par exercice.

En 2021, les admissions en non valeurs se sont élevés à :

- L'eau potable à **87 467 €** (111 010 € en 2020)
- L'assainissement à **2 525 €** (13 827 € en 2020)

Taux d'impayés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (eau potable)

Indicateur de performance Ref. : P154.0

Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N

2018

2019

2020

2021

8 257 867.53

8 639 320.36

8 296 867.94

8 544 869.66

Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1

484 968.73

517 592.86

578 433.00

449 898.20

Taux d'impayés en %

5.87

5.99

6.97

5.27

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (assainissement collectif)

Indicateur de performance Ref. : P257.0

Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N

2018

2019

2020

2021

4 563 233.75

4 273 041.70

4 320 487.60

4 394 545.47

Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1

277 530

284 063.13.

296 166

292 963.13

Taux d'impayés en %

6.08

6.65

6.85

6.67

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (assainissement non collectif)

2021

Montant € TTC facturé au titre de l'année 2020, au 31/12/2021

106 169.23

Montant € restant des impayés au 31/12/2021

1 279.98

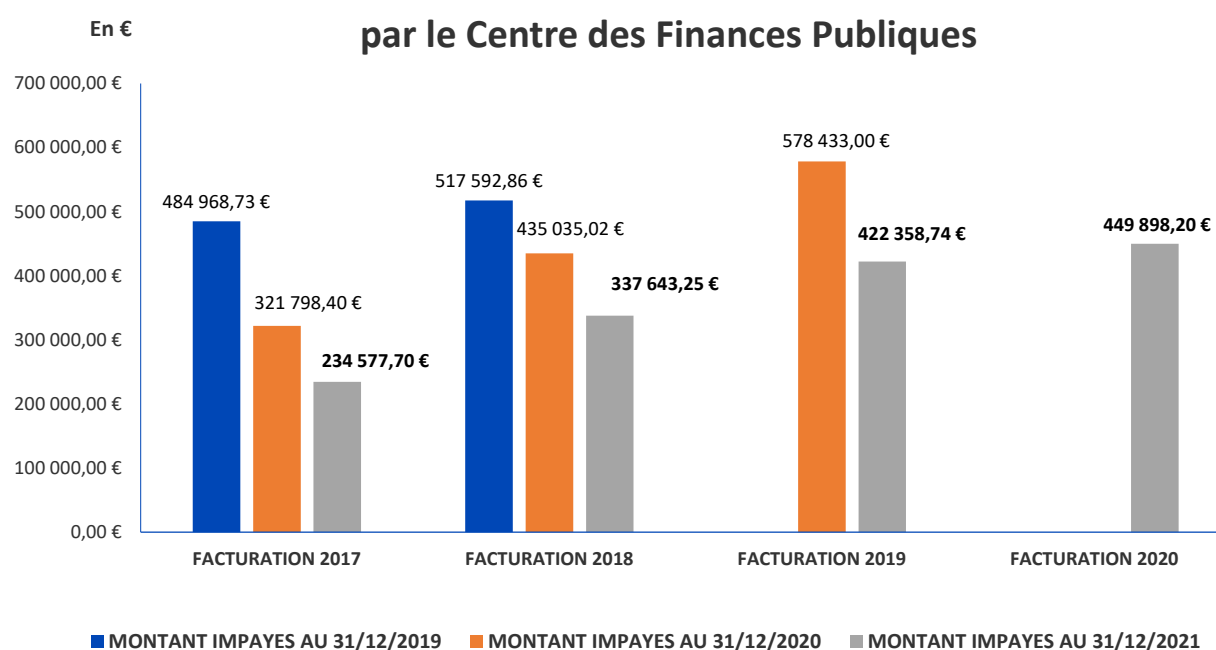
Taux d'impayés en %

1.21

Évolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuée par le Centre des Finances Publiques

Évolution des impayés sur les factures d'eau	Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2017, 8 257 867.53 € TTC	484 968.73	5.87	321 798.40	3.90	234 577.70	2.84
Montant facturé au titre de l'année 2018, 8 639 320.36 € TTC	517 592.86	5.99	435 035.02	5.04	337 643.25	3.91
Montant facturé au titre de l'année 2019, 8 296 867.94 € TTC			578 433.00	6.97	422 358.74	5.09
Montant facturé au titre de l'année 2020, 8 544 869.66 € TTC					449 898.20	5.27

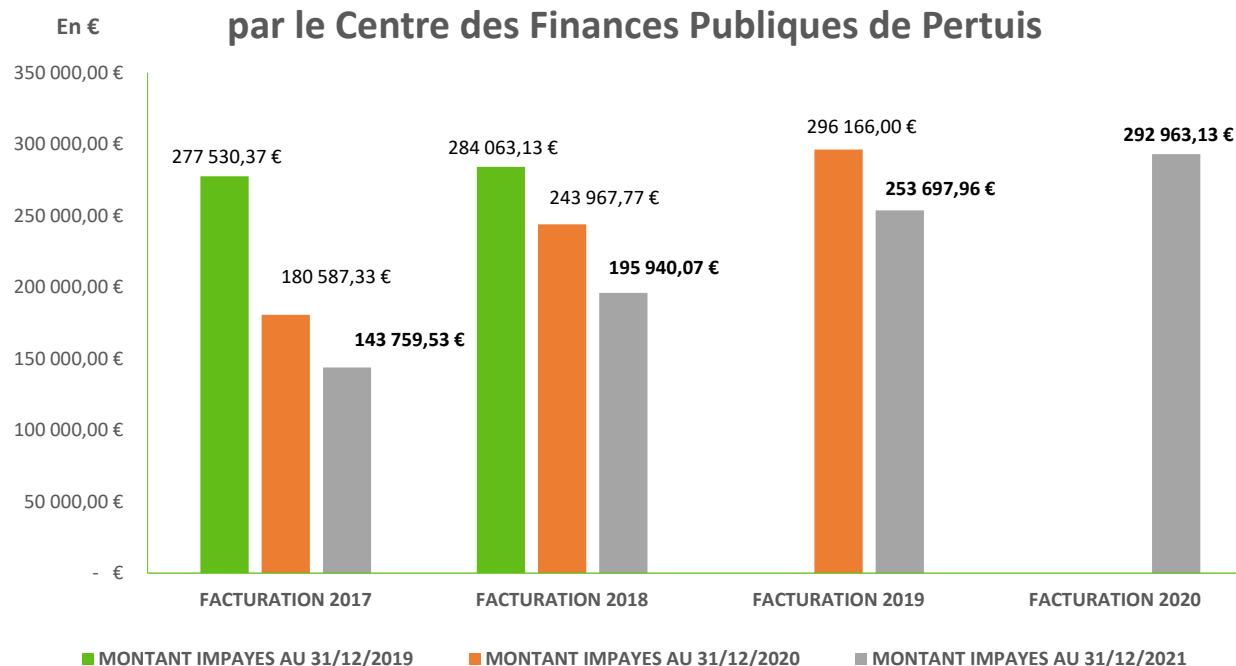
Evolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques



Évolution des
impayés sur les
factures
d'assainissement

	Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2017, 4 563 233.75 € TTC	277 530.77	6.08	180 587.83	3.96	143 759.53	3.15
Montant facturé au titre de l'année 2018, 4 273 041.70 € TTC	284 063.13	6.65	243 967.77	5.71	195 940.07	4.59
Montant facturé au titre de l'année 2019, 4 320 487.60 € TTC			296 166.00	6.86	253 697.96	5.87
Montant facturé au titre de l'année 2020, 4 394 545.47 € TTC					292 963.13	6.67

Evolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques de Pertuis



Les montants des abandons de créances à caractère social

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon vote en début d'année un montant des abandons de créances à caractère social (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement).

Qu'est ce que le Fonds Social pour le logement (FSL) ?

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes, locataires, propriétaires occupants ou hébergées à titre gracieux, **qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives** (paiement du loyer et des charges notamment). Les aides du FSL peuvent être attribuées pour financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement. **Elles peuvent également permettre de rembourser des impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.** Ces aides ne constituent pas un droit, leur attribution peut être refusée.

Sur le territoire du Syndicat Durance Luberon (à l'exception de la Commune de Pertuis dont le FSL est géré par la Métropole Provence avec laquelle une convention a été signée le 4 décembre 2018 avec le Syndicat), c'est le Département qui instruit les dossiers et procède aux versements des aides.

18 mars 2021 :

Renouvellement de la convention relative à la participation du Syndicat Durance Luberon au fonds de Solidarité pour le logement (FSL) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable)

Indicateur de performance Ref. : P109.0

	2018	2019	2020	2021
Montant des abandons de créance (€)	83 580	39 974	20 652	43 302
Versement à un fonds de solidarité (€)		1 661	2 007	2 520
Montant €/m ³	0.021	0.0111	0.0056	0.0114

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement collectif)

Indicateur de performance Ref. : P207.0

	2018	2019	2020	2021
Montant des abandons de créance (€)	59 439	16 898	14 120	25 632
Versement à un fonds de solidarité (€)	La convention concernant le FSL signée avec la Métropole Aix Marseille Provence est imputée sur le budget Eau.			
Montant €/m ³	0.0209	0.0056	0.0055	0.0087

ANNEXES



Les indicateurs de l'eau potable

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.1) : **59 360 habitants**

Prix TTC au service au m3 pour 120 m3 (D102.0) : **2.73 €/m3**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **3 jours**

Indicateurs de performance

	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
Qualité des eaux			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)	100	100	100
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)	98.3	100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)	88	88	88
Rendement du réseau de distribution (P104.2)	83	86.80	89.7
Indice linéaire des volumes non comptés [m3/km/jour] (P105.3)	3.33	2.80	2.2
Indice linéaire des pertes en réseau [m3/km/jour] (P106.3)	3.04	2.45	1.82
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	0.36	0.34	0.33
Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau (P107.2)	71.3	71.3	74.2
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m3] (P109.0)	0.0111	0.005	0.0114
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés] (P151.1)	0.85	0.98	1.30
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)	100	100	100
Durée d'extension de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P.153.2)	3.12	2.44	2.3
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.154.0)	5.99	6.97	5.27
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P.155.1)	0.62	0.75	1.63

Les indicateurs de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **46 972 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **2**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] (D203.0): **664.3**

Prix TTC au service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1 (D204.0) : **2.28 €/m3**

Indicateurs de performance

	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	99.59	93.47	98.23
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	81	81	81
Conformité de la collecte (P203.3)	100	100	100
Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	100	99	99
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	92	91	89
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100	100	100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	0.0056	0.006	0.0087
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (251.1)	0.157	0.178	0.192
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] (P252.2)	17.30	3.6	20.9
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0.37	0.238	0.20
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	93.3	97.2	99
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	110	110	110
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	13.49	10.08	8.5
Taux des impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	6.65	6.86	6.67
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P258.1)	0.79	0.98	2.06

Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (D301.0) : **13 422 habitants**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : **80/120**

Indicateurs de performance

	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	8.25	4.63	-27.88
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	77.34	76.85	83.80

La facture d'eau

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1993.

Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'Eau : **Eau**
- Collecte et traitement des eaux usées : **Assainissement**
- Organismes publics : **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Le prix de l'eau potable se décompose au 1er janvier 2022 :

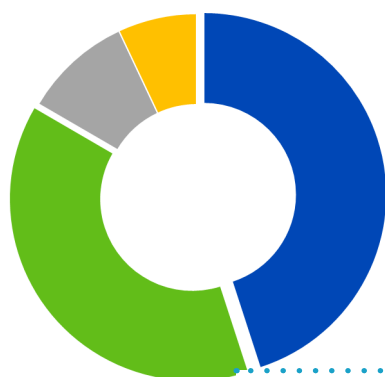
- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
 - d'une part fixe annuelle (abonnement)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- des **redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
 - lutte contre la pollution : 0.28 € HT/m³
 - préservation des ressources en eau : 0.06 € HT/m³
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 5.5%

Le prix de l'assainissement se décompose au 1er janvier 2022 :

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
 - d'une part fixe annuelle (abonnement)
 - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- de la **redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
 - modernisation des réseaux de collecte : 0.16 € HT/m³
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 10 %

LA RÉPARTITION

pour une consommation annuelle de 120 m³



■ Distribution de l'eau potable : 45%

■ Assainissement Collecte des eaux usées : 38 %

■ Organismes publics : 10 %

■ TVA : 7 %

Facture pour une consommation annuelle de 120 m³

327,57 € TTC pour l'eau potable

272,80 € TTC pour l'assainissement

soit **601,70 € TTC**

La facture semestrielle d'eau : RECTO



Référence à
rappeler

Occupant : XXXXXXXX
N° du contrat : XXXXXXXX
Clé de sécurité : XXXXXXXX

Adresse du
lieu desservi :

XXXXXXXX
XXXXXXXX



Gérer votre espace personnel en ligne

www.duranceluberon.fr

Vos identifiants : N° de contrat et clé de sécurité figurant en haut de votre facture



Par téléphone

Service Relations abonnés : 04 90 79 06 95
Urgences 24h/24 : 04 90 79 87 37



Par courrier

Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux
109 Avenue Jean Moulin
84120 PERTUIS

SIRET : 200 078 863 00038 - Code APE : 3600Z
TVA INTRACOM : FR 192 000 788 63

Horaires d'ouverture au public

Covid19 : Bureaux fermés au public - Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Païement sur internet

En vous connectant sur votre espace personnel ou sur

www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 000384

Référence : 2021-EA-00-30792

Message personnel

NOUVEAUTÉS : pour le paiement de votre facture d'eau, facilitez vos démarches avec le **nouveau service de paiement de proximité** auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Destinataire de la facture

XXXXXXX
XXXXXXX
XXXXXXX

Facture 2021-EA-00-30792 du 22/07/2021

Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation facturée

120 m³

Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement : 0,00403 €

Abonnement assainissement TTC
Abonnement eau TTC
Consommation assainissement TTC
Consommation eau TTC

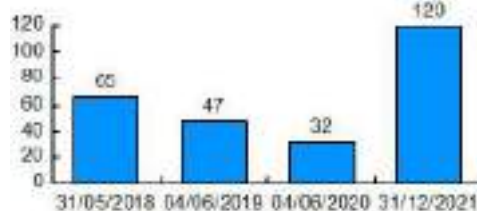
Montants

24,00
33,74
224,40
259,53

Total de la facture

541,67

Vos relevés de consommation (m³)



Montant total à payer avant le 06/08/2022

541,67 €

Historique des consommations

En espèces (Dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Titulaire du compte : XXXXXXXXXXXX

XXXXXXX
XXXXXXX
XXXXXXX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPAXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ICS : XXXXXXXX

Référence : XXXXXXXX

Créancier : SM DURANCE LUBERON

Montant : 541,67 €

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

XXXXXXX XXX XXX XXXXXXXXXXXXXXXX

La facture semestrielle d'eau : VERSO

Facture 2021-EA-00-30792 du 22/07/2021

Consommation = nouvel index - ancien index 294-174 = 120 m³

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m ³
XXXXXXXXXX	XXXXXX	15	01/06/2021	174			294	120
Consommation totale relevée								120

Taux de TVA

Consommation facturée (m ³)							
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau				237,18	13,04	250,22	
Abonnement Eau Part Syndicale	01/01/2021	181 jours	34,00000	16,86	0,93 (5,50%)	17,79	
Consommation Eau Part Syndicale	01/01/2021	120 m ³	0,97000	116,40	6,40 (5,50%)	122,80	
Abonnement Eau Part Régie	01/01/2021	181 jours	30,50000	15,12	0,83 (5,50%)	15,95	
Consommation Eau Part Régie	01/01/2021	120 m ³	0,74000	88,80	4,88 (5,50%)	93,68	
Collecte des eaux usées				207,82	20,78	228,60	
Abonnement Assainissement Part Syndicale	01/01/2021	181 jours	20,00000	9,92	0,99 (10,00%)	10,91	
Consommation Assainissement Part Syndicale	01/01/2021	120 m ³	0,91000	109,20	10,92 (10,00%)	120,12	
Abonnement Assainissement Part Régie	01/01/2021	181 jours	24,00000	11,90	1,19 (10,00%)	13,09	
Consommation Assainissement Part Régie	01/01/2021	120 m ³	0,64000	76,80	7,68 (10,00%)	84,48	
Organismes publics				58,80	4,05	62,85	
Modernisation des réseaux, Agence de l'Eau	01/01/2021	120 m ³	0,15000	18,00	1,80 (10,00%)	19,80	
Lutte contre la pollution, Agence de l'Eau	01/01/2021	120 m ³	0,28000	33,60	1,85 (5,50%)	35,45	
Préservation ressources en eau, Ag. de l'Eau	01/01/2021	120 m ³	0,06000	7,20	0,40 (5,50%)	7,60	
Total de votre facture				503,80	37,87	541,67	
				503,80	37,87	541,67	

Commentaires

Réclamations : Adressez-vous aux services administratifs du Syndicat Durance Luberon (coordonnées au recto)

Voie de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement (article L221-4 du Code de l'organisation judiciaire) le tribunal de Proximité (moins de 10 000€) ou de grande instance (au-delà de 10 000€) d'AVIGNON.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. Le délai est suspendu en cas de recours à la médiation, à la conciliation, à la procédure anticipative ou à une procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (article 2238 du Code civil)

Difficultés de paiement : Adressez-vous au Centre des Finances Publiques de Pertuis

Comptable chargé du recouvrement : Centre des Finances Publiques BP 40 - 210 rue François Gernelle - 84120 Pertuis

MODALITES DE REGLEMENT :

Paiement sur Internet : Référez-vous au recto de la facture

Prélèvement automatique ou mensualisation : Contactez le Syndicat Durance Luberon ou connectez-vous à votre espace personnel (coordonnées au verso)

Paiement par TIP SEPA : Référez-vous aux modalités inscrites sur le talon prédécoupé au bas de votre facture. Si vos références bancaires ne figurent pas sur le TIP, ou si celles-ci sont erronées, veuillez joindre un RIB au TIP.

Paiement par chèque : Adressez le volet TIP non signé, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, au centre d'encaissement, à l'aide de l'enveloppe à fenêtre ci-jointe dûment affranchie.

En vous déplaçant : En espèces (dans la limite de 300€), ou par carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>, ou au Centre des Finances Publiques de Pertuis.

Règlement sur le compte du comptable : BDF AVIGNON - IBAN : FR 11 3000 1001 69D8 4000 0000 066 - BIC : BDFEFRPPCCT

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

Modes de règlement possibles

Les marchés publics conclus en 2021

En 2021, 8 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical pour la durée du mandat.

MARCHÉS TRAVAUX

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché

MARCHÉS DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Renouvellement d'un ozoneur et des travaux annexes - usine de pont de Durance - pertuis	09/11/2021	Constructions électroniques du sud (ces)	83 170	Marché à Procédure adaptée (mapa)

MARCHÉS FOURNITURES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché

MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT

Téléphonie mobile	20/10/2021	Bouygues Telecom	75 116	Marché à procédure Adaptée (mapa)

MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 428 000,00 EUROS HT

Accord-cadre de fourniture et livraison de polymères liquide ou en poudre pour les décanteuses des stations d'épuration	07/04/2021	Snf	42 163	Marché à procédure Adaptée (mapa)
Accord cadre à marché subséquents fournitures travaux neufs et réparation des réseaux d'eau potable et eaux usées lot 1	16/12/2021	"Ciffreo bona frans bonhomme laudis lamberton"	13 650 - 37 302 84 310	Appel d'offre (Procédure formalisée)
"Accord cadre a marches subséquents fournitures travaux neufs et réparations des réseaux eaux potable et eaux usées - lot 2"	16/12/2021	"Ciffreo bona frans bonhomme laudis lamberton pum "	13 650 - 37 302 84 310- 51 100	

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché

MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT

Maitrise d'œuvre pour l'application de l'arrêté inter-préfectoral du 12 mai 2021 pour la prise d'eau du pont de Durance	21/10/2021	Cabinet tramoy	84240	Marché à Procédure Adaptée (mapa)

MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 428 000,00 EUROS HT

Accord-cadre de services Contrôle réglementaire et maintenance des équipements sous pression des sites d'eau potable et d'assainissement	19/03/2021	Cmi tech5i pastor	13 270	Marché à Procédure Adaptée (mapa)
Accord-cadre de prestations de services de nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau potable	10/09/2021	Gard services interservices	30 210	Marché à Procédure Adaptée (mapa)
Marché de maîtrise d'œuvre - étude de faisabilité et mission de maitrise d'œuvre pour le déploiement de la télérelève	20/10/2021	Id eau conseil	29 800	Marché à Procédure Adaptée (mapa)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

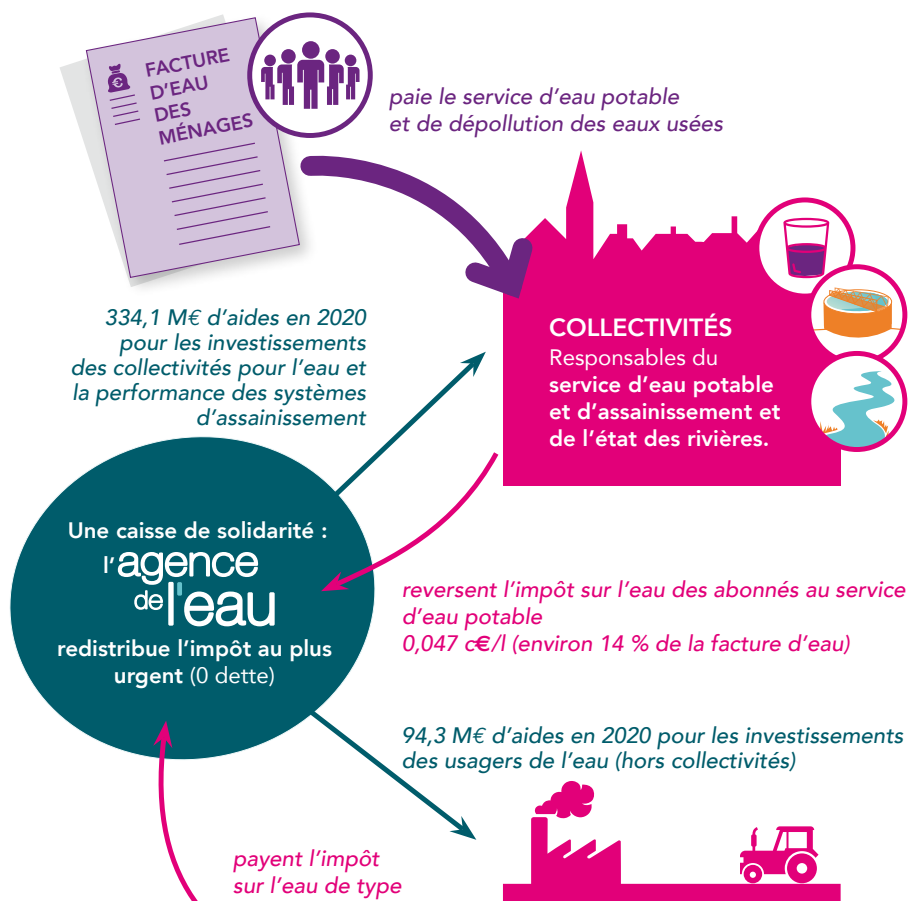
LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,81 € TTC/m³** et de **4,15 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique,



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

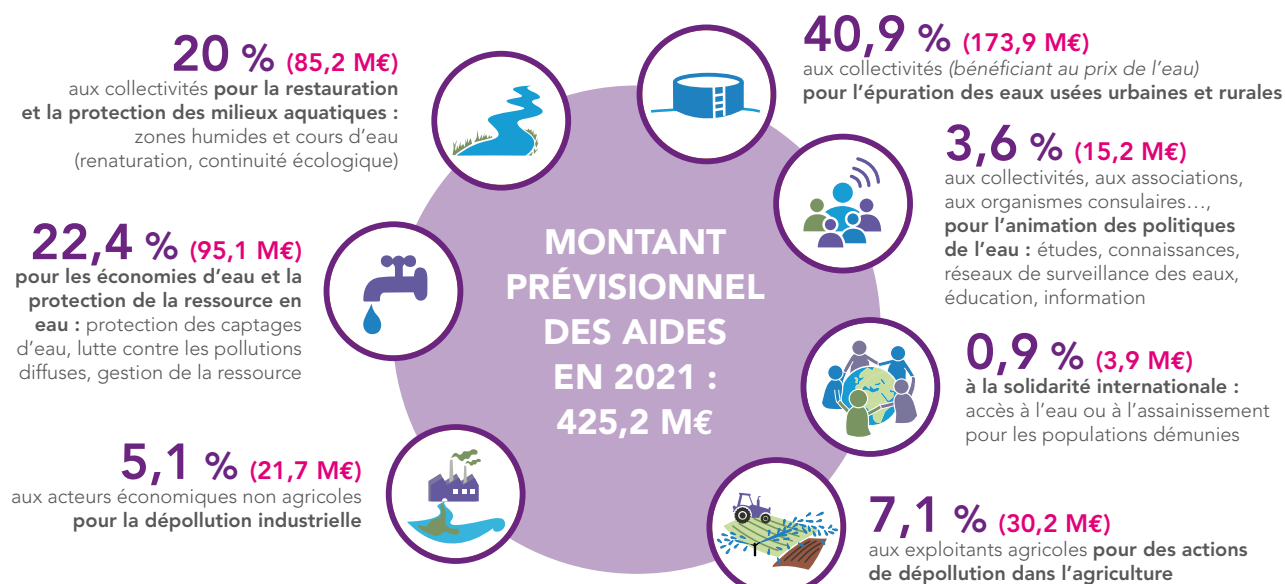
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

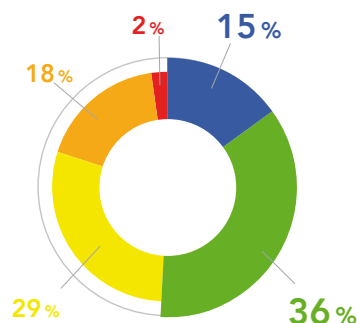


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

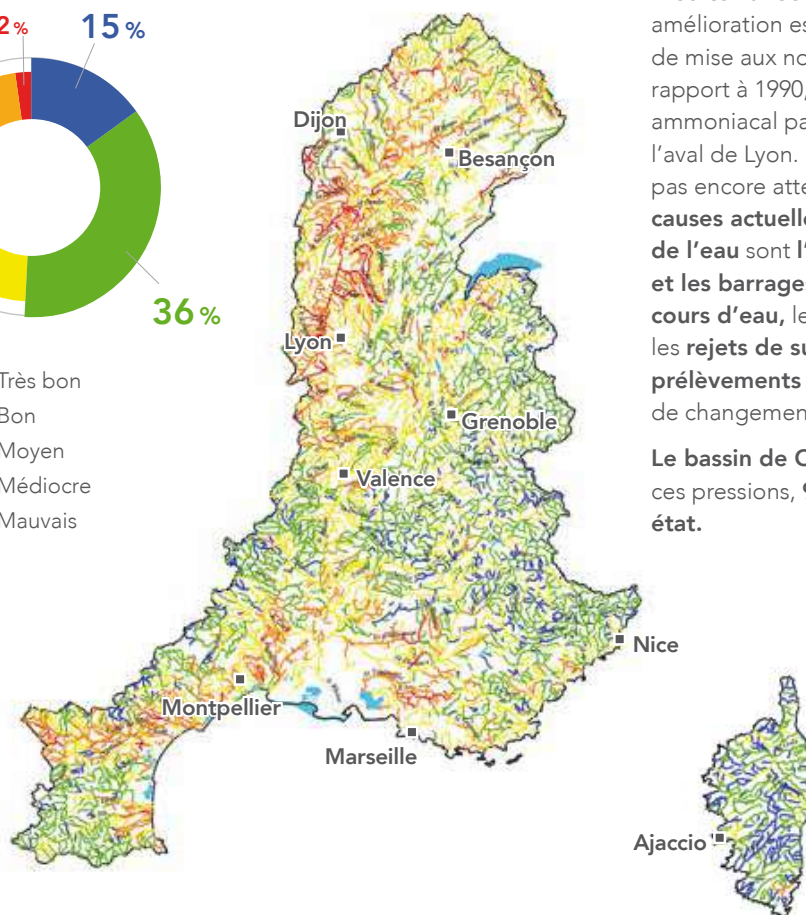
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Services de l'Eau et de l'Assainissement

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Tel : 04 90 79 06 95

Mail : contact-regie@duranceluberon.fr

Service de l'Assainissement Non Collectif

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi :

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h00 - 12h00

Tel : 04 90 79 87 36

Mail : spanc@duranceluberon.fr

Siège social

299 Rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Tel : 04 90 79 37 01

Mail : contact-syndicat@duranceluberon.fr

Affiche réalisée dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau 2021



Découvrez les ACTUALITÉS du Syndicat Durance Luberon
sur www.duranceluberon.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022